GROUPE BONDUELLE

*La nature, notre futur*



# RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

**ISSU DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

2025 — 2026

# Sommaire général


**1 Rapport intégré 5**

1.1 Un groupe familial, pionnier du végétal 6
1.2 Transformer durablement notre modèle 8
1.3 Une entreprise à impact 13

**2 Rapport de durabilité et Plan de vigilance 23**

2.1 Rapport de durabilité - Informations générales 24
2.2 Environnement 39
2.3 Social 89
2.4 Annexes 127
2.5 Rapport de certification des informations en matière de durabilité 131
2.6 Autres éléments de durabilité 134
2.7 Plan de vigilance 138


Bonduelle
HARICOTS BLANCS
Façon
Pesto Rosso
RICHE EN FIBRES
3 min
NUTRI-SCORE
A B C D E
Bonduelle
BIO 100% FRANÇAIS
CHAMPIGNONS DE PARIS ÉMINCÉS
SOURCE DE FIBRES
SANS CONSERVATEURS
Bonduelle
LENTILLES
Façon
Bolognaise*
CAROTTES & OIGNONS
RICHE EN FIBRES
3 min
SANS CONSERVATEURS
SANS ADDITIFS
Bonduelle
HARICOTS ROUGES
Façon
Chili
MAÏS & POIVRONS
RICHE EN FIBRES
SANS CONSERVATEURS
SANS ADDITIFS
Bonduelle

# Rapport intégré

**3**
marques emblématiques

**100 %**
du CA certifié B Corp

Entreprise familiale depuis
**7**
générations


**1.1 Un groupe familial, pionnier du végétal 6**
1.1.1 La nature, notre futur 6
1.1.2 Évoluer tout en restant fidèle à ses racines 6
1.1.3 Indicateurs financiers et extra-financiers 7

**1.2 Transformer durablement notre modèle 8**
1.2.1 Message de Xavier Unkovic, Directeur général du Groupe Bonduelle 8
1.2.2 Les moteurs de notre transformation 10
1.2.3 Répartition du chiffre d'affaires 11
1.2.4 Une organisation en trois régions 12

**1.3 Une entreprise à impact 13**
1.3.1 Une mission au service de la transition alimentaire 13
1.3.2 Une alimentation plus végétale de qualité pour tous 14
1.3.3 Vers une production plus respectueuse des ressources 16
1.3.4 Une dynamique portée par des collaborateurs et des partenaires engagés 17
1.3.5 Les chiffres clés de notre stratégie à impact 19
1.3.6 Notre modèle de création de valeur pour les parties prenantes et la planète 20


POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR BONDUELLE.COM

# 1.1 UN GROUPE FAMILIAL, PIONNIER DU VÉGÉTAL

## 1.1.1 La nature, notre futur

**Le Groupe Bonduelle, c'est avant tout une histoire de famille du nord de la France qui dure depuis 7 générations. Présents dans près de 100 pays, nous sommes fiers de nos marques iconiques, Bonduelle, Cassegrain et Globus. Nous collaborons avec 1 800 agriculteurs passionnés pour offrir des légumes récoltés à leur meilleur stade de saveur et de nutrition.**

Entreprise familiale depuis

**7** générations

**100** pays vendent nos produits

**2 186 M€** de chiffre d'affaires

Parce que chaque repas est une opportunité de faire la différence, nous sommes engagés pour inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.

En janvier 2026, nous avons obtenu la certification B Corp pour l'ensemble du Groupe Bonduelle, affirmant ainsi notre démarche de progrès continu sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nos 3 marques iconiques

Bonduelle · Cassegrain · GLOBUS

## 1.1.2 Évoluer tout en restant fidèle à ses racines

- Un groupe familial, fondé en **1853** ;
- Une mission à impact : inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète ;
- Des marques iconiques, qui innovent pour une transition alimentaire accessible et délicieuse ;
- **8 800** collaborateurs engagés qui contribuent à un modèle responsable et performant ;
- Des liens forts avec nos partenaires producteurs et une expertise agro-industrielle ;
- Une présence géographique multi-locale avec des sites de production et logistique au cœur des champs :
  - **27** sites au cœur des champs en Europe,
  - **5** sites au cœur des champs en Eurasie,
  - **4** sites au cœur des champs aux États-Unis.



## 1.1.3 Indicateurs financiers et extra-financiers

| | Au 30/06/2025 [6] | Au 30/06/2026 [6] |
|---|---|---|
| Chiffre d'affaires *(en millions d'euros)* | 2 204 | 2 186 |
| Progression | (0,9) % | (0,8) % |
| Résultat opérationnel courant *(en millions d'euros)* | 83,8 | 79,6 |
| Résultat net *(en millions d'euros)* | (11,5) | 16,2 |
| REBITDA *(en millions d'euros)* [1] | 169,0 | 161,3 |
| Levier d'endettement [2] | 3,38 x | 3,58 x |
| Investissements industriels *(en millions d'euros)* [3] | 73,6 | 64,1 |
| ROCCE [4] | 7,1 % | 6,6 % |
| **FOOD** GOOD PLANT-RICH FOOD FOR ALL | | |
| 50 % des ventes à marques générées par les offres cuisinées d'ici 2030 | 41,1 % | 40,4 % |
| 85 % des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2030 (algorithme 2024) | 91,9 % | 92,7 % |
| 100 % des produits à marques sans additifs controversés d'ici 2030 | 93,5 % | 97,3 % |
| Nos trois régions ont déployé un programme de promotion de la cuisine végétale chaque année | - [5] | 2 régions |
| **PLANET** SUSTAINABLY SOURCED GROWN AND PREPARED | | |
| 80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030 | 57,6 % | 61,1 % |
| 100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2030 | 98,1 % | 98,3 % |
| 1/3 de matière recyclée dans les emballages plastiques d'ici 2030 | - [5] | 25,0 % |
| - 38 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2035 (absolu) | (3,8) % | (18,7) % |
| - 30 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 d'ici 2035 (intensité) | (3,5) % | 5,7 % |
| **PEOPLE** DRIVEN BY ENGAGED ASSOCIATES AND PARTNERS | | |
| 100 % des pays mettent en œuvre des pratiques inclusives chaque année | - [5] | 100 % |
| 75 % de taux d'engagement des collaborateurs chaque année | 73,0 % | 72,0 % |
| 100 % des sites avec un programme *Food culture* actif chaque année | 65,9 % | 79,0 % |
| 100 % des sites impliqués dans des initiatives locales chaque année | 100 % | 97,5 % |
| 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année | 85,6 % | 87,1 % |

1 REBITDA *(Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization).* Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation.

2 Levier d'endettement : dette financière nette/REBITDA.

3 Voir partie 5 Comptes consolidés, note 11.3 Immobilisations corporelles.

4 Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés.

5 Pas de résultat disponible pour l'indicateur.

6 Les modalités de calcul des indicateurs extra-financiers sont présentées dans la partie 2. Rapport de durabilité et Plan de vigilance, au niveau de chaque définition de cible. Par ailleurs, l'évolution de la stratégie à impact est expliquée en partie 1.3.1 Une mission au service de la transition alimentaire / De la matérialité à l'action.

# 1.2 TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE MODÈLE

## 1.2.1 Message de Xavier Unkovic, Directeur général du Groupe Bonduelle

**Transformer une entreprise centenaire, c'est faire de son héritage une force pour relever les défis de demain**. C'est lui donner les moyens de rester utile, pertinente et créatrice de valeur dans un environnement toujours plus complexe, tout en poursuivant une ambition qui nous anime depuis l'origine : rendre l'alimentation végétale plus simple, accessible et désirable.

### Une transformation nécessaire dans un environnement sous tension

Lorsque nous avons engagé la transformation de Bonduelle, il y a deux ans, nous savions que nous devions adapter notre modèle aux profondes mutations de notre environnement.

**L'exercice 2025-2026 a été marqué par une succession de vents contraires : instabilité géopolitique, tensions économiques, pression sur les coûts, mais aussi conditions agricoles et climatiques particulièrement éprouvantes dans toutes nos régions**.

**Dans ce contexte exigeant, le groupe enregistre un résultat opérationnel courant de 79,6 millions d'euros**, ne reflétant pas encore les bénéfices attendus des transformations engagées. Si les progrès réalisés sont réels, ils interviennent dans un environnement qui perturbe la trajectoire d'amélioration de notre rentabilité.

**Pour autant, cette année confirme la pertinence des choix engagés.** Nous avons poursuivi la simplification de notre portefeuille d'activités, renforcé notre discipline opérationnelle et accéléré l'évolution de nos modes de fonctionnement, pour construire un Bonduelle plus agile, plus proche des consommateurs d'aujourd'hui et donc plus compétitif et mieux armé face aux incertitudes. **La poursuite du programme de transformation à l'échelle du groupe ainsi que la certification B Corp de l'ensemble de Bonduelle**, révélée en janvier 2026, constituent deux manifestations majeures de cette dynamique.

### Faire évoluer notre offre au rythme des nouveaux usages alimentaires

La transformation se traduit également dans notre capacité à mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Partout dans le monde, **nous développons des offres qui s'intègrent naturellement dans le quotidien et répondent à la diversité des attentes des consommateurs flexitariens**.

Repas complets, solutions pratiques pour le déjeuner, aide à la préparation culinaire, moments de partage ou de convivialité : notre ambition est de faciliter l'accès au végétal sous toutes ses formes, sans compromis sur le plaisir ni sur la praticité.

Les premiers résultats de cette stratégie sont encourageants. Aux États-Unis, les Loaded Bowls poursuivent leur développement et renforcent notre positionnement sur le marché des repas végétaux prêts à consommer. En Europe, des innovations telles que Pasta Poêlée ou les nouvelles offres culinaires rencontrent l'adhésion des consommateurs. En Eurasie, la croissance des catégories culinaires confirme également la pertinence de nos orientations.

**Au-delà des succès commerciaux, ces avancées traduisent une conviction forte : le développement du végétal passera par des solutions simples, attractives et adaptées aux usages réels des consommateurs.** La transformation de notre portefeuille est en marche.

### Renforcer notre résilience pour construire l'avenir

Les événements climatiques post-exercice observés durant l'été 2026 ont mis en lumière la vulnérabilité croissante des systèmes agricoles face à l'accélération du dérèglement climatique. **Derrière ces phénomènes se trouvent des réalités très concrètes pour les agriculteurs, les territoires et l'ensemble de la chaîne alimentaire.**



Face à ces défis, notre responsabilité est de poursuivre le travail sur la résilience de nos filières avec l'ensemble des acteurs, du champ à l'assiette.

Cette ambition est pleinement cohérente avec **notre mission : inspirer la transition vers une alimentation plus végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète**. Plus que jamais, elle constitue notre cap et nous invite à accélérer l'évolution de nos modes de production et à proposer des solutions qui contribuent à une transition alimentaire désirable. Notre engagement, aux côtés de nos partenaires agricoles, à développer l'agriculture régénératrice en est une illustration concrète.

**L'exercice 2026-2027 s'inscrira dans cette continuité. Nous poursuivrons avec détermination la transformation engagée, tout en maintenant nos investissements dans nos marques, nos innovations et nos géographies prioritaires.**

Transformer une entreprise centenaire ne se fait ni en un an ni sans obstacles. Les turbulences que nous traversons ne remettent pas en cause notre trajectoire ; elles en soulignent au contraire la nécessité. Forts de l'engagement de nos équipes, des partenaires agricoles et de la force de nos marques, nous poursuivons cette transformation, avec lucidité, détermination et confiance dans le potentiel du végétal pour répondre aux attentes du monde de demain.

## Le *Global Executive Leadership Team*

De gauche à droite, membres du *Global Executive Leadership Team* (GELT) :



**Mathias Levoir**
Directeur des opérations

**Helmi Bessaies**
Directeur de la transformation digitale

**Bobby Chacko**
Directeur général Bonduelle Americas

**Ekaterina Eliseeva**
Directrice générale Bonduelle Eurasia and Emerging Markets

**Marine Henin**
Directrice des ressources humaines

**Cyrille Auguste**
Directeur général Bonduelle Europe

**Xavier Unkovic**
Directeur général Groupe Bonduelle

**Céline Barral**
Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact

**François-Xavier Lacroix**
Directeur performance et finance

## 1.2.2 Les moteurs de notre transformation

L'exercice 2025-2026 a été marqué par l'avancement concret de plusieurs chantiers structurants destinés à renforcer durablement notre compétitivité, notre impact et notre capacité d'innovation.

### TRANSFORM TO WIN : notre stratégie de transformation

**Les 5 piliers de la stratégie de transformation**

**1 Performance**

Renforcer l'excellence opérationnelle pour diffuser une culture de la performance dans toute l'entreprise.

**2 Marques fortes et innovation**

Développer et activer la puissance des marques pour proposer du beau et du bon dans les assiettes.

**3 Expansion dans nos géographies clés**

Préparer chacune de nos régions aux enjeux de demain, au plus proche des besoins des consommateurs.

**4 Efficacité des opérations et des organisations**

Simplifier nos opérations et notre organisation pour plus d'efficacité.

**5 Stratégie à impact**

Travailler avec le vivant pour renforcer la résilience de notre modèle d'affaires.

### Réinventer notre portefeuille et nos marques

L'année 2025-2026 a marqué une étape importante dans l'**évolution de notre portefeuille produits et de nos marques**. Afin de soutenir notre croissance future, nous avons poursuivi la réorientation de notre offre vers des segments plus porteurs, tout en simplifiant notre portefeuille de produits. Nous avons également renforcé notre qualité d'exécution marketing et commerciale afin d'accroître l'efficacité de nos investissements et l'impact de nos marques. Cette dynamique s'est notamment traduite par le lancement en Europe de la **plateforme de communication "Let good win" (« Que le bon l'emporte » en France)**, conçue pour moderniser l'expression de la marque Bonduelle et développer sa proximité avec les consommateurs.

### Renforcer notre capacité d'exécution

Cette année a vu la mise en place du ***Transformation Office*, destiné à accélérer la mise en œuvre de nos priorités stratégiques** à travers une gouvernance commune, un pilotage précis des initiatives et une mobilisation élargie des équipes. Plus de 200 initiatives ont été structurées autour de 24 chantiers stratégiques afin d'améliorer durablement notre performance et de soutenir notre trajectoire de croissance. Notre transformation repose sur une dynamique à la fois collective, simple et rigoureuse.

### Accélérer notre transformation digitale

Le digital est désormais un moteur clé de la transformation de Bonduelle. Inscrit parmi les programmes stratégiques de *Transform to Win*, il permet de simplifier et d'automatiser les processus, d'améliorer le pilotage de la performance et de renforcer la qualité ainsi que la valorisation de la donnée. Véritable actif stratégique, **la donnée constitue aujourd'hui un accélérateur majeur de la performance**, de l'efficacité opérationnelle et de la simplification de nos activités.

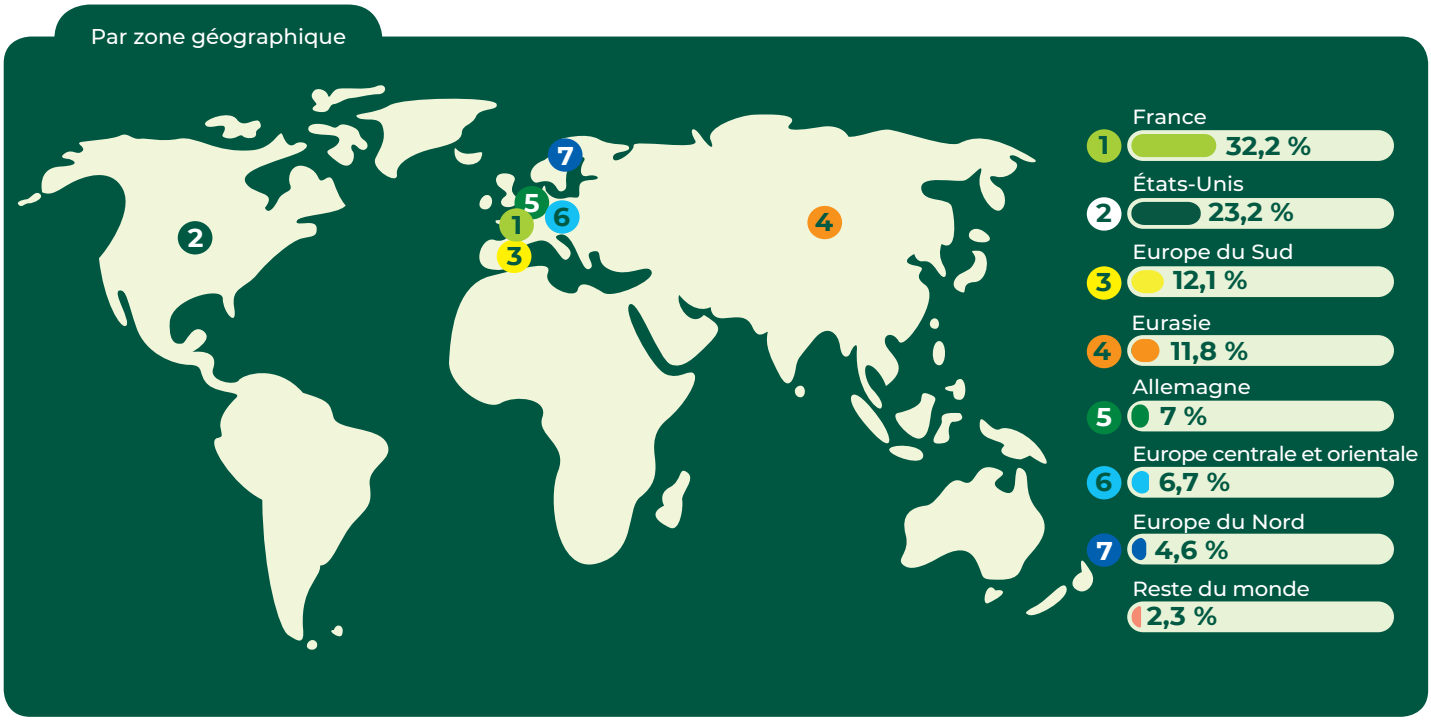
### Déployer notre stratégie à impact

L'exercice 2025-2026 a été marqué par la **mise à jour de notre stratégie à impact 2030**, structurée autour de trois piliers complémentaires : *Food, Planet* et *People*. Cette ambition a été renforcée par l'**obtention de la certification B Corp** de l'ensemble du groupe en janvier 2026, témoignant de notre volonté de conjuguer création de valeur économique, contribution environnementale et engagement humain. Inscrite dans une démarche d'amélioration continue, cette stratégie traduit notre ambition en actions concrètes et mesurables.

Les indicateurs associés sont ainsi régulièrement revus et enrichis afin de rester alignés avec l'évolution de nos enjeux matériels, les attentes de nos parties prenantes et les standards de B Corp.

## 1.2.3 Répartition du chiffre d'affaires

### Par zone géographique




### Par zone Europe et zone hors Europe



63 % Zone Europe
37 % Zone hors Europe

### Par marque



62 % Marques
38 % Marques clients

### Par circuit de distribution



82 % Grand public
16 % Restauration hors foyer
2 % Autres réseaux

### Par technologie



51 % Conserve
35 % Frais
14 % Surgelé

## 1.2.4 Une organisation en trois régions

*Global Executive Leadership Team*

**Zone Europe**

**1 372** M€
de CA

**Zone hors Europe**

**814** M€
de CA

### Bonduelle Europe

Conserve, surgelé et frais

**26**
sites de production et logistique au cœur des champs

**5 160**
collaborateurs équivalent temps plein

Cassegrain
Haut de gamme
Multi-technologies
Grande distribution
**France**

### Bonduelle Americas

Frais

**4**
sites de production et logistique au cœur des champs

**2 330**
collaborateurs équivalent temps plein

### Bonduelle Eurasia and Emerging Markets

Conserve et surgelé

**6**
sites[1] de production et logistique au cœur des champs

**1 080**
collaborateurs équivalent temps plein

GLOBUS
Cœur de marché
Produits ambiants
Grande distribution
**Eurasie**

Bonduelle
Cœur de marché
Multi-technologies
Grande distribution
et restauration hors foyer
**International**

1 Le site champignons sauvages et cultivés de Herm (France) est piloté par Bonduelle Eurasia and Emerging Markets.

# 1.3 UNE ENTREPRISE À IMPACT

## 1.3.1 Une mission au service de la transition alimentaire

Face aux défis climatiques, à l'érosion de la biodiversité et aux impératifs croissants de santé publique, nous sommes convaincus qu'une alimentation qui met les légumes et les légumineuses au cœur de l'assiette peut contribuer à répondre à ces enjeux[1].

### Notre mission

**Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.**

**7 personnes sur 10**

souhaitent manger davantage d'aliments d'origine végétale [2]

**6 personnes sur 10**

soutiennent des politiques visant à réduire la consommation de viande [3]

**3 personnes sur 4**

considèrent que la santé humaine et la santé de la planète sont étroitement liées [4]

La mission du Groupe Bonduelle contribue directement à six objectifs de développement durable des Nations Unies : faim zéro (ODD 2), santé et bien-être (ODD 3), travail décent (ODD 8), consommation responsable (ODD 12), action climatique (ODD 13) et vie terrestre (ODD 15).




### B Corp : un mouvement mondial, une exigence de progrès

En 2025-2026, nous avons franchi une étape majeure avec la certification B Corp sur 100 % du Groupe Bonduelle. Cette reconnaissance confirme notre engagement à créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes et à progresser en continu sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Avec B Corp, nous prenons part à un mouvement mondial d'entreprises qui œuvre au service des humains et du vivant.




### De la matérialité à l'action

Notre analyse de double matérialité a permis d'identifier les enjeux sur lesquels Bonduelle peut générer l'impact le plus significatif. Ils portent sur l'accès à une alimentation sûre, abordable et riche en végétaux, ainsi qu'à une information de qualité pour les consommateurs. Ils englobent la préservation de l'environnement face aux défis climatiques et à la pression exercée sur les ressources naturelles, ainsi que les enjeux humains et sociétaux liés à la santé, à la sécurité, aux droits humains, aux conditions de travail, au partage de la valeur et au développement des communautés. Le détail des enjeux matériels ainsi que la méthodologie d'évaluation se trouvent en sections 2.1.3 et 2.1.4 du Rapport de durabilité et Plan de vigilance.

**Pour répondre à ces priorités, nous avons structuré notre stratégie à impact autour de trois piliers complémentaires nommés *Food*, *Planet* et *People*.** Enrichie par notre certification B Corp et inscrite dans une démarche d'amélioration continue, cette stratégie traduit notre ambition en actions concrètes et mesurables. Les indicateurs associés sont ainsi régulièrement revus et enrichis afin de rester alignés avec l'évolution de nos enjeux de matérialité, les attentes de nos parties prenantes et les standards de B Corp.

1 The EAT-Lancet Commission on healthy, sustainable, and just food systems : https://www.thelancet.com/commissions-do/EAT-2025
2 Grains of Truth 2024 Report - GlobeScan | Know your world. Lead the future : https://globescan.com/2025/01/30/grains-of-truth-2024-report/
3 Global Survey 2024 - Earth4All : https://earth4all.life/global-survey-2024/
4 Global Survey 2024 - Earth4All : https://earth4all.life/global-survey-2024/

## 1.3.2 Une alimentation plus végétale de qualité pour tous

L'alimentation est au croisement des enjeux de santé publique, d'environnement et du pouvoir d'agir des consommateurs. Pourtant, seul 1 adulte sur 5 atteint les niveaux de consommation recommandés en matière de fruits et légumes[1], tandis que près de 3 consommateurs sur 4 revoient leurs achats alimentaires en fonction de la liste des ingrédients[2]. Pour répondre à ces attentes, nous développons des produits selon des standards qualitatifs et nutritionnels rigoureux, dans une démarche de transparence. Nous enrichissons également notre offre végétale pour couvrir plus largement les moments de consommation et encourageons l'évolution des habitudes alimentaires, afin de développer l'accessibilité à une alimentation plus végétale. Un besoin confirmé par les consommateurs : 92 % des participants à une étude OpinionWay sur le flexitarisme estiment, au bout d'un an, que les repas végétariens sont utiles pour varier leur alimentation[3].

### Développer un portefeuille pertinent

Nous développons des produits, dont des préparations plus cuisinées, qui s'intègrent naturellement dans le quotidien et répondent à la diversité des attentes des consommateurs flexitariens, pour permettre à chacun d'accéder facilement à une alimentation plus végétale.

#### Objectifs 2030

**50 %** des ventes générées par les offres cuisinées

#### Résultats 2025-2026

**40,4 %** des ventes générées par les offres cuisinées

**82 %** des produits conviennent à un régime végétarien

**Des Loaded Bowls aux États-Unis aux légumes iconiques Bonduelle, en passant par les recettes Globus en Eurasie et Cassegrain en France**, notre ambition est partout la même : rendre l'alimentation végétale plus simple à adopter au quotidien. Pour répondre à la diversité des usages et des attentes des flexitariens, nous proposons une large gamme de solutions végétales, des ingrédients du quotidien aux kits repas, en passant par les recettes prêtes à déguster et les produits conçus pour les moments de partage. Des offres gourmandes et accessibles qui s'intègrent naturellement dans tous les modes de vie.




### Proposer des produits aux standards nutritionnels exigeants

Parce que la qualité est la première attente des consommateurs, nous poursuivons l'amélioration de nos recettes afin de proposer des produits toujours plus simples, avec des profils nutritionnels positifs et une information transparente à destination des consommateurs.

#### Objectifs 2030

**100 %** des produits à marques sans additifs controversés

**85 %** des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B (algorithme 2024)

#### Résultats 2025-2026

**97,3 %** des produits à marques sans additifs controversés

**92,7 %** des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B

**84 %** des produits à marque Bonduelle en France affichent l'origine des principales matières premières agricoles




**Précurseurs dans la démarche Origin'Info**, nous avons accompagné dès l'origine les travaux initiés par le gouvernement français en faveur d'une meilleure information des consommateurs. Cette initiative volontaire illustre notre engagement pour plus de transparence. Aujourd'hui, l'origine des principales matières premières agricoles est indiquée pour 84 % des produits à marque Bonduelle commercialisés en France, principalement *via* un dispositif digital permettant la mise à jour des informations.

1 Global variability in fruit and vegetable consumption - PubMed : https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/19362694/
2 Global clean label trends. Nearly 1 in 2 consumers globally : https://www.innovamarketinsights.com/trends/global-clean-label-trends/
3 Source : Observatoire du Flexitarisme 2025 - OpinionWay pour le Groupe Bonduelle – panel de 427 foyers flexitariens suivis 12 mois en France.

## Influencer les comportements

Nous contribuons à faire évoluer les habitudes alimentaires au-delà de nos produits.

### Objectifs 2030

**Nos trois** régions ont déployé un programme de promotion de la cuisine végétale chaque année

**Accroître** le nombre de bénéficiaires des actions de la Fondation Louis Bonduelle chaque année

### Résultats 2025-2026

**Deux** régions sur trois ont déployé un programme de promotion de la cuisine végétale

**11 869** chefs formés à la cuisine végétale en 2025-2026

**536** établissements ont participé à la Coupe du monde du potager




**Depuis 2019, nous aidons les professionnels de la restauration à intégrer davantage de végétal dans leurs menus** *via* Greenology. Nous proposons des formations en ligne, des recettes pratiques et des *masterclass* en présentiel avec nos conseillers culinaires. En 2025-2026, 11 869 chefs ont été formés à la cuisine plus végétale.




**La Fondation Louis Bonduelle amplifie son action auprès des jeunes générations** avec la Coupe du monde du potager, un programme éducatif international développé par l'association Landestini. Cette initiative déployée dans 16 pays sensibilise les élèves à l'alimentation et à la nature à travers la création de potagers pédagogiques. Elle a rassemblé en 2025-2026 pas moins de 23 351 enfants dans 536 établissements, contre 4 000 enfants deux ans auparavant. Cette forte progression témoigne de la capacité du programme à sensibiliser un nombre croissant de jeunes aux enjeux de l'alimentation, de la biodiversité et du développement durable.

## 1.3.3 Vers une production plus respectueuse des ressources

PLANET
SUSTAINABLY SOURCED
GROWN AND PREPARED

Faire évoluer nos modes de production suppose aujourd'hui de prendre en compte des ressources sous pression et des écosystèmes fragilisés. L'alimentation représente 20 à 30 % de l'empreinte carbone individuelle mondiale[1] et l'agriculture mobilise plus de 70 % des prélèvements mondiaux d'eau douce[2]. Pourtant, des solutions existent : les pratiques agricoles diversifiées, au cœur de l'agriculture régénératrice, peuvent accroître la biodiversité de 37 % à 189 % sur le long terme[3]. Face à ces défis, nous transformons nos pratiques vers un modèle plus résilient. Notre trajectoire climat s'appuie sur le référentiel Net Zero Initiative (NZI) afin de contribuer à réduire l'empreinte carbone, tandis que nos actions visent une production plus respectueuse des ressources.

### Agir pour le climat

Nous agissons à la fois sur la réduction de nos émissions et sur l'adaptation de nos activités aux effets du changement climatique.

#### Objectifs 2035

**38 %** de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu)

**30 %** de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité)

#### Objectif 2030

Déploiement d'une analyse et de plans d'adaptation dans les opérations, l'agriculture et les achats

#### Résultats 2025-2026

**18,7 %** de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (vs 2019-2020 en absolu)

**5,7 %** d'augmentation des émissions de GES du scope 3 (vs 2019-2020 en intensité) et **14,1 %** de réduction (vs 2019-2020 en absolu)



**Les scénarios climatiques nous aident à identifier les risques** dans nos différentes zones d'activités et nos sites industriels prioritaires, pour construire les plans d'adaptation locaux. Côté filières agricoles, nous déployons l'agriculture régénératrice, adaptons nos collections variétales et faisons évoluer les zones de production afin de mieux faire face aux effets du changement climatique. Cette démarche nous a notamment conduits à déplacer une partie des cultures de petits pois en France vers les zones côtières plus tempérées.

### Agir pour préserver les ressources naturelles

Nous agissons pour réduire notre impact sur les ressources naturelles, accélérer la circularité de nos emballages et renforcer la durabilité de nos approvisionnements.

#### Objectifs 2030

**100 %** de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables[4]

**1/3** de matière recyclée dans les emballages plastiques

**90 %** des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation

#### Résultats 2025-2026

**98,3 %** de nos emballages sont conçus pour être recyclables ou réutilisables

**25 %** de matière recyclée dans les emballages plastiques

**68,6 %** des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation

**31,7 %** d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique



**Nous poursuivons le développement des énergies renouvelables** au sein de nos sites industriels. En 2025-2026, elles représentent 31,7 % de notre mix énergétique. Cette dynamique s'appuie notamment sur la valorisation du biogaz et de la biomasse de nos sites, le déploiement d'installations photovoltaïques et le recours à des contrats d'achat direct d'électricité renouvelable. Grâce à la biomasse, les sites français d'Estrées-Mons et de Renescure évitent ensemble l'émission de 19 000 tonnes de $CO_2$ chaque année.

1 Greenhouse gas emissions from agrifood systems. Global, regional and country trends, 2001–2023 : https://www.fao.org/statistics/highlights-archive/highlights-detail/greenhouse-gas-emissions-from-agrifood-systems.-global--regional-and-country-trends--2001-2023/en
2 The State of the Worlds Land and Water Resources for Food and Agriculture : https://www.fao.org/publications/fao-flagship-publications/the-state-of-the-worlds-land-and-water-resources-for-food-and-agriculture/en
3 Long-term agricultural diversification increases financial profitability, biodiversity, and ecosystem services : a second-order meta-analysis | Nature Communications : https://www.nature.com/articles/s41467-025-67757-7
4 Comme exigé par la règlementation européenne PPWR.

## Contribuer à protéger les écosystèmes et la biodiversité

Nous accélérons, avec nos agriculteurs partenaires, le déploiement de pratiques d'agriculture régénératrice : couverture et limitation du travail du sol, diversification des rotations, gestion raisonnée de l'eau, de l'azote et des produits de protection des cultures. Leur engagement est évalué à l'aide d'une grille de notation, fondée sur des travaux de recherche et des référentiels indépendants. En parallèle, nous évaluons les enjeux liés à la biodiversité sur nos sites afin d'identifier nos priorités d'action.

**Objectifs 2030**

**80 %** des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice

**Résultats 2025-2026**

**61,1 %** des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice

**Depuis 2023, la Farm Academy accompagne nos agronomes et les agriculteurs** qui le souhaitent dans l'adoption de pratiques d'agriculture régénératrice. Le parcours comprend de 60 à 120 heures de formation.

# 1.3.4 Une dynamique portée par des collaborateurs et des partenaires engagés

PEOPLE
DRIVEN BY ENGAGED ASSOCIATES AND PARTNERS

Les attentes à l'égard des entreprises évoluent. Aujourd'hui, 3 salariés sur 4 s'attendent à ce que leur employeur joue un rôle actif en matière de santé, d'équité et d'inclusion[1], tandis que les collaborateurs qui trouvent du sens à leur travail sont 1,5 fois plus engagés[2]. Dans le même temps, 1 personne sur 3 participe chaque mois à des actions citoyennes ou associatives[3], illustrant l'importance croissante de l'engagement collectif. Pour répondre à ces attentes, nous renforçons notre rôle d'employeur responsable en proposant un environnement de travail stimulant et porteur de sens. Nous développons également des partenariats avec les agriculteurs et les communautés locales.

## Être un employeur responsable

Nous voulons garantir des conditions de travail toujours plus sûres et favorables au bien-être, avec l'ambition de zéro accident avec arrêt de travail et le déploiement de programmes de santé physique ou mentale sur tous nos sites. En parallèle, nous renforçons nos actions en faveur de l'équité salariale et de l'inclusion. Nous sommes convaincus que la diversité des parcours, des expériences, des cultures et des points de vue est une richesse essentielle pour l'entreprise. C'est pourquoi nous nous engageons à construire un environnement de travail inclusif où tout le monde peut être respecté, écouté, valorisé et avoir les mêmes opportunités de réussir et de se développer.

**Objectifs 2030**

**0** de taux de fréquence des accidents du travail chaque année

**100 %** des pays mettent en œuvre des pratiques inclusives chaque année

**Résultats 2025-2026**

**6,5** de taux de fréquence des accidents du travail

**100 %** des pays mettent en œuvre des pratiques inclusives



**Notre politique Diversité, Équité & Inclusion repose sur six priorités :** l'équité salariale entre les femmes et les hommes, le recrutement inclusif, l'égalité des opportunités dans les parcours de carrière, la promotion d'un environnement de travail inclusif, le développement d'une culture d'entreprise ouverte à toutes les diversités et la prévention des discriminations et comportements inappropriés.

Cette démarche se traduit par des actions concrètes, parmi lesquelles le déploiement d'un processus de recrutement inclusif à l'échelle européenne et la mise en place de formations dédiées à la prévention des discriminations. Nous poursuivons également nos efforts en faveur de l'équité professionnelle, avec des avancées significatives, notamment au Portugal, où l'équilibre entre les femmes et les hommes a été atteint.

1 Research Digested : 2023 Edelman Trust Barometer Special Report : Trust at Work - Insights Media - Insights Media - Content Marketing and Communications Agency : https://insightsmedia.co.uk/research-digested/research-digested-2023-edelman-trust-barometer-special-report-trust-at-work/
2 State of the Global Workplace 2026 | Employee Engagement Data & Trends - Gallup : https://www.gallup.com/workplace/349484/state-of-the-global-workplace.aspx
3 New global estimates reveal that 2.1 billion people volunteer monthly - ILOSTAT : https://ilostat.ilo.org/blog/new-global-estimates-reveal-that-2-1-billion-people-volunteer-monthly/

## Offrir une expérience collaborateur stimulante

Nous voulons offrir à chacun un environnement de travail stimulant et porteur de sens. En mobilisant nos collaborateurs autour d'un enjeu majeur de société – la transition vers une alimentation plus végétale –, nous renforçons leur engagement et leur capacité à devenir les premiers ambassadeurs de notre mission, auprès de nos parties prenantes comme dans leur quotidien. Nous avons pour cela développé le programme *Food culture*, proposant divers outils de sensibilisation. Pour compléter ces actions, nous travaillons également au développement des compétences de nos collaborateurs, un levier essentiel pour leur performance et leur épanouissement.

### Objectifs 2030

**100 %** des collaborateurs connectés disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030

**75 %** de taux d'engagement de nos collaborateurs chaque année

**100 %** des sites avec un programme *Food culture* actif chaque année

### Résultats 2025-2026

**88 %** des collaborateurs connectés disposent d'un plan de développement individuel

**72 %** de taux d'engagement de nos collaborateurs

**79 %** des sites avec un programme *Food culture* actif




**Avec le programme interne *Food culture***, nous renforçons le lien entre nos collaborateurs et notre mission. Déployé sur près de 80 % de nos sites, il vise à promouvoir une alimentation plus végétale en proposant des actions concrètes et des expériences inspirantes. Il contribue également à développer une culture commune autour de nos produits, de nos métiers et du végétal, en faisant mieux connaître ce que nous cultivons et cuisinons.

## S'engager auprès des communautés

Nous nous engageons à construire une chaîne de valeur où les droits humains sont respectés et protégés. Grâce à une démarche fondée sur la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue, nous promouvons des conditions de travail éthiques. Nous développons également des partenariats de long terme avec nos agriculteurs partenaires et participons au dynamisme de nos territoires d'implantation. Enfin, nous mobilisons nos collaborateurs pour contribuer activement au développement des communautés sur leur territoire.

### Objectifs 2030

**100 %** des sites impliqués dans des initiatives locales chaque année

**90 %** des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année

### Résultats 2025-2026

**97,5 %** des sites impliqués dans des initiatives locales

**87,1 %** des contrats des agriculteurs renouvelés



**97,5 % de nos sites disposent d'un programme d'engagement local.** Les collaborateurs consacrent du temps à des initiatives solidaires en faveur d'une meilleure alimentation ou de l'environnement. En Pologne, ils interviennent auprès d'écoles et de structures de la petite enfance pour sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation équilibrée. En France, ils se mobilisent pour replanter des haies dans les champs. Dans de nombreux pays, ils prennent également part à des collectes alimentaires aux côtés d'associations locales, soutenues par nos dons de produits. En 2025-2026, nous avons fait don de 2 539 tonnes de produits à des organisations d'aide alimentaire à travers l'Europe.

## 1.3.5 Les chiffres clés de notre stratégie à impact

| Nos engagements | Nos objectifs à impact[1] | 2024-2025 | 2025-2026 |
|---|---|---|---|
| **FOOD** GOOD PLANT-RICH FOOD FOR ALL | **UNE ALIMENTATION PLUS VÉGÉTALE DE QUALITÉ POUR TOUS** | | |
| #1 Développer un portefeuille pertinent | 50 % des ventes à marques générées par les offres cuisinées d'ici 2030 | 41,1 % | 40,4 % |
| #2 Proposer des produits aux standards nutritionnels exigeants | 85 % des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2030 (algorithme 2024) | 91,9 % | 92,7 % |
| | 100 % des produits à marques sans additifs controversés d'ici 2030 | 93,5 % | 97,3 % |
| #3 Influencer les comportements | Établissements ayant participé à la Coupe du monde du potager | 200 | 536 |
| | Nos trois régions ont déployé un programme de promotion de la cuisine végétale chaque année | -[2] | 2 régions |
| **PLANET** SUSTAINABLY SOURCED GROWN AND PREPARED | **VERS UNE PRODUCTION PLUS RESPECTUEUSE DES RESSOURCES** | | |
| #4 Agir pour le climat | 38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs 2019-2020 en absolu) | (3,8) % | (18,7) % |
| | 30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs 2019-2020 en intensité) | (3,5) % | 5,7 % |
| #5 Agir pour préserver les ressources naturelles | 100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2030[3] | 98,1 % | 98,3 % |
| | 1/3 de matière recyclée dans les emballages plastiques d'ici 2030 | -[2] | 25,0 % |
| | 90 % des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation d'ici 2030 | 73,5 % | 68,6 % |
| #6 Contribuer à protéger les écosystèmes et la biodiversité | 80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030 | 57,6 % | 61,1 % |
| **PEOPLE** DRIVEN BY ENGAGED ASSOCIATES AND PARTNERS | **UNE DYNAMIQUE PORTÉE PAR DES COLLABORATEURS ET DES PARTENAIRES ENGAGÉS** | | |
| #7 Être un employeur responsable | 0 de taux de fréquence des accidents du travail chaque année | 6,9 | 6,5 |
| | 100 % des pays mettent en œuvre des pratiques inclusives chaque année | -[2] | 100 % |
| #8 Offrir une expérience collaborateur stimulante | 100 % des collaborateurs connectés disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030 | 87,7 % | 88,4 % |
| | 75 % de taux d'engagement de nos collaborateurs chaque année | 73,0 % | 72,0 % |
| | 100 % des sites avec un programme *Food culture* actif chaque année | 65,9 % | 79,0 % |
| #9 S'engager auprès des communautés | 100 % des sites impliqués dans des initiatives locales chaque année | 100 % | 97,5 % |
| | 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année | 85,6 % | 87,1 % |

1 Les modalités de calcul des indicateurs sont présentées dans la partie 2. Rapport de durabilité et Plan de vigilance, au niveau de chaque définition de cible. Par ailleurs, l'évolution de la stratégie à impact est expliquée en partie 1.3.1 Une mission au service de la transition alimentaire / De la matérialité à l'action.

2 Pas de résultat disponible pour l'indicateur.

3 Comme exigé par la règlementation européenne PPWR.

## 1.3.6 Notre modèle de création de valeur pour les parties prenantes et la planète

Depuis 7 générations, nos actionnaires familiaux s'attachent à construire un modèle d'affaires résilient, privilégiant le long terme et porteur d'impact pour l'ensemble de nos parties prenantes. La certification B Corp de l'ensemble du Groupe Bonduelle apporte aujourd'hui une évaluation extérieure de nos avancées et de nos efforts pour développer la valeur créée et partagée.

# RESSOURCES

**Une entreprise familiale qui privilégie les investissements de long terme**

- Une structure familiale solide et pérenne depuis **7** générations.
- Nos valeurs : intégrité, simplicité, souci de l'Homme, confiance, équité, excellence, ouverture.
- Un capital financier indépendant et ouvert à la croissance.
- **628** millions d'euros de capitaux propres.

**Un pionnier du végétal aux marques emblématiques**

- **3** marques emblématiques : Bonduelle, Cassegrain, Globus.
- Une offre qui s'exprime sur **3** technologies : la conserve, le frais et le surgelé, et dans **3** circuits de distribution : grande distribution, restauration hors foyer et vente à industries.
- **82 %** des produits conviennent à un régime végétarien.
- Près de **677 000** tonnes de légumes et légumineuses cuisinés.

**Une présence internationale, ancrée dans les territoires**

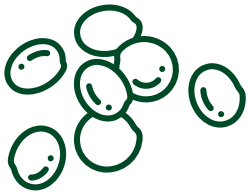
- Des produits vendus dans près de **100** pays.
- **36** sites de production et logistique au cœur des champs dans **8** pays.
- Près de **8 800** salariés équivalent temps plein, dont **10 %** de saisonniers.
- **47 000** hectares cultivés par **1 823** agriculteurs partenaires.

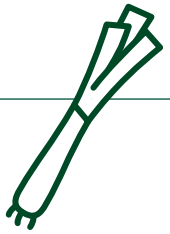
## AXES STRATÉGIQUES POUR ATTEINDRE NOTRE MISSION

Mission :

**Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète**







## Stratégie :

- **Performance**
- **Marques fortes et innovation**
- **Expansion dans nos géographies clés**
- **Efficacité des opérations et des organisations**
- ***Food***
- ***Planet***
- ***People***

# VALEUR CRÉÉE POUR LES PARTIES PRENANTES

### Pour les partenaires économiques

- **2 186** millions d'euros de chiffre d'affaires.
- **79,6** millions d'euros de résultat opérationnel courant.
- **6,6 %** de ROCCE.
- **100 %** du Groupe Bonduelle est certifié B Corp.

### Pour les consommateurs

- **40,4 %** des ventes à marques générées par les offres cuisinées.
- **92,7 %** des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B.
- **97,3 %** des produits à marques sans additifs controversés.
- **11 869** chefs formés à la cuisine plus végétale.

### Pour la planète

- **68,6 %** des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation.
- **98,3 %** de nos emballages sont conçus pour être recyclables ou réutilisables.
- **25 %** de matière recyclée dans les emballages plastiques.
- **18,7 %** de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (vs 2019-2020 en absolu).
- **5,7 %** d'augmentation des émissions de GES du scope 3 (vs 2019-2020 en intensité) et **14,1 %** de réduction (vs 2019-2020 en absolu).

### Pour les collaborateurs

- **72 %** de taux d'engagement des collaborateurs.
- **79 %** des sites avec un programme *Food culture* actif.
- **100 %** des pays ont des pratiques inclusives.

### Pour les agriculteurs partenaires

**87,1 %** des contrats des agriculteurs sont renouvelés.

### Pour les communautés locales et la sphère sociétale

**97,5 %** des sites sont impliqués dans des initiatives locales.

**Près de 24 000** enfants ont participé à la Coupe du monde du potager.



Chapitre 2

# Rapport de durabilité et Plan de vigilance


**2.1 Rapport de durabilité - Informations générales 24**

2.1.1 Base de préparation 24
2.1.2 Gouvernance 27
2.1.3 Stratégie 32
2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités 38

**2.2 Environnement 39**

2.2.1 ESRS E1. Changement climatique 39
2.2.2 ESRS E2. Pollution 59
2.2.3 ESRS E3. Ressources hydriques et marines 66
2.2.4 ESRS E4. Biodiversité et écosystèmes 73
2.2.5 ESRS E5. Utilisation des ressources et économie circulaire 80
2.2.6 Application de la Taxonomie verte européenne 85

**2.3 Social 89**

2.3.1 ESRS S1. Personnel de l'entreprise 89
2.3.2 ESRS S2. Travailleurs de la chaîne de valeur 104
2.3.3 ESRS S3. Communautés touchées 112
2.3.4 ESRS S4. Consommateurs et utilisateurs finaux 115

**2.4 Annexes 127**

**2.5 Rapport de certification des informations en matière de durabilité 131**

**2.6 Autres éléments de durabilité 134**

**2.7 Plan de vigilance 138**

2.7.1 Introduction 138
2.7.2 Cartographie des risques Vigilance 138
2.7.3 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales 140
2.7.4 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention 141
2.7.5 Dispositif d'alerte 141
2.7.6 Dispositif de suivi 142
2.7.7 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2025-2026 142


POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR BONDUELLE.COM

# 2.1 RAPPORT DE DURABILITÉ - INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 2.1.1 Base de préparation

### BP-1 — Base générale pour la préparation des états de durabilité

#### Périmètre de consolidation

Le rapport de durabilité de Bonduelle a été préparé conformément à l'article 48 decies de la directive 2013/34/EU sur l'état de durabilité des entreprises (CSRD - *Corporate Sustainability Reporting Directive*), ainsi qu'au règlement (UE) 2020/852 de la Taxonomie européenne.

Le périmètre de *reporting* est défini sur la base du périmètre de consolidation financière (cf. 5.5 Annexe aux comptes consolidés – en note 15 – Liste des sociétés du groupe).

Comme pour les états financiers, le *reporting* des données extra-financières est effectué chaque année sur la période fiscale, soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

##### Amont agricole

Concernant le *reporting* de l'amont agricole des cultures saisonnières, Bonduelle utilise les données des campagnes de production réalisées pendant l'année civile précédant le *reporting*. Ces activités étant principalement situées dans l'hémisphère nord, les saisons de culture (du semis à la récolte) se déroulent typiquement sur la période du printemps à l'automne. Elles se déroulent donc à cheval sur deux exercices fiscaux.

##### Ressources humaines

La période de *reporting* des données Ressources Humaines (RH) est similaire à la période fiscale, sauf cas exceptionnels au regard des spécificités locales de chaque pays. Ainsi en France, les données mensuelles pour les sites sont arrêtées au 22 de chaque mois, les données postérieures à cette date sont intégrées à la période suivante afin d'avoir une période de *reporting* de 365 jours.

Les informations publiées dans ce rapport reposent sur l'analyse de double matérialité dont la description des travaux est à retrouver dans le présent chapitre.

#### Couverture de la chaîne de valeur

Bonduelle a défini les principaux acteurs de sa chaîne de valeur, de l'amont à l'aval (cf. 2.1.3 Stratégie). L'ensemble de la chaîne de valeur est concernée par l'analyse de double matérialité et est donc couverte dans ce rapport lorsque celle-ci est incluse dans un IRO[1] matériel.

#### Informations de durabilité spécifiques à l'entité

Bonduelle a développé des indicateurs additionnels aux ESRS afin de refléter l'impact de ses politiques notamment dans les ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes, S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur, S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux.

### BP-2 — Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

#### Horizons temporels

Dans le cadre de ses travaux d'analyse de double matérialité et pour la préparation du rapport de durabilité, Bonduelle a utilisé les horizons temporels définis comme tel :

— un an pour le court terme,

— jusqu'à trois ans pour le moyen terme,

— au-delà de trois ans pour le long terme.

Ces horizons temporels sont cohérents avec les jalons stratégiques internes, notamment un horizon moyen terme à 3 ans.

#### Estimations concernant la chaîne de valeur

Bonduelle a pris en charge la collecte et le calcul des données sur l'ensemble du rapport et sur la majorité de sa chaîne de valeur. Des hypothèses ont été prises sur certains indicateurs.

##### E1-5 — Consommation d'énergie et mix énergétique

L'électricité achetée sans garantie d'origine est répartie entre les 3 catégories (énergie fossile, énergie nucléaire et énergie renouvelable) selon le mix électricité de chaque pays récupéré *via* la source externe : https://ember-climate.org/.

##### E1-6 — Émissions brutes de GES[2] des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Un certain nombre d'hypothèses et d'estimations ont été utilisées pour réaliser le calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les 3 scopes. Ci-dessous sont reprises les hypothèses les plus structurantes et impactantes pour le calcul :

Bureaux

Les émissions relatives aux bureaux sont calculées sur la base des ETP et d'un facteur d'émission spécifique.

Transport de marchandises

Les émissions relatives aux transports inter site et de distribution sont calculées en se basant sur une distance théorique la plus probable, définie au regard des points de départ et d'arrivée.

Entrepôts

Les émissions relatives aux consommations d'énergie des entrepôts sont calculées sur la base de la surface et d'un facteur d'émission spécifique.

Consommateurs

Les émissions sont basées sur les volumes de vente, des modélisations d'usage (distribution et domicile), et d'un facteur d'émission personnalisé.

Gaspillage alimentaire chez le consommateur

Les émissions sont basées sur les volumes de production associés à des ratios de perte estimés.

Franchise

Cette catégorie regroupe les produits vendus sous licence de marque par des tiers. Nous indiquons les estimations des émissions (historiquement en scope 1 et 2) proportionnellement au chiffre d'affaires des produits vendus sous franchise (en scope 3.14).

Facteur d'émission des emballages - Bonduelle Americas

Les facteurs d'émission des emballages utilisés pour les USA s'appuient sur des facteurs français et européens. Cette hypothèse de travail est similaire sur toutes les années du *reporting*.

1 Impact Risque Opportunité.
2 Gaz à effet de serre.

Équivalence

Cette catégorie regroupe les mises en équivalence. Des estimations sont faites sur l'entité Nortera, dont les émissions de GES sont calculées en appliquant un ratio d'intensité économique sur le chiffre d'affaires à hauteur du taux de participation du Groupe Bonduelle.

### Sources d'incertitude liées aux données projectives

Bonduelle n'utilise pas d'information projective pour calculer ses indicateurs.

Pour l'analyse de double matérialité, lorsque cela était nécessaire Bonduelle s'est appuyé sur des éléments qualitatifs pour établir les notations des impacts, risques et opportunités.

### Ajustement des informations comparatives

#### Politique « Engagés avec Bonduelle »

La définition de notre indicateur sur l'agriculture régénératrice de notre feuille de route agronomique a été mise à jour pour mieux refléter l'impact et la performance de notre action.

- Agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice
  - Donnée historique 2024-2025 : 59,3 %
  - Donnée actualisée 2024-2025 : 57,6 %

#### Politique Food

Bonduelle a mis à jour le calcul de l'indicateur Nutri-Score, afin de suivre l'évolution de l'algorithme.

- % produits évalués Nutri-Score A ou B
  - Donnée historique 2024-2025 : 98,8 %
  - Donnée actualisée 2024-2025 : 91,9 %

#### Politique de décarbonation

Les données des émissions carbone présentées en E1-6 font l'objet de mises à jour annuelles liées à l'amélioration continue des méthodes de calcul, de l'évolution des facteurs d'émissions, et de l'exhaustivité des émissions carbone.

Ces effets méthodologiques sont répercutés sur l'année de référence, l'année 2025-2026 et l'année précédente 2024-2025. La comparabilité entre ces exercices est ainsi garantie (voir E1-4 et E1-6 pour l'analyse comparée de la performance 2025-2026). Les principales mises à jour ayant eu un impact sont :

- Fiabilisation continue de l'exhaustivité des émissions scope 1, 2, et 3.
- Évolutions méthodologiques :
  - Emballages : ajout de facteurs d'émission spécifiques de fournisseur et ajout d'émissions liées à l'utilisation d'énergie dans la fabrication des emballages ;
  - Déchets consommateurs : ajout des émissions liées aux déchets organiques.
- Mise à jour des facteurs d'émission :
  - Apport d'engrais azoté ;
  - Culture de champignons ;
  - Achats d'électricité Market-based ;
  - Revue globale des facteurs d'émission liés aux énergies.

L'impact cumulé a ajusté notre empreinte carbone de l'année précédente 2024-2025 de 185 169 $TeqCO_2$ au total, soit 13,2 %. Pour rappel, en 2024-2025, les émissions carbone du groupe (périmètre des activités poursuivies) étaient calculées à :

- Scope 1 : 98 752 $TeqCO_2$,
- Scope 2 (location based) : 29 722 $TeqCO_2$,
- Scope 2 (market based) : 29 326 $TeqCO_2$,
- Scope 3 : 1 272 926 $TeqCO_2$.

### Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

- E1-4 et E1-6 : ajustement cité dessus lié à l'amélioration continue de l'exhaustivité des émissions carbone ;
- E3-3 — Cibles en matière de ressources hydriques et marines : la variation d'intensité hydrique ($m^3$ / Tonne de Produit Fini) pour 2024-2025 versus 2019-2020 a été corrigée et s'élève à 0,1 % au lieu de - 10 % affiché l'an dernier.

Aucune autre révision de méthodologie de calcul concernant de potentielles erreurs sur les périodes antérieures n'a été faite dans le présent rapport.

### Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité

Le présent rapport de durabilité répond aux exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 18 juin 2020 (dit règlement Taxonomie) établissant un cadre pour faciliter l'investissement durable.

Il se réfère également à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », en particulier de son exigence en matière de dispositif d'alerte, ainsi que de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres.

De plus, afin de répondre aux attentes de certains analystes ESG et agences de notation extra-financière, le groupe publie en section 2.6, certaines informations complémentaires de durabilité ne relevant pas d'enjeux jugés matériels au sens de l'analyse de double matérialité validée en mars 2026. Ces informations additionnelles sont fournies à des fins de transparence et de comparabilité sectorielle.

### Incorporation d'informations au moyen de renvois

| ESRS Concerné | Type information incorporée | Section correspondante |
|---|---|---|
| ESRS 2 | Composition, diversité, compétences et expertises des organes de gouvernance | Chapitre 3 - partie 3.2 |
| ESRS 2 | Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation | Chapitre 5 - Annexes - Note 7.3 |
| ESRS 2 | Modèle d'affaires de Bonduelle | Chapitre 1 - Section 1.3.6 |
| ESRS S1 | Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations | Chapitre 2 - Partie 2.7 |
| ESRS S3 | Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de ses préoccupations | Chapitre 2 - Partie 2.7 |

### Utilisation des dispositions transitoires

Bonduelle a fait le choix de ne pas publier les informations liées aux dispositions transitoires telles que listées dans l'*Appendice* C de l'ESRS 1. Cela comprend notamment les éléments liés à la publication des informations financières des politiques de durabilité.

### Limites de publication des informations de durabilité

Malgré les efforts raisonnables, Bonduelle n'a pas été en capacité de reporter sur l'entièreté des dispositions requises par la directive CSRD. Ci-dessous la liste des éléments non publiés pour ce rapport 2025-2026 :

- E2-5 — Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes : la consolidation des quantités de substances préoccupantes n'est pas disponible ;
- E2-4 — Pollution de l'eau et des sols : Bonduelle étudie la pertinence d'un indicateur complémentaire permettant de rendre compte de l'efficacité de ses dispositifs de traitement des effluents et de l'évolution de son empreinte sur la qualité des milieux récepteurs (pollution de l'eau) ;
- E3-4 — Consommation d'eau : les données quantitatives sur la réutilisation de l'eau ne sont pas disponibles, ainsi que la consommation d'eau. À ce stade, Bonduelle publie les données quantitatives sur les prélèvements d'eau ;
- S1-14 — Indicateurs de santé et de sécurité : l'indicateur sur les maladies professionnelles est actuellement renseigné sur un périmètre limité à la France et ne correspond pas strictement à l'exigence CSRD. La consolidation de cet indicateur à l'échelle du groupe requiert une harmonisation des dispositifs de collecte des données ;
- S1-16 — Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) : le taux de couverture de l'indicateur est de 71 % des salariés de Bonduelle. Bonduelle ne dispose pas des outils de consolidation permettant de répondre entièrement aux exigences CSRD.

## 2.1.2 Gouvernance

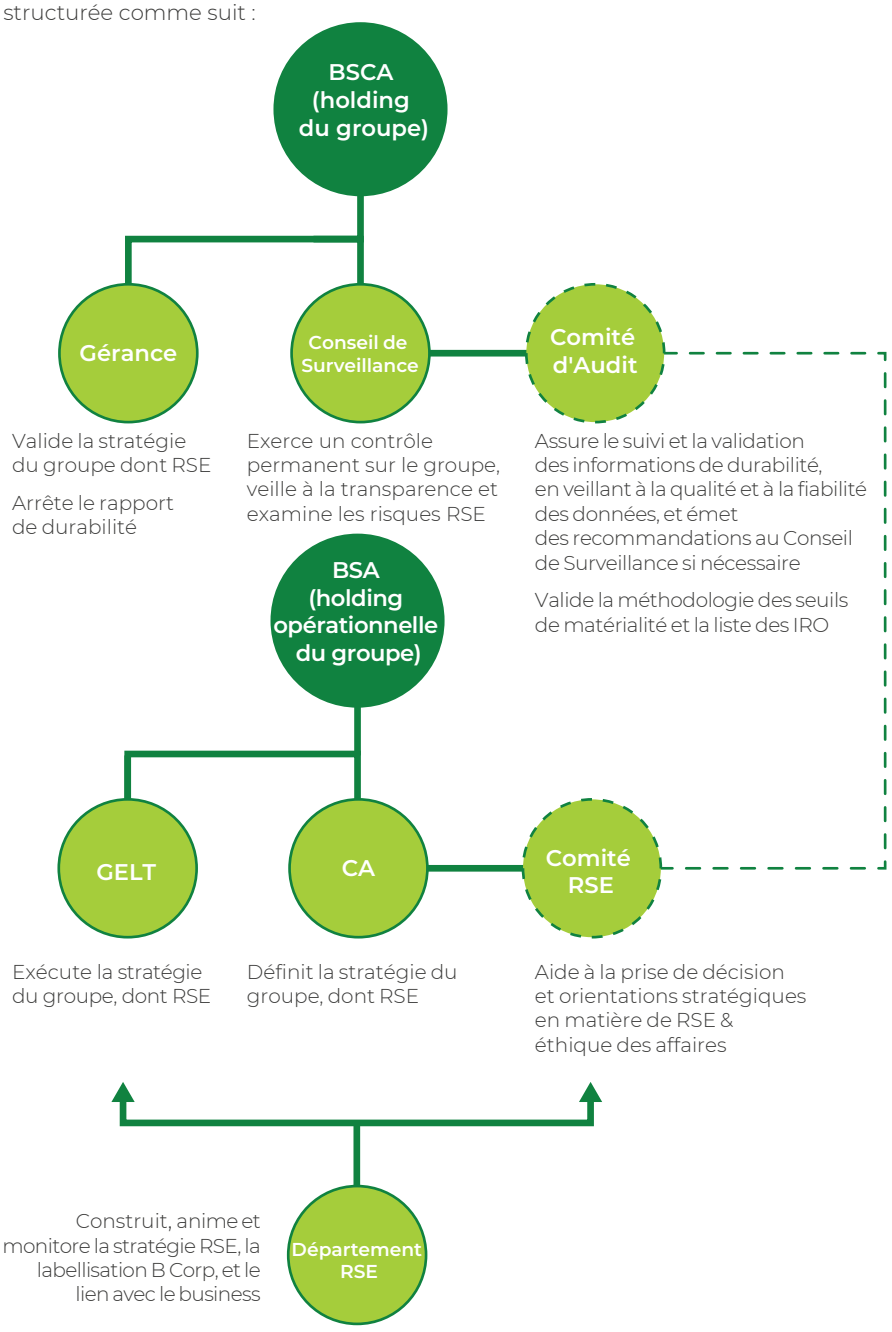
À titre introductif, il est précisé que les informations relatives à la gouvernance du groupe sont présentées dans cette section. Certaines, telles que la composition des instances, les expertises et compétences des membres, figurent plus en détail au chapitre 3 consacré au gouvernement d'entreprise. Ce chapitre intègre également les informations requises par le Code Afep-Medef, selon le principe « comply or explain », incluant notamment des précisions sur le Comité RSE. Des renvois y sont donc effectués à plusieurs reprises.

### GOV-1 — Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le Groupe Bonduelle est composé de plusieurs sociétés, filiales directes et indirectes structurées autour de deux sociétés *holding* :

- la société tête de groupe, Bonduelle SCA, regroupe les plus hauts organes de gouvernance, à savoir la Gérance, le Conseil de Surveillance, dont émane le Comité d'Audit. Les salariés du groupe sont représentés au sein du Conseil de Surveillance, par un membre élu par le Comité d'entreprise groupe ;
- la société Bonduelle SA, *holding opérationnelle,* regroupe le Conseil d'Administration (dont émane le Comité RSE et le Comité des rémunérations), le Directeur général et le GELT[1].

Ces différents organes forment les organes d'administration, de direction et de surveillance du groupe, dont la gouvernance en matière de durabilité est structurée comme suit :




1 *Global Executive Leadership Team.*

## Composition, expertises et compétences

La composition des organes de gouvernance, à savoir le Conseil de Surveillance, le Conseil d'Administration, ainsi que les comités émanant de ces organes, et le GELT est présentée en partie 3.1.

Les expériences, expertises et compétences des membres du Conseil de Surveillance, notamment en matière de durabilité, sont présentées dans leur parcours professionnel en partie 3.2.

Les nominations des membres au sein des organes de gouvernance s'appuient sur une combinaison de plusieurs critères incluant notamment les compétences, l'expertise, l'expérience, la diversité, ainsi que l'appétence et la compréhension des enjeux en matière de durabilité. Cette approche permet de répondre aux intérêts de Bonduelle en lien avec ses activités, ses implantations, et les enjeux spécifiques à son secteur.

La composition du Comité RSE favorise le partage d'informations, de compétences et de bonnes pratiques, entre les différents organes de gouvernance, contribuant ainsi à renforcer collectivement l'expertise de ces instances et la prise de décisions collectives en matière de durabilité.

Au cours de l'année, plusieurs réunions ont été organisées au sein de chaque organe de gouvernance, en lien avec leurs rôles et responsabilités respectifs. Celles-ci ont, notamment, permis la présentation, le partage d'informations, et lorsque cela était pertinent, la validation des travaux liés à la revue de la matrice de double matérialité. Les membres du Conseil de Surveillance ont participé à une formation en août 2025 ayant pour objectif de renforcer les compétences et la compréhension des enjeux liés à la directive CSRD, notamment en matière de gouvernance, de *reporting* extra-financier et de supervision.

## Diversité

Au 30 juin 2026, la répartition femmes/hommes des organes de gouvernance est la suivante :

| | Nombre | Pourcentage |
|---|---|---|
| **CONSEIL DE SURVEILLANCE (MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS INCLUS)[1]** | | |
| Hommes | 4 | 44 % |
| Femmes | 5 | 56 % |
| **CONSEIL DE SURVEILLANCE (HORS MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS)** | | |
| Hommes | 3 | 38 % |
| Femmes | 5 | 62 % |
| **CONSEIL D'ADMINISTRATION[2]** | | |
| Hommes | 7 | 64 % |
| Femmes | 4 | 36 % |
| **GELT[3]** | | |
| Hommes | 6 | 67 % |
| Femmes | 3 | 33 % |

1 Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas des membres exécutifs. L'indépendance des membres est exposée en section 3.2.2. Tel que précisé en section 3.3.2, une politique de diversité est applicable au sein du Conseil de Surveillance, elle est décrite au sein de son règlement intérieur disponible sur le site www.bonduelle.com. Pour les instances composées de huit personnes ou moins, la parité est considérée comme respectée dès lors que l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes n'excède pas deux.

2 Les membres du Conseil d'administration sont des membres non exécutifs. L'indépendance des membres du Conseil d'Administration est exposée en section 3.1.4. Bonduelle SA n'est pas soumise aux dispositions du Code de commerce relatives à la parité.

3 Les membres du GELT sont des membres exécutifs.

## Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les missions globales des différents organes d'administration, de direction et de surveillance de Bonduelle sont décrites en partie 3.1. Un focus sur les travaux du Conseil de Surveillance et Comité d'audit est présenté en section 3.3.2.

Dans le cadre de la gouvernance en matière de durabilité au sein du groupe, les organes d'administration et de direction interviennent à différents niveaux (cf. schéma ci-dessus). Au-delà de ces organes, d'autres instances, comités, directions opérationnelles, participent également à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des démarches en matière de durabilité. Le tableau ci-après présente le rôle et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans les différentes étapes du pilotage RSE, conformément à la réglementation applicable et à l'organisation interne du groupe.

| |
|---|
| **Le Département RSE groupe** |
| — construit, anime et monitore la stratégie RSE du groupe en lien avec les différentes fonctions de l'entreprise ; |
| — pilote le processus de double matérialité : recommandations sur la méthodologie, propositions des seuils et des sujets de matérialité à publier, suivi du processus de détermination des informations en matière de durabilité ; |
| — contribue à la qualité et à la transparence du *reporting* : fourniture des données nécessaires à l'audit du rapport de durabilité, suivi de son bon déroulement, et présentation des résultats de la double matérialité auditée par le Comité d'audit ; |
| — anime le processus de labellisation B Corp de l'ensemble des entités du groupe ; |
| — forme et informe les collaborateurs sur les enjeux RSE et assure un lien étroit avec les équipes business. |
| **Le GELT** |
| — Exécute les orientations stratégiques du groupe, incluant les priorités en matière de durabilité et la stratégie RSE ; |
| — donne un avis sur les sujets identifiés comme matériels par le département RSE, dans le cadre de la double matérialité ; |
| — contribue au suivi des performances RSE et à l'alignement avec les objectifs de transformation durable du groupe ; |
| — fait le lien avec le Conseil d'administration sur les enjeux de durabilité, en tant qu'interlocuteur privilégié pour assurer la cohérence entre décisions stratégiques et gouvernance RSE ; |
| — et lorsque approprié, valide les orientations des politiques en lien avec la durabilité. |
| **Le Comité RSE** |
| — contribue à la prise de décision stratégique en matière de RSE et d'éthique des affaires, en lien avec les orientations globales du groupe ; |
| — contrôle le déploiement de la stratégie RSE et suit l'atteinte des objectifs fixés, en lien avec les indicateurs de performance extra-financiers ; |
| — donne un avis sur les seuils de matérialité et les IRO identifiés, dans le cadre du processus de double matérialité ; |
| — émet un avis sur l'intégration de critères RSE dans les dispositifs de rémunération de long terme (LTI)[1] ; |
| — favorise le partage d'informations, de compétences et de bonnes pratiques entre les différents organes de gouvernance, contribuant ainsi à une montée en expertise collective et à des décisions plus éclairées sur les enjeux de durabilité. |
| **Le Conseil d'Administration** |
| — définit la stratégie globale du groupe, incluant la stratégie en matière de durabilité en lien avec sa raison d'être, dans le respect des enjeux économiques, sociaux et environnementaux en s'appuyant sur les travaux du Comité RSE et du GELT ; |
| — est informé des sujets identifiés comme matériels, dans le cadre du processus de double matérialité et des résultats de l'audit du rapport de durabilité. |
| **Le Comité d'Audit** |
| — assure le suivi du processus des informations de durabilité, notamment la méthodologie, les seuils de matérialité et les sujets matériels à publier (IRO) ; le cas échéant émet des recommandations au Conseil de Surveillance ; |
| — valide la méthodologie, les seuils de matérialités retenus dans le cadre de l'analyse de double matérialité et l'examen des indicateurs de matérialité identifiés à l'issue du process ; |
| — suit la mission de certifications des informations de durabilité et vérifie l'indépendance des auditeurs ; |
| — s'assure de la qualité et de la fiabilité des informations de durabilité. |
| **Le Conseil de Surveillance** |
| — assure un contrôle permanent sur le groupe, y compris la prise en compte des enjeux RSE ; |
| — s'assure de la transparence de l'information transmise au titre du rapport de durabilité ; |
| — examine régulièrement les risques, notamment sociaux, sociétaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence. |
| **La Gérance** |
| — valide la stratégie du groupe, y compris en matière de RSE ; |
| — arrête le Rapport de durabilité ; |
| — valide les critères utilisés dans les plans LTI, en ce compris les critères RSE. |

1 *Long Term Incentive.*

## Compétenceset expertises sur les sujets de durabilité

Concernant le Conseil de Surveillance, les compétences et expertises des membres, notamment en matière de durabilité, sont décrites en section 3.2.3.

Le Conseil d'Administration rassemble des profils aux expertises complémentaires, favorisant une approche plurielle des enjeux stratégiques, y compris ceux liés à la durabilité. Deux de ses membres, dont le président du Comité RSE, siègent également au sein de ce comité et apportent à ce titre une expertise spécifique en matière de RSE.

## GOV-2 — Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Comme indiqué précédemment, les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés, de manière structurée et à des étapes clés, des informations essentielles en matière de durabilité, conformément aux rôles et responsabilités de chacun. La présence de certains membres dans plusieurs organes facilite les échanges croisés et garantit la circulation fluide des informations pertinentes jusqu'au niveau approprié.

Dans le cadre de cette deuxième année de publication du rapport de durabilité, et conformément aux attributions de chaque organe, ceux-ci ont été principalement informés des résultats de la revue de la double matérialité.

## GOV-3 — Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

### Plans LTI (Long Term Incentives)

Pour associer la performance extra-financière et financière, des plans LTI sont décidés et attribués annuellement, par la Gérance, à certains collaborateurs, dont les membres du GELT. Ces plans reposent en partie sur des critères extra-financiers.

Ceux-ci ont fait l'objet d'un renforcement progressif au fil des années, traduisant une volonté d'élargir et d'approfondir la prise en compte des enjeux de durabilité.

L'ensemble des plans en cours et leurs conditions d'attributions sont détaillés en partie 5 note 7.3.

Le plan LTI ouvert durant l'exercice fiscal 2025-2026 accorde une rémunération variable conditionnelle basée à 25 % sur des critères extra-financiers. Elle est ensuite répartie en trois parts égales au regard des critères suivants :

— le renouvellement à 100 % de la certification B Corp pour l'ensemble du groupe ;

— l'atteinte des ambitions de réduction des GES sur les scopes 1 et 2 par rapport à une base 2019-2020, qui sont alignés avec les objectifs du groupe sur la décarbonation (cf. E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci)[1] ;

— l'amélioration du taux d'engagement des collaborateurs (basé sur l'enquête Climate). Le seuil minimal à atteindre est 70 %. La cible pour atteindre 100 % de la rémunération est de 75 % (cf. S1-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels). Le pourcentage d'attribution entre le seuil et la cible est déterminé par un calcul linéaire.

L'atteinte de ces critères sera appréciée à la fin de la durée du plan, soit au 30 juin 2028.

### Rémunération de la Gérance

Concernant la Gérance, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, la politique de rémunération prend en compte des critères financiers et extra-financiers. Le processus décisionnel, ainsi que la politique de rémunération *ex ante* et *ex post* sont décrits en partie 3.4.

Pour l'exercice 2025-2026, la rémunération annuelle de la Gérance est composée d'éléments financiers et extra-financiers, elle est décrite et détaillée en partie 3.4. Les critères extra-financiers pris en compte sont les suivants :

— La certification B Corp à 100 % du périmètre certifiable du Groupe Bonduelle tel que connu au 30 juin 2025 ;

— L'atteinte des ambitions de réduction des GES sur les scopes 1 et 2, qui sont alignés avec les objectifs du groupe sur la décarbonation (cf. E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci[2]), soit une cible à - 15 % en 2025-2026 comparée à l'année de référence 2019-2020.

L'atteinte de ces critères est appréciée à la date d'examen des comptes 2025-2026 par le Conseil de Surveillance.

La politique de rémunération 2026-2027 est détaillée en partie 3.4 et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026.

1 L'objectif de réduction est linéarisé afin de permettre d'analyser l'atteinte des ambitions de réduction. Les variations de périmètre sont prises en compte afin de s'aligner avec le périmètre de *reporting* de durabilité.
2 Cf. ci-dessus.

## GOV-4 — Déclaration sur la vigilance raisonnable

| ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA VIGILANCE RAISONNABLE | PARAGRAPHES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL | RÉFÉRENCES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ |
|---|---|---|
| a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique | ESRS 2 GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité par ces organes | 2.1.2 |
| | ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation | 2.1.2 |
| | ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires | 2.1.3 |
| | Plan de vigilance (pour les entreprises de plus de 5 000 salariés en France, filiales comprises ; ou de plus de 10 000 salariés dans le monde, filiales comprises ; ou pour les entreprises de plus de 5 000 salariés dont la société mère n'est pas en France) | 2.7 |
| b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable | ESRS 2 - GOV2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes | 2.1.2 |
| | ESRS 2 - IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels | 2.1.4 |
| | ESRS 2 – MDR-P : Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels | ESRS Environnement 2.2<br>ESRS Social 2.3 |
| | ESRS 2 - SBM 2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes | 2.1.3 |
| | ESRS Thématiques :<br>— SBM 2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes<br>— MDR-P - Manière dont le point de vue des parties prenantes est intégré dans la politique | |
| c) Identifier et évaluer les impacts négatifs | ESRS 2 - IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels | 2.1.4 |
| | ESRS 2 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique | 2.1.3 |
| | ESRS Thématiques :<br>— SBM-3 - Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires | |
| | Plan de vigilance (pour les entreprises de plus de 5 000 salariés en France, filiales comprises ; ou de plus de 10 000 salariés dans le monde, filiales comprises ; ou pour les entreprises de plus de 5 000 salariés dont la société mère n'est pas en France) | 2.7 |
| d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs | ESRS 2 MDR-A : Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels ESRS Thématiques :<br>— L'ensemble des actions, y compris les plans de décarbonation | ESRS Environnement 2.2<br>ESRS Social 2.3 |
| e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer | ESRS 2 - MDR-M : Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels | ESRS Environnement 2.2 |
| | Cibles MDR-T — Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles | ESRS Social 2.3 |
| | ESRS Thématiques :<br>— Sections « Indicateurs et cibles » | |

## GOV-5 — Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne sur les informations en matière de durabilité s'applique à l'entièreté du périmètre de consolidation, et sur toutes les étapes du *reporting* de durabilité. Cela comprend :

- l'analyse de double matérialité et la revue de cohérence avec la cartographie des risques de l'entreprise liés aux enjeux de durabilité ;
- les contrôles de cohérence et de complétude effectués à tous les niveaux de l'organisation (sites, régions, groupe) adaptés à l'organisation des domaines ;
- la présentation de la double matérialité et du rapport aux organes de gouvernance de Bonduelle (Comité RSE, Comité d'Audit, Conseil de Surveillance) ;
- la validation de la double matérialité par le Comité d'Audit.

La mise en cohérence des résultats de double matérialité et de la cartographie des risques a été faite pour aligner au maximum les pratiques d'évaluation. L'alignement des échelles de temps et de notation, ainsi que l'implication des équipes de gestion des risques dans le processus d'évaluation, a permis cette cohérence d'approche.

Pour ce qui est du contrôle interne, nous mettons en place des vérifications des données remontées annuellement pour les besoins du *reporting*. Ces contrôles prennent en compte les variations N/N-1 (avec une attention particulière sur les variations supérieures à +/- 15 %), avec des attentions particulières sur les sites ayant une contribution significative aux indicateurs de performance.

## 2.1.3 Stratégie

### SBM-1 — Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur

**Stratégie et modèle d'affaires**

La stratégie et le modèle d'affaires du Groupe Bonduelle sont présentés dans le Chapitre 1 – Rapport intégré du document d'enregistrement universel.

**Stratégie à impact du Groupe Bonduelle**

Suite à la réalisation de l'analyse de double matérialité, la stratégie à impact du Groupe Bonduelle a été mise à jour en 2025-2026, pour intégrer à la fois les enjeux matériels et les engagements volontaires de l'entreprise.

En cohérence avec la mission du Groupe Bonduelle d'inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète, sa stratégie à impact est portée par la certification B Corp et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Elle s'articule autour de trois piliers :

- **Une alimentation plus végétale de qualité pour tous, visant à :**
  - proposer des produits simples, avec des profils nutritionnels positifs et une information transparente aux consommateurs ;
  - développer un portefeuille pertinent pour permettre à chacun d'accéder facilement à une alimentation plus végétale ;
  - et influencer les comportements alimentaires pour contribuer aux enjeux humains et environnementaux liés à l'alimentation.
- **Vers une production plus respectueuse des ressources, visant à :**
  - agir pour le climat en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre sur notre chaîne de valeur, et travailler sur l'adaptation de nos activités aux effets du changement climatique avec l'ensemble de nos partenaires ;
  - agir pour préserver les ressources naturelles en réduisant notre impact sur les ressources naturelles, accélérer la circularité de nos emballages et renforcer la durabilité de nos approvisionnements ;
  - et contribuer à protéger les écosystèmes et la biodiversité pour préserver la résilience de notre modèle, notamment en accélérant le déploiement de l'agriculture régénératrice avec nos agriculteurs partenaires.
- **Une dynamique portée par des collaborateurs et des partenaires engagés, visant à :**
  - être un employeur responsable en garantissant des conditions de travail toujours plus sûres et favorables au bien-être, avec l'ambition de zéro accident avec arrêt de travail et le déploiement de programmes de santé physique ou mentale sur tous nos sites ;
  - offrir une expérience collaborateur stimulante et porteuse de sens, en mobilisant nos collaborateurs autour d'un enjeu majeur de société : la transition vers une alimentation plus végétale ;
  - et s'engager auprès des communautés pour construire une chaîne de valeur où les droits humains sont respectés et protégés.

Bonduelle s'engage depuis plusieurs années à intégrer des objectifs de durabilité dans l'ensemble de ses activités, notamment à travers sa stratégie à impact.

L'entreprise propose une offre de produits d'origine végétale, issus majoritairement de pratiques agricoles responsables, qui est en cohérence avec les priorités environnementales, sociales et nutritionnelles de l'entreprise.

Les marchés principaux de Bonduelle, notamment en Europe et en Amérique du Nord, sont caractérisés par une forte sensibilité aux enjeux environnementaux et sociaux, en cohérence avec ses engagements pour l'alimentation, la planète et l'humain. De ce fait, les objectifs de la stratégie à impact sont définis de manière globale pour l'ensemble des sites et des zones géographiques du groupe.

En favorisant la transition alimentaire vers plus de végétal dans les assiettes, la conception des produits existants soutient les objectifs de réduction de l'empreinte carbone et participe à une alimentation plus équilibrée. Le groupe poursuit ses travaux d'amélioration continue, en particulier en développant des initiatives d'éco-conception des emballages et en réduisant l'empreinte environnementale de ses produits.

**Chaîne de valeur**

## AMONT

### Culture des matières premières

**S2 (agriculteurs) et S3 (riverains)**

- Production de légumes
- Engrais et semences
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Matériaux d'emballage plastique, métal, carton
- Matériaux biologiques
- Pratiques agricoles, pesticides et herbicides
- Droits fonciers et communautés autochtones et riveraines

### Transport amont agricole

**S2 (agriculteurs)**

- Transport terrestre

### Emballages

**S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Fabrication d'emballages
- Approvisionnement en source durable
- Recyclabilité
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

### Sous-traitance

**S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Transformation alimentaire hors des usines Bonduelle
- Traitement de l'eau/ autres polluants
- Consommation d'énergie
- Réfrigération et gaz réfrigérant
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Valorisation des sous-produits

## OPÉRATIONS

### Transport intersites

**S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Transport terrestre/ maritime/aérien
- Transport de produits semi-finis
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réfrigération et gaz réfrigérant

### Fabrication dans nos usines

**S1 (effectifs propres), S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Transformation alimentaire dans les usines Bonduelle
- Additifs et conservateurs
- Consommation d'énergie
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Utilisation des sous-produits
- Traitement de l'eau/ autres polluants

### Activités de bureau

**S1 (effectifs propres), S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Déplacements professionnels et transports
- Étiquetage des produits/ transparence des produits
- Énergie, eau, déchets et déplacements domicile-travail au bureau
- Sensibilisation des clients
- Pratiques promotionnelles

### Stockage

**S1 (effectifs propres), S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Stockage/réfrigération
- Consommation d'énergie
- Réfrigération et gaz réfrigérant

## AVAL






### Distribution

**S1 (effectifs propres), S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Transport terrestre/ maritime/aérien
- Emballages durables/ réutilisables
- Prestataires logistiques tiers
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

### Stockage et opérations clients

**S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Consommation d'énergie
- Déchets de produits
- Déchets d'emballages de transport/ présentation
- Réfrigération et gaz réfrigérant

### Stockage et consommation

**S4 (consommateurs)**

- Réfrigération et gaz réfrigérant
- Nutrition

### Traitement des emballages

**S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)**

- Collecte et élimination des déchets et des emballages

## SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes

La prise en considération des intérêts et points de vue des parties prenantes sur le modèle économique de Bonduelle varie en fonction de l'importance du sujet et de l'opportunité de développement que cela peut générer pour l'entreprise. Le tableau ci-dessous décrit toutes les interactions avec les parties prenantes du groupe, et indique le cas échéant l'issue de ce dialogue.

| PRINCIPALES PARTIES PRENANTES | MODALITÉS DE DIALOGUE | ISSUES DU DIALOGUE |
|---|---|---|
| Actionnaires | Réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires | |
| Collaborateurs | Processus de communication interne (intranet, réseau social d'entreprise) | |
| | Enquête d'engagement et de satisfaction (Climate) | |
| Candidats | Entretiens d'embauche | |
| Équipe dirigeante de Bonduelle | Consultation lors des revues annuelles de la stratégie d'impact | |
| Agriculteurs | Audits qualité et évaluation des pratiques agronomiques | |
| | Dialogue individuel | |
| | Réunions avec les agriculteurs actionnaires | |
| | Dialogue au sein des interprofessions entre amont agricole et industriels | |
| Fournisseurs | Évaluations et audits sur la qualité | |
| | Évaluation par Ecovadis | |
| | Scoring fournisseurs | |
| Communautés locales | Dialogue à la demande avec les communautés locales au niveau des sites | |
| Clients | Réponses aux questionnaires et audits annuels | |
| | Étude annuelle avec nos principaux clients | |
| | Réunions ponctuelles sur les sujets business et de durabilité | |
| Chefs | Formation à la cuisine végétale | |
| | Conseils culinaires | |
| Consommateurs | Service dédié dans tous les pays | |
| | Consultation du panel de consommateurs | |
| Fédérations professionnelles/ | Participation active aux différentes instances de travail | |
| Interprofessions | Dialogue permanent | |
| ONG et entités à but non lucratif | Dialogue par le biais de sommets et d'événements | Engagement dans l'European Chicken Commitment (voir 2.6 Autres éléments de durabilité) |
| | Sollicitations ponctuelles par thématique (ex : agriculture régénératrice) | |
| Analystes financiers | Réponses aux questionnaires / Dialogues ponctuels sur demande | |
| Investisseurs / Banques | Modalités de financement intégrant des critères de durabilité | Mise en place d'un financement *via* un *Revolving Credit Facility* (RCF) (voir description ci-dessous) |
| | Réponses aux questionnaires/Dialogues ponctuels sur demande | |
| | Évènements spécifiques fonds ISR[1] | |
| Médias / Journalistes / Influenceurs | Dialogues ponctuels en lien avec nos évènements | |
| Pouvoirs publics et institutionnels | Réponse aux sollicitations des Ministères et Parlementaires sur des sujets spécifiques | |
| | Contributions à certaines consultations thématiques | |
| Recherche | Dialogue ponctuel sur des thématiques spécifiques en lien avec notre modèle d'affaires et nos innovations | |

### Représentants de la nature

La prise en compte des parties prenantes représentant la nature est assurée par un dialogue continu avec les ONG et les chercheurs tout au long de l'année, ainsi que par l'intégration de cadres d'action fondés sur des données scientifiques (par exemple, le SBTi pour la trajectoire climatique).

1 Investissement Socialement Responsable.

### Intégration d'objectifs de durabilité dans l'accès au financement

Le *Revolving Credit Facility* (RCF) intègre à ses conditions financières des indicateurs de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) en phase avec la mission et la raison d'être du groupe, tant en matière de labellisation B Corp, que de réduction de son empreinte carbone et de renouvellement des contrats avec nos partenaires agricoles.

Sur le critère B Corp, Bonduelle est labellisé sur 100 % de son chiffre d'affaires depuis janvier 2026 (voir section 1.3.1).

Concernant le taux de renouvellement des contrats avec nos partenaires agricoles, celui-ci est de 87,1 % au 30 juin 2026 (voir section 2.3.2.3).

Sur le critère de réduction de son empreinte carbone sur le scope 1 & 2 Industrie, Bonduelle s'engage à vérifier chaque année la performance réalisée, comparée à l'objectif de réduction SBTi. L'échéance de ces objectifs est fixée à 2029-2030, conformément aux dispositions contenues dans le RCF (voir chapitre 5 - Annexes - Note 8.6.6).

Pour l'exercice 2025-2026, Bonduelle est en attente de validation de sa trajectoire de décarbonation alignée sur le scénario 1,5 °C de la SBTi. La validation de cette trajectoire est attendue au cours de l'exercice 2026-2027. En l'absence d'objectif validé sur ce scénario pour l'exercice en cours, la performance de Bonduelle au titre du critère RCF n'est pas disponible pour 2025-2026.

À titre indicatif, la réduction des émissions de GES sur le « scope 1 & 2 Industrie » atteint - 19,96 % par rapport à l'année de référence 2019-2020. L'objectif annuel de réduction selon les critères du RCF basé sur la trajectoire SBTi précédemment validée (scénario *Well Below 2 °C*, validé en 2021-2022) pour cet exercice était de - 17,5 %. La performance réalisée est donc supérieure à cet objectif intermédiaire de référence.

## SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Les descriptions précises des IRO se trouvent dans chaque norme thématique.

| IRO | Type d'IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|
| **E1 - Climat** | | | | |
| **Adaptation au changement climatique** | + | AM AV | Moyen | ***Planet***<br>— Politique d'adaptation au changement climatique<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| | R | AM OP | Court | — Système de management environnemental (SME) |
| **Atténuation du changement climatique** | − | AM OP AV | Court | ***Planet***<br>— Politique d'atténuation du changement climatique<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| | R | AM OP | Court | — SME<br>— Politique Emballages Pack Manifesto |
| **E2 - Pollution** | | | | |
| **Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires** | − | AM | Court | ***Planet***<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| **Pollution de l'eau et des sols** | − | AM OP | Court | ***Planet***<br>— SME<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| **Substances préoccupantes** | − | AM AV | Long | |
| **E3 - Ressources hydriques et marines** | | | | |
| **Consommation, prélèvements et rejets d'eau** | − | AM OP | Court | ***Planet***<br>— SME<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| | R | AM OP | Court | |
| **E4 - Biodiversité et écosystèmes** | | | | |
| **Dégradation des sols et désertification** | − | AM | Long | ***Planet***<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| **Préservation des écosystèmes et de la biodiversité** | + | AM | Moyen | |

| IRO | Type d'IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|
| **E5 - Utilisation des ressources et Économie circulaire** | | | | |
| Flux de ressources entrantes y compris l'utilisation des ressources | − | AM OP | Court | ***Planet***<br>— Politique Emballages : Pack Manifesto<br>— SME |
| Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources | − | OP AV | Court | ***Planet***<br>— Pack Manifesto |
| | R | OP AV | Court | |
| **S1 - Effectifs de l'entreprise** | | | | |
| Santé et sécurité | − | OP | Court | ***People***<br>— Politique de santé-sécurité au travail |
| Protection sociale | + | OP | Court | ***People***<br>— Politique de rémunération et d'avantages sociaux |
| Bien-être des collaborateurs | O | OP | Court | ***People***<br>— Politique Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) |
| **S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur** | | | | |
| Partage de la valeur avec les agriculteurs | + | AM | Court | ***People***<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| Travail forcé<br>Travail des enfants | − | AM | Court | ***People***<br>— Politique relative au respect des droits des travailleurs |
| **S3 - Communautés affectées** | | | | |
| Eau et assainissement | − | AM OP | Court | |
| **S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux** | | | | |
| Accès aux produits et services | + | AV | Court | |
| | O | AV | Court | |
| Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous (sous-sujet spécifique à Bonduelle) | + | AV | Court | ***Food***<br>— Politique *Food* |
| | O | AV | Court | |
| Santé et sécurité | − | AV | Court | ***Food***<br>— Procédures qualité et sécurité alimentaire |
| | R | OP AV | Court | |
| Accès à l'information de qualité | + | AV | Court | ***Food***<br>— Politique *Food* |

+ − Impact positif / Impact négatif

R O Risque / Opportunité

AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

## 2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités

### IRO-1 — Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

**Processus et gouvernance**

Conformément à l'ESRS 2 (IRO-1), le Groupe Bonduelle identifie, évalue et hiérarchise ses impacts, risques et opportunités matériels sur l'ensemble de sa chaîne de valeur au travers d'une analyse de double matérialité combinant matérialité d'impact et matérialité financière.

À compter de l'exercice 2025-2026, la gouvernance de ce processus a été renforcée et formalisée :

- la méthodologie, les seuils de matérialité et les résultats de l'analyse de double matérialité font l'objet d'une validation annuelle par le Comité d'audit de BSCA ;
- le Comité RSE de BSA est consulté sur les évolutions potentielles des enjeux et leur cohérence avec la stratégie à impact du groupe ;
- les fonctions opérationnelles concernées (RSE, ressources humaines, qualité et sécurité des aliments, marketing) sont associées à la revue annuelle.

**Revue annuelle de la double matérialité – Exercice 2025-2026**

Après une première année de mise en œuvre de la CSRD, le groupe a conduit une revue annuelle ciblée de sa double matérialité, présentée au Comité d'audit le 23 février 2026.

Cette revue avait pour objectifs :

- de consolider l'appropriation des IRO par les métiers ;
- d'intégrer les retours d'expérience issus de l'exercice 2024-2025 ;
- d'assurer la cohérence entre la double matérialité, la stratégie d'impact positif et les attentes des instances de gouvernance.

Les conclusions de cette revue sont les suivantes :

- aucun changement n'a été apporté à la liste des IRO matériels, qui demeure composée de 21 enjeux ;
- certains IRO ont fait l'objet d'ajustements qualitatifs de hiérarchisation ou de clarification. L'impact éventuel sur le score n'a aucun impact sur la matérialité de ces IRO ou sur les seuils de matérialité ;
- pour certains enjeux, la revue a mis en évidence la nécessité de préciser et consolider les indicateurs de pilotage associés, afin de renforcer la traçabilité et l'auditabilité du dispositif, notamment pour l'enjeu accessibilité des produits et services (S4) ;
- séparation de l'enjeu « pratiques de commercialisation responsable » et « accès à l'information de qualité ». Seul « l'accès à l'information de qualité » reste matériel, du fait du pilotage distinct de ces deux enjeux au sein de l'organisation.

**Articulation avec la stratégie et les disclosures ESRS**

Les IRO matériels identifiés dans le cadre de la double matérialité constituent le socle de :

- la stratégie à impact ;
- la définition des politiques et plans d'actions déployés par les métiers ;
- les indicateurs et objectifs publiés dans les chapitres ESRS environnementaux et sociaux.

Conformément à l'ESRS 2 (IRO-2), l'ensemble des *Disclosure Requirements* applicables aux enjeux jugés matériels est couvert dans le présent rapport de durabilité sous réserve des dispositions transitoires retenues et des limites de publication présentées en BP-2.

**Rappel méthodologique– Analyse de double matérialité**

L'évaluation des impacts, risques et opportunités repose sur une méthodologie de cotation définie lors de l'exercice 2024-2025, combinant des critères de gravité et de probabilité pour les impacts, et de magnitude et de probabilité pour les risques et opportunités financiers.

Cette méthodologie, incluant les seuils de matérialité associés, est demeurée inchangée en 2025-2026. La revue annuelle conduite au cours de l'exercice a porté sur l'interprétation et le pilotage des enjeux identifiés, sans modification des principes de cotation.

# 2.2 ENVIRONNEMENT

## 2.2.1 ESRS E1. Changement climatique

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- **Adaptation au changement climatique**
  Impact positif + Risque
- **Atténuation du changement climatique**
  Impact négatif + Risque

#### Politiques

- Politique d'**atténuation du changement climatique**
- Politique d'**adaptation au changement climatique**
- Système de **management environnemental**
- Politique Agricole : **« Engagés avec Bonduelle »**

#### Actions

- **Analyse des risques physiques climatiques** sur nos sites industriels
- Évaluation **de l'impact du changement climatique** sur les zones agricoles
- **Investissements d'efficacité énergétique** dans les usines et certifications **ISO 50001** et **ISO 14001** des usines
- Développement de l'**électricité verte** par des contrats d'achat direct long terme
- Formation et **sensibilisation des collaborateurs** au changement climatique
- Formation des experts agronomes et des producteurs à **l'agriculture régénératrice**
- Réduction à la source de nos matériaux d'emballages
- Substitution des matières et amélioration de la recyclabilité de nos emballages

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**- 18,7 %**
d'émissions de GES (absolu) vs 2019/20 sur le scope 1&2
**Cible → - 38 % à l'horizon 2035**

**61 %**
des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice
**Cible → 80 % à l'horizon 2030**

**+ 5,7 %**
d'émissions de GES (intensité) vs 2019/20 sur le scope 3
**Cible → - 30 % à l'horizon 2035**

#### Autres indicateurs

**2,3** $teqCO_2$ / tonne
de produit fini

**916** kWh / tonne
de produit fini

**32 %**
d'énergie d'origine renouvelable

**14** sites certifiés
ISO 50001 ou ISO 14001

### 2.2.1.1 Gouvernance

## GOV-3 — Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Comme présenté précédemment dans la section GOV-3 de l'ESRS 2, la politique de rémunération de la Gérance prend en compte des critères financiers et extra-financiers, incluant des critères en lien avec le climat.

Le processus décisionnel, ainsi que la politique de rémunération *ex ante* et *ex post* sont décrits en partie 3.4.

### 2.2.1.2 Stratégie

## E1-1 — Plan de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique

Le plan de transition climatique du groupe est en cours d'élaboration. Bonduelle prévoit de renforcer progressivement la publication relative aux leviers de décarbonation, aux hypothèses structurantes et aux émissions verrouillées lorsque ces éléments seront suffisamment consolidés.

**Structuration du plan de décarbonation**

Cette année, Bonduelle continue de structurer ses ambitions climatiques autour de deux politiques complémentaires : une politique de décarbonation et une politique d'adaptation, dont le travail d'analyse des risques climatiques est en cours.

Un travail est en cours avec une première version d'un plan de décarbonation qui a été formalisée pour certains domaines. Nous travaillons pour obtenir prochainement un plan de décarbonation consolidé, intégré et piloté dans notre outil de calcul carbone.

**Principaux leviers de décarbonation identifiés et ressources allouées**

Bonduelle travaille actuellement à la quantification de ses principaux leviers de décarbonation, notamment sur l'amont agricole et nos opérations en propre. Certains leviers sont décrits dans E1-3 — Actions liées aux politiques en matière de changement climatique.

**Émissions de gaz à effet de serre verrouillées**

Bonduelle travaille actuellement à l'identification de ses émissions de GES verrouillées dans le cadre de la définition de son plan de décarbonation.

**Gouvernanceet supervision Climat et Carbone**

La gouvernance des enjeux climatiques au sein de Bonduelle est structurée afin d'assurer un pilotage à la fois stratégique et opérationnel de la trajectoire de décarbonation du groupe.

Au niveau stratégique, le Global Executive Leadership Team (GELT) assure le suivi régulier des enjeux climat et carbone, dans le cadre de ses réunions dédiées aux sujets RSE et B Corp. Les arbitrages et orientations stratégiques sont portés par les membres du GELT référents sur ces sujets, en particulier la Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact.

Au cours de l'exercice, la gouvernance opérationnelle des enjeux climat a évolué afin de renforcer son ancrage dans les métiers. Le comité B! Pact Planet, initialement mis en place pour structurer et diffuser les outils de pilotage carbone et suivre les objectifs du groupe, a été remplacé par des comités métiers dédiés.

Ces comités, organisés à fréquence régulière, rassemblent les fonctions groupe et opérationnelles sur des périmètres clés de la décarbonation (notamment l'agronomie, l'industrie et les emballages). Ils visent à piloter les leviers de réduction des émissions propres à chaque activité, à travailler les scénarios de décarbonation et à consolider les plans d'actions associés.

Ce dispositif permet d'assurer une articulation étroite entre la stratégie climat du groupe et sa mise en œuvre opérationnelle au sein des différentes régions et métiers.

En parallèle, Bonduelle maintient des équipes projets dédiées à la structuration des outils et des plans de transformation, notamment :

- la construction et le déploiement d'une feuille de route de décarbonation déclinée par activité et alignée avec la stratégie du groupe ;
- le déploiement d'un outil de pilotage des émissions de gaz à effet de serre ;
- la structuration de la démarche d'adaptation au changement climatique, incluant l'identification des risques et opportunités.

Ces équipes multidisciplinaires mobilisent les expertises métiers et contribuent à l'intégration des enjeux climat dans les processus opérationnels et les décisions du groupe.

Plus globalement, cette évolution contribue à rendre la démarche carbone plus intégrée, plus agile et mieux ancrée dans les activités quotidiennes de l'entreprise.

## SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

En 2025, le groupe a réalisé une analyse de risques qui s'intéresse de manière approfondie aux risques climatiques relatifs aux opérations propres de Bonduelle et à son amont agricole (cf. section 2.2.1.3). Ces travaux permettront d'évaluer à l'avenir la résilience du Groupe Bonduelle face à ces risques.

En amont de cette analyse de risques, Bonduelle a évalué ses impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au sein de deux cartographies :

— la cartographie des risques du groupe (cf. 4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques) ;

— la matrice de double matérialité (cf. 2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités).

Les impacts, risques et opportunités relatifs au climat sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Adaptation au changement climatique** | + | Bonduelle peut contribuer à la résilience des systèmes alimentaires et aux moyens de subsistance des travailleurs, par exemple en choisissant des cultures et des formations pour les agriculteurs qui les aident à s'adapter aux impacts du changement climatique (ex : meilleure résistance à la sécheresse).<br>Bonduelle peut également contribuer à la résilience des systèmes alimentaires pour les consommateurs, en les orientant vers des produits sains et plus sûrs, du point de vue de l'approvisionnement et de sécurité alimentaire. | AM AV | Moyen | ***Planet***<br>— Politique d'adaptation au changement climatique<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »<br>— Système de management environnemental (SME) |
| | R | Risque physique : Le changement climatique peut entraîner des conditions météorologiques extrêmes, une sécheresse accrue et une modification du rendement des cultures, ce qui peut directement impacter les actifs physiques et perturber la production des ressources clés de Bonduelle. Ces bouleversements peuvent également perturber la distribution des ingrédients et des produits. Si Bonduelle ne s'adapte pas à l'augmentation de la chaleur, des conséquences peuvent également exister en matière de sécurité et de productivité pour les travailleurs (exemple : épuisement dû à la chaleur). | AM OP | Court | |
| **Atténuation du changement climatique** | − | Bonduelle émet des gaz à effet de serre dans sa chaîne de valeur. L'agriculture, les emballages, les procédés industriels et l'utilisation finale par les clients et les consommateurs sont les principales sources d'émissions. L'énergie nécessaire à la réfrigération et à la climatisation des produits frais et surgelés est également source d'émissions. La majorité de l'énergie utilisée par Bonduelle pour ses propres opérations provient actuellement du gaz naturel. Les effets du changement climatique sont très vastes : augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, inondations, dommages aux moyens de subsistance, effondrement des écosystèmes, augmentation du risque de rupture de la chaîne du froid, etc. | AM OP AV | Court | ***Planet***<br>— Politique d'atténuation du changement climatique<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »<br>— SME<br>— Politique Emballages Pack Manifesto |

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Atténuation du changement climatique** | R | Risque de transition : La consommation d'énergie et de carburant constitue un poste de dépense élevé pour Bonduelle, ce qui présente un risque financier. Les fluctuations des prix de l'énergie et l'augmentation des coûts liés aux taxes sur le carbone peuvent notamment rendre le groupe plus vulnérable. D'une part, le fait de ne pas répondre aux exigences des législateurs comporte des risques juridiques, ce qui peut conduire à des radiations. D'autre part, l'absence de prise en compte des attentes des distributeurs et des consommateurs en matière d'engagement climatique comporte également des risques réputationnels, qui peuvent conduire à une baisse des ventes. | AM OP | Court | *Planet*<br>— Politique d'atténuation du changement climatique<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »<br>— Système de management environnemental (SME) |

+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité
AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

### 2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

## IRO-1 — Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

L'intégration du risque climatique dans les pratiques agricoles, les approvisionnements, la continuité des opérations, le transport et les normes sanitaires constitue un enjeu majeur pour l'évolution du modèle d'affaires et de la stratégie de Bonduelle. Elle est également essentielle pour contribuer à garantir une alimentation saine, de qualité, accessible et présentant le plus faible impact environnemental possible.

Au cours de l'exercice 2025-2026, Bonduelle a engagé, avec l'appui d'un cabinet d'experts, une analyse approfondie de l'exposition de ses actifs industriels (usines, bureaux, centres logistiques et entrepôts) aux risques physiques liés au changement climatique. Cette analyse repose sur des méthodologies scientifiques reconnues à l'échelle internationale et alignées avec les réglementations et standards en vigueur.

Les travaux menés ont permis d'évaluer, pour les sites concernés, les principaux aléas climatiques susceptibles d'affecter leur activité, ainsi que leurs vulnérabilités associées, en estimant leurs impacts financiers potentiels. Les premiers résultats obtenus sont cohérents avec l'évaluation de la matérialité financière des risques physiques réalisée dans le cadre de l'analyse de double matérialité du groupe.

La prochaine étape consistera à mettre en perspective ces résultats avec l'exposition des bassins agricoles et des chaînes d'approvisionnement stratégiques du groupe, afin de disposer d'une vision intégrée des risques physiques affectant la chaîne de valeur. Ce travail permettra également d'affiner l'évaluation des risques au niveau local, en tenant compte des dispositifs de prévention et d'adaptation déjà en place sur les différents sites et territoires. L'objectif est ainsi de mieux identifier les priorités d'adaptation et de renforcer progressivement la résilience des activités de Bonduelle face aux effets du changement climatique.

### FOCUS SUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES

#### Pour l'industrie

##### Méthodologie utilisée

Les risques climatiques physiques sont évalués en tenant compte de trois piliers (comme définis dans le rapport AR6 du GIEC[1]) :

— l'aléa : un phénomène physique potentiellement destructeur (une sécheresse, une vague de chaleur, une inondation, un stress hydrique…) ;

— l'exposition : l'emplacement, les attributs physiques et la valeur des biens (bâtiments, usines, terres agricoles, etc.) ou des personnes susceptibles d'être affectés par un aléa ;

— la vulnérabilité : la sensibilité des actifs face aux aléas et le niveau d'impact potentiel.

L'analyse s'appuie sur les modèles climatiques CMIP6 couvrant la période 1985-2100 et intégrant des projections de température, précipitations, humidité relative, vent et rayonnement solaire. Afin d'améliorer la précision spatiale des analyses, une méthodologie de descente d'échelle statistique (CDF-t) est utilisée.

1 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

### Scénarios climatiques et horizons temporels

Notre analyse de risques s'est concentrée sur deux scénarios de projection climatique avec une analyse de référence, 2030 et 2050 :

- SSP2-4.5 – Scénario intermédiaire aligné sur les engagements nationaux actuels de réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris. Ce scénario devrait conduire à un réchauffement de 1,6 à 2,5 °C à l'horizon 2050. Il s'agit du scénario de référence ;
- SSP5-8.5 – Scénario à fortes émissions sans politique climatique supplémentaire. Ce scénario devrait conduire à un réchauffement de 1,9 à 3 °C à l'horizon 2050, ce qui est le scénario le plus pessimiste.

Trois horizons temporels ont été considérés, conformément à la durée de vie prévue des activités :

- référence historique : moyenne entre 1985 et 2014 – Pour comprendre l'exposition actuelle ;
- 2030 : moyenne entre les valeurs de 2015 et 2044 – Cette période est couramment utilisée pour définir la planification et les budgets de l'adaptation au climat ;
- 2050 : moyenne entre les valeurs 2035 et 2064 – Cette période est généralement utilisée pour les décisions stratégiques, telles que la modification du modèle d'entreprise ou de la présence géographique, et les investissements à long terme, tels que la construction d'un nouveau site.

### Vulnérabilité

L'analyse de vulnérabilité a été réalisée en tenant compte des risques liés au climat en cohérence avec les exigences de la CSRD/ESRS en matière d'identification et d'évaluation des risques climatiques, et en s'appuyant, le cas échéant, sur les risques mentionnés dans la taxonomie.

Les risques considérés comme pertinents pour les activités de Bonduelle et ayant fait l'objet d'une évaluation des risques climatiques sont surlignés en vert ci-dessous.

| | Liés à la température | Liés au vent | Liés à l'eau | Liés aux masses solides |
|---|---|---|---|---|
| Chronique | Changement de température (air, eau douce, eau marine) | Changement des régimes de vent | Changement des régimes et types de précipitations (pluie, grêle, neige/glace) | Érosion côtière |
| | Stress thermique | | Variabilité des précipitations ou hydrologique | Dégradation des sols |
| | Variabilité de la température | | Acidification des océans | Érosion des sols |
| | Dégel du pergélisol | | Intrusion saline | Solifluxion |
| | | | Élévation du niveau de la mer | |
| | | | Stress hydrique | |
| Aigu | Vague de chaleur | Cyclone, ouragan, typhon | Sécheresse | Avalanche |
| | Vague de froid/gel | Tempête (y compris blizzards, tempêtes de poussière et de sable) | Précipitations intenses (pluie, grêle, neige/glace) | Glissement de terrain |
| | Feu de forêt | Tornade | Inondation (côtière, fluviale, pluviale, nappe phréatique) | Affaissement de terrain |
| | | | Éruption de lac glaciaire | |

Entièrement couvert et automatisé

Couvert manuellement (étude spécifique à l'actif)

Non couvert (pas de modèles scientifiques prouvés)

**Source :** Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 (Taxonomie de l'UE).

Sont utilisées des courbes de vulnérabilité pour traduire les valeurs d'exposition (comme les mètres d'inondation) en valeurs d'impact de 0 à 100 %. Les courbes d'impact traduisent ainsi la relation entre l'exposition à un événement et le niveau d'impact potentiel qui en résulte pour un type d'actif spécifique.

Ces courbes ont été définies sur la base de :

- études d'ingénierie sur l'effet des événements climatiques sur les bâtiments ;
- données sur les sinistres antérieurs (du partenaire et d'autres sources) ;
- littérature scientifique.

### Principaux risques climatiques identifiés

D'ici 2050, les aléas ayant le plus d'impact sur les sites de Bonduelle devraient être principalement les vagues de chaleur et les sécheresses. Les tornades et les inondations continueront de représenter des risques critiques pour certains sites spécifiques.

Ces aléas pourraient engendrer à la fois des dommages physiques (bâtiments, réseaux et lignes de production) et des perturbations opérationnelles (affectant la continuité d'approvisionnement et la sécurité des collaborateurs).

Cette évolution appelle à intégrer la résilience climatique dans la gestion du cycle de vie des actifs et dans la planification de la maintenance.

La grande majorité des risques est concentrée sur les 10 actifs les plus critiques de Bonduelle, localisés en Europe et aux États-Unis. Ces résultats permettront d'adopter une approche ciblée sur ces sites pour mener des analyses approfondies et prioriser les investissements.

### Impacts financiers associés

Pour traduire les risques climatiques en impacts financiers, la méthodologie repose sur des courbes d'impact standard qui relient le niveau d'exposition d'un actif à un aléa à l'ampleur des dommages subis. Ces courbes sont établies à partir d'une revue de la littérature scientifique et peuvent être affinées, lorsque l'information est disponible, en fonction de la vulnérabilité spécifique de chaque actif.

Deux types d'impact sont ainsi identifiés :

— la perte matérielle : il s'agit des dommages directs sur les bâtiments, les équipements et les stocks. Elle correspond à la perte annuelle moyenne, exprimée en pourcentage du coût total de remplacement ;

— la perte d'exploitation : il s'agit de la perturbation annuelle moyenne de la productivité en nombre de jours, résultant de pannes, dommages, réparations et dommages non physiques ;

Pour certains aléas comme les épisodes de grêle, l'érosion des sols ou les glissements de terrain par exemple, certains indices sont utilisés pour évaluer le niveau de risque et l'impact potentiel associé.

Les résultats de cette étude montrent que les pertes attendues pour Bonduelle se situent en ligne avec l'exposition au risque d'autres acteurs comparables du secteur des biens de grande consommation.

### Pour les bassins agricoles

#### Identification des aléas

Bonduelle s'est doté d'un outil développé par un partenaire extérieur spécialiste du sujet. L'outil permet une projection des aléas climatiques et de leurs occurrences sur les zones de culture actuelles et futures, l'impact sur le rendement des cultures, ainsi que la visualisation de l'impact de nouvelles pratiques culturales, organisationnelles et géographiques.

#### Exposition et sensibilité aux risques climatiques

Bonduelle continue la cartographie de ses sites et bassins de production les plus exposés et les plus vulnérables face aux aléas climatiques, la priorité ayant été donnée en 2025-2026 à la réalisation de l'analyse de risques sur nos sites industriels (voir section précédente).

Un outil de modélisation est accessible en ligne pour l'ensemble des équipes agronomiques du groupe, afin de réaliser et mettre à jour les analyses de manière autonome.

Ces travaux visent à évaluer l'impact financier potentiel et la capacité d'adaptation des sites industriels et des bassins de production aux risques identifiés. Une première analyse a déjà été menée sur les trois principales cultures du groupe et sera progressivement étendue aux autres cultures.

### Focus sur l'identification des risques de transition

Bonduelle analysera ses risques de transition, dans un second temps, dès lors que l'analyse liée aux risques physiques sera terminée.

### Indices de référence alignés sur l'Accord de Paris de l'UE

Bonduelle n'est pas concerné par les critères d'exclusion visés aux articles 12(1) d) à g) et 12(2) du règlement délégué (UE) 2020/1818 relatif aux indices de référence alignés sur l'Accord de Paris.

## E1-2 — Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Pour gérer ses impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique, Bonduelle s'appuie sur un ensemble de politiques complémentaires, couvrant l'atténuation, l'adaptation, l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables :

— Politique d'atténuation du changement climatique (réduction carbone) ;

— Politique d'adaptation au changement climatique (version 2, mai 2026) ;

— Système de management environnemental (SME) ;

— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

Les politiques d'atténuation et d'adaptation déterminent les objectifs qui s'appliquent à l'ensemble des activités du groupe. Elles s'appuient sur le SME et sur la politique agricole pour leur déploiement opérationnel.

### Politique d'atténuation du changement climatique

#### Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique d'atténuation s'inscrivent dans le cadre de l'ambition de Bonduelle de contribuer à la neutralité carbone mondiale d'ici 2050, en suivant la méthodologie de la *Net Zero Initiative* (NZI) et les standards de la Science-Based Targets initiative (SBTi). Cette stratégie repose sur trois piliers :

1. **Réduction des émissions globales**

Diminuer les émissions directes et indirectes générées par les activités industrielles, agricoles et logistiques, sur les scopes 1, 2 et 3, de manière absolue et indépendamment de l'évolution des volumes d'activité.

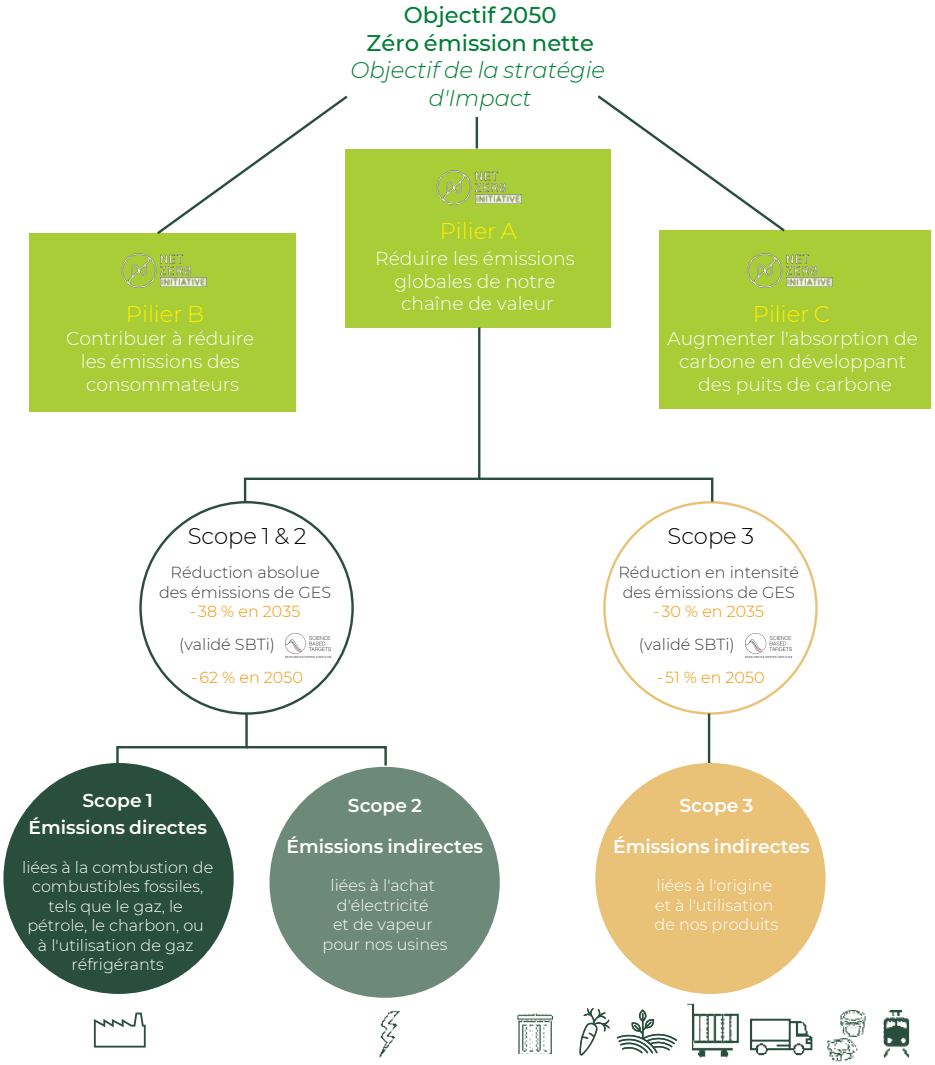
2. **Contribution à l'atténuation des émissions externes**

Aligner le modèle économique du groupe avec sa mission de favoriser la transition vers l'alimentation végétale, générant moins d'émissions carbone que les produits d'origine animale.

3. **Séquestration des émissions résiduelles**

Compenser les émissions résiduelles grâce à des pratiques agricoles régénératrices favorisant la séquestration du carbone dans les sols.

**La stratégie climat de Bonduelle :**
**Structurée selon la *Net Zero Initiative* et jalonnée d'objectifs validés par la SBTi**




## Périmètre de la politique

La politique d'atténuation du changement climatique s'applique à l'ensemble du Groupe Bonduelle ainsi qu'à l'ensemble de sa chaîne de valeur.

## Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le pilotage de la politique d'adaptation au changement climatique est réalisé par le Département RSE groupe et plus particulièrement la Responsable Carbone & Climat, sous le *sponsoring* de la Directrice de l'Impact.

Les fonctions centrales du groupe, notamment les équipes Industrie, Agronomie, Packaging, Supply et Ingrédients sont aussi en charge du bon déploiement de la politique.

## Procédure de surveillance de la politique

Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de suivi pour assurer la progression des objectifs définis dans sa politique d'atténuation :

- Des comités dédiés par métier sont organisés régulièrement pour piloter la trajectoire de réduction carbone de chaque métier du groupe, en cohérence avec les objectifs globaux ;
- Un outil de pilotage est utilisé pour calculer, analyser et partager les indicateurs clés de performance liés aux émissions carbone à l'échelle du groupe. Il permettra à terme aux sites de suivre leurs performances au cours de l'année et de comparer leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques ;
- Une consolidation annuelle des trajectoires carbone au niveau du groupe est effectuée, intégrant une analyse des risques climatiques et un bilan des soutiens externes mobilisés.

## Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

La politique d'atténuation du changement climatique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la SBTi (Science Based Targets initiative) pour déterminer notre trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris ;
- le GHG Protocol *(Greenhouse Gas Protocol)* : les outils de comptage et de pilotage carbone de Bonduelle sont élaborés selon la méthode du GHG Protocol ;
- la *Net Zero Initiative* (NZI) : la stratégie de décarbonation de Bonduelle s'inscrit dans le cadre de la *Net Zero Initiative* promue par Carbone 4.

Ces cadres de référence permettent à Bonduelle de structurer sa démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de contribution à la neutralité carbone, en s'appuyant sur des méthodologies reconnues au niveau international.

## Politique d'adaptation au changement climatique

Le changement climatique constitue un défi sans précédent pour l'ensemble des chaînes de valeur mondiales, en particulier sur la production agricole. Bonduelle le considère comme un facteur clé d'évolution de ses métiers, de sa stratégie et de son modèle économique. Le groupe constate déjà des impacts concrets : évolution des conditions de culture, pression sur la ressource en eau, érosion des sols... Dans ce contexte, l'intégration du risque climatique dans les pratiques agricoles, les approvisionnements et les dispositifs opérationnels est essentielle pour garantir une alimentation saine, de qualité et accessible.

Cette politique vise à structurer une approche plus globale et proactive, permettant d'anticiper et de réduire la vulnérabilité des activités face aux impacts actuels et futurs du changement climatique, tout en renforçant la résilience de l'ensemble de la chaîne de valeur.

### Objectifs de la politique

Les impacts, risques et opportunités couverts par cette politique sont les suivants :

— Impact positif : Bonduelle peut contribuer à la résilience des systèmes alimentaires et aux conditions de travail des producteurs partenaires, *via* ses choix de cultures, des variétés et le développement de surfaces additionnelles de cultures de légumineuses, le soutien aux pratiques adaptées et la formation des agriculteurs.

— Risque matériel : le changement climatique peut perturber directement la production des ressources clés du groupe, ainsi que la distribution et la continuité des activités industrielles et logistiques.

La politique d'adaptation du Groupe Bonduelle vise à :

— renforcer la résilience des processus et protéger les collaborateurs face aux risques climatiques ;

— sécuriser la chaîne d'approvisionnement face aux évolutions des ressources naturelles et aux événements extrêmes ;

— assurer la continuité de l'activité et limiter les impacts économiques en cas de crise climatique ;

— intégrer le risque climatique dans la stratégie d'entreprise et la prise de décision ;

— saisir les opportunités liées aux évolutions technologiques et réglementaires en matière de durabilité ;

— s'aligner avec les cadres et standards internationaux reconnus (TCFD, SBTi, etc.).

### Périmètre de la politique

La politique d'adaptation couvre l'ensemble du Groupe Bonduelle, incluant la production, la distribution et la chaîne d'approvisionnement.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

À l'instar de la politique d'atténuation du changement climatique, le pilotage de la politique d'adaptation au changement climatique est réalisé par le Département RSE groupe et plus particulièrement la Responsable Carbone & Climat, sous le sponsoring de la Directrice de l'Impact Positif. Les fonctions centrales du groupe, notamment les équipes Risk Management, Agronomie et Industrie sont aussi en charge du bon déploiement de la politique.

### Procédure de surveillance de la politique

L'avancement de la politique d'adaptation fait l'objet d'un suivi régulier avec les référents métiers concernés, permettant de piloter les actions prioritaires et d'ajuster la démarche en fonction des résultats obtenus.

Dans le cadre de sa stratégie d'impact positif, Bonduelle s'est fixé l'objectif de définir et déployer, à l'horizon 2030, un plan d'adaptation couvrant les activités industrielles, agroalimentaires et les approvisionnements, visant à renforcer la résilience des opérations et à sécuriser la continuité des activités.

### Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

La politique a été élaborée en s'appuyant sur :

— les données climatiques WCRP-CMIP6, NASA, ERA5, Aqueduct (WRI), Copernicus et FATHOM pour l'analyse des risques physiques, en alignement avec la Taxonomie verte de l'UE ;

— les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 du GIEC (AR6) ;

— la *Net Zero Initiative* (Carbone 4) ;

— l'analyse de double matérialité de Bonduelle ;

— le *mapping* des risques groupe du département Gestion des risques.

## Système de management environnemental

Le système de management environnemental (SME) de nos usines engage notamment le groupe et ses parties prenantes à prévenir tout type de pollution ou autre impact environnemental négatif, en se fixant des objectifs et en encourageant les initiatives d'amélioration continue, selon les spécificités locales de chaque région. Cette politique veille au respect des exigences légales relatives aux activités industrielles de Bonduelle, en s'assurant à ce qu'elles soient pleinement acceptées et intégrées dans leurs territoires.

Le SME de Bonduelle est transverse à plusieurs impacts, risques et opportunités matériels du groupe, en lien avec ses activités industrielles.

Pour une lecture plus fluide du rapport et de sorte à éviter les répétitions, cette politique est présentée sous un format narratif pour sa première occurrence dans l'ESRS E1 et dans une version synthétisée dans un tableau reprenant les principaux MDR-P, dans les ESRS E2, et E3.

### Objectifs de la politique

S'agissant des enjeux climatiques, le SME vise à répondre aux objectifs suivants :

— améliorer les pratiques environnementales et énergétiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte de notre industrie ;

— réduire son empreinte carbone ;

— poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;

— encourager les initiatives d'amélioration continue (notamment sur les enjeux énergétiques) ;

— respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale.

### Périmètre de la politique

Le SME couvre l'ensemble du Groupe Bonduelle sans exclusion. Il couvre ainsi l'ensemble des sites industriels et sièges sociaux de chaque région et de chaque pays où Bonduelle est implanté.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le pilotage du système de management environnemental (SME) est réalisé par l'équipe QSHE du groupe.

### Procédure de surveillance de la politique

Afin d'assurer le suivi des objectifs et la gestion des impacts, risques et opportunités, Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance :

- des comités de pilotage organisés toutes les six semaines afin de suivre l'avancement des objectifs de la politique SME et, le cas échéant, ajuster les actions pour atteindre les cibles fixées ;
- un suivi mensuel des KPI : les indicateurs clés en lien avec la politique et les IRO matériels pour Bonduelle sont suivis sur l'ensemble des sites afin d'évaluer la performance et identifier des pistes d'amélioration ;
- une plateforme de remontée des KPI : les données sont centralisées *via* une plateforme en ligne et consolidées dans un tableau de bord précisant les objectifs, périmètres, unités et niveaux de granularité des indicateurs ;
- des audits externes réalisés régulièrement par des organismes certificateurs et autorités compétentes, notamment pour les certifications Bio et B Corp ;
- une revue annuelle du management SME aux niveaux groupe et région afin d'évaluer la performance du système et définir les axes d'amélioration.

### Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

Le SME a été défini en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- norme ISO 14001
- norme ISO 50001
- Référentiel type SBTi

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La construction du SME s'appuie sur un dialogue mené auprès des différentes régions de Bonduelle, qui ont notamment participé à la définition des objectifs de cette politique.

### Communication de la politique

La politique est accessible aux collaborateurs à partir du *drive* partagé de l'entreprise. Les parties prenantes intéressées peuvent également retrouver des mentions de la mission première de la politique sur le site internet de l'entreprise, et sur le site intranet.

## Politique agricole : « Engagés avec Bonduelle »

La politique agricole du Groupe Bonduelle « Engagés avec Bonduelle » a pour vocation de définir les contours de l'engagement avec le monde agricole pour préparer le futur.

Elle précise les réponses à apporter aux différents enjeux que Bonduelle rencontre dans le secteur agricole, qu'ils soient socio-économiques, environnementaux ou bien liés à la réduction nécessaire de l'impact de notre production.

Face aux défis climatiques qui modifient nos habitudes et nos environnements, notre première mission collective est claire : savoir s'adapter et continuer à produire des légumes de qualité et accessibles, en quantité suffisante, pour nourrir nos consommateurs. Notre seconde mission est de produire nos légumes en agissant positivement sur notre environnement et nos parties prenantes.

### Objectifs de la politique

La politique agricole « Engagés avec Bonduelle » vise à accompagner la transformation des systèmes de production agricole afin de renforcer leur résilience face au changement climatique tout en contribuant à sa limitation.

À travers cette politique, Bonduelle poursuit les 4 objectifs suivants en réponse aux enjeux climatiques :

- Renforcer la résilience des filières agricoles face aux effets du changement climatique, afin de préserver durablement les capacités de production et la qualité des récoltes ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'amont agricole, en favorisant l'évolution des pratiques culturales et l'identification de leviers de décarbonation adaptés aux différentes filières ;
- Développer l'agriculture régénératrice, afin de contribuer à la préservation de la santé des sols, de la biodiversité et des ressources en eau, tout en améliorant la capacité des exploitations agricoles à s'adapter aux évolutions climatiques ;
- Accompagner les agriculteurs partenaires dans la transition de leurs pratiques, grâce à l'expertise agronomique du groupe, au partage de connaissances et au déploiement progressif de solutions adaptées aux contextes locaux.

### Périmètre de la politique

Cette politique groupe vise à être partagée par la grande majorité de ses agriculteurs partenaires à travers le monde, afin de promouvoir des pratiques agricoles qui préservent la santé des sols, protègent la biodiversité, réduisent l'utilisation des pesticides et diminuent les émissions de gaz à effet de serre. Elle contribue également à renforcer les partenariats avec les agriculteurs, assurant ainsi la pérennité de l'approvisionnement et soutenant une transition vers une alimentation plus végétale. Cette initiative stratégique représente une étape cruciale dans l'affirmation des engagements du groupe en matière d'agriculture.

Dans le cadre des actions et objectifs de la politique Agro, Bonduelle distingue ses producteurs partenaires — agriculteurs qui cultivent des légumes sous contrat direct avec le groupe et sont accompagnés techniquement par ses équipes agronomes — de ses fournisseurs agricoles, qui approvisionnent le groupe en matières premières sans lien de production direct. Sauf mention contraire explicite, les cibles et indicateurs présentés dans le présent rapport concernent uniquement les producteurs partenaires.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique agricole du groupe est placée sous la direction de l'équipe d'agronomie centrale, qui assure le pilotage stratégique et le suivi opérationnel à l'échelle globale. Le directeur du département d'agronomie groupe exerce une supervision afin de garantir l'alignement des initiatives locales avec les orientations et les principes fondamentaux définis au niveau du groupe. Cette approche centralisée vise à assurer une cohérence d'ensemble et l'application uniforme des pratiques agronomiques au sein des différentes entités.

Parallèlement à cette coordination globale, chaque bassin de production est activement intégré dans le processus de déploiement de la politique agricole. Cette implication locale reconnaît la spécificité des contextes agro-environnementaux et la nécessité d'adapter les pratiques aux réalités de chaque territoire. Au sein de chaque site ou périmètre de production, le directeur agronomie local joue un rôle essentiel. Il est responsable de la conduite du déploiement et de la mise en application concrète de la politique agricole du groupe mais assure aussi la traduction opérationnelle de la stratégie globale en actions adaptées aux conditions spécifiques de son territoire.

### Procédure de surveillance de la politique

Afin de garantir le suivi des objectifs, d'anticiper et de gérer les impacts, les risques et les opportunités, l'entreprise s'appuie sur divers mécanismes de surveillance, parmi lesquels :

- AgroOne et Qlik AGRO CSR : plateformes dédiées à la collecte de données, au calcul et à la visualisation des indicateurs clés de performance (KPI) ;
- audits externes : réalisés dans le cadre de certifications spécifiques (CE2 par Ocapiat dans les Hauts-de-France, GlobalGap, Leaf, etc.) ;
- réunions de suivi : organisées régulièrement dans les différentes régions pour évaluer l'état d'avancement des projets ;
- visites d'experts agronomiques : inspections régulières des parcelles par les équipes de Bonduelle sur le terrain.

### Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique Agricole du Groupe Bonduelle a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la Politique agricole commune (PAC) : C'est l'un des principaux instruments de l'Union européenne pour soutenir l'agriculture durable. La PAC a évolué pour inclure des mesures favorisant la durabilité environnementale, économique et sociale ;
- le Pacte Vert pour l'Europe : Ce pacte vise à rendre l'économie de l'UE durable en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. L'objectif ultime est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- la Stratégie de la Ferme à l'assiette : Cette stratégie fait partie du Pacte Vert et vise à rendre les systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Bien que globaux, les ODD de l'ONU sont intégrés dans les politiques européennes, y compris celles relatives à l'agriculture et au développement rural ;
- la SBTi : Cette initiative développe des normes, des outils et des directives permettant de fixer des objectifs de réduction des émissions en ligne avec les dernières données scientifiques sur le climat ;
- le Règlement sur la restauration de la nature : Adopté en août 2024, il vise à restaurer au moins 20 % des terres et des mers de l'Union européenne d'ici 2030 et tous les écosystèmes dégradés d'ici 2050 ;
- la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : Adoptée en 2020, cette stratégie vise à protéger 30 % des terres et des mers de l'UE et à restaurer les écosystèmes dégradés ;
- le règlement REACH.

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique agricole du Groupe Bonduelle, nommée « Engagés avec Bonduelle », a été élaborée grâce à la collaboration de diverses parties prenantes. Des organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF) ont participé à sa conception ou l'ont remise en question. Les services agronomiques, forts de leur expertise des bassins de production, ont consolidé ses directives. Un groupe de producteurs test a partagé et ajusté les engagements principaux, aboutissant à une finalisation dans un esprit d'engagement mutuel. Le département d'agronomie groupe a assuré la coordination et la finalisation de cette politique.

Pour les aspects spécifiques liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, le groupe a également sollicité des experts du climat et du bilan carbone. Leur expertise a permis de calculer et de collecter des données selon des méthodes appropriées, afin de définir des plans de réduction des émissions et d'atténuation adéquats.

### Communication de la politique

La politique agricole de Bonduelle est accessible aux parties prenantes intéressées *via* plusieurs canaux de communication et de diffusion :

- plateformes numériques internes : un exemplaire de la politique est disponible sur un drive partagé spécifiquement au sein du réseau Bonduelle, garantissant un accès facile pour les collaborateurs et partenaires internes. Elle est également consultable sur l'intranet de l'entreprise ;
- site internet externe : la politique agricole est publiée sur le site internet officiel de Bonduelle, cette diffusion externe permet de communiquer les engagements et les orientations de l'entreprise en matière agricole à l'ensemble des parties prenantes du groupe ;
- engagement direct avec les partenaires agricoles : Chaque agriculteur partenaire de Bonduelle qui a signé la charte d'engagement reçoit et conserve une version signée de la politique agricole. Cela permet de formaliser l'adhésion aux principes et engagements définis dans le document et établir un cadre de collaboration clair et contractuel entre Bonduelle et ses partenaires agricoles.

Ces différents modes de diffusion assurent une large communication de la politique agricole de Bonduelle auprès de ses diverses parties prenantes, reflétant l'importance de cette politique pour l'entreprise et son engagement envers une agriculture durable et responsable.

## E1-3 — Actions liées aux politiques en matière de changement climatique

Le Groupe Bonduelle identifie des leviers de la décarbonation sur toute sa chaîne de valeur : agriculture, approvisionnement en ingrédients, emballage, transformation industrielle, transport des collaborateurs, transport des produits, distribution et consommation.

Pour cela, le groupe déploie sur chaque activité, de l'agriculture à la distribution : le comptage des émissions carbone, l'évaluation et le pilotage des actions d'atténuation, et la mise en place de feuilles de route de décarbonation.

### Actions déployées et ressources allouées sur l'amont agricole

Le groupe s'engage aujourd'hui au travers de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », qui présente ses enjeux et ambitions.

Depuis 2023, Bonduelle a intégré un outil informatique pour estimer l'impact du changement climatique sur ses zones de production. Cet exercice prospectif permet notamment d'anticiper une évolution des conditions de culture et prendre les actions pour limiter les impacts sur les activités du groupe à court, moyen et long terme. Ces actions peuvent par exemple amener les équipes agronomie à tester la viabilité de nouvelles variétés de légumes plus résistantes aux nouvelles conditions climatiques, adapter les périodes de semis et de récolte, évaluer l'évolution des rendements des bassins de production.

Par son activité agroalimentaire, Bonduelle est aussi éligible à suivre le guide FLAG *(Forest, Land, Agriculture)* du SBTi. Ce nouveau standard s'adresse aux secteurs à forte intensité foncière. Il utilise des données scientifiques pour fixer les objectifs de réduction et d'absorption des émissions liées à l'utilisation des terres.

### Former les experts agronomes et les producteurs à l'agriculture régénératrice

Les collaborateurs agro ainsi que les agriculteurs sont encouragés à se former sur l'agriculture régénératrice. Cela fait partie des objectifs fixés par la feuille de route Agro.

En novembre 2023, Bonduelle a lancé la Farm Academy Bonduelle en collaboration avec la société de formation *Icosystème,* qui contribue à répondre au besoin crucial de formation pour accompagner la formation à l'agriculture régénératrice pour ses collaborateurs agro, ainsi que ses producteurs partenaires.

En parallèle de ce parcours de formation, les agriculteurs partenaires peuvent également se former *via* d'autres organismes proposant des formations équivalentes.

À l'échelle du groupe, les actions de sensibilisation et de formation sont suivies *via* nos indicateurs présentés en E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

## Actions déployées et ressources allouées sur les opérations propres des usines

### Actions liées à l'énergie

Bonduelle a fixé trois priorités à ses usines pour qu'elles participent à l'atteinte de l'objectif climatique à l'échelle du groupe :

- réaliser des économies d'énergie ;
- substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles ;
- développer l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée.

#### Économies d'énergie

Électrique et thermique, l'énergie est essentielle au processus de production. L'électricité alimente le processus de surgélation, le stockage des produits surgelés, le conditionnement des ateliers en froid. Elle est aussi utilisée pour la fabrication de l'air comprimé, la production d'eau glacée, l'éclairage et la climatisation des locaux et pour certains équipements : autres moteurs, ventilateurs, convoyeurs, certains chariots élévateurs. Les énergies thermiques servent à la production de vapeur et d'eau chaude, nécessaires notamment à la production de conserves, au chauffage par aérothermie et aux engins de manutention.

En 2025-2026, Bonduelle a poursuivi ses investissements d'efficacité énergétique sur les sites, avec par exemple l'installation de compteurs de consommation d'énergie connectés en France et au Portugal, ou encore de systèmes de détection de fuites de fluides frigorigènes aux États-Unis et en France.

Par ailleurs, l'optimisation de l'efficacité énergétique se pilote par les équipes terrain avec un suivi et monitoring des consommations à intervalles très réguliers.

#### Audit et plan d'action sur les consommations

À l'aide du système de management environnemental (SME), les sites de Bonduelle auditent et comparent leurs consommations. Ils mettent ensuite en place des mesures ciblées d'économies d'énergie : systèmes de récupération de chaleur, LED, systèmes d'antigaspillage énergétique *(Start and Stop)*, etc.

#### Certification ISO 50001 et ISO 14001

Bonduelle poursuit une démarche de certification ISO 50001 et/ou ISO 14001 sur ses sites en Europe. Ces normes internationales visent l'amélioration continue des performances énergétiques et environnementales. Tous les sites sont dans une démarche de mise en place d'un système de management de l'environnement. En 2025-2026, 10 sites Bonduelle sont certifiés ISO 50001, et 11 sites sont certifiés ISO 14001.

#### Mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie

Bonduelle est impliqué dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie. Les sites agro-industriels du groupe ont ainsi inscrit leurs actions d'améliorations technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés.

La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus ou en cours d'obtention sur des opérations réalisées au cours de l'année 2025-2026 dans des technologies et des systèmes d'efficacité énergétique est de 14 052 MWh Cumac. Bonduelle a en effet mené un projet de récupération de chaleur et d'optimisation de chaudière sur le site d'Estrées.

#### Substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles

En 2025-2026, les énergies renouvelables[1] représentent 31,7 % du mix énergétique de Bonduelle. Le groupe cherche constamment de nouveaux leviers pour augmenter la part de renouvelable dans ses consommations. Avec ou sans partenaire, il crée et exploite des installations d'énergie renouvelable sur ses sites.

Bonduelle participe à la production de chaleur et d'électricité à partir des déchets verts de ses activités, de fumier des agriculteurs partenaires, de combustion de palettes en bois non réutilisables, etc. Le groupe prend part en effet au développement d'unités de méthanisation. La fermentation de la biomasse génère du biogaz. Ce biogaz peut alimenter une chaudière biogaz ou un moteur à cogénération produisant de l'électricité et de la chaleur. Les énergies thermiques ou électriques produites sont autoconsommées ou injectées sur les réseaux, en fonction de la configuration (installation propre ou de partenaires). Le surplus est vendu.

Bonduelle dresse un inventaire de la quantité de ses gisements disponibles pour une valorisation en méthanisation et a déjà mis en place plusieurs unités :

- dans les sites de Békéscsaba, Nagykőrös et Nyiregyhaza (Hongrie), 94 % du biogaz issu des méthaniseurs internes d'effluents est en moyenne valorisé en chaufferie ;
- le site d'Estrées-Mons (France) couvre 84 % de ses besoins en vapeur grâce à la centrale de production de vapeur d'origine biomasse. Le site économise plus de 13 000 tonnes de $CO_2$ par an. L'usine valorise 30 % de son gisement de composés végétaux en biométhane ;
- sur le site historique de Renescure (France), la chaufferie biomasse permet de couvrir 62 % des besoins en vapeur, ce qui permet d'éviter près de 6 000 tonnes de $CO_2$ par an ;
- 3 usines valorisent 100 % de leurs déchets verts en méthanisation : Vaulx-Vraucourt, Renescure (France), Gniewkovo (Pologne) ;
- dans le cadre d'un partenariat long terme avec TotalEnergies, le site de Labenne (France) met à disposition ses déchets verts (ensilage, jus d'ensilage, boues de la station d'épuration, déchets verts cuits) pour les intégrer dans des procédés de méthanisation hors site.

Bonduelle cherche également à électrifier sa consommation d'énergie, en substitution d'énergies fossiles. À titre d'exemple, le site de Ruchocice (Pologne) a installé une pompe à chaleur, ce qui permet par ailleurs d'améliorer l'efficacité de son système de chauffage et de climatisation.

Pour la production d'électricité, Bonduelle installe des panneaux photovoltaïques en toiture, au sol, ou en ombrières de parking comme à Santarém (Portugal).

1 Au sens de la CSRD.

### Développement de l'électricité verte

Participer au développement des énergies renouvelables en France, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée, est l'un des leviers de Bonduelle pour décarboner ses activités.

Le groupe développe pour cela des contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou *Power Purchase Agreements* (PPA). Signés directement avec les producteurs d'énergie renouvelable, ces engagements sur le long terme rendent possible la création ou l'extension d'installations renouvelables. Bonduelle a signé un contrat PPA en 2023-2024, portant sur une installation photovoltaïque située en Dordogne. La consommation sur l'année 2025-2026 est de 9,9 gigawattheures (GWh).

En parallèle de ces PPA, Bonduelle a fait l'achat d'électricité sous Garantie d'Origine (GO) pour un de ses sites industriels en Pologne pour une valeur de 4,7 GWh.

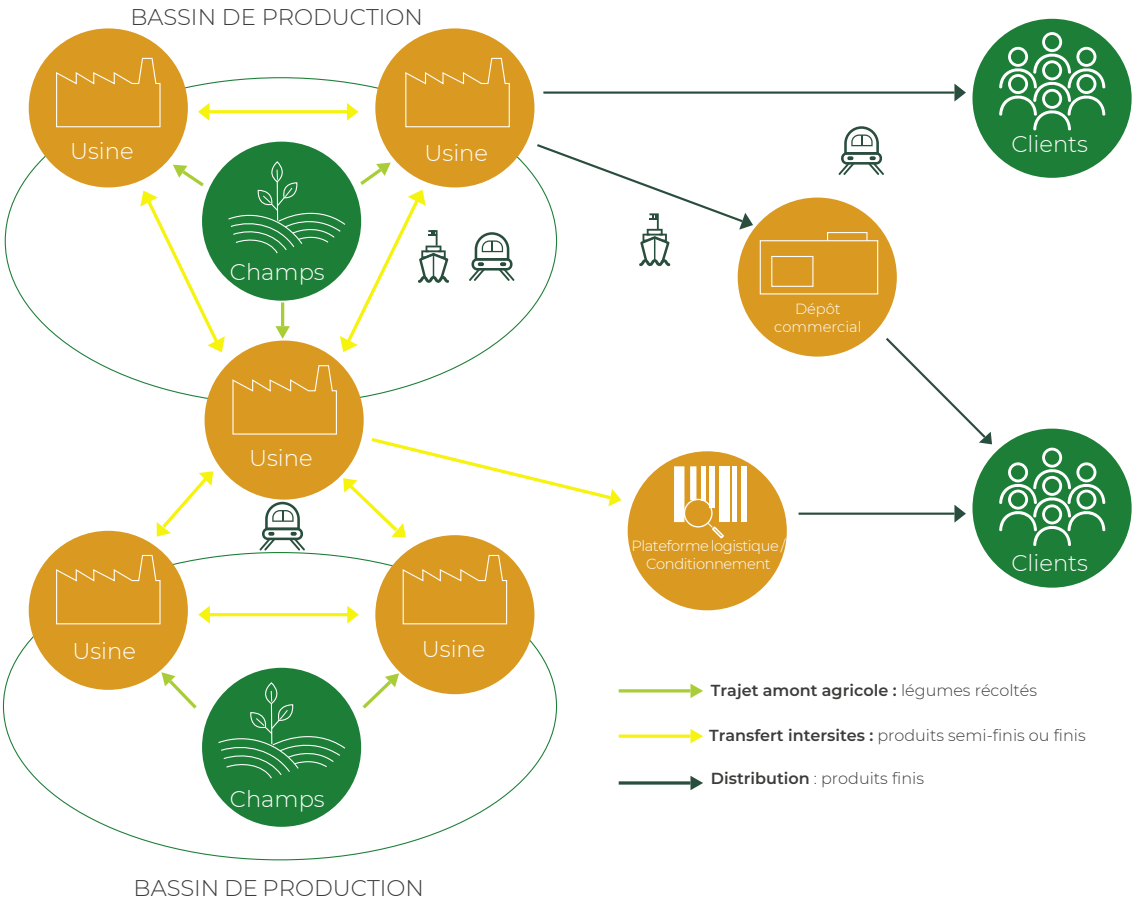
### Formation et sensibilisation

La création de dispositifs de formation et de communication a commencé par la formation d'animateurs internes à la Fresque du Climat permettant de proposer des ateliers aux collaborateurs (principalement au siège à Villeneuve d'Ascq et en Pologne). Le réchauffement climatique est l'affaire de tous, c'est pourquoi nos animateurs sont issus de différents services (Impact positif, RH, Opérations industrielles, Commerce, Marketing ou Environnement industriel). Au siège, l'atelier Fresque est désormais directement intégré dans le parcours d'intégration des collaborateurs.

### Optimisation des transports

Les flux de transport du Groupe Bonduelle sont de trois natures :

- le trajet amont agricole des légumes récoltés aux champs jusque dans les usines ;
- les transferts intersites des produits semi-finis et finis au sein de nos usines, sites internes et entrepôts dédiés à Bonduelle ;
- la distribution des produits finis vers nos clients ou vers des entrepôts non dédiés à Bonduelle.




Bonduelle est doté d'une méthode de calcul de l'empreinte carbone de ses transports sur l'ensemble de ses flux : amont agricole, intersites et distribution, à l'aide d'outils automatisés d'extraction des données et d'une procédure de consolidation. Les émissions de $CO_2$ liées au trajet amont agricole sont calculées annuellement.

Celles liées aux transferts intersites et à la distribution sont désormais disponibles mensuellement. Bonduelle est ainsi doté d'une capacité d'analyse fine de son impact carbone : par région, par flux, par type de transport, par technologie et par usine.

### Actions déployées sur nos emballages

Dans le cadre de sa stratégie de réduction de son empreinte carbone, le groupe déploie un ensemble d'actions structurantes sur ses emballages, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'ensemble du cycle de vie des produits, en particulier sur les scopes amont et aval.

Ces actions s'articulent autour de trois leviers principaux :

**La réduction à la source des matériaux** : le groupe met en œuvre des programmes d'allègement des emballages et de suppression d'éléments non essentiels, tels que la réduction de l'épaisseur des boîtes métalliques ou le retrait de certains composants (ex. : couvercles de la gamme traiteur). Ces initiatives permettent de réduire les volumes de matières vierges utilisées, avec des objectifs de plusieurs centaines de tonnes de matériaux évitées à horizon court et moyen terme.

**La substitution des matières** : le groupe engage la transition vers des matières à plus faible impact carbone, notamment par l'intégration de plastiques recyclés et de matières biosourcées, pouvant atteindre jusqu'à 30 % dans certaines applications.

**L'amélioration de la recyclabilité des emballages** : le groupe développe des solutions d'emballages monomatériaux recyclables en remplacement des structures multimatériaux, notamment pour les sachets et emballages souples.

Ces actions sont déployées à l'échelle des principales zones géographiques du groupe (Europe et Amériques) et couvrent l'ensemble des catégories d'emballages (primaire, secondaire et tertiaire). Elles contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en diminuant les volumes de matières vierges, en favorisant l'utilisation de ressources recyclées ou renouvelables, et en améliorant la circularité des emballages.

### 2.2.1.4 Indicateurs et cibles

## E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

#### Cibles en lien avec la politique Atténuation

La politique d'atténuation du changement climatique de Bonduelle s'appuie sur le cadre de la *Net Zero Initiative* développé par Carbone 4, qui vise à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050. La trajectoire actuelle du groupe, validée par la SBTi, est basée sur le scénario *well-below* 2 °C.

Le scénario *well-below* 2 °C correspondait aux exigences de neutralité carbone au moment de la validation des engagements de Bonduelle. Depuis début 2024, la SBTi a changé ses exigences et demande désormais un alignement sur le scénario 1,5 °C. En conséquence, Bonduelle réévalue actuellement ses engagements pour les aligner sur ce nouveau scénario. La demande de mise à jour ayant été transmise au SBTi, les nouveaux objectifs alignés sur le scénario 1,5 °C seront validés au cours de l'année 2026-2027. Cette mise à jour permettra au groupe de se conformer pleinement à la définition du Net Zero, incluant notamment une réduction plus importante des émissions brutes de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les objectifs intermédiaires actuels de réduction des émissions des scopes 1 et 2 (- 38 % en absolu à 2035) et du scope 3 (- 30 % en intensité à 2035) sont fixés à horizon 2035 et sur un scénario *well-below* 2 °C.

Dans le cadre de la définition de ses objectifs de réduction des émissions de GES, le Groupe Bonduelle a pris en considération les principales hypothèses d'évolutions susceptibles d'affecter à la fois le niveau de ses émissions et sa capacité à les réduire :

- **Évolution des volumes d'activité** : les objectifs de réduction ont été construits en intégrant une hypothèse de croissance des volumes de production à horizon 2035 ;
- **Évolution des préférences et de la demande consommateurs** : le groupe anticipe une progression de la demande pour des produits végétaux et issus de pratiques agricoles durables. Le groupe intègre ces évolutions des attentes consommateurs dans le développement de ses innovations ;
- **Facteurs réglementaires** : la SBTi a changé ses exigences et demande désormais un alignement sur le scénario 1,5 °C. En conséquence, Bonduelle réévalue actuellement ses engagements pour les aligner sur ce nouveau scénario. Par ailleurs, le groupe suit l'évolution du cadre réglementaire européen susceptible de modifier les conditions de marché et d'accélérer ou de contraindre certains leviers de décarbonation ;
- **Nouvelles technologies** : le groupe intègre dans ses hypothèses de trajectoire la disponibilité progressive de solutions de décarbonation pour l'industrie. Le déploiement de pratiques agricoles régénératrices est également pris en compte comme un facteur d'amélioration de la performance carbone scope 3.

**Enjeu : Atténuation du changement climatique – impact négatif & risque**

## - 38 %

**des émissions de gaz à effet de serre du scope 1 & 2 d'ici 2035 (en absolu)**

— **Lien avec l'IRO :**
Cette cible sur nos émissions du scope 1 & 2 à l'échelle du groupe, s'inscrit dans notre politique de contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050, alignée sur la *Net Zero Initiative* (NZI) et les critères de la Science Based Target initiative (SBTi).

— **Méthodologie :**

→ *[[émissions de GES scopes 1&2 année N] - [émissions de GES scopes 1&2 baseline]] / [émissions de GES scopes 1&2 baseline]*

→ Utilisation du cadre de référence de la SBTi : validation des objectifs intermédiaires (2035) et alignement sur le scénario *Well-Below* 2 °C (en cours de mise à jour vers 1,5 °C).

→ Année de référence : 2019-2020 représentative d'une année d'activité normale (dernière année d'activité avant les perturbations majeures liées au Covid).

→ Utilisation du GHG Protocol pour la comptabilité carbone pour les scopes 1 et 2.

— **Périmètre :**
Activités couvertes :

→ Scope 1 : Usines, fermes, véhicules (combustion fossile, fuites de gaz frigorifiques).

→ Scope 2 : Électricité et vapeur achetées
Zones géographiques : 100 % des sites du groupe en *location-based*.

## - 30 %

**des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 d'ici 2035 (en intensité par tonne de produit fabriqué)**

— **Lien avec l'IRO :**
Cette cible sur nos émissions du scope 3 à l'échelle du groupe s'inscrit dans notre politique de contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050, alignée sur la *Net Zero Initiative* (NZI) et les critères de la Science Based Target initiative(SBTi).

— **Méthodologie :**

→ *[[émissions de GES scope 3 année N/Tonnes de produits fabriqués N] - [émissions de GES scope 3 baseline/Tonnes de produits fabriqués baseline]] / [émissions de GES scopes 3* baseline*/ Tonnes de produits fabriqués baseline*]

→ Utilisation du cadre de référence de la SBTi : validation des objectifs intermédiaires (2035) et alignement sur le scénario *Well-Below* 2 °C (en cours de mise à jour vers 1,5 °C).

→ Année de référence : 2019-2020 représentative d'une année d'activité normale (dernière année d'activité avant les perturbations majeures liées au Covid)

→ Utilisation du GHG Protocol pour la comptabilité carbone pour le scope 3.

— **Périmètre :**

→ Scope 3 : Achats d'ingrédients, emballages, transport amont/aval, utilisation des produits (hors émissions post-consommation).

→ Zones géographiques : 100 % des zones de commerce du groupe.

| *kteq$CO_2$* | Baseline 2019/20 | Cible 2030 * | Cible 2035 validée SBTi** | 2024/25 | 2025/26 | Var vs Baseline | Var vs N-1 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **ÉMISSIONS DE GES TOTALES** | **1 382** | **1 084** | **956** | **1 208** | **1 181** | **- 14,5 %** | **- 2,2 %** |
| Scope 1 + 2 | 138 | 103 | **86** | 133 | 112 | - 18,7 % | - 15,5 % |
| Scope 3 (hors consommateur) | 1 244 | 980 | **871** | 1 075 | 1 069 | - 14,1 % | - 0,6 % |
| Scope 3 - intensité (hors consommateur en kteq$CO_2$/tonne de produits fabriqués) | 1,491 | 1,175 | **1,044** | 1,439 | 1,577 | 5,7 % | 9,6 % |

* La cible 2030 a été calculée sur la base de la cible 2035 validée avec SBTi, avec une linéarisation de l'objectif de réduction.

** SBTi a validé une cible 2035 en intensité. La valeur en absolue a été calculée sur la base de tonnes de produits fabriqués iso à 2019/20.

Concernant notre objectif de réduction sur le scope 1 & 2, notre performance 2025-2026 est alignée avec les objectifs fixés dans le cadre de notre trajectoire SBTi. Cette performance est la combinaison de plusieurs facteurs :

— La part des énergies renouvelables consommées dans nos usines, notamment *via* la chaudière biomasse de Renescure et l'utilisation de vapeur biomasse dans notre usine d'Estrées-Mons ;

— L'évolution des mix énergétiques des pays dans lesquels Bonduelle est implanté ;

— De moindres volumes de production par rapport à l'année de référence 2019-2020.

Concernant le scope 3, les émissions diminuent de - 14,1 % en valeur absolue par rapport à l'année de référence. Cela traduit une amélioration de l'empreinte carbone globale de la chaîne de valeur qui reste néanmoins inférieure à celle attendue au regard de la contraction de l'activité.

Cette moindre efficience se reflète dans l'analyse en intensité, avec une hausse du ratio rapporté à la tonne de produits finis (+ 5,7 %). Ce résultat, en deçà de la performance attendue, est principalement imputable à l'augmentation du ratio sur les achats d'ingrédients (notamment ceux rentrant dans la composition des offres cuisinées), le transport des marchandises ainsi que sur les activités industrielles (hors scopes 1 et 2) et *co-manufacturing*. Elle souligne la nécessité de poursuivre les efforts de décarbonation sur les principaux postes d'émissions amont et aval afin d'améliorer l'efficience carbone du portefeuille d'activités.

Rappel de la définition des scopes considérés pour nos objectifs d'impact :

— scope 1 : émissions directes générées par Bonduelle ;

— scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur ;

— scope 3 : émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés (les déplacements des salariés représentent une part négligeable des émissions), avec exclusion des émissions des consommateurs (postes 3.9 et 3.11) en application des dispositions de la méthodologie SBTi.

L'enregistrement de notre ambition de réduction d'émissions à 2035 sous référentiel SBTi nous positionne par rapport à l'année de référence 2019-2020. Cette année de référence a été mise à jour afin de refléter le travail continu sur la précision de nos données (cf. section 2.1.1).

### Cibles en lien avec la politique d'Adaptation

Pour piloter la mise en œuvre de sa politique et suivre sa résilience climatique, Bonduelle travaille à :

— définir à moyen terme des indicateurs permettant d'évaluer la capacité à anticiper, s'adapter et transformer ses activités pour faire face aux impacts du changement climatique ;

— faire une évaluation régulière des risques climatiques, dont les résultats seront intégrés à l'évolution du *business model* du groupe.

À court terme, le groupe travaille à mettre en place des indicateurs relatifs au déploiement de l'analyse de risques, et prévoit de mesurer a minima :

— nombre de périls analysés par actif ou bassin agricole (inondation, sécheresse, feu, etc.) ;

— nombre de sites industriels et/ou agricoles évalués selon les scénarios climatiques (SSP2- 4.5 / SSP5- 8.5) ;

— % du chiffre d'affaires couvert par l'analyse de risques climatiques.

### Autres cibles de la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » en lien avec l'atténuation et l'adaptation

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés avec Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec l'atténuation du changement climatique, le groupe s'est fixé une cible :

**Enjeu : Atténuation du changement climatique – impact négatif & risque**

## 80 %

### Agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030

— **Lien avec l'IRO :**
L'agriculture régénératrice permet à terme de réduire les fertilisations minérales, principal facteur d'émission dans nos cultures, notamment grâce à son impact positif sur la fertilité du sol.
La description détaillée de l'agriculture régénératrice chez Bonduelle se trouve en E4-2 — Politique relative à la biodiversité et aux écosystèmes

— **Méthodologie :**

→ *[Nombre d'agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice] / [Total des agriculteurs sous contrat]*

→ L'évaluation de l'engagement des producteurs repose sur l'envoi d'un questionnaire collectant 23 données différentes qui alimentent 12 sous-indicateurs. Ces données sont analysées au travers de la feuille de calcul Agriculture Régénératrice (*scorecard* Bonduelle) et permettent d'obtenir un certain nombre de points. Un minimum de 40 points sur 100 indique un producteur engagé, sensible à l'agriculture régénératrice et ayant initié des actions concrètes. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

— **Consultation parties prenantes :**
La construction de la *scorecard* Bonduelle sur l'agriculture régénératrice intègre les contributions de diverses organisations et s'inscrit dans la démarche de la SAI, référence pour les filières agro-industrielles.

## 100 %

### Collaborateurs agro formés à l'agriculture régénératrice d'ici 2027

— **Lien avec l'IRO :**
La formation des collaborateurs est essentielle pour expliquer et accompagner une stratégie de réduction des émissions carbone chez les producteurs.

— **Méthodologie :**

→ *[Nombre de collaborateurs agro formés] / [Total des collaborateurs agro]*

→ Prend en compte le nombre de collaborateurs agro ayant au moins atteint le niveau de formation « sensibilisation en agriculture régénératrice ». Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

— **Consultation parties prenantes :**
En collaboration avec Icosystème.

## 80 %

### Agriculteurs sensibilisés à l'agriculture régénératrice d'ici 2030

— **Lien avec l'IRO :** La formation des producteurs est essentielle pour mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions

— **Méthodologie :**

→ *[Nombre d'agriculteurs sensibilisés à l'agriculture régénératrice] / [Total des agriculteurs sous contrat]*
Bonduelle délivre un programme de formation à l'agriculture régénératrice, au travers de la « Farm Academy Bonduelle », proposant 3 niveaux d'expertise : sensibilisation, fondamentaux, référent. Une formation de la Farm Academy Bonduelle ou une formation validée comme équivalente est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de fin de la formation et peut être ainsi comptabilisée sur cinq années consécutives. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des producteurs partenaires de nos bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

— **Consultation parties prenantes :**
En collaboration avec Icosystème, PADV, autres organismes de formations.

## 90 %

### Surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée d'ici 2030

— **Lien avec l'IRO :**
Réduction des émissions de GES en agriculture *via* un plan de réduction de la fertilisation azotée.

— **Méthodologie :**

→ *[Surface cultivée avec fertilisation azotée raisonnée] / [Surface totale cultivée sous contrat]*

→ Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle la quantité d'azote appliquée pour la fertilisation est dite raisonnée lorsqu'elle utilise l'une des méthodes proposées pour ajuster la quantité au besoin (mesure du reliquat azoté, calcul du bilan azoté…). Seule la surface de culture principale est prise en compte dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

## 90 %

### Surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée d'ici 2030

— **Lien avec l'IRO :**
Réduction des émissions de GES en agriculture *via* un plan de réduction de la fertilisation azotée.

— **Méthodologie :**

→ *[Surface cultivée avec technique d'optimisation de la fertilisation azotée] / [Surface totale cultivée sous contrat]*

→ Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée. Seule la surface de culture principale est prise en compte dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

→ Une technique d'optimisation de la fertilisation azotée correspond à une application modulée et localisée des intrants azotés.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

## 90 %

### Surface cultivée Bonduelle sur laquelle des pratiques réduisant le besoin d'apport en azote minéral sont utilisées d'ici 2030

— **Lien avec l'IRO :**
Réduction des émissions de GES en agriculture *via* un plan de réduction de la fertilisation azotée.

— **Méthodologie :**

→ *[Surface cultivée avec pratiques réduisant le besoin d'apport en azote minéral] / [Surface totale cultivée sous contrat]*

→ Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une pratique agricole est utilisée (utilisation de légumineuses, amendements organiques…). Seule la surface de culture principale est prise en compte dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice | 57,6 % | 61,1 % | **80 %** |
| % des agriculteurs sensibilisés à l'agriculture régénératrice | 59,5 % | 62,2 % | **80 %** |
| % de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée | 78,1 % | 82,0 % | **90 %** |
| % de surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée | 70,0 % | 72,6 % | **90 %** |
| % de surface cultivée Bonduelle sur laquelle des pratiques réduisant le besoin d'apport en azote minéral sont utilisées | 40,4 % | 48,2 % | **90 %** |
| % des collaborateurs agro formés à l'agriculture régénératrice | 18,8 % | 27,4 % | **100 %** |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

En 2025-2026, nous notons une amélioration globale des indicateurs de la feuille de route agro. Ces progrès sont le résultat à la fois de l'implication de nos agronomes de terrain pour engager nos partenaires, et d'une fiabilisation du *reporting*. En parallèle, le déploiement de la formation Farm Academy s'est poursuivi auprès de nos collaborateurs agronomes.

### Autres indicateurs d'atténuation et d'adaptation en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Certains indicateurs relatifs à la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » sont publiés, bien que non imposés par la CSRD, afin d'assurer la continuité avec les publications antérieures du groupe, de faciliter la compréhension de ses cibles et de répondre aux attentes des interlocuteurs externes.

La fertilisation azotée est le principal facteur d'émission des cultures. L'Agriculture Biologique n'utilisant pas d'engrais azoté chimique, sa pratique génère moins d'émissions liées à la fertilisation. Le suivi de nos surfaces certifiées en agriculture biologique est un indicateur supplémentaire pour la décarbonation.

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| % des surfaces totales cultivées pour Bonduelle certifiées en agriculture biologique (producteurs + fournisseurs) | 2,4 % | 1,8 % |
| % de la surface cultivée pour Bonduelle non récoltée | 6,3 % | 6,5 % |

## E1-5 — Consommation d'énergie et mix énergétique

La démarche d'économie d'énergie appliquée aux consommations en électricité, en gaz et en vapeur, a permis d'atteindre les résultats suivants :

| *MWh* | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| **CONSOMMATION D'ÉNERGIE** | | |
| Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon | 0 | 0 |
| Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers | 23029 | 30249 |
| Consommation de combustible provenant du gaz naturel | 298535 | 235793 |
| Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles | 0 | 0 |
| Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles | 49658 | 47748 |
| **Consommation totale d'énergie fossile** | **371 221** | **313 790** |
| *Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)* | *54,9 %* | *50,5 %* |
| **Consommation provenant de sources nucléaires** | **112 108** | **110 161** |
| *Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)* | *16,6 %* | *17,7 %* |
| Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) | 39427 | 42670 |
| Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables | 151933 | 152283 |
| Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite | 1249 | 1854 |
| **Consommation totale d'énergie renouvelable** | **192 609** | **196 807** |
| *Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)* | *28,5 %* | *31,7 %* |
| **CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE** | **675 938** | **620 757** |
| *Part des énergies liées à nos opérations propres* | 100 % | 100 % |
| **PRODUCTION D'ÉNERGIE** | | |
| Production d'énergie renouvelable | 5539 | 6354 |
| Production d'énergie non renouvelable | 0 | 0 |
| **PRODUCTION TOTALE D'ÉNERGIE** | **5 539** | **6 354** |

L'année 2024-2025 a été ajustée afin d'intégrer les données énergétiques des entrepôts et de reclassifier le propane dans la catégorie appropriée.

La diminution de la consommation énergétique constatée est liée à une baisse de la production sur l'année 2025-2026, ainsi qu'à l'arrêt de la production du site de Cristalina (juillet 2025). La part du renouvelable dans la consommation d'énergie est quant à elle en progression, notamment par une substitution des énergies fossiles (gaz, propane) par de l'électricité.

### Consommation énergétique rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués (TPF)

| *kWh/TPF* | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| **ÉNERGIE TOTALE** | **905** | **916** |
| Électricité Ratio | 327 | 354 |
| Autres énergies (dont gaz) | 578 | 562 |

### Intensité énergétique sur la base du produit net [1]

| *MWh/millions €* | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Consommation totale d'énergie par produit net | 307 | 284 |

L'ensemble de nos activités est considéré dans les secteurs à fort impact climatique sur la base des codes NACE suivants :

- *A1.1.3 - Growing of vegetables and melons, roots and tubers,*
- *C10.3 - Processing and preserving of fruit and vegetables,*
- *C10.8.5 - Manufacture of prepared meals and dishes.*

## E1-6 — Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

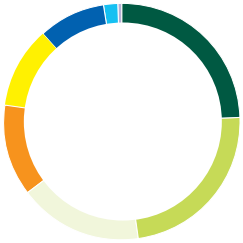
La méthodologie, les hypothèses importantes et les facteurs d'émission utilisés afin de mesurer les émissions de GES sont à retrouver dans la section 2.1.1 Base de préparation.

Le groupe est soumis depuis 2016 à l'obligation réglementaire française de communiquer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes générées du fait de leurs activités [2].

La majorité des facteurs d'émissions sont issus de la base carbone ADEME. Les émissions globales en 2025-2026 s'élèvent à 1 557 551 teq$CO_2$ soit 2 298 kg de $CO_2$ ramenés à la tonne de produits fabriqués.

Comparativement à l'année précédente 2024-2025, nos émissions au total ont baissé de - 1,8 % en absolu, et augmenté de + 8,2 % en intensité rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués. Ces variations tiennent compte des évolutions méthodologiques et structurelles de notre comptage carbone évoquées en section 2.1.1.2.2.

**Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle**



**24,7 %** Consommateur **Scope 3**
**23,3 %** Emballages **Scope 3**
**16,9 %** Matière première alimentaire cultivée **Scope 1 et 3**
**12,7 %** Industrie **Scope 1, 2, 3**
**11,0 %** Matière première alimentaire achetée **Scope 3**
**9,3 %** Supply Chain **Scope 1 et 3**
**1,9 %** Déplacements des collaborateurs **Scope 3**
**0,2 %** Autres (services, assurance, informatique) **Scope 3**

| | Baseline 2019/20 | 2024/25 | 2025/26 | Var vs Baseline |
|---|---|---|---|---|
| **Émissions brutes de GES du scope 1** *(teq$CO_2$)* | **98 252** | **102 673** | **86 055** | **- 12,4 %** |
| *Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)* | 17,8 % | 16,6 % | 13,0 % | *- 27,0 %* |
| **Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation** *(teq$CO_2$)* | **39 681** | **29 993** | **26 063** | **- 34,3 %** |
| **Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché** *(teq$CO_2$)* | **-** | **29 545** | **27 058** | **na** |
| **Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3)** *(teq$CO_2$)* | **1 602 170** | **1 453 902** | **1 445 434** | **- 9,8 %** |
| 1 Biens et services achetés | 790 320 | 712 037 | 678 231 | - 14,2 % |
| 2 Biens immobilisés | 32 176 | 34 464 | 33 653 | 4,6 % |
| 3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2) | 26 569 | 24 042 | 22 021 | - 17,1 % |
| 4 Transport et distribution en amont | 200 885 | 150 383 | 177 590 | - 11,6 % |
| 5 Déchets produits lors de l'exploitation | 15 140 | 12 858 | 9 657 | - 36,2 % |
| 6 Déplacements professionnels | 657 | 1 418 | 788 | 19,9 % |
| 7 Déplacements domicile-travail des salariés | 24 523 | 23 481 | 28 883 | 17,8 % |
| 8 Actifs loués en amont | - | - | - | na |
| 9 Acheminement en aval | 95 944 | 80 798 | 86 408 | - 9,9 % |
| 10 Transformation des produits vendus | - | - | - | na |
| 11 Utilisation des produits vendus | 296 952 | 318 990 | 316 957 | 6,7 % |
| 12 Traitement en fin de vie des produits vendus | 92 707 | 64 791 | 62 619 | - 32,5 % |
| 13 Actifs loués en aval | - | - | - | na |
| 14 Franchises | 1 028 | 558 | 499 | - 51,5 % |
| 15 Investissements | 25 267 | 30 083 | 28 129 | 11,3 % |
| **ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LA LOCALISATION)** *(teq$CO_2$)* | **1 740 103** | **1 586 569** | **1 557 551** | **- 10,5 %** |
| **ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LE MARCHÉ)** *(teq$CO_2$)* | **1 700 422** | **1 586 120** | **1 558 546** | **- 8,3 %** |

1 Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, le produit net correspond au chiffre d'affaires, visible dans le compte de résultat intégrant le reclassement des activités non poursuivies (en section 5.5 note 5.2).
2 Article 173-IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, défini par le décret du 21 août 2016 et modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### Classification des émissions de gaz à effet de serre

Bonduelle a affiné la classification de ses émissions selon les différents « scopes » définis par le GHG Protocol :

- Consommateurs :
  - Le transport des produits par les consommateurs depuis les magasins distributeurs jusqu'au domicile est classé en 3.9 ;
  - Le stockage et la préparation des produits chez le consommateur sont classés en 3.11 ;
  - Le gaspillage alimentaire associé aux consommateurs est classé en 3.12.
- Transport :
  - Pour les émissions liées au transport, le calcul s'appuie sur l'estimation des distances parcourues et des tonnages transportés, suivant une méthodologie certifiée (norme EN 16258 et GLEC). Pour l'amont agricole, seuls les trajets des champs aux usines pour nos propres récoltes sont comptabilisés, répartis entre les scopes 1, 3.4 et 3.9 ;
  - Le transport pour l'approvisionnement des ingrédients et packaging est classé en 3.4 ;
  - Le transport et stockage en magasin sont en scope 3.9 ;
  - La distribution des produits finis est répartie entre les scopes 3.4 et 3.9.
- Énergie et production :
  - Les émissions de vapeur sont réparties entre le scope 3.3 et les scopes 1 & 2 ;
  - Le photovoltaïque est inclus dans le scope 3 ;
  - Les stations de traitement des effluents sont réparties entre les scopes 1 et 3.5.
- Agriculture et matières premières :
  - Les émissions liées aux cultures sont réparties entre les scopes 1 et 3 ;
  - La production de champignons est répartie entre les scopes 1, 3.1, 3.4 et 3.5.
- Emballages et déchets :
  - Les emballages intègrent l'*outsourcing* ;
  - Les déchets végétaux et industriels sont répartis entre les scopes 3.4 et 3.5.
- Autres postes :
  - Les entrepôts industriels sont répartis entre les scopes 1, 2, 3.1 et 3.3 ;
  - Les gaz inertes sont dans les scopes 3.1 et 3.11 ;
  - Les assurances et investissements informatiques sont dans le scope 3.1 ;
  - Les biens immobilisés sont calculés sur les montants d'investissements ;
  - Les émissions associées aux produits vendus sous licence de marque sont classées en 3.14 ;
  - Les émissions associées aux sociétés mises en équivalence sont classées en 3.15.

### Intensité des GES sur la base du produit net [1]

| Intensité des GES par produit net | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net *(en teq$CO_2$/millions d'€)* | 720 | 712 |
| Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net *(en teq$CO_2$/ millions d'€)* | 720 | 713 |

### Quotas d'émission

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime *Emission Trading Scheme* (ETS) pour la période 2021-2030 implique 2 sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Renescure (France).

L'affectation des quotas gratuits pour l'année est de 3 479 teq$CO_2$. Les émissions certifiées et restituées sont de 11 169 teq$CO_2$. L'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à ETS. Une nouvelle chaudière biomasse sur le site de Renescure a été construite et démarrée en août 2024 pour être pleinement opérationnelle sur 2024-2025. À la suite d'un dysfonctionnement au démarrage de cette chaudière, un achat de quotas de 1 172 teq$CO_2$ a été réalisé.

## E1-7 — Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Des projets de séquestration du carbone existent et sont mis en place chez Bonduelle, notamment grâce à l'intégration de pratiques d'agriculture régénératrice auprès de ses agriculteurs partenaires. Le groupe ne dispose pas encore de données quantitatives permettant de mesurer les absorptions de GES que ces projets représentent.

Par ailleurs, à date, Bonduelle n'a pas encore recours à des mécanismes externes de compensation, comme l'achat de crédits carbone.

## E1-8 — Tarification interne du carbone

Le Groupe Bonduelle a mis en place un prix interne du carbone, utilisé dans le cadre de l'évaluation de la rentabilité de ses investissements, *via* le calcul d'un indicateur spécifique : le ROI Green (retour sur investissement environnemental).

Ce ROI Green est appliqué aux investissements de capacité, de compétitivité et d'environnement afin d'apprécier leur contribution à la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre définie dans la stratégie du groupe. Il est exprimé en nombre d'années et constitue un indicateur complémentaire au ROI financier standard.

La méthodologie consiste à intégrer, dans l'analyse de rentabilité des projets, la variation des émissions de $CO_2$ induite par l'investissement (exprimée en tonnes), valorisée selon un prix interne du carbone *(shadow price)*, puis à agréger cet impact aux autres effets économiques du projet. Ce dispositif est applicable à l'ensemble du groupe.

Le prix interne du carbone est défini par le département financier sur la base d'une analyse des pratiques de marché. Il s'élève actuellement à 100 euros par tonne de $CO_2$. Ce mécanisme constitue un outil d'aide à la décision permettant d'élargir l'analyse des investissements à une approche globale intégrant les enjeux environnementaux.

Il ne constitue toutefois pas, à ce stade, un critère bloquant dans les arbitrages d'investissement, qui reposent également sur des considérations opérationnelles, économiques et stratégiques.

À la date de clôture de l'exercice, ce prix interne du carbone n'est pas utilisé dans les hypothèses retenues pour les états financiers consolidés, notamment pour l'évaluation de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle des actifs, les tests de dépréciation, ni pour l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Néanmoins, indépendamment de ce dispositif, le groupe privilégie déjà des investissements contribuant à l'efficience énergétique, à l'optimisation de la productivité et à la réduction des impacts environnementaux.

1 Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, le produit net correspond au chiffre d'affaires, visible dans le compte de résultat intégrant le reclassement des activités non poursuivies (en section 5.5 note 5.2).

## 2.2.2 ESRS E2. Pollution

### INFORMATIONS CLÉS

**Enjeux matériels**

- **Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires**
  Impact négatif
- **Substances préoccupantes**
  Impact négatif
- **Pollution de l'eau et des sols**
  Impact négatif

**Politiques**

- Système de **management environnemental**
- Politique agricole : **« Engagés avec Bonduelle »**

**Actions**

- Outil d'évaluation de **l'impact environnemental des pesticides** *(Environmental Impact Quotient)* : premier état des lieux
- Mise en place d'un **dispositif de veille règlementaire unifié** en Europe
- Installations de **traitement des eaux** en sortie d'usine

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Résultats 2025-2026**

**89 %**
des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides
**Cible → 90 % à horizon 2030**

**85 %**
des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides
**Cible → 90 % à horizon 2030**

**0**
plainte auprès des autorités locales liée aux rejets d'eaux usées
**Cible → 0 à horizon 2035**

## 2.2.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

**Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 — Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution**

L'identification des IRO a été réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, au travers de son analyse de double matérialité (voir section ESRS 2 IRO-1).

En parallèle, notre connaissance de notre activité industrielle et agricole a permis d'identifier deux maillons clés de la chaîne de valeur de Bonduelle comme sources principales de pollution des sols et de l'eau :

- Les opérations propres de Bonduelle, car le rejet des eaux issues des processus industriels peut contenir des polluants et contaminer l'eau et les sols ;
- L'amont agricole, en raison de l'utilisation de pesticides, d'engrais et d'autres intrants agrochimiques susceptibles de contribuer à la pollution des sols et des ressources en eau par ruissellement.

**Les impacts, risques et opportunités relatifs à la pollution sont présentés dans le tableau ci-dessous :**

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires** | − | Les activités agricoles sur la chaîne de valeur de Bonduelle peuvent entraîner une pollution chimique qui affecte les organismes vivants et les ressources alimentaires. Cela peut se produire par contact direct, ou à cause de l'accumulation de pesticides sur les plantes et les animaux. Ces facteurs peuvent nuire à la santé des espèces, réduire la fonctionnalité des écosystèmes et avoir un impact sur la taille des populations d'espèces touchées. | AM | Court | *Planet*<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| **Pollution de l'eau et des sols** | − | Les pratiques agricoles et de fabrication dans la chaîne de valeur de Bonduelle peuvent polluer l'eau et le sol dans les zones où elle opère ou à proximité. La pollution des sols peut provenir de l'utilisation de pesticides qui peuvent ensuite se retrouver dans les cours d'eau. Les eaux de ruissellement contenant un excès d'engrais peuvent également contribuer à la pollution des cours d'eau par un excès de nutriments, provoquant une eutrophisation. Enfin, les eaux rejetées par les usines peuvent contenir des polluants. | AM OP | Court | *Planet*<br>— SME<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| **Substances préoccupantes** | − | Des substances préoccupantes peuvent être présentes de manière non intentionnelle au niveau des emballages, ainsi que des résidus de pesticides peuvent être présents sur les légumes s'ils ne sont pas utilisés correctement ou si les résidus ne sont pas éliminés de manière adéquate au cours de la transformation. | AM AV | Long | *Planet*<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |

+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité
AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

## E2-1 — Politiques en matière de pollution

### Système de management environnemental

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets de pollution, le système de management environnemental de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

| Système de management environnemental | |
|---|---|
| **Périmètre** | Groupe |
| **Responsables de la mise en œuvre de la politique** | — Sponsor : Directeur général Groupe Bonduelle<br>— Responsable : Responsable SME groupe<br>— Équipes opérationnelles : Responsables SME régions |
| **Procédure de surveillance** | — Comités mensuels de pilotage de suivi des objectifs<br>— Système d'alerte<br>— Plateforme de remontée des KPI<br>— Audits externes<br>— *Reporting* des données<br>— Revue annuelle de Management du SME |
| **Cadres de référence auxquels la politique se rapporte** | — Norme ISO 14001<br>— Norme ISO 50001<br>— La politique SME n'est pas spécifiquement fondée sur le plan d'action de l'UE « Zéro pollution 2030 » mais les sites ont l'obligation de respecter les politiques et réglementations locales. |
| **Communication de la politique** | — Site internet de Bonduelle<br>— Intranet de Bonduelle |
| **Attention portée aux parties prenantes** | Consultation des différentes régions du groupe |

### Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets de pollution, la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une production agricole durable et respectueuse de l'environnement sur le long terme ;
- anticiper les futures réglementations notamment celles concernant l'utilisation de substances préoccupantes selon le règlement REACH ;
- limiter les pollutions en précisant l'usage de pesticides pour les producteurs partenaires.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

| Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » | |
|---|---|
| **Périmètre** | L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde. |
| **Responsables de la mise en œuvre de la politique** | — Directeur du département d'agronomie<br>— Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale<br>— Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production |
| **Procédure de surveillance** | — AgroOne et Qlik AGRO CSR<br>— Audits externes<br>— Réunions de suivi<br>— Visites d'experts agro sur le terrain. |
| **Cadres de référence auxquels la politique se rapporte** | — Politique agricole commune (PAC)<br>— Le Pacte Vert pour l'Europe<br>— La Stratégie de la Ferme à l'assiette<br>— Les Objectifs de Développement Durable (ODD)<br>— Le règlement REACH<br>— Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)<br>— La Directive nitrates, Dir. 91/676/CEE<br>— La Directive, usages des boues d'épuration en agriculture, Dir. 86/278/CEE<br>— L'article 7 de l'arrêté du 4 mai 2017 |
| **Communication de la politique** | — Site internet de Bonduelle<br>— Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle<br>— Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires |
| **Attention portée aux parties prenantes** | — Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF)<br>— Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs |

## E2-2 — Actions liées à la pollution

### Actions déployées sur l'amont agricole

Dans le cadre de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », le groupe déploie un ensemble d'actions visant à accompagner ses producteurs partenaires vers des pratiques plus durables, en alignement avec les engagements de réduction des pesticides et d'anticipation des évolutions réglementaires. Ces initiatives s'articulent autour de trois axes principaux : la promotion de la fertilisation raisonnée, l'optimisation des apports de pesticides et le développement de méthodes alternatives aux produits de synthèse.

Pour favoriser une fertilisation raisonnée, Bonduelle encourage l'adoption de méthodes permettant d'ajuster les apports en fonction des besoins réels des cultures, en s'appuyant sur des outils de diagnostic et des analyses adaptées. Des formations et un accompagnement technique sont proposés aux producteurs pour les aider à intégrer ces pratiques dans leur gestion quotidienne, tout en garantissant la traçabilité et la fiabilité des données déclaratives.

En parallèle, le groupe soutient la mise en place de techniques d'optimisation des apports, telles que l'application modulée ou localisée, afin de limiter les quantités utilisées tout en maintenant l'efficacité agronomique. Ces approches sont complétées par des investissements dans des équipements plus performants et des retours d'expérience partagés entre producteurs pour en maximiser l'impact.

Enfin, Bonduelle promeut activement le développement de méthodes alternatives aux pesticides de synthèse, comme le désherbage mécanique, le paillage ou encore la lutte biologique. Ces solutions, testées et adaptées aux spécificités des bassins de production, permettent de réduire progressivement la dépendance aux intrants chimiques, tout en préservant la productivité et la qualité des récoltes.

Ces actions, menées en collaboration avec les producteurs, les coopératives et les partenaires techniques, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Elles sont régulièrement évaluées et ajustées pour répondre aux enjeux réglementaires et environnementaux, tout en contribuant à la résilience des systèmes de production.

### Actions déployées sur les opérations propres

La pollution chimique causée par les activités de Bonduelle est suivie au travers de la demande chimique en oxygène (DCO) des eaux de rejets, causée par des eaux chargées en matières organiques issues des process de transformation des légumes. Ces eaux sont traitées et contrôlées systématiquement avant rejet en dehors de l'usine.

La concentration en DCO est mesurée en sortie d'usine au niveau des stations d'épuration, à partir de relevés quotidiens, et par une double vérification périodique par des laboratoires accrédités et indépendants. La valeur en DCO varie selon la nature des procédés industriels de chaque site. En fonction de cette dernière, le débit et le fonctionnement des aérateurs au sein de la station d'épuration sont adaptés afin d'oxygéner les effluents et éliminer le surplus de carbone et d'azote.

De plus, le groupe a également lancé une étude pour faire évoluer la station d'épuration actuelle de l'usine de Bordères, aujourd'hui en culture aérobie, vers une culture anaérobie. Cette transformation permettrait de renforcer la performance énergétique et environnementale du site, tout en limitant les rejets organiques. En effet, les systèmes anaérobies ne nécessitent pas l'ajout d'air, réduisant ainsi les coûts énergétiques pour faire fonctionner le système.

## 2.2.2.2 Indicateurs et cibles

### E2-3 — Cibles en matière de pollution

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

Bonduelle s'engage en premier lieu à s'assurer du respect de la réglementation dans ses opérations comme sur l'amont agricole. En parallèle, le groupe s'est fixé les cibles suivantes :

**Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »**

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés avec Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec la pollution, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

**Enjeu : Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires / Pollution de l'eau et des sols – impact négatif**

**90 %**

**des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides d'ici 2030**

— **Lien avec l'IRO :**
Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

— **Méthodologie :**

→ *[Surface cultivée avec application raisonnée des pesticides] / [Surface totale cultivée sous contrat]*

→ L'application des pesticides est dite raisonnée lorsqu'elle utilise au moins une des méthodes suivantes : Utilisation d'informations provenant de réseaux de surveillance ; Observations réalisées durant les visites de champs par nos Experts Agro Terrain ; Surveillance des insectes par des pièges à insectes ; Tout outil qui permet de ne traiter que quand c'est nécessaire.

→ Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

**90 %**

**des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides d'ici 2030**

— **Lien avec l'IRO :**
Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

— **Méthodologie :**

→ *[Surface cultivée avec technique d'optimisation des apports de pesticides] / [Surface totale cultivée sous contrat]*

→ Une technique d'optimisation des apports de pesticides correspond à une application permettant de pulvériser à une dose réduite (localisation de l'application, pulvérisation à taux variables, utilisation de buses antidérives...).

→ Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

**90 %**

**des surfaces cultivées mettent en place au moins une fois des méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse d'ici 2030**

— **Lien avec l'IRO :**
Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

— **Méthodologie :**

→ *[Surface cultivée avec la mise en place au moins une fois des méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse] / [Surface totale cultivée sous contrat]*

→ Surface cultivée par Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèse de la liste suivante (désherbage mécanique, pratique du paillage...). Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| % des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides | 75,9 % | 88,6 % | **90 %** |
| % des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides | 90,0 % | 84,6 % | **90 %** |
| % surfaces cultivées mettent en place au moins une fois des méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse | 59,3 % | 59,7 % | **90 %** |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

L'amélioration des indicateurs sur l'application raisonnée des pesticides est le résultat du déploiement continu de la feuille de route agro auprès des partenaires agriculteurs. Cela est rendu possible par le travail au quotidien des agronomes de terrain.

Concernant l'indicateur sur les techniques d'optimisation des apports de pesticides, la baisse constatée est principalement due aux conditions météorologiques ayant empêché l'application de ces techniques.

### Cibles en lien avec le Système de management environnemental

Pour suivre le déploiement du SME et l'efficacité des actions associées en lien avec la pollution, le groupe s'est fixé une cible :

**Enjeu : Pollution de l'eau et des sols – impact négatif**

**0**

**plainte auprès des autorités locales liée aux rejets d'eaux usées d'ici 2035**

- **Lien avec l'IRO :** Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de gestion des pollutions de l'eau et des sols.
- **Méthodologie :** *[Nombre de plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets d'eaux usées]*
- **Périmètre :** L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
  - GELT
  - Département RSE
  - Directeurs agro-industriels

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| Plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets des eaux usées | 5 | 0 | **0** |

Aucune plainte concernant le rejet des eaux usées n'a été enregistrée sur l'année 2025-2026.

## E2-4 — Pollution de l'eau et des sols

### Pollution de l'eau

La pollution de l'eau fait l'objet d'un suivi rigoureux au niveau de chaque usine du groupe. Ce suivi s'opère principalement au niveau des stations d'épuration intégrées aux sites de production. Ces installations sont essentielles car elles constituent la première ligne de défense contre la contamination des ressources hydriques. Des dispositifs techniques et des protocoles opérationnels sont mis en œuvre dans ces stations afin de prévenir tout rejet d'effluents non conformes aux normes environnementales en vigueur.

En outre, la pollution chimique causée par les activités de Bonduelle est suivie au travers de la demande chimique en oxygène (DCO) qui permet de déterminer le taux de pollution dans l'eau. Une concentration faible en DCO rend compte de l'efficacité des procédés de prétraitement et de traitement des eaux usées, et permet de vérifier la conformité des effluents aux exigences de rejet et aux objectifs de performance environnementale (cf. E2-2 — Actions liées à la pollution).

Les seuils à ne pas dépasser sont variables en fonction du type de rejet et dépendent d'autorisations locales. À titre d'exemple, en France, les seuils sont fixés conjointement par arrêté préfectoral et analyse de la DREAL. Des dérogations locales existent couramment en fonction de l'installation et de ses impacts potentiels sur le milieu récepteur du site concerné.

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Masse totale DCO (demande chimique en oxygène) *(kg)* | ND | 1 462 895 |
| Concentration moyenne DCO – rejets en milieux naturels *(mg/L)* | 36 | 35 |
| Concentration moyenne DCO – rejets vers réseaux d'assainissement collectifs *(mg/L)* | 428 | 536 |

*ND : non disponible*

La donnée collectée sur 2024-2025 pour la masse totale DCO s'élevait à 832 017 kg mais ne s'avère pas comparable en termes de périmètre à 2025-2026. En effet, 5 sites n'ont pas reporté la DCO en 2024-2025, ce qui représente 62 % de la masse totale de DCO de 2025-2026.

Le risque de pollution DCO porte particulièrement sur les rejets en milieux naturels et en réseaux d'assainissements collectifs. C'est la raison pour laquelle Bonduelle publie la concentration moyenne pour ces 2 types de rejets qui représentent 53 % de la masse totale DCO. Les rejets non affichés en termes de concentration moyenne correspondent essentiellement à l'épandage.

Bonduelle étudie la pertinence d'un indicateur complémentaire permettant de rendre compte de l'efficacité de ses dispositifs de traitement des effluents et de l'évolution de son empreinte sur la qualité des milieux récepteurs.

### Pollution des sols

L'impact de la pollution des sols est matériel pour Bonduelle. À ce jour, Bonduelle suit notamment l'*Environmental Impact Quotient* (EIQ), un outil utilisé pour évaluer l'impact environnemental des pesticides. Il permet de comparer différents produits en fonction de leur toxicité, persistance et effets sur la faune et la flore et ainsi améliorer la gestion des pesticides, réduisant ainsi les risques sur l'environnement et la santé humaine. Un premier état des lieux de l'EIQ a été réalisé sur 2025-2026.

## E2-5 — Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

### Périmètre et positionnement du groupe

Bonduelle n'utilise pas directement ni ne génère de substances préoccupantes dans le cadre de ses propres opérations de fabrication. Le groupe n'est pas exposé à l'utilisation de substances extrêmement préoccupantes au sens des articles 57 et 59 du règlement REACH. Ce sujet est néanmoins suivi de manière proactive dans la chaîne de valeur amont, en particulier au niveau des emballages et des intrants agricoles.

### Gouvernancede la veille réglementaire

Du fait de la diversité des contextes réglementaires locaux, la veille liée aux produits est organisée à l'échelle régionale, chaque région étant responsable du suivi adapté à ses enjeux propres. En 2025-2026, Bonduelle Europe a renforcé cette organisation en structurant un dispositif de veille réglementaire unifié reposant sur des comités d'experts thématiques — sécurité et environnement produits, intrants agronomiques, emballages et alimentation — coordonnés par un comité transversal associant les fonctions RSE, communication externe et Innovation & Développement.

Le sujet des substances préoccupantes étant par nature un sujet transverse, c'est pourquoi il est traité par l'ensemble des comités d'experts, dont les travaux alimentent une réponse coordonnée au fil des émergences réglementaires.

### Suivi des substances préoccupantesdans la chaîne de valeur amont

#### Les emballages

La veille sur les substances préoccupantes dans les emballages s'appuie sur des ressources reconnues — notamment Pact'Alim et PROFEL — permettant de suivre les dynamiques réglementaires françaises et européennes, en lien avec les futures obligations du règlement sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR).

Concernant le Bisphénol A, une étude conduite depuis 2022 a permis de cartographier l'ensemble des matériaux d'emballage — matériaux multiconstituants contrecollés, matériaux imprimés, et matériaux contenant de la matière recyclée — afin d'identifier et d'éliminer tout risque de présence de cette substance. La démarche a permis de modéliser les risques potentiels de contamination alimentaire. Bonduelle confirme que ses emballages sont exempts de Bisphénol A, en conformité avec les exigences réglementaires. Les résultats ont été partagés avec l'ensemble des directions Qualité et Packaging à l'échelle européenne.

Concernant les PFAS, une coordination spécifique a été mise en place entre les équipes Qualité et Packaging des différentes entités du groupe. Bonduelle participe au programme de recherche collective « Chem Hazard » avec le CTCPA pour identifier collectivement les substances préoccupantes et construire des réponses sectorielles.

#### Amont agricole

Bonduelle met en place des protocoles stricts de contrôle, conformes aux exigences européennes les plus protectrices, et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires agricoles pour garantir des pratiques culturales responsables et offrir à ses consommateurs des produits sûrs, maîtrisés et conformes aux standards les plus élevés.

L'exemple du cadmium illustre la manière dont Bonduelle anticipe et suit les enjeux liés aux substances préoccupantes dans sa chaîne de valeur agricole. Dans ce contexte, Bonduelle applique depuis plusieurs années une politique de vigilance renforcée sur l'ensemble de ses approvisionnements en légumes bien que ces derniers soient aujourd'hui moins concernés que d'autres catégories de produits telles que les céréales. Les analyses régulières montrent que les teneurs observées dans les légumes sont inférieures aux limites réglementaires. Si un lot devait présenter une valeur atypique, il serait immédiatement écarté.

### Quantités de substances préoccupantes

Bonduelle n'utilise pas directement ni ne génère de substances préoccupantes dans ses opérations industrielles propres. Le suivi de ces substances est conduit de manière qualitative, par le biais de la chaîne de valeur amont. Il n'est pas possible à date d'assurer un suivi quantitatif consolidé.

## 2.2.3 ESRS E3. Ressources hydriques et marines

### INFORMATIONS CLÉS

**Enjeux matériels**

— **Consommation, prélèvements et rejets d'eau**
Impact négatif + Risque

**Politiques**

— Système de **management environnemental**

— Politique Agricole : **« Engagés avec Bonduelle »**

**Actions**

— Mise en place d'une **procédure opérationnelle standard (POS) pour économiser l'eau**

— Examen quotidien de l'outil PowerRadar qui permet d'**identifier et traiter les écarts**, des usines de Bonduelle Americas

— Expérimentation des **systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau** dans les process usines

— Renforcement des **systèmes de traitements des eaux** dans les usines

— **Déploiement d'outils d'aide à la décision** pour optimiser l'irrigation chez les agriculteurs partenaires

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Résultats 2025-2026**

**69 %**
des surfaces irrigables utilisent des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau
**Cible → 90 % à horizon 2030**

**0**
plainte auprès des autorités locales liée aux rejets des eaux usées
**Cible → 0 à horizon 2035**

**69 %**
des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation
**Cible → 90 % à horizon 2030**

**- 2,3 %**
Intensité hydrique vs 2019/20 ($m^3$ / Tonne de produits finis)
**Cible → -30 % à horizon 2035**

**Autres indicateurs**

Près de
**8** millions $m^3$
d'eau prélevée par nos usines

Intensité hydrique
**3 636** $m^3$ / M€
chiffre d'affaires

## 2.2.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

**Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 —Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines**

L'identification des IRO a été réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, au travers de son analyse de double matérialité (voir section ESRS 2 IRO-1).

### IRO et dépendancessur l'amont agricole

Le Groupe Bonduelle est directement dépendant des ressources en eau pour l'agriculture, dans ses zones de production. En effet, le secteur agricole est un des principaux utilisateurs des ressources en eau au niveau mondial et certaines zones de cultures peuvent se trouver dans des zones de stress hydrique[1] (notamment dans les régions des Hauts-de-France en France, en Californie aux États-Unis, et dans la région de Krasnodar en Russie).

### IRO et dépendancessur les opérations propres

Les usines Bonduelle utilisent l'eau à la fois comme élément cuisiné pour les jus et les sauces, pour les procédés industriels (transfert de chaleur et de froid) et pour le nettoyage des légumes et des lignes de production. La répartition de ces usages varie selon les sites et les activités. Une analyse du stress hydrique réalisée en 2025 sur les sites industriels, à partir de la base Aqueduct Water Risk Atlas, a identifié 8 sites exposés à un niveau de stress hydrique supérieur à 80 %.

Sur l'amont agricole et les opérations propres, les IRO suivants ont ainsi été identifiés :

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Consommation, prélèvements et rejets d'eau** | − | La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. En outre, des rejets d'eaux usées mal traités de nos opérations propres pourraient avoir un impact négatif sur ces environnements et ces communautés, les eaux de ruissellement contaminées nuisant aux écosystèmes et à la santé publique. | AM OP | Court | *Planet*<br>— SME<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| | R | Les prélèvements et la consommation excessive d'eau et les rejets d'eau non traités présentent des risques financiers pour Bonduelle, notamment une augmentation des coûts opérationnels et des amendes réglementaires. La surconsommation d'eau dans l'agriculture peut entraîner l'épuisement des sols et la désertification, ce qui se traduit par une baisse des rendements agricoles et une augmentation des coûts d'irrigation et de restauration des sols. En outre, les eaux de ruissellement contaminées peuvent entraîner des amendes et nuire aux écosystèmes et à la productivité, tout en entraînant une perte de confiance et une atteinte à la réputation des communautés locales et des consommateurs. | AM OP | Court | |

\+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité

AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

1 L'indicateur de stress hydrique a été défini comme le rapport entre le total des prélèvements d'eau douce par tous les principaux secteurs et le total des ressources en eau douce renouvelables, après prise en compte des besoins environnementaux en eau. Cet indicateur fournit une estimation de la pression exercée par tous les secteurs sur les ressources renouvelables en eau douce du pays.

## E3-1 — Politiques en matière de ressources hydriques et marines

La gestion de l'eau mobilise deux politiques complémentaires dont le périmètre combiné couvre l'ensemble des postes de la chaîne de valeur identifiés comme matériels : l'amont agricole couvert par la politique agricole « Engagés avec Bonduelle », où l'eau d'irrigation est un facteur-clé de performance et de qualité des légumes, et les opérations propres couvertes par le Système de Management Environnemental, où l'eau intervient comme ressource essentielle à préserver dans les process de transformation.

### Système de management environnemental

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets relatifs à l'eau, le système de management environnemental de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle sur l'eau ;
- améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, que ce soit en termes de prélèvements ou de rejets des eaux usées, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale auprès des autorités locales et communautés alentours.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

**Système de management environnemental**

| | |
|---|---|
| **Périmètre** | Groupe |
| **Responsables de la mise en œuvre de la politique** | — Sponsor : Directeur général Groupe Bonduelle<br>— Responsable : Responsable SME groupe<br>— Équipes opérationnelles : Responsables SME régions |
| **Procédure de surveillance** | — Comités mensuels de pilotage de suivi des objectifs<br>— Système d'alerte<br>— Plateforme de remontée des KPI<br>— Audits externes<br>— *Reporting* des données<br>— Revue annuelle de Management du SME |
| **Cadres de référence auxquels la politique se rapporte** | — Norme ISO 14001<br>— Norme ISO 50001<br>— Réglementations locales |
| **Communication de la politique** | — Site internet de Bonduelle<br>— Intranet de Bonduelle |
| **Attention portée aux parties prenantes** | Consultation des régions |

### Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets de la gestion de l'eau, la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une gestion économe et raisonnée de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur de Bonduelle ;
- prévenir la pollution ;
- préserver la ressource en eau.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

| Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » | |
|---|---|
| **Périmètre** | L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde. |
| **Responsable de la mise en œuvre de la politique** | — Directeur du département d'agronomie<br>— Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale<br>— Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production |
| **Procédure de surveillance** | — AgroOne et Qlik AGRO CSR<br>— Audits externes<br>— Réunions de suivi<br>— Visites d'experts Agro sur le terrain. |
| **Cadres de référence auxquels la politique se rapporte** | — Politique agricole commune (PAC)<br>— Le Pacte Vert pour l'Europe<br>— La Stratégie de la Ferme à l'assiette<br>— Les Objectifs de Développement Durable (ODD) |
| **Communication de la politique** | — Site internet de Bonduelle<br>— Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle<br>— Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires |
| **Attention portée aux parties prenantes** | — Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF)<br>— Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs<br>— Échanges réguliers avec les autorités locales en charge de la gestion de l'eau ainsi qu'avec les communautés locales pour s'assurer de la bonne répartition de la ressource en eau |

## E3-2 — Actions liées aux ressources hydriques et marines

### Actions déployées sur l'amont agricole

#### Mesurer

L'eau est une ressource sous tension dans de nombreuses zones, Bonduelle promeut un usage raisonné de son utilisation.

Le suivi quotidien des quantités d'eau est piloté par les agriculteurs, et le Groupe Bonduelle s'assure que tous les moyens sont mis en œuvre pour n'apporter que le juste nécessaire, notamment grâce au déploiement d'outils d'aide à la décision.

De plus, certaines zones de production peuvent être en zone de stress hydrique fort, et peuvent alors se retrouver de façon ponctuelle en zones de restriction (par exemple, restrictions préfectorales de pompage…).

Le suivi des risques sur la mise à disposition de l'eau d'irrigation est géré par nos équipes agronomiques en local et selon le contexte (plan sécheresse, niveau des nappes phréatiques…). En concertation avec les organismes officiels de gestion de l'eau, différentes actions peuvent être prises (restrictions, arrosage de nuit…)

#### Réduire la consommation d'eau

Bonduelle aide ses agriculteurs partenaires à choisir des outils d'aide à la décision permettant d'optimiser l'irrigation et les conseille également sur la mise en place de systèmes d'optimisation de la distribution de l'eau.

### Actions déployées et ressources allouées sur les opérations propres

Pour un pilotage plus performant, Bonduelle intègre la gestion de l'eau à son système de management environnemental (SME). Les usines de Bonduelle auto-évaluent leurs process industriels, fixent leurs objectifs et établissent leurs plans d'action au sein du nouvel outil. À l'aide de grilles d'analyse de situation, de benchmarks internes et de références externes, chaque site dispose ainsi d'un état des lieux spécifique et d'éléments de comparaison pour fixer ses propres objectifs et définir ses actions.

#### Éviter

Grâce à des dispositifs de monitorings précis, les sites de Bonduelle sont en mesure de surveiller les prélèvements d'eau, de sorte à éviter les pertes et le gaspillage, notamment :

— en mettant en place une procédure opérationnelle standard (POS) pour économiser l'eau ;

— en réalisant un examen quotidien de l'outil PowerRadar qui permet d'identifier et traiter les écarts des usines de BA ;

— en installant des compteurs d'eau connectés, notamment en France et au Portugal, afin de mieux suivre et piloter la consommation d'eau.

#### Réduire

Le groupe investit également dans les infrastructures pour prévenir les risques liés à l'eau. Bonduelle a notamment entrepris des travaux de renforcement des digues et d'entretien du bassin de décantation sur le site de Vaulx-Vraucourt (région BE - Bonduelle Europe), en lien avec les exigences réglementaires de la DREAL. Une rénovation des tuyauteries a également été initiée dans les sites de BEEM et de BA afin de limiter les pertes sur le réseau.

#### Réutiliser

Plusieurs sites de Bonduelle expérimentent ou généralisent des systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau. Ainsi, sur plusieurs sites de la région BE, le déploiement d'infrastructures de récupération d'eau encourage le réemploi de l'eau. Ces sites déploient également des systèmes d'irrigation efficients tels que le goutte-à-goutte.

Par ailleurs, sur le site de La Tourte (région BE), pour remplacer l'eau de forage sur la machine à paille, les tapis sont désormais lavés au purin. L'eau de lagune issue du traitement des eaux de process est également réutilisée.

#### Réhabiliter

Bonduelle mène également des projets de réhabilitation. Sur le site de Rosporden (région BE), le réseau des eaux usées a été mis en état, en particulier pour limiter l'impact de pollution des rejets issus du pelage de céleri. Ce projet structurant illustre la volonté de Bonduelle d'investir dans des solutions durables pour limiter les pollutions diffuses et sécuriser ses infrastructures de traitement.

Bonduelle veille également à garantir la conformité de ses installations en matière d'assainissement, condition essentielle à la préservation de la ressource en eau.

À Renescure (région BE), des travaux ont été réalisés pour remettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées d'une maison attenante à l'usine, propriété du site. Cette mise en conformité vise à éviter tout risque de pollution des sols ou des milieux aquatiques environnants.

### Former et sensibiliser les équipes

En parallèle, le groupe forme et sensibilise ses équipes à une gestion responsable de l'eau par des sessions de formation collaborative. Ces sessions sont destinées aux techniciens de maintenance, coordonnateurs de première ligne, opérateurs de salle de contrôle, et au référent environnement usine pour renforcer les stratégies efficaces de gestion des rejets d'eau.

## 2.2.3.2 Indicateurs et cibles

## E3-3 — Cibles en matière de ressources hydriques et marines

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

**Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »**

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés avec Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec les ressources hydriques et marines, le groupe s'est fixé une cible :

**Enjeu : Consommation, prélèvements et rejets d'eau – impact négatif & risque**

**90 %**

**des surfaces irrigables utilisent des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau d'ici 2030**

— **Lien avec l'IRO :**
La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Favoriser des systèmes d'irrigation performants et gérer l'eau au plus juste nous permet de répondre à cet enjeu.

— **Méthodologie :**

→ *[Surface irrigable avec systèmes d'irrigation] / [Surface totale sous contrat]*

→ Sont considérés comme « systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau » : la micro-irrigation, l'irrigation goutte à goutte, l'hydroponie/aéroponie, les pivots/rampes. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

**90 %**

**des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation d'ici 2030**

— **Lien avec l'IRO :**
La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Favoriser des systèmes d'irrigation performants et gérer l'eau au plus juste nous permet de répondre à cet enjeu.

— **Méthodologie :**

→ *[Surface irrigable utilisant un outil d'aide à la décision] / [Surface totale sous contrat]*

→ Les outils d'aide à la décision d'irrigation sont par exemple :

- calcul du bilan hydrique
- capteurs d'humidité

Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| % des surfaces irrigables utilisant des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau | 72,2 % | 68,6 % | **90 %** |
| % des surfaces irrigables utilisant un outil d'aide à la décision pour l'irrigation | 73,5 % | 68,6 % | **90 %** |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

La diminution des indicateurs relatifs à l'optimisation de la distribution de l'eau et à l'utilisation des outils d'aide à la décision s'explique principalement par un renforcement des critères de comptabilisation des outils retenus. Cette évolution méthodologique vise à mieux refléter notre niveau d'ambition en matière d'efficacité des actions mises en œuvre pour préserver les ressources hydriques.

L'eau demeure néanmoins un enjeu majeur de la transition de nos pratiques agricoles. À ce titre, l'optimisation des usages de l'eau est pleinement intégrée à la feuille de route agro, avec pour objectif de renforcer l'efficience des prélèvements et la résilience des systèmes de production face aux enjeux de disponibilité de la ressource.

### Cibles en lien avec le Système de management environnemental

Pour suivre le déploiement du SME et l'efficacité des actions associées en lien avec les ressources hydriques et marines, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

**Enjeu : Consommation, prélèvements et rejets d'eau – impact négatif & risque**

## - 30 %

**d'intensité de prélèvement d'eau dans nos usines à l'horizon 2035**

- **Lien avec l'IRO :**
  La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte eau de notre industrie contribue à préserver cette ressource.
- **Méthodologie :**
  - *[[Intensité de prélèvement d'eau année N] - [Intensité de prélèvement d'eau baseline]] / [Intensité de prélèvement d'eau baseline]*
  - Intensité calculée par Tonne de Produits Fabriqués (TPF)
  - Objectif défini à partir des données historiques, des cibles d'autres acteurs alimentaires, et les besoins actuels en eau.
- **Périmètre :**
  L'ensemble des usines du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
  - GELT
  - Département RSE
  - Directeurs agro-industriels

## 0

**plainte avec l'administration liée aux rejets d'eaux usées à l'horizon 2035**

- **Lien avec l'IRO :**
  Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de gestion de prélèvement de l'eau.
- **Méthodologie :** *[Nombre de plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets d'eaux usées déclarées l'année en cours]*
- **Périmètre :**
  L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe.
- **Consultation parties prenantes :**
  - GELT
  - Département RSE
  - Directeurs agro-industriels

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| Intensité hydrique : prélèvement $m^3$ / Tonne de produits finis | 12,0 | 11,7 | |
| Variation intensité hydrique versus 2019/20 *(%)* | 0,1 % | - 2,3 % | **- 30 %** |
| Plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets des eaux usées | 5 | 0 | **0** |

L'évolution d'intensité publiée en 2024-2025 a été corrigée.

La valeur d'intensité de référence est de 12 $m^3$ / Tonne de produit finis.

L'intensité de la quantité d'eau prélevée à la quantité de produits fabriqués a été réduite sur l'exercice à l'aide de travaux de rénovation et de modernisation des équipements dans les différentes régions. Cependant, cette amélioration de la performance ne se reflète pas pleinement du fait de la réduction de la production, et donc limite les économies d'échelle.

Aucune plainte concernant le rejet des eaux usées n'a été enregistrée sur l'année 2025-2026.

## E3-4 — Prélèvements d'eau

### Autres indicateurs - Amont agricole

Bonduelle suit annuellement les surfaces cultivées irrigables pour comprendre les pressions qui peuvent découler du besoin en eau. Cet indicateur concerne tous les producteurs partenaires, dans tous les bassins agricoles de Bonduelle, hors activité champignon car non applicable à cette activité spécifique.

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Surfaces cultivées pour Bonduelle irrigables *(ha)* (producteurs) | 45700 | 39386 |

### Autres indicateurs - Opérations propres

Le Groupe Bonduelle n'est pas en mesure de publier les données de consommations d'eau de ses usines au sens de l'ESRS E3, ni les quantités d'eau stockées et réutilisées. À ce jour, seuls les prélèvements d'eau sont disponibles (données publiées dans les précédents rapports). L'absence de réseaux séparatifs sur certains sites rend complexe le calcul de la consommation d'eau, en raison de l'ajout des eaux pluviales dans les effluents. Pour être en mesure de calculer la consommation d'eau de ses usines et les quantités d'eau stockées et réutilisées, Bonduelle lance en 2026 un premier état des lieux pour l'ensemble de ses usines au regard des ressources à mobiliser. Cet état des lieux permettra d'identifier les sites faisant l'objet de contraintes de mesures.

Les sites situés en zone de stress hydrique sont identifiés à partir des données de Aqueduct, outil du World Resources Institute[1].

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Prélèvement d'eau total *($m^3$)* | 8 989 344 | 7 948 165 |
| Prélèvement d'eau total dans les zones exposées à des risques hydriques, y compris les zones exposées à un stress hydrique très élevé *($m^3$)* | 5 854 402 | 5 122 152 |
| Intensité hydrique : prélèvement total *($m^3$ par m€ de chiffre d'affaires)* | 4079 | 3636 |

L'année 2024-2025 a été ajustée afin d'intégrer les prélèvements d'eau des entrepôts. Le périmètre est comparable entre les deux exercices.

La baisse de la quantité d'eau prélevée s'explique par la rénovation des réseaux dans les régions BA et BEEM, ainsi que l'installation de compteurs connectés dans la région BE, permettant de détecter plus efficacement les fuites et mieux piloter la consommation d'eau. La baisse des volumes de production impacte également nos volumes d'eau prélevée.

1 Prise en compte des zones de stress hydrique très élevé du référentiel Aqueduct.

## 2.2.4 ESRS E4. Biodiversité et écosystèmes

### INFORMATIONS CLÉS

**Enjeux matériels**

— **Dégradation des sols et désertification**
Impact négatif

— **Préservation des écosystèmes et de la biodiversité**
Impact positif

**Politiques**

— Politique Agricole : **« Engagés avec Bonduelle »**

**Actions**

— **Limiter la dégradation des terres**

— **Former les experts agronomes et les producteurs** à l'agriculture régénératrice

— **Accompagner la transition agricole** dans les Hauts-de-France

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Résultats 2025-2026**

**61 %**
des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice
**Cible → 80 % à horizon 2030**

**70 %**
des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs
**Cible → 100 % à horizon 2030**

**Autres indicateurs**

**1 823** producteurs

**47 079** hectares
des surfaces cultivées producteurs

**67** % de l'année
avec protection des sols par des cultures/couverts végétaux

### 2.2.4.1 Stratégie

## E4-1 — Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

La biodiversité (génétique, des espèces, des écosystèmes) décroît fortement sous l'influence de l'industrialisation. Le Groupe Bonduelle, au travers notamment de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », promeut la protection des espaces naturels, la sauvegarde des auxiliaires de culture et des pollinisateurs, et le maintien de la diversité végétale (au travers d'un grand nombre d'espèces cultivées et de variétés différentes).

À date, Bonduelle n'a pas encore réalisé d'analyse de résilience spécifique à la biodiversité. Cependant, une analyse de risques en lien avec le changement climatique réalisée par Axa Climate est en cours et intégrera des éléments relatifs à la biodiversité (voir 2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités).

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique**

Bonduelle a mis à jour la cartographie de ses sites de production situés dans ou à proximité immédiate de zones écologiquement sensibles. La cartographie intègre désormais les maisons de culture de champignons de Paris

ette analyse a permis d'identifier deux sites concernés.

Le site de Labenne (France), situé à proximité du marais d'Orx, fait l'objet d'un suivi environnemental renforcé. Les rejets de l'usine respectent les normes réglementaires en vigueur et sont contrôlés en amont et en aval du site. Le dispositif de surveillance inclut également le suivi des eaux pluviales. Bien qu'aucun rejet direct ne soit effectué dans le marais d'Orx, le site contribue au financement d'analyses spécifiques, notamment sur la présence de cyanobactéries dans ce milieu. Une étude d'évaluation des impacts sur la biodiversité a été réalisée dans le cadre de la certification ISO 14001, obtenue par le site. En complément, des actions locales sont menées, notamment *via* le collectif #demain, incluant des opérations de nettoyage en partenariat avec les acteurs du territoire.

Par ailleurs, le site de Dampierre-sur-Loire (France) a été identifié comme étant situé à proximité de la zone clé pour la biodiversité « Vallée de la Loire : de Nantes à Montsoreau ». Ce site, dédié à la culture de champignons de Paris, constitue une activité agricole spécifique du groupe. À ce stade, l'analyse des interactions avec la zone sensible est à poursuivre afin de caractériser plus précisément les impacts potentiels et les mesures de gestion associées.

Cette cartographie contribuera à une meilleure compréhension des impacts matériels sur l'environnement liés à nos activités directes.

## 2.2.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

**Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes**

L'identification des IRO a été réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, au travers de son analyse de double matérialité (voir section ESRS 2 IRO-1).

Dans le cadre de cet exercice, l'identification et l'évaluation des impacts ayant été identifiés matériels pour Bonduelle ont été réalisées par les experts internes au groupe, plus précisément avec les personnes en charge des sujets *Planet*, Agronomie et du sujet transverse de l'industrie. Il en est ressorti que les sujets relatifs à la biodiversité et l'utilisation des ressources concernent majoritairement l'amont sur la chaîne de valeur Bonduelle et plus précisément l'amont agricole, et dans une mesure relative les sites de nos opérations en propre.

Bonduelle a mené une analyse de ses impacts sur les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité par ses activités agricoles et industrielles à l'échelle du groupe. Cette lecture facteur par facteur permet d'identifier les zones de contribution réelle ou potentielle de Bonduelle à l'érosion de la biodiversité, et d'en déduire la portée des enjeux matériels. Il est prévu d'étendre le périmètre de cette analyse à d'autres aspects de l'activité du groupe tels que les Achats.

Les 5 facteurs d'érosion sont adressés dans le rapport au regard de leur rattachement à leur IRO matériel :

- changement d'usage des sols et des mers – cf. IRO « Dégradation des sols et désertification » ESRS E4 ;
- surexploitation des ressources – cf. IRO « Consommation, prélèvements et rejets d'eau » ESRS E3 ;
- changement climatique – cf. IRO « Atténuation du changement climatique » ESRS E1 ;
- les pollutions – cf. IRO « Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires », « Pollution de l'eau et des sols », « Substances préoccupantes » ESRS E2 ;
- espèces exotiques envahissantes – non matériel.

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Dégradation des sols et désertification** | − | La chaîne de valeur de Bonduelle peut impliquer des pratiques agricoles intensives et des monocultures. Ces pratiques peuvent entraîner un épuisement des nutriments du sol, une érosion accrue, une salinisation due à une irrigation excessive et une désertification. Tous ces facteurs affectent la faune, les écosystèmes et les communautés qui en dépendent. | AM | Long | ***Planet*** — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| **Préservation des écosystèmes et de la biodiversité** | + | En encourageant l'agriculture régénératrice, Bonduelle peut soutenir des écosystèmes plus sains en restaurant la santé des sols, en augmentant la biodiversité et en réduisant l'utilisation de produits chimiques. Le groupe peut aider activement ses exploitations partenaires à adopter ces pratiques, en encourageant des méthodes durables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Cette approche renforce la capture du carbone et améliore la résilience des sols, ce qui est bénéfique pour l'environnement à long terme. | AM | Moyen | ***Planet*** — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |

+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité
AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

## E4-2 — Politique relative à la biodiversité et aux écosystèmes

### Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un enjeu fondamental pour Bonduelle. La biodiversité désigne l'ensemble des organismes vivants (plantes, animaux, champignons, micro-organismes) et les écosystèmes dans lesquels ils vivent, ainsi que les interactions entre ces espèces et leur environnement.

Elle comprend trois niveaux interdépendants : la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité génétique au sein des espèces.

Préserver la biodiversité est essentiel pour plusieurs raisons :

- le bon fonctionnement des écosystèmes : chaque espèce joue un rôle essentiel dans son écosystème et sa disparition de l'écosystème peut en perturber l'équilibre et affecter les autres espèces ;
- les services écosystémiques : la biodiversité fournit des services vitaux tels que la pollinisation des cultures, la purification de l'eau, la régulation du climat et la fertilisation des sols, indispensables aux activités humaines ;
- la résilience aux changements climatiques : les écosystèmes diversifiés sont plus résilients face aux perturbations et aux changements climatiques.

Bonduelle agit également en faveur de la limitation de la dégradation des terres, un processus complexe influencé par différents déclencheurs, comme l'érosion, la déforestation, la salinisation, l'acidification, les pratiques agricoles intensives et le compactage.

Un sol dégradé diminue en fertilité et perd ainsi sa capacité à fournir les nutriments nécessaires aux plantes, entraînant des baisses de rendement.

Pour concrétiser son engagement, le groupe agit sur plusieurs leviers complémentaires :

- Encourager ses producteurs partenaires à adopter des pratiques agricoles régénératrices, telles que la rotation des cultures, l'utilisation de couverts végétaux et la réduction du travail du sol. Ces méthodes permettent de maintenir la fertilité des sols, de limiter leur dégradation et d'assurer leur résilience face aux changements climatiques.
- Protéger les écosystèmes semi-naturels, comme les haies, les bandes fleuries ou les zones humides, qui jouent un rôle clé dans le maintien de la biodiversité. En collaboration avec ses partenaires, Bonduelle identifie et valorise ces habitats sur les exploitations, tout en soutenant les initiatives locales de préservation.
- Promouvoir la diversité des espèces et la richesse génétique des cultures, en encourageant l'utilisation de variétés adaptées et en protégeant les espèces essentielles aux écosystèmes, comme les pollinisateurs.

Des partenariats avec des projets de recherche et des experts permettent d'évaluer et d'améliorer en continu l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement.

Enfin, cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, fondée sur un dialogue constant avec les producteurs, les coopératives et les acteurs scientifiques. Elle reflète l'ambition de Bonduelle de concilier performance économique et respect des écosystèmes, en alignement avec les attentes réglementaires et sociétales.

#### Focus sur l'agriculture régénératrice

L'agriculture régénératrice constitue une démarche de progrès permettant de produire de façon durable tout en maintenant l'équilibre des écosystèmes en favorisant la régénération des biens communs que sont le sol, l'eau et la biodiversité.

Elle représente un levier central de la stratégie agroécologique du groupe Bonduelle, en accompagnant l'adoption de pratiques vertueuses qui améliorent la vie et la fertilité des sols, développent la biodiversité, préservent les ressources en eau et luttent contre le changement climatique.

Même s'il n'existe pas, à ce jour, de définition universellement standardisée de l'agriculture régénératrice au niveau international, Bonduelle a travaillé en partenariat avec des organismes indépendants et avec des structures engagées telles que Earthworm ou Pour une Agriculture du Vivant en France et Sustainable Agriculture Initiative (SAI) référence pour les filières agro-industrielles à l'international pour définir et mettre en œuvre les principes clés de l'agriculture régénératrice. Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'une grille d'évaluation interne mesurant la performance des agriculteurs partenaires appelée Scorecard couvrant :

- Augmentation de la matière organique des sols ;
- Réduction des perturbations et couverture du sol ;
- Diversification des cultures et des écosystèmes ;
- Usage raisonné de l'eau, de l'azote et des pesticides ;
- Formation à l'agriculture régénératrice.

#### Impacts à moyen et long terme

La mise en œuvre de l'agriculture régénératrice vise les résultats suivants sur les exploitations partenaires :

- À moyen terme : amélioration mesurable de la santé des sols (ratio matière organique/argile, couverture végétale, diversité spécifique), réduction des intrants chimiques et de l'azote minéral, développement des habitats semi-naturels sur les exploitations.
- À long terme : contribution à la séquestration carbone dans les sols, préservation de la biodiversité agricole, résilience accrue des exploitations face aux aléas climatiques et renforcement de la durabilité des filières d'approvisionnement de Bonduelle.

#### La charte d'engagement agriculteurs

Une charte « Engagés avec Bonduelle » reposant sur trois piliers : l'impact positif de l'agriculture régénératrice, le partage des risques et de la valeur et les liens de proximité est communiquée à chaque agriculteur partenaire de Bonduelle, qui reçoit et conserve une version signée de la politique. Cela permet de formaliser l'adhésion aux principes et engagements définis dans le document et d'établir un cadre de collaboration clair et contractuel entre Bonduelle et ses partenaires agricoles.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

| Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » | |
|---|---|
| **Périmètre** | L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde. |
| **Responsable de la mise en œuvre de la politique** | — Directeur du département d'agronomie<br>— Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale<br>— Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production |
| **Procédure de surveillance** | — AgroOne et Qlik AGRO CSR<br>— Audits externes<br>— Réunions de suivi<br>— Visites d'experts Agro sur le terrain. |
| **Cadres de référence auxquels la politique se rapporte** | — Politique agricole commune (PAC)<br>— Le Pacte Vert pour l'Europe<br>— La Stratégie de la Ferme à l'assiette<br>— Les Objectifs de Développement Durable (ODD)<br>— Le Règlement sur la restauration de la nature<br>— La Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030<br>— La Sustainable Agriculture Initiative (SAI) |
| **Communication de la politique** | — Site internet de Bonduelle<br>— Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle<br>— Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires |
| **Attention portée aux parties prenantes** | — Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF)<br>— Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs<br>— Échanges réguliers avec les autorités locales en charge de la gestion de l'eau ainsi qu'avec les communautés locales pour s'assurer de la bonne répartition de la ressource en eau |

## E4-3 — Actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Le Groupe Bonduelle contribue à la préservation de la biodiversité au travers de plusieurs actions.

### Limiter la dégradation des terres

La dégradation des terres est un processus complexe influencé par différents déclencheurs, se traduisant par une perte de fertilité du sol. Les sols dégradés perdent ainsi leur capacité à fournir les nutriments nécessaires aux plantes, entraînant des baisses de rendement.

Pour prévenir la dégradation des sols, le Groupe Bonduelle promeut auprès de ses partenaires agricoles les techniques associées à l'agriculture régénératrice. Un des premiers leviers est lié à la formation.

### Former les experts agronomes et les producteurs à l'agriculture régénératrice

Les collaborateurs agro ainsi que les agriculteurs sont encouragés à se former sur l'agriculture régénératrice. Cela fait partie des objectifs fixés par la feuille de route Agro.

En novembre 2023, Bonduelle a lancé la Farm Academy Bonduelle en collaboration avec la société de formation Icosystème, qui contribue à répondre au besoin crucial de formation pour accompagner la formation à l'agriculture régénérative pour ses collaborateurs agro, ainsi que ses producteurs partenaires. En France, 100 % des agronomes de terrain ont été formés *via* la Farm Academy Bonduelle.

En parallèle de ce parcours de formation, les agriculteurs partenaires peuvent également se former *via* d'autres organismes proposant des formations équivalentes.

À l'échelle du groupe, les actions de sensibilisation et de formation sont suivies *via* nos indicateurs présentés en E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

### Accompagner la transition agricole dans les Hauts-de-France

Le Groupe Bonduelle participe avec une vingtaine d'autres partenaires, au projet COVALO, démarré en 2024 dans les Hauts-de-France. Porté par le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant (PADV) », ce projet a pour vocation de bâtir des coalitions territoriales public-privé pour financer la transition agroécologique. Les participants s'appuient sur un socle commun d'outils de mesure, de nouveaux modèles économiques de partage des risques et de la valeur, et de la mise en place de gouvernances territoriales.

Le projet est piloté en local par l'équipe agro Bonduelle dans les Hauts-de-France. 65 producteurs en contrat avec Bonduelle ont démarré les premiers diagnostics de ferme dans le cadre de ce projet.

### Déployer un plan de défense pour la protection des pollinisateurs

Dans le cadre de son engagement en faveur de la biodiversité, Bonduelle déploie un plan de défense des cultures adapté à la protection des pollinisateurs sur les surfaces cultivées par ses producteurs partenaires, afin de limiter l'utilisation des substances actives identifiées comme les plus dangereuses pour les pollinisateurs. Cette action repose sur une liste Bonduelle de pesticides déconseillés, construite à partir de critères de toxicité pour les abeilles et de références externes. L'objectif est d'atteindre 100 % des surfaces cultivées avec un plan de défense pour la protection des pollinisateurs d'ici 2030. Les données sont collectées à partir des déclaratifs d'utilisation de produits phytosanitaires par type de culture, des engagements producteurs et des engagements des directions agro de bassin.

## 2.2.4.3 Indicateurs et cibles

### E4-4 — Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

**Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »**

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés avec Bonduelle » et l'efficacité des actions associées à la biodiversité et aux écosystèmes, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

**Enjeu : Dégradation des sols et désertification / Préservation des écosystèmes et de la biodiversité – impact négatif & positif**

## 80 %

**des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030**

- **Lien avec l'IRO :**
  Dans le cadre de sa politique « Engagés avec Bonduelle », le groupe encourage ses agriculteurs partenaires à adopter des pratiques agricoles durables axées sur la santé des sols, la biodiversité, la réduction des pesticides et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- **Méthodologie :**
  - *[Nombre d'agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice] / [Total des agriculteurs sous contrat]*
  - L'évaluation de l'engagement des producteurs repose sur l'envoi d'un questionnaire collectant 23 données différentes qui alimentent 12 sous-indicateurs. Ces données sont analysées au travers de la feuille de calcul Agriculture Régénératrice (*scorecard* Bonduelle) et permettent d'obtenir un certain nombre de points. Un minimum de 40 points sur 100 indique un producteur engagé, sensible à l'agriculture régénératrice et ayant initié des actions concrètes. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
  Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.
- **Consultation parties prenantes :**
  La construction de la *scorecard* Bonduelle intègre les contributions de diverses organisations (PADV, EARTHWORM, SAI) et s'inscrit dans la démarche de la SAI, référence pour les filières agro-industrielles.

## 100 %

**des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030**

- **Lien avec l'IRO :**
  La mise en place d'un plan de défense des cultures adapté à la protection des pollinisateurs et des auxiliaires contribue à la biodiversité et la protection des espèces.
- **Méthodologie :**
  - *[Surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs] / [Total des surfaces sous contrat]*
  - Surface cultivée utilisant seulement des insecticides inoffensifs pour les pollinisateurs. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
  Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

## 90 %

**des surfaces cultivées utilisant des techniques de travail du sol limitant sa perturbation d'ici 2030**

- **Lien avec l'IRO :**
  L'utilisation de techniques de travail du sol adaptées permet de protéger l'écosystème et la vie du sol.
- **Méthodologie :**
  - *[Surface cultivée utilisant des techniques de travail du sol] / [Surface totale cultivée sous contrat]*
  - Techniques de travail du sol limitant sa perturbation : non-labour et travail superficiel, semis direct, etc.
    Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
  Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice | 57,6 % | 61,1 % | **80 %** |
| % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs | 69,6 % | 69,6 % | **100 %** |
| % des surfaces cultivées utilisant des techniques de travail du sol limitant sa perturbation | 22,6 % | 34,8 % | **90 %** |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

En 2025-2026, nous notons une amélioration globale de l'ensemble de nos indicateurs de la feuille de route agro. Ces progrès sont le résultat à la fois de l'implication de nos agronomes de terrain pour engager nos partenaires, notamment sur la limitation de la perturbation du sol afin de le protéger, et d'une fiabilisation du *reporting*.

Bonduelle n'a pas utilisé de seuil écologique spécifique lors de la fixation des cibles relatives à la biodiversité et aux écosystèmes. Cependant, les cibles établies sont alignées sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Adoptée en 2020, cette stratégie ambitieuse a pour objectif de protéger 30 % des terres et des mers de l'UE et de restaurer les écosystèmes qui ont été dégradés. La prise en compte de cette stratégie européenne reflète la volonté de Bonduelle à contribuer à des objectifs environnementaux plus larges définis au niveau européen, en intégrant des considérations au sujet de la biodiversité dans sa planification et ses actions.

## E4-5 — Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

### Amont agricole

Bonduelle suit annuellement plusieurs indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, notamment en lien avec la diversité des espèces existantes sur les parcelles agricoles, la fertilité des sols, les habitats semi-naturels et les zones protégées. Ces indicateurs concernent tous les producteurs partenaires, dans tous les bassins agricoles de Bonduelle, hors activité champignon car non applicable à cette activité spécifique.

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Nombre d'espèces botaniques végétales différentes cultivées au cours de l'année | 6,7 | 7,0 |
| % de l'année avec protection des sols par des cultures / couverts végétaux | 68,3 % | 67,2 % |
| Nombre de variétés utilisées par type de culture | 33 | 21 |
| % d'habitats semi-naturels (HSN) sur la ferme | 5,9 % | 5,5 % |
| % de producteurs ayant au moins 30 % de leur surface de la ferme comprise dans une zone protégée. | 0,8 % | 1,2 % |
| Nombre de producteurs | 1 951 | 1 823 |
| Somme des surfaces cultivées Bonduelle producteurs *(ha)* | 54 459 | 47 079 |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

### Opérations propres

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Nombre de sites à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles (détenus, loués ou gérés) | 1 | 2 |
| Superficie en hectares de sites à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles (sites détenus, loués ou gérés) | 43 | 51 |

Suite à la revue annuelle en 2025-2026 avec un élargissement du champ de l'analyse à l'activité champignon, le site de Dampierre intègre cette cartographie.

## 2.2.5 ESRS E5. Utilisation des ressources et économie circulaire

### INFORMATIONS CLÉS

**Enjeux matériels**

— **Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources**
Impact négatif

— **Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources**
Impact négatif + Risque

**Politiques**

— Politique Emballages : **Pack Manifesto**

**Actions**

— Substitution des plastiques multimatériaux vers des **plastiques recyclables.**

— **Plan de réduction des emballages plastiques** dans sa gamme traiteur.

— Poursuite du **programme d'optimisation des boîtes métalliques** mené en partenariat avec les fournisseurs.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Résultats 2025-2026**

**98 %**
de nos emballages conçus pour être recyclables
**Cible → 100 % chaque année**

**25 %**
de matière recyclée dans les plastiques
**Cible →1/3 à horizon 2030**

**Autres indicateurs**

**1 31** ktonnes
d'emballages

**52 %**
de matériaux recyclés utilisés dans les emballages

**25 %**
de matières issues de sources durables pour la fabrication des emballages

## 2.2.5.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

**Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 —Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**

L'identification des IRO a été réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, au travers de son analyse de double matérialité (voir section ESRS 2 IRO-1).

Les impacts, risques et opportunités suivants ont ainsi été identifiés :

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources** | − | Bonduelle s'appuie sur une série de ressources, notamment des intrants agricoles, de l'eau, du plastique, du papier et du métal. Si ces ressources ne sont pas gérées de manière durable, la consommation de matériaux vierges à un rythme trop soutenu pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement. Une consommation importante de ces ressources peut également réduire leur disponibilité et augmenter leurs prix pour d'autres parties prenantes qui en auraient également besoin. | AM OP | Court | **Planet** — Politique Emballages : Pack Manifesto |
| **Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources** | − | Le modèle d'affaires de Bonduelle implique des quantités importantes d'emballages. Lorsque ces matériaux ne sont pas conçus pour être recyclés ou réutilisés, ou lorsque les infrastructures actuelles font qu'ils ne sont pas toujours recyclés et réutilisés, ils peuvent contribuer à une utilisation accrue de matériaux vierges et à une surexploitation des ressources, ainsi qu'à des coûts de traitement des déchets élevés pour les communautés, ou à la pollution de l'air lorsque les produits doivent être incinérés. | OP AV | Court | **Planet** — Politique Emballages : Pack Manifesto |
| | R | Une mauvaise gestion des ressources sortantes peut augmenter les coûts d'élimination, entraîner des amendes et nuire à la réputation de Bonduelle. Les emballages non recyclables ou nocifs aggravent ces problèmes, entraînant une augmentation des dépenses et une diminution de la confiance des consommateurs. | OP AV | Court | |

+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité
AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

## E5-1 — Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

### Politique Emballages

#### Objectifs de la politique

À l'échelle mondiale, la pollution plastique, l'épuisement des ressources naturelles, les évolutions réglementaires – notamment en Europe – et les attentes croissantes des consommateurs renforcent les exigences en matière d'éco-conception, de recyclabilité, d'intégration de matières recyclées et de réduction du plastique, avec des impacts directs sur la confiance accordée aux marques.

Pour répondre à ces attentes, Bonduelle s'engage pour l'amélioration et la gestion de ces emballages. Cette dynamique a été initiée dès 2018 avec la création d'une première politique structurée, le Pack Manifesto. Actif à partir de 2020, il a permis d'installer une culture commune de réduction des impacts, d'éco-conception et de circularité dans l'ensemble des régions. En 2025, cette politique a été actualisée — la Politique Packaging — afin de l'adapter aux évolutions réglementaires, aux nouvelles exigences de transparence et aux ambitions du groupe en matière d'économie circulaire.

La politique vise ainsi à répondre aux objectifs suivants :

— écoconcevoir des emballages pour réduire la consommation de ressources vierges, favoriser la circularité et limiter les substances préoccupantes ;

— mesurer la performance par des objectifs et des indicateurs communs, consolidés au niveau groupe ;

— être conforme aux exigences réglementaires applicables.

— accroître la collecte, le tri et le recyclage.

### Périmètre de la politique

La politique couvre toutes les régions du groupe et tous les emballages :

— primaires (en contact direct avec le produit), secondaires (regroupant plusieurs unités de vente), tertiaires (pour le transport et la logistique) ;

— pour les produits fabriqués en propre et sous-traités ;

— pour les produits des marques Bonduelle et des marques distributeurs, eux-mêmes bénéficiant de nos avancées en matière d'emballage.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le Département Impact Groupe pilote la mise en œuvre de la politique et sa mise en application opérationnelle est assurée par le réseau des Packs ambassadeurs des régions.

### Procédure de surveillance de la politique

Afin d'assurer le suivi des objectifs et la gestion des impacts, risques et opportunités, Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance :

— le *reporting* annuel des emballages : chaque site remonte les données de consommation des emballages par type de matériau et tonnage ;

— des réunions régulières de suivi des objectifs et de pilotage sur les projets emballages intégrés dans les feuilles de route régionales, et projection sur les KPI au niveau groupe.

Des projets plus structurants ou innovants sont également partagés au niveau groupe afin d'être priorisés et, le cas échéant, déployés dans les filiales.

### Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

— les réglementations européennes et françaises (94/162 CE puis PPWR et AGEC) qui encadrent la gestion des emballages en imposant aux entreprises des objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage ;

— la responsabilité élargie du producteur (REP) qui mobilise fabricants, distributeurs et importateurs dans une démarche d'économie circulaire ;

— le référentiel SBTi qui définit les critères pour fixer des objectifs de réduction d'émissions alignés avec l'Accord de Paris ;

— le référentiel B Corp version 7, notamment ses exigences en matière de circularité des emballages (ESC3).

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La révision de la Politique Packaging a impliqué plusieurs parties prenantes internes : les Pack Ambassadeurs des régions, ainsi que la Directrice Global Positive Impact et la Directrice de la stratégie globale des marques et de l'impact, au travers de consultations lors de réunions dédiées. La politique a ensuite été présentée et validée par les instances de gouvernance concernées du groupe.

### Communication de la politique

Les parties prenantes intéressées peuvent retrouver la politique en ligne, dans un dossier partagé au sein de Bonduelle.

## E5-2 — Actions liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Packaging, Bonduelle poursuit le déploiement d'actions structurantes. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de progrès continue, articulée autour de deux leviers principaux : l'amélioration de la recyclabilité des emballages et la réduction à la source des quantités de matière utilisées.

Le groupe mène notamment un projet de substitution des sachets stérilisables multimatériaux, actuellement non recyclables, vers des sachets monomatériaux recyclables. Ce changement de *packaging* est en cours de déploiement sur les *doypacks*. Le déploiement sur les sachets fraîcheur est prévu entre 2027 et 2029. Ce projet permettra à terme de rendre 84 tonnes d'emballages recyclables (*doypacks* et sachets fraicheur).

En complément, Bonduelle déploie des initiatives ciblées visant à éliminer les plastiques non recyclables. À ce titre, un projet consiste à remplacer un film plastique multimatériaux par un film en polypropylène (PP), matériau pour lequel une filière de recyclage opérationnelle est disponible depuis 2026, notamment grâce aux dispositifs développés par Citeo. Ce projet devrait permettre d'éviter l'utilisation de 7,4 tonnes de plastique non recyclable.

En parallèle, Bonduelle a engagé un plan de réduction des emballages plastiques dans sa gamme traiteur. Le retrait des couvercles sur certains formats au profit d'un opercule repositionnable est finalisé pour les formats 300g et en cours d'extension aux plus grands formats. À terme, ce projet devrait permettre d'éviter la mise sur le marché de 175 tonnes de plastique (tous les formats de plus de 300 g).

Un programme d'optimisation des boîtes métalliques est également mené en partenariat avec les fournisseurs. Il repose sur la réduction de l'épaisseur des boîtes, couvercles et fonds métalliques. Cette démarche a permis une économie de 488 tonnes de métal sur les deux dernières années. Le déploiement de ce programme se continue sur l'ensemble des gammes concernées.

Dans le cadre du projet de remplacement du plastique par du carton sur les suremballages des lots à destination des consommateurs, le site de Montreuil (région BE) a vu une de ses lignes de conditionnement équipée.

## 2.2.5.2 Indicateurs et cibles

### E5-3 — Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

**Cibles en lien avec la politique Emballages Pack Manifesto**

**Enjeu : Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources / Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources – impact négatif & risque**

## 100 %

**de nos emballages conçus pour être recyclable tous les ans**

- **Lien avec l'IRO :**
  En concevant des emballages recyclables, nous favorisons l'intégration de matériaux recyclés dans nos flux d'approvisionnement (ressources entrantes), réduisant ainsi la dépendance aux ressources vierges et les émissions associées à leur extraction et transformation. De plus, nous facilitons la réintroduction des matériaux dans l'économie circulaire (ressources sortantes), en limitant les déchets et en maximisant leur valorisation en fin de vie.
- **Méthodologie :**
  - *[Tonnes d'emballages conçus pour être recyclables] / [Tonnes d'emballages de produits commercialisés]*
  - L'emballage ou le matériau d'emballage est considéré par Bonduelle comme conçu pour être recyclable s'il est prouvé[1] qu'au moins un pays/état de la zone géographique[2] de commercialisation dispose d'une filière de recyclage du matériau considéré avec un taux de recyclage effectif* > 5 % (format d'emballage non pris en compte).
- **Périmètre :**
  L'ensemble de l'activité agro-industrielle et sous-traitance.
- **Valeur cible :**
  100 % de nos emballages conçus pour être recyclables chaque année. Cet objectif, initialement prévu à horizon 2025 devient une cible annuelle
- **Consultation parties prenantes :**
  Partage de l'objectif avec les responsables RSE des Régions, Comité RSE et GELT

## 1/3

**de plastique recyclé à horizon 2030**

- **Relation avec la politique :**
  L'augmentation de la part de plastiques recyclés dans nos emballages contribue directement à réduire la consommation de ressources fossiles non renouvelables, favoriser la circularité des emballages en renforçant la réintégration des matériaux en fin de vie dans de nouveaux cycles de production et réduire le risque de pollution environnementale liée aux plastiques.
- **Méthodologie :**
  Ce calcul est fait sur l'ensemble de nos emballages plastiques mis sur le marché en comparant le tonnage total d'emballages plastiques et la part de plastiques issus de matières recyclées
  *[Tonnes de matières recyclées] / [Tonnes d'emballages plastiques totales]*
  Le groupe a révisé son objectif d'élimination des plastiques vierges d'origine fossile à horizon 2035, au profit d'un objectif visant l'intégration d'au moins un tiers de plastique recyclé dans les emballages plastiques à horizon 2030. Cette évolution vise à garantir des engagements plus réalistes et démontrables, compte tenu des contraintes actuelles liées à la maturité des solutions techniques, à la disponibilité des filières et aux ressources nécessaires à leur déploiement. Le nouvel objectif repose sur des leviers identifiés et pilotables, permettant de soutenir une trajectoire de réduction mesurable de l'usage de plastiques vierges fossiles.
- **Valeur cible** : 1/3 de plastique recyclé à horizon 2030
- **Périmètre :** L'ensemble de l'activité agro-industrielle et sous-traitance.
- **Consultation parties prenantes :** Partage de l'objectif avec les responsables RSE des Régions, les pack ambassadeurs des Régions, Comité RSE et GELT

1. Données de preuves ou de ratio de recyclage fournies à partir de l'enquête annuelle de la Fondation MacArthur ou d'un organisme officiel local (éco-organisme, laboratoires indépendants, entreprises de recyclage…).
2. Les zones géographiques sont définies par la Fondation Ellen MacArthur (décrite dans son Enquête annuelle sur les taux de recyclage).

| | Référence | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|---|
| % de nos emballages conçus pour être recyclables | 89,7 % (2019/20) | 98,1 % | 98,3 % | **100 %** |
| % de matière recyclée dans les plastiques | | ND | 25 % | **33 %** |

*ND : non disponible*

Le recalcul de 2024-2025 de l'indicateur relatif au pourcentage de matière recyclée dans les plastiques n'est pas possible avec les éléments disponibles.

Le taux d'emballages recyclables affiche une légère augmentation liée aux actions menées au cours de l'exercice notamment sur des projets en Europe liés à des emballages sur la restauration hors foyer et sur la réduction des quantités de barquette bois (non recyclables).

Le taux de matière plastique recyclée est principalement porté par le PET issu de recyclé aux États-Unis.

## E5-4 — Flux de ressources entrants

Les ressources entrantes principales pour la fabrication de nos produits en usine sont :

- les matières premières issues de l'amont agricole dont principalement maïs doux, pois, haricots, haricots secs, épinards, brocolis, carottes ;
- les emballages dont principalement boîtes métalliques, cartons, bocaux en verre, barquette et bocaux, films plastiques, étiquettes.

### Amont agricole

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de *reporting (tonnes)* | 946 267 | 847 076 |
| Pourcentage des surfaces utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise qui sont issues de sources durables *(%)*, soit les parcelles cultivées en bio | 2,4 % | 1,8 % |

### Emballages

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de *reporting (tonne)* | 140 594 | 131 727 |
| Pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables *(%)* | 15,3 % | 25,2 % |
| Poids des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) *(%)* | 57,3 % | 52,4 % |

L'indicateur relatif au % de composants réutilisés ou recyclés 2024-2025 a été corrigé (ancienne valeur : 55,9 %).

Les indicateurs sont calculés à partir de la quantité consommée réelle des usines du périmètre. L'indicateur concernant les produits issus de sources durables se base sur les certificats ISCC ou la fiche technique du produit.

Les quantités totales d'emballages sont le reflet de la baisse de production chez BE et BA partiellement compensée par une hausse des productions pour le marché BEEM.

L'amélioration du pourcentage de matières issues de source durable est liée à une fiabilisation de la remontée des données.

La baisse du pourcentage de matière issue de recyclée est liée à l'augmentation des quantités de métal utilisées pour la fabrication des emballages chez BEEM (faiblement composé de matière recyclée comparativement à l'Europe).

## E5-5 — Flux de ressources sortants

### Emballages

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| % de contenu recyclable dans leurs emballages | 98,1 % | 98,3 % |

Le taux d'emballages recyclables affiche une légère augmentation liée aux actions menées au cours de l'exercice notamment sur des projets en Europe liés à des emballages sur la restauration hors foyer et sur la réduction des quantités de barquette bois (non recyclables).

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| **TONNAGE TOTAL** | **140 594** | **131 727** |
| Métal (acier, aluminium) | 57,1 % | 55,1 % |
| Papier / Carton | 24,8 % | 25,2 % |
| Verre | 8,6 % | 9,6 % |
| Plastique rigide | 5,0 % | 5,3 % |
| Plastique souple | 4,3 % | 4,7 % |
| Bois | 0,2 % | 0,1 % |
| Autres | 0,1 % | 0,1 % |



**55,1** % Métal (acier, aluminium) : boîtes, capsules
**25,2** % Papier / Carton : étiquettes, cartons
**9,6** % Verre : bocaux
**5,3** % Plastique rigide : barquettes
**4,7** % Plastique souple : sachets surgelés, frais, film étirable…
**0,1** % Bois : barquettes
**0,1** % Autres

Le périmètre de calcul des indicateurs emballages inclut la sous-traitance. Ils sont calculés à partir de la quantité consommée réelle des usines du périmètre. Certaines typologies des matériaux d'emballages ne sont pas comptabilisées dans l'indicateur de consommation d'emballages : la consommation de ruban adhésif, d'encre et de colle ainsi que le suivi des palettes bois.

## 2.2.6 Application de la Taxonomie verte européenne

### 2.2.6.1 Présentation de la Taxonomie verte européenne

**Contexte**

Bonduelle publie son rapport taxonomique en conformité avec le Règlement (UE) 2020/852 dit « Règlement Taxonomie » et ses règlements délégués associés. Ces derniers incluent le Règlement délégué (UE) 2021/2139 et Règlement délégué (UE) 2023/2485 concernant les objectifs climatiques, ainsi que le Règlement délégué (UE) 2023/2486 relatif aux objectifs environnementaux non climatiques. Cette démarche intègre la doctrine émise par la Commission européenne et la Plateforme sur la Finance Durable, et prend en considération le nouveau règlement délégué (UE) 2026/73 publié au journal officiel du 8 janvier 2026, qui amende les règlements délégués (UE) 2021/2178, (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486.

Bonduelle est tenu de publier, pour l'exercice 2025-2026 sur l'ensemble de son périmètre de consolidation financière, des indicateurs de performance mettant en évidence la part de son chiffre d'affaires net, de ses investissements (CapEx) et de ses dépenses d'exploitation (OpEx) résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables, au sens de ce Règlement au titre des six objectifs environnementaux :

1. atténuation du changement climatique (CCM) ;
2. adaptation au changement climatique (CCA) ;
3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines (WTR) ;
4. transition vers une économie circulaire (CE) ;
5. prévention et réduction de la pollution (PPC) ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Une activité éligible sera considérée comme alignée si elle respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle, si elle ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (critères dits Do No Significant Harm – DNSH), et enfin, si l'entreprise respecte les garanties minimales relatives aux droits de l'Homme, la corruption, la fiscalité et la concurrence.

**Obligation de reporting**

Le groupe exerce principalement des activités relevant du secteur agroalimentaire, lequel n'est pas visé par le Règlement Taxonomie au regard des six objectifs environnementaux. En conséquence, seules certaines activités secondaires du groupe ainsi que des investissements individuellement éligibles font l'objet d'une analyse.

Le 4 juillet 2025, la Commission européenne a publié un règlement délégué, adopté en janvier 2026 et applicable à partir de l'année fiscale 2025. Cette Réglementation introduit plusieurs mesures de simplifications dont l'utilisation de seuils de matérialité financière dans l'analyse Taxonomie et de nouveaux formats des tableaux réglementaires. Ce texte prévoit notamment la possibilité de ne pas évaluer la conformité à la taxonomie des activités qui ne sont pas financièrement significatives pour le modèle d'affaires. Des activités économiques sont présumées non matérielles si leur valeur cumulée représente moins de 10 % du dénominateur de chaque indicateur clé de performance (ICP) Taxonomie (Chiffre d'affaires, CapEx ou OpEx).

Dans le cas de Bonduelle, où la quasi-totalité du chiffre d'affaires (>98 %) et la majeure partie des investissements (CapEx) du groupe ne peuvent être retranscrits au travers des activités de la Taxonomie, le groupe a décidé d'utiliser la mesure permise par le texte.

### 2.2.6.2 Méthodologie

Depuis 2021 et afin de mettre en œuvre ces exigences de *reporting,* le groupe a mis en place un groupe de travail composé de membres de la Direction Financière et du Département RSE ainsi que des équipes métier. Cette équipe a œuvré pour l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des activités du groupe, notamment sur la base :

- du Règlement délégué Climat (UE) 2021/2139 modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2485 ;
- du Règlement délégué Environnement (EU) 2023/2486 ;
- de l'Acte délégué du 4 juillet 2025, introduisant des mesures de simplification.
- des différentes FAQ de la Commission européenne.

En 2025-2026, le groupe de travail Taxonomie a réalisé l'analyse d'éligibilité et d'alignement des activités significatives (soit supérieures à 10 % du dénominateur de chaque ICP) au titre des six objectifs environnementaux pour les indicateurs de performance Chiffre d'affaires, CapEx et OpEx.

### 2.2.6.3 Éligibilité

Étant donné que le secteur agroalimentaire n'est pas visé par le Règlement Taxonomie, les activités principales du groupe présentées ci-dessous n'ont pu être rattachées directement à une activité éligible de la Taxonomie. Par conséquent, ces dernières ont été considérées comme non éligibles : Agriculture et Agro-industrie. Aucune activité listée dans les Règlements délégués de la Taxonomie ne prévoit la production et la distribution de légumes transformés. Dans ce cadre, le Groupe Bonduelle ne reporte que des activités secondaires et principalement liées à l'immobilier.

Le groupe a effectué une revue d'ensemble de ses activités et des projets d'investissements (CapEx) afin de déterminer ses activités éligibles. Il en résulte, sur l'ensemble des six objectifs, l'analyse suivante des activités éligibles :

| Code | Activité de la taxonomie | Indicateur de performance | Description de l'activité chez Bonduelle | Activités non matérielles non analysées |
|---|---|---|---|---|
| CCM 4.1/ CCA 4.1 | Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque ; | CapEx | | x |
| CCM 5.3 / CCA 5.3 / WTR 5.3 | Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées | CapEx | | x |
| CCM 5.4 / 5.4 CCA | Renouvellement de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées | CapEx | | x |
| CCM 5.8 / CCA 5.8 | Compostage de biodéchets ; | CapEx | | x |
| CCM 6.5 / CCA 6.5 | Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers | CapEx | Véhicules légers en leasing ou dont Bonduelle est propriétaire | x |
| CCM 6.6 / CCA 6.6 | Transport routier de fret | CA et CapEx | Poids lourds en leasing ou dont Bonduelle est propriétaire | x |
| CCM 7.1 / CCA 7.1 | Construction de bâtiments neufs ; | CapEx | | x |
| CCM 7.2 / CCA 7.2 / CE 7.2 | Rénovation de bâtiments existants ; | CapEx | | x |
| CCM 7.3 / CCA 7.3 | Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique ; | CapEx | | x |
| CCM 7.4 / CCA 7.4 | Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) | CapEx | | x |
| CCM 7.5 / CCA 7.5 | Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments. | CapEx | | x |
| CCM 7.7 / CCA 7.7 | Acquisition et propriété de bâtiments | CapEx | | |
| CCM 8.2 / CCA 8.2 | Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES. | CapEx | | x |

Bonduelle a décidé d'utiliser la mesure permise par l'Acte délégué du 4 juillet 2025 et de ne pas analyser les activités non significatives en cumulé représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé ou des investissements (CapEx) tels que définis par la Taxonomie européenne.

Par conséquent, le groupe n'a évalué en 2025-2026 que l'activité éligible et matérielle pour les projets d'investissement (CapEx) suivante : CCM 7.7/CCA 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments. Les activités éligibles suivantes de l'année dernière ne sont donc pas reprises comme matérielles cette année : CCM 6.5 Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, CCM 6.6 Transport routier de fret, CCM 7.2 Rénovation de bâtiments existants, CCM 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique.

### 2.2.6.4 Alignement

Compte tenu de l'application des seuils de matérialité, seule l'activité 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments a fait l'objet d'une analyse d'alignement. En ce qui concerne les critères d'alignement applicables aux bâtiments, Bonduelle a déterminé qu'aucune des dépenses d'investissement éligibles (CapEx) associées à ces activités peuvent être qualifiée d'alignées. La principale raison de leur non-alignement tient à l'absence de documentation et de données suffisamment détaillées permettant le respect de l'ensemble des critères ainsi qu'à l'absence, à ce stade, d'outils centralisés au niveau du groupe. Par conséquent, en l'absence de données ou d'éléments probants, Bonduelle adopte une approche prudente et préfère déclarer ces bâtiments comme non alignés à la taxonomie.

## 2.2.6.5 Détermination des indicateurs

### Chiffre d'affaires

Le numérateur du chiffre d'affaires est constitué du chiffre d'affaires généré par les activités alignées à la Taxonomie.

Comme présenté en Note 5 des Annexes aux comptes consolidés du groupe, le dénominateur reprend le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élevant à 2 186 millions d'euros sur l'exercice 2025-2026 contre 2 204 millions d'euros sur l'exercice 2024-2025 (Chapitre 5 - section 5.1). Sur l'exercice 2025-2026, Bonduelle a appliqué les seuils de matérialité prévus par la nouvelle réglementation relative à la taxonomie européenne. À ce titre, l'activité transport de fret du groupe n'est pas présentée, celle-ci représentant moins de 2 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe au titre des exercices 2024-2025 et 2025-2026.

### Investissements opérationnels (CapEx)

Le numérateur des CapEx comprend l'ensemble des investissements éligibles au titre des six objectifs environnementaux.

Le dénominateur comprend l'ensemble des acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38), d'actifs au titre du droit d'utilisation (IFRS 16) et d'immeubles de placement (IAS 40), ainsi que les acquisitions issues de regroupements d'entreprises.

Le dénominateur est de 90 millions d'euros d'investissements sur l'exercice 2025-2026 comparé à 136 millions d'euros en 2024-2025, comme présenté en notes 11.2 à 11.4 des états financiers consolidés du groupe.

Les principaux changements correspondent aux acquisitions du groupe (voir note 3 des états financiers consolidés du groupe), qui ne sont pas éligibles à l'activité de taxonomie.

En 2024-2025, Bonduelle a identifié des dépenses d'investissement (CapEx) éligibles à la taxonomie européenne au titre des activités suivantes : l'acquisition de bâtiments, la rénovation de bâtiments existants, les travaux liés aux équipements d'efficacité énergétique notamment sur nos machines de production pour éviter les déperditions d'énergie, le transport routier de fret et la flotte automobile.

Le montant total de ces CapEx éligibles s'élevait à 44,5 millions d'euros, représentant 33 % du total CapEx du groupe. Parmi ces Capex éligibles, 1 million d'euros ont été considérés comme alignés avec les critères de la taxonomie européenne, soit 0,4 % du total CapEx de Bonduelle.

Sur l'exercice 2025-2026, Bonduelle a appliqué les seuils de matérialité prévus par la nouvelle réglementation relative à la taxonomie européenne. En conséquence, les montants de CapEx, jugés non significatifs, relatifs aux activités de transport, de rénovation, d'installation maintenance et réparation d'équipement, pour 3 154 milliers d'euros l'année dernière, ne sont plus présentés. Ainsi, pour l'exercice 2025-2026 les CapEx éligibles concernent uniquement les bâtiments (activité CCM 7.7) et s'élèvent à 11 260 milliers d'euros, soit 12 % du CapEx total de Bonduelle contre 40 851 milliers d'euros l'année dernière avec 30 % du CapEx total.

### Dépenses opérationnelles (OpEx)

Le règlement sur la Taxonomie s'appuie sur une définition restreinte des OpEx. Celles-ci sont principalement composées des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs corporels pour qu'ils continuent de bien fonctionner. Les travaux d'analyse de ces charges d'exploitation ont conduit à conclure à la non-matérialité de l'indicateur, puisqu'elles représentent une part non significative (moins de 8 %) des OpEx totales de l'entreprise, et donc à l'exemption de l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des OpEx.

## 2.2.6.6 Tableaux réglementaires

| | | | | | Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **ICP 2025-2026** | **Total** *en milliers d'euros* | **Part d'activités éligibles à la taxonomie** | **Activités alignées sur la taxonomie** | **Part d'activités alignées sur la taxonomie** | **Atténuation du changement climatique** | **Adaptation au changement climatique** | **Eau** | **Économie circulaire** | **Pollution** | **Biodiversité** | **Part d'activités habilitantes** | **Part d'activités transitoires** | **Activités non évaluées considérées comme non significatives** | **Activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N – 1)** | **Part d'activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N – 1)** |
| | *m€* | *%* | *m€* | *%* | *%* | *%* | *%* | *%* | *%* | *%* | *%* | *%* | *%* | *m€* | *%* |
| Chiffre d'affaires | 2 186 166 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1,4 % | - | - |
| CapEx | 90 451 | 12,4 % | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 7,6 % | 531 | 0,4 % |
| OpEx | 156 644 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

**Tableau 1 : Part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2025-2026 (ICP récapitulatifs)**

| Activités économiques | Code | ICP éligible à la taxonomie (part du chiffre d'affaires/des CapEx/ des OpEx éligible à la taxonomie) | ICP aligné sur la taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires/ des CapEx/des OpEx) | ICP aligné sur la taxonomie (part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie/ sur les CapEx/sur les OpEx) | Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie | | | | | | | Activité habilitante | Activité transitoire | Part de la taxonomie alignée par rapport à la taxonomie éligible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Atténuation du changement climatique | Adaptation au changement climatique | Eau | Économie circulaire | Pollution | Biodiversité | | | | |
| | | % | *m€* | % | % | % | % | % | % | % | % | (E, le cas échéant) | (T, le cas échéant) | % |
| Acquisition et propriété d'immeubles | CCM 7.7 | 12,4 % | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | | - |
| Somme des alignements par objectif environnemental | | | | | - | - | - | - | - | - | - | | | |
| **TOTAL ICP CAPEX** | | **12,4 %** | | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** |

**Tableau 2 : Part des CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2025-2026 (ventilation par activité)**

## 2.2.6.7 Note méthodologique

Les travaux d'analyse ont été réalisés sur base des comptes consolidés de Bonduelle. Toutes les entités de Bonduelle ont été reprises dans le périmètre d'analyse.

Concernant le calcul d'éligibilité du chiffre d'affaires, les activités contribuant faiblement au chiffre d'affaires n'ont pas été retenues dans le périmètre d'analyse. Ainsi, le CA lié à des prestations de fret routier, représentant moins de 2 % du total, n'a pas été considéré comme matériel pour ce *reporting*.

L'ensemble des CapEx a été revu pour l'année 2025-2026 dans le cadre d'une méthodologie appropriée pour éviter tout double comptage. Une équipe projet constituée de collaborateurs de la Direction financière et RSE a conduit ces travaux d'analyse. Une revue technique a ensuite été réalisée par les équipes opérationnelles de Bonduelle.

Le calcul des OpEx telles que définies par la Taxonomie s'est appuyé sur une estimation par poste.

De manière générale, une note méthodologique interne a été rédigée dans un souci de transparence et de pérennité de la démarche. Celle-ci formalise la méthodologie de calcul et de *reporting* pour chacun des indicateurs, et est disponible sur demande auprès des services Finance et/ou RSE.

## 2.2.6.8 Autres informations qualitatives : initiatives RSE non reflétées par la Taxonomie

Bonduelle s'engage également dans des activités non éligibles mais contributives au premier objectif de la Taxonomie : l'atténuation du changement climatique. À ce titre, le groupe travaille sur la réduction de ses émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3 à travers une trajectoire de réduction validée par le SBTi (cf. 2.2.1.2)

Sur les scopes 1 et 2, Bonduelle engage ses actions de réduction sur ses usines au travers d'une stratégie d'efficacité énergétique et de décarbonation de sa consommation énergétique (cf. 2.2.1.3).

Sur le scope 3, Bonduelle vise également à réduire l'empreinte carbone de ses émissions, par exemple en travaillant sur ses approvisionnements de matières agricoles cultivées au travers de sa feuille de route Agro (cf. 2.2.1.3).

Pour mener à bien son plan de transition, le groupe Bonduelle pilote ses investissements grâce à divers outils et équipements (cf. 2.2.1.3) qui ne sont pas tous reflétés dans les critères de la Taxonomie.

## 2.2.6.9 Détail des activités potentiellement éligibles dans le futur

La Taxonomie et son périmètre sont voués à évoluer. Dans les exercices antérieurs Bonduelle avait mis en place un groupe de travail afin de préparer le *reporting* d'éligibilité et d'alignement sur son activité principale qu'est la « Production de nourriture » qui devait contribuer aux objectifs de transition vers une économie circulaire et de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Cependant, depuis la présentation de la directive Omnibus, le règlement de taxonomie verte devrait être simplifié, avec introduction du principe de matérialité, et une simplification et rationalisation des tableaux réglementaires. Ainsi le Groupe Bonduelle, pour qui l'application actuelle de la taxonomie est limitée, reste à l'écoute des prochaines évolutions pour suivre de façon pertinente la réglementation.

# 2.3 SOCIAL

## 2.3.1 ESRS S1. Personnel de l'entreprise

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- **Santé et sécurité**
  Impact négatif
- **Protection sociale**
  Impact positif
- **Bien-être des collaborateurs**
  Opportunité

#### Politiques

- Politique de **santé-sécurité au travail**
- Politique de **Qualité de vie et conditions de travail** (QVCT)
- Politique de **rémunération et avantages sociaux**

#### Actions

- Déploiement d'une démarche d'observations des comportements à risque
- Amélioration de l'ergonomie et prévention des troubles musculosquelettiques
- Séparation des flux piétons et engins de manutention
- Se soucier de la **santé mentale et du bien-être** psychologique de chacun
- Améliorer le cadre de travail et favoriser l'**équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle**
- Développer l'**engagement des collaborateurs**
- Proposer des dispositifs d'**avantages sociaux** de qualité

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**6,5**
Taux de fréquence des AT avec arrêt
**Cible → 0 chaque année**

**72 %**
Taux d'engagement des collaborateurs
**Cible → 75 % d'ici 2028**

**69 %**
des salariés se déclarent satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
**Cible → 75 % d'ici 2028**

**100 %**
de nos pays / filiales animent et développent des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents
**Cible → 100 % chaque année**

#### Autres indicateurs

**8 800**
équivalent temps plein

**23 %**
de rotation du personnel

**0**
incident de discrimination signalé

### 2.3.1.1 Stratégie

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes**

Les modalités de dialogue avec les collaborateurs sont présentées à la section 2.3.1.2.

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique**

Les impacts, risques et opportunités relatifs aux collaborateurs de Bonduelle prennent en compte l'ensemble des effectifs salariés et non-salariés (intérimaires, prestataires sur site) et n'ont pas été définis en se concentrant sur des profils plus vulnérables ou marginalisés.

Les effectifs propres de Bonduelle ne sont pas exposés aux risques de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants.

Dans l'ensemble, ces enjeux sont intégrés à la stratégie du groupe et font l'objet d'une attention continue afin de prévenir les impacts négatifs et de renforcer les effets positifs sur les collaborateurs.

Les plans de transition visant à accélérer la décarbonation des activités de Bonduelle et le déploiement de l'agriculture régénératrice n'ont à date pas de conséquence sur les collaborateurs. La Direction des ressources humaines et notamment les personnes en charge de la formation, veillent et veilleront à ce que les compétences nécessaires à ces plans de transitions soient acquises.

Les impacts, risques et opportunités relatifs aux effectifs de Bonduelle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Santé et sécurité** | − | Bonduelle a la responsabilité de veiller à la santé de ses travailleurs. Le travail en usine comporte des risques pour la santé et la sécurité, tels que des pannes et d'autres accidents industriels qui peuvent affecter la santé physique des travailleurs. Ces facteurs nécessitent une formation continue solide, en particulier avec le recours régulier à des travailleurs saisonniers. Il existe également des risques en matière de santé et de sécurité pour le petit nombre d'agronomes travaillant dans les champs et pour les travailleurs des fonctions supports, même si les sites de production constituent la principale source de risque physique. Pour tous les travailleurs, les pressions exercées au travail peuvent aussi avoir des répercussions négatives sur la santé mentale. En l'absence de mécanismes de gestion/prévention, des cas de violence et de harcèlement au travail peuvent également se produire. | OP | Court | ***People*** — Politique de santé-sécurité au travail |
| **Protection sociale** | + | Bonduelle peut soutenir la stabilité financière des employés et de leurs familles en leur proposant une assurance vie et une assurance médicale. L'objectif est que 100 % des employés permanents bénéficient d'une assurance médicale et sociale. | OP | Court | ***People*** — Politique de rémunération et avantages sociaux |
| **Bien-être des collaborateurs** | O | Bonduelle pourrait bénéficier d'une meilleure rétention de ses employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à une action proactive de bien-être envers ses collaborateurs. | OP | Court | ***People*** — Politique Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) |

+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité

AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

## 2.3.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

## S1-1 — Politiques concernant le personnel de l'entreprise

### Politique de santé-sécurité au travail

#### Objectifs de la politique

Afin de prévenir les potentiels impacts négatifs susmentionnés, Bonduelle a formalisé sa politique santé-sécurité au travail qui affiche un objectif clair : zéro accident grave ou mortel, zéro maladie professionnelle évitable et un environnement de travail sain, sûr et respectueux pour toutes et tous.

Cet objectif intègre :

- la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles ;
- la santé physique (ergonomie, pénibilité, risques industriels) ;
- la santé mentale et psychosociale (charge de travail, stress, harcèlement, violences) ;
- le bien-être au travail, comme facteur de performance durable.

#### Périmètre de la politique

La politique s'applique à tous les collaborateurs, sans distinction de statut, incluant les intérimaires, les sous-traitants et les prestataires externes intervenant sous la responsabilité du groupe. Elle s'applique également aux visiteurs présents sur les sites.

#### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique santé-sécurité repose sur une responsabilité partagée à l'ensemble des niveaux de l'organisation. Au niveau groupe, la Direction définit la vision, les exigences et les priorités en matière de santé et sécurité, alloue les ressources humaines, techniques et financières nécessaires, et assure le suivi de la performance globale ainsi que le *reporting* associé, notamment dans le cadre de la CSRD.

Cette démarche est pilotée par la Direction des Opérations Groupe, avec l'appui du *Health and Safety SteerCo*, réuni régulièrement, des responsables HSE déployés lorsque nécessaire et des équipes RH en charge du suivi de la santé des collaborateurs.

Les managers sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle de la politique : ils veillent à son application au quotidien, promeuvent une culture d'exemplarité et s'assurent de la formation et de la prévention auprès de leurs équipes.

Enfin, les collaborateurs contribuent activement à la démarche en respectant les règles de sécurité, en utilisant les équipements de protection adaptés et en signalant toute situation à risque ou dangereuse.

#### Procédure de surveillance de la politique

La mise en œuvre de la politique santé-sécurité fait l'objet de dispositifs de surveillance visant à suivre sa performance et à garantir son amélioration continue.

Le groupe assure le suivi d'indicateurs santé-sécurité harmonisés, permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et d'orienter les actions correctives si nécessaire.

Des programmes de prévention sont déployés sur des thématiques clés telles que l'ergonomie, la maîtrise des risques majeurs et la santé mentale. Leur efficacité est évaluée au travers d'audits et de revues régulières.

Le groupe soutient également cette démarche par des investissements dédiés à la sécurité *(safety capex)* et procède à une révision périodique de sa politique afin de garantir son adéquation avec les enjeux et les exigences applicables.

Les objectifs, cibles et résultats associés font l'objet d'un suivi au moyen de dispositifs dédiés.

#### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Outre les cadres réglementaires en vigueur, la politique de santé-sécurité repose sur :

- les neuf principes généraux de la démarche de prévention tels que définis dans le Code du travail français :
  - éviter les risques,
  - évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
  - combattre les risques à la source,
  - adapter le travail à l'Homme, en particulier ce qui concerne la conception des postes de travail, le choix des équipements, et les méthodes de travail et de production,
  - tenir compte des évolutions de la technique,
  - remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins dangereux,
  - planifier la prévention,
  - prendre des mesures de protection collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelles,
  - donner les instructions appropriées aux travailleurs ;
- les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- les réglementations locales applicables.

#### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique santé-sécurité, Bonduelle associe les partenaires sociaux, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés et des porte-paroles des collaborateurs. Leur implication contribue à la prise en compte des attentes et préoccupations des équipes, ainsi qu'au suivi et à l'amélioration continue de la démarche santé-sécurité du groupe.

#### Communication de la politique

Cette politique est diffusée à tous les collaborateurs *via* des supports internes. Elle est également intégrée au dialogue social et mise à jour régulièrement.

### Politique de Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

#### Objectifs de la politique

Au sein du Groupe Bonduelle, la qualité de vie au travail est considérée comme un élément essentiel afin de favoriser l'engagement, la performance durable et le bien-être de l'ensemble des collaborateurs. C'est donc dans cette optique de créer un environnement de travail inclusif, respectueux et épanouissant, et en alignement avec la mission du groupe de promouvoir une alimentation végétale bénéfique pour l'humain et la planète, qu'une politique de Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) a été formalisée. Elle participe à l'opportunité matérielle pour Bonduelle dans le soutien continu à la santé et au bien-être des salariés mais répond aussi à un enjeu non matériel : l'équilibre de vie entre temps de travail et temps personnel et familial.

Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- promouvoir un environnement de travail respectueux, inclusif et équitable ;
- renforcer le sens et l'utilité du travail au sein de l'entreprise ;
- préserver et promouvoir la santé mentale des collaborateurs ;
- améliorer continuellement le cadre de travail physique et organisationnel ;
- renforcer la communication interne pour favoriser la transparence et l'engagement.

### La politique QVCT de Bonduelle repose sur trois axes principaux :

1. Équilibre vie professionnelle/vie personnelle : le groupe a notamment mis en place des dispositifs favorisant la flexibilité du temps de travail, le télétravail encadré, et le respect du droit à la déconnexion. Une attention particulière a été maintenue concernant les salariés en situation d'aidance (organisation du temps de travail, congé « proche aidant », don de jours entre collègues...). L'articulation entre l'activité professionnelle et la vie privée fait l'objet d'un sujet d'échange et de partage lors d'un entretien annuel. Enfin Bonduelle offre la possibilité d'aménagement à temps partiel pour les salariés séniors dans certains périmètres ;
2. Qualité des relations et du management : le groupe a su développer une culture managériale reposant sur l'écoute, la reconnaissance et la responsabilisation, avec des formations dédiées pour les managers ;
3. Sens et utilité du travail, changements : cet axe se caractérise par une communication transparente sur la stratégie de l'entreprise, une clarification des rôles et missions, et la valorisation des contributions individuelles et collectives. La vigilance est accentuée sur les transformations pour accompagner chacun dans les transitions et les nouveaux projets. Enfin Bonduelle poursuit le développement de toutes les formes d'écoute et d'expression directe et collective des salariés.

### Périmètre de la politique

Cette politique s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle, tous statuts et toutes géographies confondus. Elle constitue un socle de référence pouvant être décliné localement, sans déroger à ses principes fondamentaux.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique est pilotée par la Direction des ressources humaines (RH) groupe, en collaboration avec les équipes RH locales. Des référents QVCT sont désignés dans chaque entité pour assurer le suivi et l'adaptation des actions aux contextes locaux.

### Procédure de surveillance de la politique

Des mesures d'évaluation interne de l'efficacité de la politique et des indicateurs de suivi ont été définis, tels que :

- le taux de satisfaction des collaborateurs concernant l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle ;
- le taux de participation aux formations managériales ;
- le taux de satisfaction des collaborateurs concernant la qualité des conditions matérielles de travail ;
- Les résultats des baromètres sur la santé mentale.

### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

La politique s'inscrit dans les principes de la labellisation B Corp, ainsi que des engagements éthiques de Bonduelle, notamment ceux énoncés dans la Charte Éthique. Elle est également alignée avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Pacte mondial des Nations Unies.

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Lors de son élaboration, l'implication de la DRH groupe et celle des DRH des régions et différents pays où le Groupe Bonduelle est présent ont été essentielles. De plus, les retours des collaborateurs et les référentiels d'évaluation B Corp ont également contribué à sa définition.

### Communication de la politique

La politique est communiquée à l'ensemble des collaborateurs *via* les canaux internes (intranet, réunions d'équipe, supports d'onboarding).

## Politique de rémunération et avantages sociaux

### Objectifs de la politique

La politique de rémunération et avantages sociaux de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une reconnaissance et une rémunération juste, équitable et motivante pour tous les collaborateurs ;
- soutenir la performance durable de l'entreprise ;
- concilier développement de la performance, équité, durabilité et attractivité.

Pour le présent rapport de durabilité, seuls les éléments de la politique en lien avec l'impact positif lié à la protection sociale seront présentés. En effet, dans le cadre de l'analyse de double matérialité, la rémunération et les enjeux liés à la performance durable n'ont pas été considérés comme matériels.

### Périmètre de la politique

La politique de rémunération et avantages sociaux s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle, tous statuts et géographies confondus. Elle peut faire l'objet de déclinaisons spécifiques, en lien avec certaines pratiques marché et réglementations locales, sans déroger à ses principes fondamentaux.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique est pilotée par la Direction des ressources humaines groupe et les équipes Rémunération et Avantages. Les directions des ressources humaines des régions et des pays prennent le relais au niveau local.

### Procédure de surveillance de la politique

Plusieurs indicateurs de suivi servent à mesurer l'efficacité et l'attractivité de la politique de Bonduelle et à identifier les axes d'amélioration :

- compétitivité durable des packages de rémunération par rapport aux évolutions des pratiques marché ;
- taux de couverture santé/prévoyance.

Le Comité Rémunération, instance déléguée du Conseil d'Administration, est consulté pour chaque décision structurante impactant la politique de rémunération et ses processus transverses.

### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Cette politique est alignée avec les principes de la labellisation B Corp, notamment celui sur les avantages sociaux (santé, prévoyance, retraite, parentalité, congés pour motif familial).

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique rémunération et avantages sociaux a été élaborée avec l'implication de la Direction des ressources humaines groupe, des équipes rémunération et avantages sociaux, ainsi que des directions des ressources humaines des régions et des pays.

### Communication de la politique

La politique est diffusée à tous les collaborateurs *via* les canaux RH (intranet, supports d'onboarding, réunions d'équipe). Des formations et documents pédagogiques accompagnent sa compréhension. Les managers sont sensibilisés à leur rôle de relais de cette politique.

## S1-2 — Processus de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants

Bonduelle veille à entretenir une culture de l'écoute et de la collaboration au sein du groupe, à travers plusieurs dispositifs de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants.

Pour l'ensemble des dispositifs présentés ci-après, Bonduelle et notamment la Direction des ressources humaines veille à leur qualité, à leur efficience et à la mise en place de plans d'actions si nécessaire. Pour évaluer l'efficacité du dialogue, les équipes RH prennent en compte les indicateurs de climat social (mesurés dans le baromètre interne *Climate*) et la concrétisation des échanges dans des accords d'entreprise sur les thématiques d'actualité.

### Favoriser un dialogue de proximité continu

Une communication interne efficace est essentielle pour renforcer le sentiment d'appartenance et l'engagement des collaborateurs. C'est la raison pour laquelle Bonduelle met à disposition plusieurs canaux et outils :

- des canaux internes pour partager des informations au quotidien et valoriser les réussites individuelles et collectives : intranet, newsletters, réunions d'équipe ;
- des points d'information réguliers sur la stratégie et les projets de l'entreprise (bimensuels sur ce qui relève de la stratégie groupe et mensuels pour ce qui relève de l'activité du site) ;
- des canaux dédiés pour recueillir les suggestions et les préoccupations des collaborateurs.

Le dialogue de proximité, souvent au travers du cycle de management du collaborateur, reste le dispositif privilégié pour permettre aux managers d'entendre les expériences vécues des collaborateurs et d'apporter des réponses directes et personnalisées. Le cycle du management du collaborateur, décrit dans le schéma ci-dessous, est un processus continu avec des conversations régulières entre le collaborateur et le manager. Un seul et même cycle est développé pour l'ensemble des régions. Il a été remis à jour cette année pour améliorer encore la performance.




S'agissant du dialogue portant sur la santé et la sécurité, notre politique d'excellence opérationnelle implémente sur chaque site des animations à intervalle court (AIC) et/ou des dialogues a minima hebdomadaires entre les chefs d'équipe et leurs équipes pour remonter les points bloquants, en vue d'y apporter des solutions. L'ensemble de ce process donne ensuite lieu à des plans d'actions, qui visent à prendre en compte les points de vue des collaborateurs.

### *Climate,* l'enquête d'engagementcollaborateurs

Depuis 2014, le groupe mène tous les ans une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs. Pour cette année, le périmètre de l'enquête a été restreint sur la région Europe (uniquement les collaborateurs connectés disposant d'un ordinateur). Cette enquête nommée *Climate,* est une opportunité privilégiée pour chaque collaborateur de s'exprimer sur toutes les dimensions de son expérience chez Bonduelle, d'exprimer aussi ses attentes et de contribuer aux actions de progrès qui seront décidées. Elle constitue également un précieux réservoir d'informations qui donnent des orientations sur les changements à apporter au groupe.

### Des temps dédiés par la gouvernanceau partage des informations stratégiques

Tous les trimestres, le Directeur Général du groupe organise des *Business Pulse*, réunions au cours desquelles il partage les avancées du groupe aux top managers. Et une fois par an, la gouvernance leur propose également une session de partage des orientations stratégiques de Bonduelle. Ces temps d'échange sont l'occasion d'impulser de nouvelles directives dans la manière d'exercer les métiers du groupe et d'initier un dialogue avec l'ensemble des collaborateurs, en partant de la gouvernance.

### Instances de dialogue avec les représentants des collaborateurs

Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, syndicats ou organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux les questions d'intérêt collectif.

Bonduelle dispose aussi d'un Comité d'entreprise européen (CEE), forum pour l'information transnationale, la consultation, l'échange de vues et le dialogue social. Ce comité est chargé de faire un point régulier sur la situation et le développement de Bonduelle. Il organise le dialogue social, prend en compte la politique sociale du groupe notamment en matière d'emploi, de formation, de sécurité et de conditions de travail, et de RSE. Il se réunit a minima deux fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe. Conformément à l'accord constitutif du CEE renouvelé à l'unanimité en mars 2017, l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire annuelle inclut les sujets liés à la politique sociale et à la RSE (dont la sécurité au travail).

De plus, conformément à la loi, chaque entité française dispose d'un Comité Social et Économique qui se réunit trois fois par an. Bonduelle a également doté tous ses sites d'un Comité Santé Sécurité au Travail (CSSCT), y compris ceux dont l'effectif est inférieur au seuil légal d'application de la loi. Des heures de délégation ont été attribuées à chaque membre de CSSCT. Le CSSCT se réunit tous les trimestres pour les réunions ordinaires et des réunions extraordinaires peuvent également être organisées de manière *ad hoc*.

Enfin, le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur). Ce comité permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

Certains pays dans lesquels Bonduelle exerce ses activités n'ont pas de dispositif de dialogue social encadré par la loi tel qu'en France. Le dialogue passe alors soit par des *work councils*, soit des instances réunissant tous les représentants du personnel pour échanger sur les points de vue et les intérêts des collaborateurs.

## S1-3 — Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux collaborateurs de faire part de leurs préoccupations

La réparation de l'impact négatif matériel qui pourrait toucher les collaborateurs consiste d'abord au respect de la loi où l'incident est survenu. Les *Safety weeks* et les réunions dédiées aux enjeux de santé et de sécurité peuvent également être un moyen de comprendre les causes de l'incident, en vue d'apporter des mesures correctives et de prévention complémentaires à celles existant déjà. Les indicateurs de suivi liés à l'accidentologie présentés dans la section 2.3.1.3, sont un moyen de suivre l'efficacité de ces mesures de réparation.

Outre la voie managériale ou la sollicitation des équipes RH, les collaborateurs peuvent également formuler un signalement sur le dispositif d'alerte de Bonduelle (cf. section 2.7.5). Des affiches dotées d'un QR code menant vers la plateforme d'alerte sont disponibles sur les sites du groupe, facilitant la connaissance de ce dispositif. Une vidéo de sensibilisation à l'éthique des affaires et une page dédiée sur le site intranet du groupe sont également mises à disposition. Ce dispositif est accessible aux collaborateurs, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes du groupe.

En outre, la région Bonduelle Americas, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

## S1-4 — Actions liées aux collaborateurs de Bonduelle

### Actions relatives à la santé et la sécurité

#### Une culture partagée de la sécurité

Bonduelle déploie une démarche d'observations comportementales de sécurité visant à renforcer la culture de prévention et à contribuer à son objectif de zéro accident avec arrêt de travail. Réalisées directement sur les lieux de travail, ces observations permettent d'identifier les situations à risque, de promouvoir les comportements sûrs et d'alimenter les actions d'amélioration continue.

Afin de garantir une présence régulière sur le terrain et l'implication des collaborateurs dans la prévention, le groupe s'est fixé un objectif de 1,5 observation de sécurité pour 1 000 heures travaillées. Les collaborateurs formés à cette démarche contribuent au partage des bonnes pratiques, au dialogue sur les situations de travail et au renforcement de la maîtrise des risques professionnels.

Bonduelle est aussi conscient que la sécurité est une question de culture et de temps et s'attache à renforcer ses fondamentaux pour améliorer la situation et les résultats. Bonduelle continue d'identifier et d'introduire des mesures visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail. Parmi ces mesures, les sites déploient notamment :

- la proposition de divers bilans de santé (vue, dépistages divers, vaccinations), en partenariat avec la médecine du travail ;
- une newsletter sur la santé au travail ;
- un accompagnement ergonomique au poste de travail ;
- la facilitation des pratiques sportives et de bien-être.

Les sept piliers de la santé et sécurité ont été déployés au niveau des top managers

1 *Safety comes first ;*

2 Safety training ;

3 Safety as a leadership value ;

4 Measuring safety participation ;

5 Safety rituals ;

6 Formalized safety process ;

7 Safety recognition.

Ces sept piliers continuent à être enrichis pour être une aide opérationnelle au quotidien.

Grâce à ce travail, Bonduelle dispose aujourd'hui d'une culture santé et sécurité commune, définie et harmonisée. Ainsi, une semaine de la santé-sécurité *(Safety Week)* où diverses activités, communes ou spécifiques, sont proposées à tous les employés.

### Amélioration de l'ergonomie et prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

Plusieurs sites ont poursuivi le déploiement d'actions visant à réduire les contraintes physiques liées aux postes de travail. Ces initiatives comprennent notamment l'amélioration de l'ergonomie des équipements, l'installation d'aides à la manutention, l'adaptation des postes de travail et la mise en œuvre de programmes dédiés à la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). Ces actions contribuent à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction des risques de maladies professionnelles.

### Sécurisation des machines, équipements et interventions de maintenance

Bonduelle a poursuivi ses investissements visant à renforcer la sécurité des équipements industriels et des interventions techniques. Les actions mises en œuvre concernent notamment la protection des machines, la maîtrise des énergies dangereuses (LOTO), la sécurisation des interventions de maintenance et la mise en conformité des installations. Ces démarches contribuent à réduire les risques d'accidents graves liés aux équipements industriels.

### Prévention des chutes de hauteur et amélioration des accès sécurisés

Plusieurs sites ont réalisé des investissements destinés à réduire les risques liés au travail en hauteur. Ces mesures incluent l'installation de plateformes de travail sécurisées, de lignes de vie, de points d'ancrage permanents, de passerelles d'accès et d'autres protections collectives permettant de sécuriser les opérations de maintenance et d'exploitation.

### Séparation des flux piétons et engins de manutention

La prévention des risques de collision entre piétons et véhicules de manutention constitue une priorité sur de nombreux sites. Les actions déployées comprennent l'aménagement des circulations, l'installation de barrières de protection, la création de cheminements piétons dédiés, le renforcement de la signalisation ainsi que le développement d'équipements de visibilité destinés à sécuriser les déplacements au sein des installations industrielles et logistiques.

### Formation et développement des compétences en santé-sécurité

Les sites ont renforcé les compétences de leurs collaborateurs grâce à des programmes de formation couvrant notamment les risques professionnels, les premiers secours, la sécurité des interventions, la gestion des entreprises extérieures, l'utilisation des équipements de protection individuelle et le leadership en santé-sécurité. Ces formations visent à développer l'autonomie des équipes et à ancrer durablement la culture sécurité dans l'ensemble des activités.

### Exercices d'urgence et préparation aux situations accidentelles

Des exercices réguliers de préparation aux situations d'urgence ont été organisés sur plusieurs sites en collaboration avec les services de secours lorsque cela était pertinent. Ces exercices portent notamment sur les incendies, les évacuations, les secours à personnes, les fuites de substances dangereuses ou encore certains risques naturels spécifiques. Ils permettent de tester l'efficacité des dispositifs d'intervention et de renforcer la capacité de réaction des équipes.

### Offrir un environnement de travail sain

Parce qu'un environnement de travail sécurisé passe également par une ambiance saine, où chacun se sent respecté, une attention particulière est portée à la sensibilisation des salariés aux risques de harcèlement au travail. En France, par exemple, Bonduelle a dans cette optique mis en place l'accord QVT 2023-2027 qui intègre un volet dédié à la prévention et au traitement du harcèlement. Concrètement, cela se traduit par :

- une politique de tolérance zéro envers les agissements sexistes et le harcèlement ;
- le déploiement d'actions de prévention, telles que des campagnes de sensibilisation, notamment pendant la *Safety Week* ;
- la formation de référents harcèlement sur site pour l'accompagnement des collaborateurs au sein d'une cellule dédiée et ;
- la mise en œuvre d'une procédure de traitement en cas d'alerte.

## Actions relatives à la qualité de vie et aux conditions de travail

### Se soucier de la santé mentale et du bien-être psychologique de chacun

Conscients de l'impact du travail sur la santé mentale, Bonduelle met en place plusieurs actions spécifiques pour prévenir les risques psychosociaux et améliorer le bien-être au travail chez les collaborateurs.

Tout d'abord, chaque année, une évaluation relative au stress et à la santé mentale est réalisée auprès des collaborateurs. Le groupe organise également des ateliers de gestion du stress et des ateliers de sensibilisation à la santé mentale pour les spécialistes RH.

Des formations à la détection des signes de détresse psychologique ont aussi été menées auprès des managers.

De plus, à l'occasion de la *Safety Week* qui se tient chaque année au niveau du groupe, plusieurs sessions de sensibilisation à la santé mentale sont proposées.

Bonduelle met également à disposition des collaborateurs des psychologues, soit sur site, soit par l'intermédiaire des courtiers et/ou assureurs. Sur le site de Villeneuve d'Ascq, un service d'écoute est aussi accessible *via* la plateforme TEALE. Il vient compléter une équipe de référents santé mentale et bien-être, formés à la détection des signes de détresse psychologique.

En complément des dispositions décrites précédemment, Bonduelle met à disposition de ses salariés, ainsi que de ses parties prenantes externes, une plateforme d'alerte. Celle-ci est décrite en section 2.7.5.

### Améliorer le cadre de travail et favoriser l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle

Bonduelle s'engage à offrir un environnement de travail ergonomique, sûr et agréable à tous ses collaborateurs. Cela passe en premier lieu par l'aménagement des espaces de travail, en intégrant des mobiliers ergonomiques notamment, pour favoriser le confort de chacun. Des espaces de détente et de restauration sont également aménagés pour encourager la convivialité sur chaque site.

Pour faciliter l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, Bonduelle veille également à offrir aux collaborateurs des moyens pour une organisation plus souple de leur quotidien. Cela passe notamment par une politique de télétravail, ainsi que des horaires flexibles. Certaines populations ciblées peuvent également bénéficier d'un temps de travail adapté, comme le temps partiel senior déployé sur les sites en France. Ce temps partiel à 80 % permet au collaborateur de bénéficier de 90 % de sa rémunération, contribuant à un meilleur équilibre de vie sans entraîner une diminution significative de ses revenus.

### Développer l'engagement des collaborateurs

Bonduelle est également convaincu du fait que pour être engagés, les collaborateurs doivent se sentir pleinement impliqués dans les projets du groupe. C'est la raison pour laquelle des communications en lien avec la stratégie et l'actualité business sont partagées au niveau local et au niveau du groupe. Outre l'envoi d'informations au travers des outils internes, il peut s'agir notamment de réunions dédiées pour les services supports et de temps consacrés pour les équipes en usine. Les opérateurs ont notamment des temps d'information dédiés, et la vie en usine est rythmée tout au long de l'année par des événements comme le lancement de la campagne agricole, la journée Solidarité, les journées Sécurité, ou encore le partage des résultats trimestriels.

## Actions relatives à la rémunération et aux avantages sociaux

### Proposer des dispositifs d'avantages sociaux de qualité

Bonduelle porte une attention particulière à la consolidation de ses dispositifs de protection sociale : toutes les filiales et les pays dans lesquels le groupe est présent s'engagent à animer et développer des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble des collaborateurs permanents. Ainsi, tous les salariés permanents sont couverts par une assurance prévoyance en cas de décès à hauteur d'un an de salaire.

Chaque pays définit son ambition en fonction du cadre global du groupe, de la règlementation locale et des pratiques marchés. Les pays sont également incités à conduire en permanence des actions permettant de prévenir les risques les plus importants liés à la santé des salariés du groupe. Cela passe en premier lieu par le maintien d'une bonne couverture de prise en charge des dépenses de santé, tout en maintenant un équilibre durable des régimes assurantiels.

Enfin, des initiatives locales ont également été mises en place, permettant de proposer des solutions facilitantes pour la gestion des budgets personnel et familial des salariés : service d'assistance sociale disponible sur site ou par téléphone, formation à la Gestion Budgétaire Personnelle, introduction aux formes de rémunérations flexibles lorsque la règlementation locale le permet, aides associées à la parentalité, etc.

### 2.3.1.3 Indicateurs et cibles

## S1-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

La définition des cibles ci-dessous s'appuie sur les engagements, politiques et orientations stratégiques du groupe en matière de santé-sécurité, couverture sociale et bien-être des collaborateurs du groupe. Ce travail de cadrage a été mené en lien avec les instances internes concernées, permettant de faire émerger un ensemble de cibles prioritaires en lien avec les enjeux matériels du groupe.

Les collaborateurs n'ont pas été directement associés à la définition des cibles. Toutefois, leur implication intervient dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs, notamment en matière de santé-sécurité.

**Cibles et indicateurs en lien avec la politique de santé et sécurité**

**Enjeu : Santé et sécurité – risque**

### 0

**Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (TF0) chaque année**

- **Lien avec l'enjeu :**
  Ce taux, qui mesure le nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail, reflète notre engagement à minimiser les risques professionnels et à garantir des conditions de travail sûres sur l'ensemble de nos sites. En ciblant une diminution de ce taux, nous renforçons nos mesures de prévention (formations, audits, équipements de protection), améliorons nos processus de sécurité (analyses des risques, protocoles d'urgence) et favorisons une culture de vigilance collective.
- **Méthodologie :**
  - *[Nombre d'accidents du travail avec arrêt] / [Nombre d'heures travaillées] x 1 000 000*
  - La définition des accidents de travail est alignée sur la réglementation locale
- **Périmètre :**
  L'ensemble du groupe (salariés, intérimaires)
- **Consultation parties prenantes :**
  Présentation des résultats aux élus CSSCT tous les trimestres localement, et tous les ans au niveau groupe

### - 5 %

**Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TF1) chaque année**

- **Lien avec l'enjeu :**
  L'objectif de réduire le Taux de Fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TF1) s'inscrit pleinement dans notre engagement pour la santé et la sécurité au travail, en ciblant les incidents qui, bien que n'entraînant pas d'arrêt, révèlent des risques latents dans nos processus. Ce taux mesure les accidents nécessitant des soins médicaux mais permettant une reprise immédiate du travail, et sa réduction témoigne de notre volonté d'éliminer les dangers à la source avant qu'ils ne s'aggravent. En agissant sur le TF1, nous renforçons notre culture de prévention (sensibilisation, signalement des quasi-accidents, amélioration continue des postes de travail) et optimisons nos protocoles de sécurité (ergonomie, équipements, procédures).
- **Méthodologie :**
  - *[Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt] / [Nombre d'heures travaillées] x 1 000 000*
  - Est considéré un accident sans arrêt si la consultation médicale est extérieure au site, et si celle-ci ne requiert pas d'arrêt de travail.
- **Cible :**
  L'objectif est de diminuer de 5 % le TF1 vs l'année précédente
- **Périmètre :**
  Usines, entrepôts et siège social du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
  Présentation des résultats aux élus CSSCT tous les trimestres, localement, et tous les ans au niveau groupe

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| Taux de fréquence AT avec arrêt (TF0) | 6,9 | 6,5 | **0** |

La méthodologie de collecte et de consolidation du taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TF1) étant en cours de revue, le résultat n'est pas publié cette année.

## Cibles et indicateurs en lien avec la politique de Qualité de vie et conditions de travail

### Enjeu : Bien-être des collaborateurs – opportunité

**75 %**

**des salariés se déclarent satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle d'ici 2028**

- **Lien avec l'enjeu :**
  La mise en place de dispositifs sur la flexibilité du temps de travail et le télétravail permet à Bonduelle de bénéficier d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**
  Enquête « Climate » auprès des collaborateurs
  *[Nombre de salariés se déclarant satisfaits] / [Nombre total de salariés ayant répondu]*
- **Périmètre :**
  Ensemble des collaborateurs du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
  Directions des ressources humaines à travers le groupe

**75 %**

**taux d'engagement des collaborateurs dépassé en 2028**

- **Lien avec l'enjeu :**
  En développant une culture managériale basée sur l'écoute, la reconnaissance et la responsabilisation, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**
  Enquête « Climate » auprès des collaborateurs
  *[Nombre de salariés se déclarant engagés / [Nombre total de salariés ayant répondu]*
- **Périmètre :**
  Ensemble des collaborateurs du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
  Directions des ressources humaines à travers le groupe

**75 %**

**des salariés sont satisfaits de la qualité de la communication dans l'entreprise chaque année**

- **Lien avec l'enjeu :**
  En renforçant la communication interne sur la stratégie du groupe pour favoriser la transparence et l'engagement des salariés, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**
  Enquête « Climate » auprès des collaborateurs
  *[Nombre de salariés se déclarant satisfaits] / [Nombre total de salariés ayant répondu]*
- **Périmètre :**
  Ensemble des collaborateurs du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
  Directions des ressources humaines à travers le groupe

**Enjeu : Bien-être des collaborateurs – opportunité**

## 100 %

**des sites ont mis en place des dispositifs de surveillance et de soutien de la santé mentale des salariés et de la pression ressentie dans le contexte professionnelle d'ici 2028**

— **Lien avec l'enjeu :**
En prévenant les risques psychosociaux et en améliorant le bien-être au travail, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.

— **Méthodologie :**
Mise en place d'une *Safety Week* annuelle, déploiement de l'enquête de satisfaction du personnel (Climate) pour mesurer leur bien-être au travail, et mise à disposition d'une plateforme d'alertes externe accessible à tous
*[Nombre de sites ayant mis en place des dispositifs] / [Nombre total de sites]*

— **Périmètre :**
L'ensemble du groupe

— **Consultation parties prenantes :**
Directions des ressources humaines à travers le groupe

## + de 70 %

**de salariés s'estiment satisfaits durablement des conditions matérielles de travail (espace de travail, équipement, espace de repos et restauration…) chaque année**

— **Lien avec l'enjeu :**
En offrant un environnement de travail ergonomique, sûr et agréable, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.

— **Méthodologie :**
Mise à disposition d'espaces de détente et de restauration adaptés, adaptation de poste de travail et installation de mobiliers ergonomiques, déploiement de l'enquête de satisfaction du personnel (Climate) pour mesurer leur bien-être au travail.
*[Nombre de salariés se déclarant satisfaits] / [Nombre total de salariés ayant répondu]*

— **Périmètre :**
Ensemble des collaborateurs du groupe

— **Consultation parties prenantes :**
Directions des ressources humaines à travers le groupe

| | 2024/25 Périmètre complet | 2024/25 Périmètre comparable | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|---|
| % des salariés se déclarant satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. | 68 % | 72 % | 69 % | **75 %** |
| Taux d'engagement des collaborateurs | 71 % | 73 % | 72 % | **75 %** |
| % des salariés satisfaits de la qualité de la communication dans l'entreprise | 50 % | 55 % | 55 % | **75 %** |
| % des sites ayant mis en place des dispositifs de surveillance et de soutien de la santé mentale des salariés et de la pression ressentie dans le contexte professionnel | ND | ND | ND | **100 %** |
| % de salariés s'estimant satisfaits des conditions matérielles de travail | 65 % | 72 % | 71 % | **70 %** |
| *ND : non disponible* | 1 | 2 | 3 | 4 |

*Périmètre comparable : pour 2025-2026, dans la Région Europe, seuls les collaborateurs connectés ont été sollicités pour l'enquête annuelle Climate (cf. S1-2 — Processus de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants / Climate, l'enquête d'engagement collaborateurs).*

En 2025-2026, dans un contexte de transformation du groupe, les résultats de l'enquête Climate montrent une relative stabilité quant à la satisfaction et l'engagement des collaborateurs.

### Cibles et indicateurs en lien avec la politique de rémunération et avantages sociaux

**Enjeu : protection sociale – impact positif**

**100 %**

**de nos pays / filiales animent et développent des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents chaque année**

- **Lien avec l'enjeu :**
  Améliorer nos dispositifs sur la base d'un socle minimum groupe tout en sécurisant l'équilibre économique contribue à apporter une protection équilibrée à l'ensemble de nos employés.
- **Méthodologie :**
  Tous les salariés permanents sont couverts par une assurance prévoyance les couvrant à hauteur d'un an de salaire.
  *[Nombre de pays ou filiales développant des dispositifs] / [Nombre total de pays ou filiales]*
- Chaque pays est incité à conduire en permanence des actions permettant de prévenir les plus importants risques Santé, de maintenir une bonne couverture pour la prise en charge des dépenses de santé (tout en maintenant un équilibre durable des régimes assurantiels).
- **Périmètre :**
  L'ensemble du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
  Directions des ressources humaines à travers le groupe

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| % de nos pays / filiales animant et développant des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents | 100 % | 100 % | **100 %** |

Le groupe continue de maintenir le taux de couverture de protection sociale dans l'ensemble des pays où il est présent.

## S1-6 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Les caractéristiques des salariés de l'entreprise sont communiquées en Équivalent Temps Plein (ETP). Sont exclus du S1-6 les stagiaires français, considérés comme non-salariés du fait de la nature de leur contrat.

Rappel du calcul des ETP = Nombre de jours de présence contractuelle sur la période / Nombre de jours sur la période * taux d'activité

- Exemple 1 : Un collaborateur est présent à temps plein sur toute la période (365 jours / 365 jours) x 100 % = 1 ETP.
- Exemple 2 : Un employé est présent du 3 au 24 décembre à 80 % (22 jours / 365 jours) x 80 % = 0,048 ETP.

### Caractéristiques des salariés de l'entreprise – nombre d'ETP par sexe

| ETP | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| **TOTAL SALARIÉS** | **9 004** | **8 800** |
| Féminin | 3 820 | 3 718 |
| Masculin | 5 184 | 5 081 |
| Autres | NA | 1 |
| Non déclaré | NA | NA |

*NA : non applicable*

## Caractéristiques des salariés de l'entreprise – nombre de salariés par pays

| ETP | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| **TOTAL SALARIÉS** | **9 004** | **8 800** |
| Allemagne | 74 | 57 |
| Autriche | 3 | 3 |
| Belgique | 25 | 23 |
| Brésil | 201 | 65 |
| Danemark | 8 | 5 |
| Espagne | 122 | 104 |
| France | 3 797 | 3 710 |
| Hongrie | 779 | 778 |
| Italie | 136 | 137 |
| Kazakhstan | 21 | 39 |
| Pays-Bas | 51 | 46 |
| Pologne | 397 | 382 |
| Portugal | 188 | 212 |
| Roumanie | 24 | 25 |
| Russie | 812 | 861 |
| Tchéquie | 23 | 22 |
| Ukraine | 3 | 3 |
| USA | 2 340 | 2 329 |

## Caractéristiques des salariés de l'entreprise – informations sur les salariés par type de contrat et sexe

| | 2024/25 | | | | | 2025/26 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total | Femme | Homme | Autre | Non communiqué | Total | Femme | Homme | Autre | Non communiqué |
| **Permanent / Temporaire** | | | | | | | | | | |
| Nombre de salariés permanents | 7 625 | 3 151 | 4 473 | NA | NA | 7 451 | 3 071 | 4 380 | 1 | NA |
| Nombre de salariés temporaires | 1 380 | 669 | 711 | NA | NA | 1 349 | 647 | 702 | 0 | NA |
| **Heures non garanties** | | | | | | | | | | |
| Nombre de salariés au nombre d'heures non garanties | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| **Temps de travail** | | | | | | | | | | |
| Nombre de salariés à temps plein | 8 727 | 3 621 | 5 105 | NA | NA | 8 556 | 3 541 | 5 014 | 1 | NA |
| Nombre de salariés à temps partiel | 277 | 199 | 79 | NA | NA | 244 | 177 | 67 | 0 | NA |

* Sexe tel que spécifié par les salariés eux-mêmes.

Bonduelle ne recourt pas à des contrats à nombre d'heures non garanti. Cette forme contractuelle n'existe pas dans les pays dans lesquels le groupe opère et n'est utilisée dans aucun de ses périmètres de consolidation. Cette ligne ne fait donc pas l'objet d'un *reporting*.

*NA : non applicable*

### Caractéristiquesdes salariés de l'entreprise – informations sur les salariés par type de contrat et par région

| | 2024/25 | | | | | 2025/26 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total | BE | BA | BEEM | BSA | Total | BE | BA | BEEM | BSA |
| **Permanent / Temporaire** | | | | | | | | | | |
| Nombre de salariés permanents | 7 625 | 4 211 | 2 340 | 877 | 197 | 7 451 | 4 083 | 2 329 | 834 | 205 |
| Nombre de salariés temporaires | 1 380 | 1 088 | 1 | 265 | 26 | 1 349 | 1 078 | 0 | 250 | 21 |
| **Heures non garanties** | | | | | | | | | | |
| Nombre de salariés au nombre d'heures non garanties | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| **Temps de travail** | | | | | | | | | | |
| Nombre de salariés à temps plein | 8 727 | 5 065 | 2 340 | 1 137 | 185 | 8 556 | 4 955 | 2 329 | 1 077 | 195 |
| Nombre de salariés à temps partiel | 277 | 234 | 0 | 5 | 39 | 244 | 206 | 0 | 6 | 32 |

Bonduelle ne recourt pas à des contrats à nombre d'heures non garanti. Cette forme contractuelle n'existe pas dans les pays dans lesquels le groupe opère et n'est utilisée dans aucun de ses périmètres de consolidation. Cette ligne ne fait donc pas l'objet d'un *reporting*.

BE : Bonduelle Europe, BA : Bonduelle Americas, BEEM : Bonduelle Eurasia and Emerging Markets.

*NA : non applicable*

### Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise – contrats permanents | 1 615 | 1 674 |

### Pourcentagede rotation du personnel

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Pourcentage de rotation du personnel – contrats permanents | 21,2 % | 22,5 % |

## S1-7 — Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Effectif non-salarié assimilé au personnel de l'entreprise : personnes ayant conclu un contrat de prestation avec l'entreprise (« travailleurs indépendants ») | ND | ND |
| Effectif non-salarié assimilé au personnel de l'entreprise : intérimaires | 653 | 501 |

*ND : non disponible*

Les effectifs intérimaires 2024-2025 ont été corrigés (ancienne valeur : 681).

L'effectif est exprimé en équivalent temps plein sur l'année, calculé selon le temps de présence contractuel sur l'année et le taux d'activité. Pour les non-salariés, les ETP sont calculés en rapportant les heures travaillées à des horaires annuels de référence.

## S1-11 — Protection sociale

Particulièrement consciente des impacts potentiels des accidents de la vie sur les collaborateurs et leurs familles, l'entreprise a souhaité uniformiser ses garanties prévoyance pour couvrir le risque décès invalidité pour les salariés permanents dans tous les pays avec un socle commun de niveau de couverture. Celle-ci couvre la perte de revenus due à l'un des événements majeurs suivants de la vie : la maladie, le chômage à partir du moment où le propre travailleur est au service de l'entreprise, l'accident du travail et l'invalidité acquise, le congé parental et la retraite.

## S1-14 — Indicateurs de santé et de sécurité

| | 2024/25 | | | 2025/26 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Salariés | Non-salariés | Autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise | Salariés | Non-salariés | Autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise |
| Membres de son personnel qui sont couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité (%) | 100 % | 100 % | NR | 100 % | 100 % | NR |
| Décès dus à des accidents et maladies professionnels | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Accidents du travail comptabilisables (avec arrêt) | 102 | 9 | NR | 96 | 8 | NR |
| Taux de fréquence des accidents de travail (avec arrêt) | 6,6 | 7,3 | NR | 6,4 | 8,4 | NR |
| Cas de maladies professionnelles comptabilisables – périmètre France | ND | ND | NR | 37 | ND | NR |
| Jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé | 7 094 | 255 | NR | 6 941 | 96 | NR |

*NR : non requis, ND : non disponible*

La catégorie non-salarié reprend les intérimaires, sans les stagiaires.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le groupe déplore le décès d'un collaborateur consécutif à un accident du travail. Le décès est survenu le jour même de l'accident. Conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de l'indicateur « jours perdus », aucun jour d'arrêt postérieur à l'accident n'a été comptabilisé.

Cas de maladies professionnelles :

- Bonduelle ne dispose pas des outils permettant de collecter les cas de maladies professionnelles reconnues sur l'exercice, au sens de la CSRD.
- Le nombre de cas reporté correspond au nombre de personnes ayant eu un arrêt lié à une maladie professionnelle sur le courant de l'année 2025-2026. Cela peut donc inclure des personnes ayant vu leur maladie professionnelle reconnue sur des exercices précédents. Le résultat de l'indicateur communiqué peut donc être surévalué par rapport à l'exigence.
- Le périmètre est par ailleurs restreint à la France. Les systèmes d'information RH permettent le suivi sur le périmètre français. Il n'a pas été possible de consolider la donnée sur les autres localités. Bonduelle prévoit de déployer un nouveau process de collecte de l'information à l'échelle du groupe.

## S1-16 - Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Le rapport entre la rémunération de l'employé le mieux rémunéré et la rémunération médiane des employés permanents du groupe est de 45,67.

Méthodologie :

- sont considérés comme éléments de calcul de l'indicateur le salaire annuel de base ainsi que la prime sur objectif atteinte à 100 % ;
- sont inclus dans le calcul les contrats permanents uniquement ;
- sont exclus du calcul les pays de moins de 50 salariés (Autriche, Belgique, Brésil, Tchéquie, Danemark, Espagne, Kazakhstan, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine) ; sont partiellement représentés : les États-Unis (1/8 des effectifs représentés), la Russie (9/10 représentés), pour des raisons de disponibilités de la donnée ; soit un taux de couverture de 71 % ;
- conformément aux ESRS, est exclue du calcul la personne la mieux rémunérée.

## S1-17 — Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Incidents de discrimination signalés | 0 | 0 |
| Plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (hors incidents de discrimination) | 9 | 6 |
| Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE | 0 | ND |
| Total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents de discrimination (y compris harcèlement) et plaintes | 0 | 0 |

*ND : non disponible*

Des informations complémentaires sur les plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux sont disponibles en 2.7.5 Dispositif d'alerte.

## 2.3.2 ESRS S2. Travailleurs de la chaîne de valeur

### INFORMATIONS CLÉS

**Enjeux matériels**

- **Partage de valeur avec les agriculteurs**
  Impact positif
- **Travail forcé / Travail des enfants**
  Impact négatif

**Politiques**

- Politique agricole **« Engagés avec Bonduelle »**
- Politique relative au **respect des droits des travailleurs**

**Actions**

- **Projet COVALO dans les Hauts-de-France,** pour développer des formations, des outils de mesure innovants et concevoir un système de rémunération incitatif pour les agriculteurs.
- Renforcer la transparence et l'équité dans nos contrats avec les agriculteurs en s'appuyant sur **les observatoires économiques**.
- Déployer une procédure d'**évaluation des fournisseurs et partenaires** commune
- Mener **une recherche complémentaire** sur les fournisseurs à risques

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Résultats 2025-2026**

**92 %**
des producteurs ayant signé la charte Agronomique Bonduelle
**Cible → 100 % d'ici 2030**

**88 %**
des fournisseurs actifs dans l'ERP ont une note de conformité attribuée (Europe)
**Cible → 100 % d'ici 2026**

**87 %**
des contrats des agriculteurs renouvelés
**Cible → 90 % chaque année**

**100 %**
des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie (Europe)
**Cible → 100 % d'ici 2027**

**Autres indicateurs**

**2 078**
Producteurs et fournisseurs

**179**
Collaborateurs agro

**97**
Expert Agro Terrain

## 2.3.2.1 Stratégie

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes**

Les modalités de dialogue avec les principaux partenaires commerciaux et sociaux sont présentées dans la section 2.1.3.

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique**

Les impacts matériels définis ci-après sont directement liés au modèle d'affaires de Bonduelle et façonnent sa stratégie pour améliorer constamment ses relations avec ses parties prenantes, principalement sur l'amont de sa chaîne de valeur. Bonduelle veille également à entretenir des relations durables avec ses parties prenantes sur l'aval de sa chaîne de valeur, étant précisé qu'aucun IRO matériel n'a été identifié à ce jour vis-à-vis de ces dernières.

Les groupes de travailleurs les plus exposés à des risques dans la chaîne de valeur amont (en l'occurrence les travailleurs de l'amont agricole) ont été identifiés comme étant ceux potentiellement concernés par le travail des enfants et/ou le travail forcé. Cela concerne, en particulier certaines zones géographiques identifiées comme à risque, notamment par des indices internationaux et/ou associations et organismes internationaux (par exemple, la Chine, le Kenya, la Russie, le Brésil). Cette problématique fait l'objet d'une attention renforcée dans le cadre des évaluations de risque et des dispositifs de vigilance mis en place par le groupe.

Les impacts négatifs associés à ces risques peuvent avoir des conséquences importantes pour Bonduelle, notamment en matière de réputation, et exposer le groupe à des sanctions civiles et financières, en particulier dans le cadre de ses obligations au titre du devoir de vigilance.

Le modèle d'affaires de Bonduelle repose donc sur des relations de long terme avec des producteurs agricoles, fournisseurs et partenaires de transformation situés dans plusieurs géographies. Cette organisation peut exposer certains travailleurs de la chaîne de valeur à des risques différenciés selon les activités, pays, types de contrats et niveaux d'intermédiation. Les risques de travail forcé et de travail des enfants sont analysés comme des risques spécifiques de la chaîne de valeur amont et sont pris en compte dans les dispositifs d'achat responsable, de vigilance et d'évaluation fournisseurs.

L'impact positif relatif au partage de la valeur avec les agriculteurs découle principalement d'un dialogue continu avec ces derniers, permettant de recueillir leurs besoins et leurs attentes. De plus, les modes de contractualisation définis facilitent la pérennité économique des agriculteurs, tout en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement pour faire évoluer leurs pratiques.

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Partage de valeur avec les agriculteurs** | + | Bonduelle garantit un partage équitable de la valeur en établissant des partenariats à long terme avec les agriculteurs et les fournisseurs, en offrant une rémunération équitable, en soutenant des pratiques durables et en renouvelant les contrats lorsque cela est possible. Le groupe renforce également ses relations avec les agriculteurs et les fournisseurs grâce à un partage équitable de la valeur et à un soutien continu, ainsi qu'à une tarification transparente et à une assistance technique en faveur de la transition. | AM | Court | ***People*** — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| **Travail forcé / Travail des enfants** | − | Bonduelle est opposé au travail des enfants et au travail forcé, mais il existe un risque que cela se produise parmi certains travailleurs de la chaîne de valeur en raison de pratiques illégales, dans des pays où la réglementation est plus faible ou dans des pays où le travail des enfants dans l'agriculture au sein des familles n'est peut-être pas illégal, bien qu'il interfère toujours avec leur éducation.<br>Pour référence, ce risque a été fusionné avec le travail forcé, car il s'agit de deux pratiques auxquelles Bonduelle s'oppose et qu'elle ne tolère pas, mais qui peuvent se produire dans la chaîne de valeur. | AM | Court | ***People*** — Politique relative au respect des droits des travailleurs |

+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité
AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

## 2.3.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

### S2-1 — Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

#### Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

##### Objectifs de la politique

Face à la diminution du nombre d'agriculteurs, à l'importance de la sécurité alimentaire et à l'impératif de transformer les modèles de production agroalimentaire, Bonduelle estime essentiel d'établir des relations durables favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tout en assurant la stabilité économique des exploitations.

Pour Bonduelle, un partage équitable de la valeur dans des partenariats de longue durée avec ses agriculteurs et fournisseurs contribue à sa mission d'agir positivement sur son environnement et ses parties prenantes.

Afin de concrétiser cette vision, la politique « Engagés avec Bonduelle » définit plusieurs objectifs :

- maintenir et promouvoir la proximité avec le monde agricole. Cette proximité s'évalue en premier lieu au travers de l'organisation du groupe sur les territoires : les usines sont majoritairement situées au cœur des zones de production et contribuent à maintenir un tissu économique et social local ;
- garantir la pérennité économique de ses producteurs partenaires grâce à des contrats à long terme ;
- former les agriculteurs aux pratiques durables grâce à l'expertise et au soutien technique de nos équipes.

##### Périmètre de la politique

Cette politique groupe vise à être partagée par la grande majorité des agriculteurs partenaires à travers le monde, afin de valoriser largement les métiers de l'agriculture et en assurer la pérennité.

##### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique « Engagés avec Bonduelle » est placée sous la direction de l'équipe agronomie centrale, qui assure le pilotage stratégique et le suivi opérationnel à l'échelle globale. Le directeur du département d'agronomie exerce une supervision afin de garantir l'alignement des initiatives locales avec les orientations et les principes fondamentaux définis au niveau du groupe. Cette approche centralisée vise à assurer une cohérence d'ensemble et l'application uniforme des pratiques agronomiques au sein des différentes entités.

Parallèlement à cette coordination globale, chaque bassin de production est activement intégré dans le processus de déploiement de la politique. Cette implication locale reconnaît la spécificité des contextes agro-environnementaux et la nécessité d'adapter les pratiques aux réalités de chaque territoire.

Au sein de chaque bassin, le service agronomique et les experts agricoles sur le terrain favorisent les échanges et les transferts de connaissances et accompagnent techniquement les agriculteurs tout au long des campagnes.

##### Procédure de surveillance de la politique

Afin de garantir le suivi des objectifs, d'anticiper et de gérer les impacts, les risques et les opportunités, l'entreprise s'appuie sur divers mécanismes de surveillance, parmi lesquels :

- des réunions de suivi organisées régulièrement dans les différentes régions pour évaluer l'état d'avancement des projets ;
- des visites d'experts agro, dont notamment des inspections régulières des parcelles par les équipes de Bonduelle sur le terrain.

##### Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique agricole du Groupe Bonduelle a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la Politique agricole commune (PAC) est l'un des principaux instruments de l'Union européenne pour soutenir l'agriculture durable. La PAC a évolué pour inclure des mesures favorisant la durabilité environnementale, économique et sociale ;
- les Objectifs de développement durable (ODD) : bien que globaux, les ODD de l'ONU sont intégrés dans les politiques européennes, y compris celles relatives à l'agriculture et au développement rural.

##### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique « Engagés avec Bonduelle », a été élaborée grâce à la collaboration de diverses parties prenantes externes et internes. Les services agronomiques, forts de leur expertise des bassins de production, ont consolidé ses directives. Un groupe de producteurs test a partagé et ajusté les engagements principaux, aboutissant à une finalisation dans un esprit d'engagement mutuel. Le service « Agro Group » a assuré la coordination et la finalisation de cette politique.

##### Communication de la politique

La politique agricole de Bonduelle est accessible aux parties prenantes intéressées *via* plusieurs canaux de communication et de diffusion :

- le drive partagé de Bonduelle et l'intranet ;
- le site internet officiel de Bonduelle.

#### Politique relative au respect des droits des travailleurs

##### Objectifs de la politique

Cette politique vise à formaliser les engagements du groupe ainsi que les actions mises en place pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs liés aux pratiques de travail non conformes, notamment en matière de travail forcé et de travail d'enfants, aux principes définis par Bonduelle, ainsi qu'aux lois internationales et locales. Elle vise également à saisir les opportunités pour promouvoir des conditions de travail éthiques, justes et durables. La politique s'articule autour de six objectifs prioritaires :

1. conformité légale et éthique des affaires : assurer la conformité avec toutes les lois et réglementations locales et internationales relatives au travail forcé et au travail des enfants, et promouvoir des pratiques éthiques ;
2. élimination totale du travail d'enfants dans la chaîne de valeur : s'assurer qu'aucun enfant n'est employé dans la chaîne de valeur de Bonduelle, conformément aux conventions internationales et lois locales ;
3. prévention du travail forcé dans la chaîne de valeur : garantir que toutes les formes de travail forcé, y compris le travail obligatoire, la servitude pour dettes et le trafic d'êtres humains, sont strictement interdites au sein de la chaîne de valeur de Bonduelle ;
4. respect des droits des travailleurs : promouvoir et protéger les droits fondamentaux des travailleurs à des conditions de travail équitables et à la liberté d'association dans la chaîne de valeur ;

5 transparence et responsabilité : mettre en place des mécanismes de transparence pour rendre compte des efforts déployés par l'entreprise pour éliminer le travail forcé et le travail des enfants, et assurer la responsabilité à tous les niveaux de l'organisation ;

6 amélioration continue : s'engager dans un processus d'amélioration continue pour renforcer les politiques et les pratiques de Bonduelle en matière de travail forcé et travail des enfants.

Par ailleurs, Bonduelle a formalisé en 2025-2026 ses engagements en matière de Droits Humains qui constituent désormais un cadre de référence transverse couvrant les travailleurs de la chaîne de valeur. Ces engagements, accessibles à l'ensemble des parties prenantes, servent de cadre interne et externe pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts potentiels sur les droits humains liés aux opérations du groupe et à sa chaîne de valeur. Cela s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur, à l'international, à toutes les personnes et communautés impactées par les activités du groupe.

### Périmètre de la politique

La politique relative au respect des droits de travailleurs s'applique à l'ensemble du Groupe Bonduelle, y compris ses filiales directes et indirectes au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Elle engage tous les collaborateurs à respecter les principes et objectifs définis. Les parties prenantes de cette politique sont les fournisseurs, prestataires de service, et plus généralement toute personne privée ou publique ayant une relation d'affaires avec Bonduelle.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique revient à l'équipe juridique *corporate* et *compliance* du groupe. Cette dernière veille à son déploiement effectif et à sa bonne application dans l'ensemble des pays, avec le soutien des directeurs financiers locaux. Chaque équipe concernée participe activement à la mise en œuvre et au respect de cette politique, notamment les collaborateurs impliqués dans la création ou la modification des fournisseurs. Les équipes chargées de créer ou modifier les fournisseurs doivent s'assurer qu'une note spécifique est renseignée dans la fiche de création du fournisseur et, le cas échéant, informer l'équipe juridique *corporate* et *compliance* afin qu'elle puisse effectuer les vérifications appropriées.

### Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer du suivi des objectifs définis dans sa politique relative au respect des droits des travailleurs et plus largement, pour veiller au respect des droits humains, Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance dont notamment :

- un refus systématique de la création de la Partie prenante en cas de non-évaluation. Dans ce cas, l'équipe chargée de créer les fournisseurs refuse la création et demande à la personne à l'initiative de la demande de réaliser l'évaluation ;
- une revue annuelle du résultat de l'évaluation des parties prenantes et de l'évolution des risques par l'équipe juridique *corporate* et *compliance,* en lien avec les directions achats et la cellule référentiels ;
- des audits internes réalisés permettant de s'assurer du respect de la politique par l'équipe audit interne et management des risques ;
- un dispositif d'alerte communiqué et accessible à l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes (cf. partie 2.7.5) ;
- des audits physiques chez les parties prenantes identifiées les plus à risque.

### Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

La politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- article 17 de loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite « loi Sapin II ») et Recommandations de l'Agence française anticorruption ;
- loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance ;
- convention fondamentale n° 29 sur le travail forcé ;
- convention fondamentale n° 138 sur l'âge minimum de travail ;
- convention fondamentale n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- convention fondamentale n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- indice de paix globale ;
- indice ESG ;
- Kids rights Index.

Par ailleurs, les engagements pris en matière de Droits Humains sont fondés sur les principaux référentiels internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Bonduelle souhaite que ses relations commerciales reposent sur des principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance, en ce compris le respect des normes internationales, notamment en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Pour ce faire, une procédure a été mise en place, impliquant notamment la Direction juridique, le pôle *compliance,* la Direction de l'audit interne et du management des risques et le département RSE et inspirée des recommandations d'autorités telle que l'Agence française anticorruption.

Les parties prenantes externes n'ont pas été sollicitées pour l'élaboration de la politique.

### Communication de la politique

Les parties prenantes externes ont connaissance des objectifs de la politique et des principes en matière d'éthique des affaires de Bonduelle, au travers de :

- la Charte Éthique du groupe, qui est notamment accessible à tous *via* le site internet www.bonduelle.com ;
- des clauses contractuelles types qui énoncent les comportements à proscrire en matière d'éthique des affaires, en ce compris le travail d'enfants et le travail forcé. En cas de non-respect de la clause, Bonduelle se réserve le droit de mettre fin à la relation contractuelle avec la Partie prenante ;
- le plan de vigilance, intégré au Document d'Enregistrement Universel de Bonduelle, publié chaque année sur le site internet www.bonduelle.com.

Les collaborateurs ont accès à la politique :

- *via* un *drive* partagé au sein de Bonduelle dédié à l'éthique ;
- le portail juridique disponible sur l'intranet ;
- des rappels réguliers faits par le département juridique *corporate* et *compliance*, *via* l'intranet et/ou des communications ciblées aux personnes concernées.

## S2-2 — Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

### Processus de dialogue avec les agriculteurs

La mise en œuvre et la réussite de la politique « Engagés avec Bonduelle » reposent sur les échanges et le partage des connaissances entre les experts agro terrain et les agriculteurs.

Ces experts agro terrain sont garants des quantités et de la qualité des légumes récoltés pour le groupe. Ils sont présents au quotidien sur le terrain, accompagnent et conseillent les agriculteurs partenaires du semis à la récolte, et assurent le suivi cultural.

En tant qu'experts de confiance, ils sont un véritable levier pour déployer les techniques culturales alternatives ou les innovations, essentielles à la mise en œuvre de la transition vers l'agriculture régénératrice.

Le dialogue issu de la politique « Engagés avec Bonduelle » est porté par les acteurs de l'équipe agronomie de Bonduelle :

- Directeur du département d'agronomie ;
- Équipe agronomie globale ;
- Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production.

### Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Bonduelle n'échange pas directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur. Toutefois, lors de la contractualisation avec ses fournisseurs, les enjeux liés au travail forcé, au travail des enfants, ainsi que plus largement les thématiques d'éthique des affaires sont abordés. Le groupe intègre à cet effet des clauses contractuelles spécifiques portant sur l'éthique des affaires et notamment les conditions sociales, que les fournisseurs s'engagent à respecter. Par ailleurs, ces engagements sont formalisés *via* une charte éthique accessible aux fournisseurs. La procédure détaillée ainsi que les responsables en charge de son application sont présentés dans la section suivante.

## S2-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

### Procédures de réparation des autres travailleurs de la chaîne de valeur

En cas de survenance d'un impact négatif matériel, la procédure de réparation peut aller de la mise en place d'actions correctives par le fournisseur, jusqu'à la suspension de la relation commerciale par Bonduelle. La mise à jour de l'évaluation des scores des fournisseurs, décrite ci-dessous, permet de suivre la survenance de l'impact négatif.

Le dispositif d'alerte de Bonduelle présenté dans la section 2.7.5 est également accessible à l'ensemble des parties prenantes du groupe.

## S2-4 — Actions liées aux travailleurs de la chaine de valeur

### Actions relatives au partage de la valeur avec les agriculteurs

#### Projet COVALO

Bonduelle travaille au quotidien à la sécurisation de ses contrats d'approvisionnements en matières premières, bien que cela ne soit pas réalisé de manière centralisée car la contractualisation est gérée localement au niveau des bassins selon les pratiques et législations.

Dans un objectif plus large que la contractualisation, Bonduelle a adhéré en 2024 au projet COVALO dans les Hauts-de-France, supporté par « Pour une Agriculture Du Vivant, PADV », c'est-à-dire, développer des formations, des outils de mesure innovants et concevoir un système de rémunération incitatif reconnaissant les bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs.

#### Observatoires économiques

Dans le cadre de son engagement en faveur d'un partage équitable de la valeur au sein de sa chaîne d'approvisionnement agricole, le groupe s'appuie sur des observatoires économiques déployés dans tous les bassins de production.

Ces observatoires permettent de structurer la construction du prix des légumes dans les contrats agricoles, en intégrant de manière objectivée les coûts de production supportés par les agriculteurs ainsi que les niveaux de prix des cultures concurrentes. Cette approche vise à renforcer la transparence et l'équité dans la formation des prix.

La définition des références économiques mobilisées dans ces observatoires repose sur un processus de concertation avec les parties prenantes locales, notamment les agriculteurs partenaires et leurs organisations représentatives (coopératives et organisations de producteurs). Ces échanges permettent d'assurer l'adéquation des hypothèses retenues avec les réalités agronomiques et économiques des territoires.

Ce dispositif contribue ainsi à sécuriser la relation contractuelle avec les agriculteurs et à soutenir une répartition plus équilibrée de la valeur au sein de la chaîne de valeur.

### Actions relatives au respect des droits des travailleurs

Le périmètre des actions relatives au respect des droits des travailleurs couvre l'ensemble du groupe, incluant ses filiales et entités opérationnelles.

#### Déployer une procédure d'évaluation des fournisseurs et partenaires commune

En lien avec sa politique relative au respect des droits des travailleurs, Bonduelle a mis en place une procédure impliquant notamment la Direction juridique, le pôle compliance, la Direction de l'audit interne et du management des risques et le département RSE et inspirée des recommandations d'autorités telle que l'Agence française anticorruption.

Cette procédure repose sur une évaluation, prenant en compte plusieurs critères, dont notamment :

- le secteur d'activité du fournisseur ou partenaire ;
- le pays d'immatriculation du fournisseur ou partenaire ;
- le pays de facturation du fournisseur ou partenaire ;
- la devise utilisée dans la relation d'affaires ;
- le volume d'affaires réalisé ou estimé avec le fournisseur ou partenaire.

Ces critères sont eux-mêmes pondérés par des indices, à savoir l'indice global de paix, l'indice de perception de la corruption et l'indice ESG. L'indice ESG prend en compte les sous-indices suivants :

- environnement : ce sous-indice mesure la pollution de l'air et l'impact sur le changement climatique, la biodiversité et la santé des écosystèmes dans chaque pays ;
- droits humains : ce sous-indice, directement rattaché à l'impact négatif matériel d'ESRS S2 est mesuré en fonction du statut de ratification de 18 conventions clés, d'indicateurs de droits sociaux (niveau d'esclavagisme, travail des enfants, éducation, accès au logement, etc.), d'indicateurs de droits civils et politiques (liberté de la presse, droits des minorités, etc.) et d'indicateurs de droits collectifs (niveau de paix, droit à l'autodétermination des peuples, etc.) ;
- santé et sécurité des personnes : ce sous-indice est caractérisé par des indicateurs de santé (espérance de vie, accès à l'eau potable) et des indicateurs de sécurité (sécurité du travail, protection sociale).

En fonction du résultat de l'évaluation, la relation d'affaires ou commerciale est considérée à risque faible, modéré ou élevé. En cas d'un risque élevé, des recherches complémentaires sont effectuées *via* un outil donnant accès à diverses informations, notamment d'éventuels faits de travail forcé ou de travail d'enfants.

Une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec le fournisseur ou partenaire.

Lorsque les fournisseurs ou partenaires sont considérés comme à risque élevé, notamment en matière de travail forcé et travail d'enfants, des audits sur place peuvent être opérés, en complément de l'évaluation.

Cette procédure est obligatoire dès l'entrée en relation avec le fournisseur ou partenaire et est incluse dans le formulaire de création fournisseurs. Le score est alors intégré dans le référentiel fournisseurs, *via* l'ERP *(Enterprise Ressource Planning)*. Si le collaborateur souhaitant entrer en relation avec un fournisseur ne réalise pas cette évaluation, alors sa demande est automatiquement refusée.

L'évaluation est mise à jour une fois par an, afin d'évaluer le risque dans le temps. En cas de changement de score, il est intégré dans l'ERP à nouveau et des recherches complémentaires peuvent être réalisées.

Cette procédure groupe doit encore être déployée au sein de la région Bonduelle Americas.

### Réaliser des audits physiques chez les fournisseurs et partenaires

Afin d'aller plus loin encore dans la réponse à l'impact négatif matériel d'ESRS S2 sur le travail forcé et le travail des enfants, Bonduelle a prévu de cartographier en 2026 les cinq à dix fournisseurs les plus à risque sur ces enjeux. Le résultat de cette cartographie donnera lieu dans un second temps à des audits physiques sur site à partir de 2028.

### Intégrer une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires

Bonduelle souhaite que l'ensemble de ses relations commerciales reposent sur un socle éthique commun. C'est la raison pour laquelle le groupe veille à intégrer dans les contrats une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires.

### Incidents en matière de travail forcé et travail des enfants

En 2025-2026, aucun incident n'a été remonté au travers des canaux d'alerte ou au moyen d'autres dispositifs.

## Vérification de l'efficacité de la politique relative au respect du droit des travailleurs

**Revues régulières et contrôles opérationnels** : les équipes chargées de créer/modifier les fournisseurs s'assurent que chaque évaluation est correctement réalisée et que les informations disponibles sont complètes et fiables. Des recherches complémentaires sont menées en cas de doute ou de signal identifié, permettant d'ajuster la perception du risque fournisseur par le responsable de la politique.

**Analyse annuelle** : chaque année, le responsable de la mise en œuvre de la politique procède à une extraction des données afin de s'assurer que l'évaluation a été réalisée pour les fournisseurs. Cette étape est réalisée en collaboration avec les équipes achats et l'équipe chargée de l'ERP. Ensuite, le responsable vérifie l'évolution des évaluations, en tenant compte notamment des changements dans la relation d'affaires. Lorsque des risques sont identifiés, des recherches complémentaires sont menées, pouvant aller jusqu'à des enquêtes confiées à des prestataires externes pour confirmer ou approfondir les constats.

**Détection et traitement des alertes** : la politique permet d'identifier des situations à risque ou des signaux faibles relatifs au respect des droits des travailleurs. Ces observations sont analysées et peuvent conduire à des mesures correctives, à la non-contractualisation d'un fournisseur ou, dans les cas les plus critiques, à la rupture de la relation commerciale.

**Audits ponctuels** : des audits sur des échantillons de fournisseurs sont réalisés pour vérifier la cohérence et la fiabilité de la procédure d'évaluation. Ces audits servent également à identifier les points d'amélioration et à renforcer la politique si nécessaire.

Ainsi, le groupe s'assure non seulement que les actions sont mises en œuvre, mais aussi qu'elles produisent l'effet attendu : identifier les risques, les traiter de manière appropriée et améliorer continuellement la qualité de la chaîne de valeur.

### 2.3.2.3 Indicateurs et cibles

## S2-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

**Cibles et indicateurs définis en lien avec les agriculteurs**

**Enjeu : Partage de valeur avec les agriculteurs – impact positif**

**90 %**

**des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année**

- **Lien avec l'enjeu :** Le taux de renouvellement des contrats montre la satisfaction des deux parties (Producteurs et Bonduelle) à renouveler leur partenariat et leurs engagements mutuels.
- **Méthodologie :** *[Nombre de contrats d'agriculteurs renouvelés en N-1] / [Total des contrats d'agriculteurs de N]*
- **Périmètre :** Tous les producteurs, toutes zones, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

**100 %**

**des producteurs ayant renouvelé la signature de la charte Agronomique**

- **Lien avec l'enjeu :** La signature de la charte Agronomique traduit la volonté mutuelle de s'engager dans la politique de partenariat « Engagés avec Bonduelle » sur le long terme.
- **Méthodologie :** *[Nombre d'agriculteurs ayant signé la charte] / [Nombre d'agriculteurs sous contrat]*
- **Périmètre :** Tous les producteurs, toutes zones, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.
- **Cible :** La cible a été revue et est désormais fixée à 100 % au lieu de 80 %.

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| % des contrats des agriculteurs renouvelés | 85,6 % | 87,1 % | **90 %** |
| % des producteurs ayant signé la charte Agronomique Bonduelle | 89,8 % | 91,6 % | **100 %** |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

Pour 2025-2026, l'amélioration des résultats traduit la volonté de renforcer le partenariat avec les agriculteurs, ainsi que leur engagement croissant dans notre démarche d'impact.

### Indicateurs suivis dans le cadre de la politique Engagés avec Bonduelle

Certains indicateurs relatifs à la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » sont publiés, bien que non imposés par la CSRD, afin d'assurer la continuité avec les publications antérieures du groupe, de faciliter la compréhension de ses cibles et de répondre aux attentes des interlocuteurs externes.

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| Ancienneté de la contractualisation entre le producteur et Bonduelle | 12,7 | 13,8 |
| Nombre d'experts Agro terrain | 112 | 97 |
| Nombre de collaborateurs agro | 212 | 179 |
| Nombre total de producteurs et de fournisseurs en contrat avec Bonduelle | 2 191 | 2 078 |
| Nombre de producteurs | 1 951 | 1 823 |
| Nombre de fournisseurs | 240 | 255 |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

### Cibles et indicateurs définis en lien avec les autres travailleurs de la chaîne de valeur

Pour éviter les impacts négatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et plus largement, de sorte à améliorer de façon continue les relations entre Bonduelle et ses fournisseurs sur des critères de responsabilité, le groupe a défini les cibles suivantes :

**Enjeu : travail forcé / travail des enfants – impact négatif**

## 100 %

**des fournisseurs actifs dans l'ERP[1] ont une note de conformité attribuée d'ici 2026**

— **Lien avec l'IRO :**
Les fournisseurs actifs dans le référentiel fournisseur (ERP) ont une note de conformité attribuée et permet à Bonduelle d'avoir une connaissance de ses parties prenantes contractuelles.

— **Méthodologie :**

→ *[Nombre de fournisseurs actifs ayant une note de conformité] / [Nombre total de fournisseurs actifs]*

→ Évaluation des fournisseurs prenant en compte plusieurs critères, à savoir :

- Le secteur d'activité de la Partie prenante ;
- Le pays d'immatriculation de la Partie prenante ;
- Le pays de facturation de la Partie prenante ;
- La devise utilisée dans la relation d'affaires ;
- Le volume d'affaires réalisé ou estimé avec la Partie prenante.

— **Périmètre :**
L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe, hors Bonduelle Americas (en cours de déploiement).

## 100 %

**des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie d'ici 2027**

— **Lien avec l'IRO :**
Les fournisseurs identifiés en risque élevé au moment de la création et/ou le référentiel fournisseur (ERP) font l'objet d'une recherche approfondie et permet à Bonduelle de statuer sur l'impact de ses parties prenantes contractuelles.

— **Méthodologie :**
En cas d'un risque modéré ou élevé, des recherches complémentaires sont effectuées *via* un outil donnant accès à diverses informations, notamment d'éventuels faits de travail forcé ou de travail d'enfants réalisés par la Partie prenante. Une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec la partie prenante.

— **Périmètre :**
L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe, hors Bonduelle Americas (en cours de déploiement).

## 10

**fournisseurs les plus à risque : audit physique d'ici 2029 (procédure en cours de mise à jour)**

— **Lien avec l'IRO :**
Les audits sur site permettent d'approfondir notre connaissance du fournisseur afin de déterminer le plan d'actions associé à cette partie prenante.

— **Méthodologie :**
Lorsque les Parties prenantes sont considérées comme à risque élevé, notamment en termes de travail forcé et travail d'enfants, des audits sur place peuvent être opérés, en complément de l'évaluation.

— **Périmètre :**
L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe.

1 ERP : *Enterprise Resource Planning.*

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| % des fournisseurs actifs dans l'ERP ayant une note conformité attribuée – périmètre Europe | 84,2 % | 88,0 % | **100 %** |
| % des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie – périmètre Europe | 80,7 % | 100,0 % | **100 %** |

Pour 2025-2026, nous constatons une progression continue de nos indicateurs. Cela est lié à la poursuite du déploiement de notre feuille de route.

## 2.3.3 ESRS S3. Communautés touchées

### INFORMATIONS CLÉS

**Enjeux matériels**

— **Eau et assainissement**
Impact négatif

**Actions**

— **Gestion locale de l'accessibilité à l'eau** suivant les réglementations en vigueur avec l'administration et les autorités locales.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Résultats 2025-2026**

**0**

plainte auprès des autorités locales liée aux rejets d'eaux usées
**Cible → 0 d'ici 2035**

### 2.3.3.1 Stratégie

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes**

Les modalités de dialogue avec les communautés affectées sont présentées dans la section 2.1.3. ainsi que dans le S3-2 ci-dessous.

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique**

Le groupe prend en compte ces interactions dans ses politiques environnementales et dans son dialogue local afin de prévenir, limiter ou traiter les impacts potentiels sur les communautés concernées. Les impacts, risques et opportunités relatifs aux communautés touchées sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Sous-sujet | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Eau et assainissement** | − | La culture de grandes exploitations agricoles dans la chaîne de valeur de Bonduelle et son process de fabrication pourraient peser sur les ressources locales en eau, en donnant la priorité à la production agro-alimentaire, réduisant la disponibilité de l'eau pour les communautés locales. Une gestion inadéquate des substances polluantes (intrants agricoles et rejet usines) pourrait également contaminer les réserves d'eau, ce qui compromettrait encore davantage l'accès à l'eau potable au niveau local. | AM OP | Court | Pas de politique dédiée |

+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité
AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

### 2.3.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

## S3-1 — Politiques relatives aux communautés affectées

Bonduelle gère les impacts négatifs liés à la consommation et à la qualité de l'eau *via* la politique SME, présentée dans la section 2.2.3.1, qui vise notamment à assurer le respect des réglementations locales applicables en matière de rejets. L'impact négatif associé à l'eau étant tributaire de spécificités locales, sa gestion opérationnelle est principalement assurée au niveau des régions et des pays.

En complément, le groupe a formalisé en 2025-2026 ses engagements en matière de Droits Humains qui constituent désormais un cadre de référence transverse couvrant les communautés affectées par ses activités. Ces engagements, accessibles à l'ensemble des parties prenantes, servent de cadre interne et externe pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts potentiels sur les droits humains liés aux opérations du groupe et à sa chaîne de valeur. Cela s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur, à l'international, à toutes les personnes et communautés impactées par les activités du groupe.

Elle est fondée sur les principaux référentiels internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

**Peuples autochtones**

Aucune communauté autochtone n'a été identifiée comme significativement affectée par les opérations de Bonduelle dans le cadre de l'analyse de double matérialité, notamment en Europe. Toutefois, la politique des Droits Humains prévoit explicitement que, lorsque les activités du groupe sont susceptibles d'impliquer des interactions avec des peuples autochtones, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) sera prise en compte. À ce jour, aucun incident ou litige relatif aux droits de peuples autochtones n'a été identifié.

## S3-2 — Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts

Bonduelle entretient un dialogue local au sujet de la répartition de la ressource en eau de manière ad hoc. Il s'agit d'un dialogue multipartite entre les agences de l'eau et les industriels, qui consiste à prioriser les usages en eau, en particulier lors de périodes de sécheresse.

Les sites industriels du groupe sont autonomes et responsables dans le dialogue avec les parties prenantes. Ils sont directement en échange avec les autorités de tutelle locales. Le groupe peut apporter son support si besoin.

D'autre part, en fonction du contexte local des usines, le dialogue avec les populations et les associations locales peut être engagé par les usines, notamment sur les sujets de protection de la biodiversité, de l'eau et de la gestion des nuisances.

De plus les sites français ont fourni à la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) leurs plans d'actions dans le cas de survenance de sécheresse, et ils participent également aux comités locaux d'information. Des copils mensuels regroupant les sites français sont organisés pour échanger des bonnes pratiques et retours d'expérience.

## S3-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations

Le dialogue multipartite cité dans la section dédiée au dialogue est un premier levier de gestion de l'impact négatif associé à l'eau.

Les communautés affectées peuvent faire part de leurs préoccupations directement auprès des sites concernés, ou prendre contact avec l'entreprise *via* le formulaire de contact dédié sur le site institutionnel du groupe. Le dispositif d'alerte du groupe (cf. section 2.7.5) est accessible à l'ensemble des parties prenantes, incluant les communautés locales, et permet de signaler des faits de manière confidentielle et anonyme.

En situation de crise, une cellule dédiée se forme incluant les niveaux de management et d'autorité nécessaires en fonction de la typologie de la crise et au regard du besoin d'investissement.

## S3-4 — Actions liées aux communautés affectées

L'accessibilité à l'eau est gérée de manière locale avec l'administration et les autorités locales. Cet enjeu étant strictement encadré, Bonduelle ne définit pas de plan d'actions spécifique, mais se conforme aux prélèvements autorisés en respectant la réglementation locale en vigueur.

Les actions spécifiques liées à la pollution sont décrites en section E2-2 — Actions liées à la pollution.

### 2.3.3.3 Indicateurs et cibles

## S3-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

**Cible en lien avec le Système de management environnemental**

Pour suivre le déploiement de la politique et l'efficacité des actions associées en lien avec les communautés affectées, le groupe s'est fixé la cible :

**Enjeu : Eau et assainissement – impact négatif**

**0**

**plainte avec l'administration ou plainte auprès des autorités locales liée aux rejets d'eaux usées d'ici 2035**

- **Lien avec l'IRO :**
  Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de consommation d'eau et de rejets d'eau traitée pour les populations riveraines de nos usines.
- **Méthodologie**
  *[Nombre de plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets d'eaux usées déclarées l'année en cours]*
- **Périmètre :**
  L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
  - GELT
  - Département RSE
  - Directeurs agro-industriels

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| Plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets des eaux usées | 5 | 0 | **0** |

Aucune plainte concernant le rejet des eaux usées n'a été enregistrée sur l'année 2025-2026.

## 2.3.4 ESRS S4. Consommateurs et utilisateurs finaux

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- **Accès aux produits et services**
  Impact positif
- **Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à une alimentation équilibrée**
  Impact positif + Opportunité
- **Santé et sécurité**
  Impact négatif + Risque
- **Accès à l'information de qualité**
  Impact positif

#### Politiques

- Politique *Food*
- Politique Qualité et sécurité alimentaire

#### Actions

- Développer de **nouvelles gammes végétales**
- Optimiser les recettes pour **un meilleur Nutri-Score** et **éliminer les additifs controversés**
- **Faire preuve d'une transparence accrue** sur l'origine et la qualité nutritionnelle des produits
- Accompagner les enseignes à **inspirer les changements alimentaires**
- **Former et sensibiliser** les consommateurs et les collaborateurs à la transition alimentaire
- Déployer des **plans de prévention et de surveillance** sur les sites
- **Des contrôles qualité** et un suivi continu de la traçabilité des produits
- Cultiver une forte **culture de la sécurité alimentaire** au sein des équipes

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**0**

rappel produit
**Cible → 0 chaque année**

**40 %**

de ventes générées par les offres cuisinées
**Cible → 50 % d'ici 2030**

**97 %**

des produits sans additifs controversés
**Cible → 100 % d'ici 2030**

**93 %**

des produits évalués Nutri-Score A ou B (algorithme 2024)
**Cible → 85 % d'ici 2030**

**84 %**

des produits à marque Bonduelle affichant l'origine de ses matières premières agricoles en France
**Cible → 100 % d'ici 2026**

**79 %**

des sites avec un programme *Food culture* actif
**Cible → 100 % chaque année**

Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à accorder de l'importance à une alimentation équilibrée, avec un impact aussi limité que possible sur l'environnement. Le groupe intègre donc à sa stratégie et à son modèle d'affaires ces attentes, tout en répondant à sa mission d'inspirer la transition vers une alimentation plus végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.

C'est pourquoi Bonduelle s'engage pour une alimentation plus durable, accessible au plus grand nombre et transparente vis-à-vis de ses consommateurs. Cela passe par la promotion d'un régime flexitarien, c'est-à-dire qui intègre une augmentation de la consommation de légumes, légumineuses et céréales complètes et une diminution de la consommation de viande. Le Nutri-Score est un outil qui permet d'orienter les consommateurs vers des choix plus favorables à une alimentation équilibrée. Il reflète ainsi la qualité nutritionnelle de la majorité des produits du portefeuille Bonduelle.

Autre élément incontournable pour garantir aux consommateurs des aliments préservant leur santé et leur sécurité, Bonduelle a développé une série d'engagements et d'actions autour des thématiques de la sécurité alimentaire et de la qualité de ses produits. Bien que ces ambitions ne fassent pas l'objet d'une politique à part entière, elles font l'objet de plans d'actions spécifiques suivis au niveau de chaque pays et région présentés dans la section 2.3.4.2.

Le présent chapitre couvre ainsi deux piliers principaux :

— la nutrition, au travers de la politique *Food* de Bonduelle, de laquelle découlent des actions et des cibles ;

— la qualité, au travers de sa politique qualité et sécurité alimentaire déployée dans l'ensemble du groupe.

## 2.3.4.1 Stratégie

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes**

Les modalités de dialogue avec les consommateurs finaux sont présentées dans la section 2.3.4.2.

**Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique**

Les impacts, risques et opportunités (IRO) décrits ci-après sont liés à la stratégie et au modèle d'affaires de Bonduelle. Tous les consommateurs de Bonduelle sont susceptibles d'être touchés par ces IRO. Le groupe n'a pas identifié de catégorie de consommateur plus vulnérable ou plus sensible qu'un autre mais veille à ce que chacun d'entre eux puisse se sentir écouté, de sorte à trouver des produits répondant à ses attentes et besoins.

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Accès aux produits et services** | + | Bonduelle abaisse les barrières à l'accès à ses produits de base en se positionnant sur plus de moments de consommations, promouvant ainsi des régimes alimentaires à base de plantes et flexibles pour tous. Bonduelle garantit ainsi un accès plus large à des options alimentaires saines pour divers groupes de consommateurs. | AV | Court | ***Food*** — Politique *Food* |
| | ○ | Bonduelle peut gagner des parts de marché et des ventes significatives en veillant à ce que ses produits soient disponibles et abordables pour un large éventail de personnes au sein de la société. | AV | Court | |
| **Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à une alimentation équilibrée** | + | Bonduelle encourage, à travers son offre, des choix alimentaires plus favorables à une alimentation équilibrée et plus respectueuse de l'environnement. Les produits sont conçus pour s'inscrire dans une démarche nutritionnelle et environnementale responsable. Pour y parvenir, Bonduelle s'est fixé plusieurs objectifs : obtenir un Nutri-Score de A ou B sur les produits, encourager les régimes alimentaires flexitariens parmi les consommateurs et élargir la gamme de produits exempts de pesticides. | AV | Court | ***Food*** — Politique *Food* |
| | ○ | Bonduelle pourrait gagner des parts de marché significatives en répondant aux attentes croissantes des consommateurs en matière d'alimentation plus durable et plus favorable à l'équilibre nutritionnel. | AV | Court | |

| Enjeux | Type d'IRO | Description des IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---|---|---|---|---|---|
| **Santé et sécurité** | − | Bonduelle pourrait avoir un impact sur la santé de ses clients en cas de problèmes liés à la sécurité ou à la conformité des produits, tels que les risques microbiologiques, chimiques ou physiques susceptibles d'affecter la sécurité des produits ou des ingrédients dangereux, qui sont peu fréquents mais continuent à se produire dans l'industrie alimentaire. | AV | Court | ***Food*** — Politique qualité et sécurité alimentaire |
| | R | Les produits dangereux peuvent entraîner des blessures, voire la mort de consommateurs, et donc des poursuites judiciaires, avec une atteinte importante à la réputation qui peut être durable. Les rappels de produits peuvent représenter une dépense importante, même si les consommateurs ne subissent pas de dommages significatifs. | OP AV | Court | |
| **Accès à l'information de qualité** | + | Bonduelle s'engage à fournir des informations transparentes et fiables sur les propriétés nutritionnelles et l'origine de ses produits, afin d'accompagner les consommateurs vers des choix alimentaires plus responsables et favorables à l'équilibre nutritionnel. Cette démarche peut servir de référence à d'autres entreprises du secteur. | AV | Court | ***Food*** — Politique *Food* |

+ − Impact positif / Impact négatif
R O Risque / Opportunité
AM OP AV Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

## 2.3.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

## S4-1 — Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

### Politique *Food*

#### Objectifs de la politique

La politique *Food* du Groupe Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants pour l'ensemble de ses consommateurs finaux :

- faciliter l'accès aux produits et services pour une alimentation plus végétale :
  - en développant notre offre de produits plus cuisinés et prêts à consommer afin de mieux répondre aux attentes et contraintes des consommateurs et leur permettre d'accéder partout et tout le temps à des produits plus végétaux ;
  - en réduisant les barrières à l'accès aux produits végétaux grâce à une tarification adaptée et un marketing inclusif ;
  - en maintenant des produits de base à des prix compétitifs pour le marché, permettant un accès élargi à une alimentation équilibrée et durable ;
  - en développant des promotions avec les distributeurs et les acteurs de la restauration pour rendre l'offre végétale plus accessible à tous.
- développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens :
  - en visant des produits notés A, B (ou C pour les plus cuisinés) avec le nouvel algorithme du Nutri-Score ;
  - en étendant la gamme de produits sans additifs controversés pour répondre aux attentes des consommateurs en matière de naturalité et de santé ;
  - en encourageant un régime flexitarien avec plus de légumes, légumineuses et céréales complètes.
- garantir des pratiques marketing responsables et l'accès à une information transparente :
  - en assurant une communication claire et transparente sur la composition nutritionnelle et l'origine des produits pour guider les consommateurs vers des choix éclairés ;
  - en établissant des standards élevés en matière de marketing responsable pour favoriser une transition alimentaire bénéfique à la fois pour la santé et pour l'environnement. La politique de marketing responsable de Bonduelle repose sur le *Framework for Responsible Food and Beverage Marketing Communications* élaboré par la Chambre de commerce internationale (ICC), reconnu dans le cadre de la labellisation B Corp du groupe ;
  - en mettant en place des actions pédagogiques pour sensibiliser les consommateurs aux bienfaits d'une alimentation plus végétale (plus de détails dans la section 2.3.4.2) :
    - en interne, avec le déploiement d'outil de sensibilisation appelés « Culture *Food* »,

- auprès des chefs de Bonduelle, à travers une formation Greenology réalisée par les équipes *Food* Service,
- auprès des parties prenantes journalistes, financiers, institutionnels, et auprès des organismes interprofessionnels, avec une campagne de communication autour des Idées reçues sur l'alimentation végétale,
- auprès des partenaires de la Fondation Louis Bonduelle, avec les contenus de vulgarisation scientifique développés sur le site. Mais aussi avec des actions de sensibilisation de le cadre du mécénat de la Fondation avec la Coupe du Monde du Potager dans des écoles, concours visant à reconnecter à la terre et au vivant, découvrir l'univers du végétal jusque dans les assiettes et ainsi transformer les comportements vers une alimentation plus équilibrée et plus durable. La Fondation Louis Bonduelle a aussi participé aux travaux du Shift Project « Manger en 2050 », pour s'engager sur la voie d'une alimentation durable et résiliente.

Cette politique, en plus de répondre aux impacts et risques matériels identifiés, pourrait participer aux opportunités financières suivantes :

— accroître la part de marché en s'adressant à un large éventail de consommateurs recherchant des alternatives végétales abordables ;

— capter une part croissante de consommateurs sensibles aux enjeux nutritionnels et environnementaux, renforçant ainsi la position de Bonduelle sur le marché ;

— renforcer la confiance des consommateurs et asseoir Bonduelle comme une référence en matière de transparence et de responsabilité alimentaire.

### Périmètre de la politique

La politique *Food* couvre l'ensemble du groupe, pour les produits à marque.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le déploiement de la politique est piloté par la Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact. Sa fonction lui permet aussi d'être en charge de la stratégie RSE de Bonduelle, un poste assurant le lien entre le groupe et les consommateurs de façon permanente et continue.

La politique *Food* est aussi assurée plus largement par les équipes du Département RSE et les Directions marketing et innovation des régions, afin d'orienter la vision du groupe au niveau des thématiques *Food* et produits.

### Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer de la mise en œuvre de la politique et du suivi des objectifs définis et pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts, gérer les risques et saisir les opportunités, le groupe a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance et de transparence dont notamment :

— la publication annuelle d'un rapport RSE (aujourd'hui rapport de durabilité) détaillant les progrès et les axes d'amélioration ;

— la mise en place de concertations 1to1 avec les directions marketing et innovation en région permet le suivi des engagements et de l'adaptation de la politique si nécessaire ;

— Des réunions bimensuelles sont organisées avec les référents en région de la Politique *Food*, pour évaluer les progrès et ajuster les actions en fonction des résultats et des évolutions du marché. Pour faciliter des décisions éclairées et pour garantir la mise en œuvre des actions autour de la *Food Culture,* les équipes bénéficient également d'un dispositif de formation continue sur les enjeux de durabilité et de nutrition.

Ces dispositifs permettent à Bonduelle de suivre de manière rigoureuse la mise en œuvre de cette politique d'inspiration et d'accès à une alimentation plus végétale, tout en s'assurant de son efficacité et de son impact positif sur la santé des consommateurs et l'environnement.

### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Cette politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

| Origine et cadre de référence | Détail des référentiels |
|---|---|
| **Recommandations scientifiques externes et internes** | — Nutri-Score : algorithme de 2017 mis à jour officiellement en France en 2025 |
| | — PNNS 5 : Programme National Nutrition Santé 2026-2030 en France |
| | — DGA : Dietary Guidelines for Americans aux US |
| | — EAT-Lancet : rapport de synthèse de la commission EAT-Lancet sur l'assiette planétaire |
| | — Visa Santé : repères nutritionnels internes intégrant le nouvel algorithme du Nutri-Score et d'autres critères comme le sucre ajouté ou les acides gras transformés. |
| **Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies** | — ODD 2 : Faim « Zéro » : en facilitant l'accès à une alimentation équilibrée et abordable. |
| | — ODD 3 : Bonne santé et bien-être : en proposant des produits nutritionnellement équilibrés. |
| | — ODD 12 : Consommation et production responsables : en réduisant l'impact environnemental de la production et en favorisant des pratiques durables. |
| | — ODD 13 : Action pour le climat : en réduisant l'empreinte écologique des produits et en promouvant des régimes alimentaires plus végétaux. |

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Pour définir la politique, plusieurs parties prenantes ont été impliquées dont notamment le marketing groupe et région, le département RSE, au moyen de consultations et de réunions dédiées :

- les concertations 1to1 : avec les directeurs marketing et RSE de chaque région, ces entretiens permettent la validation des orientations stratégiques du groupe en matière de nutrition/santé et de sensibilisation alimentaire ;
- les services marketing régionaux : ils ont permis de lister les actions concrètes menées dans le cadre de cette politique ;
- les ambassadeurs I&D (et/ou qualité) par région : ils se retrouvent deux fois par mois afin de proposer au *Food Board* les évolutions nécessaires sur les recettes de nos produits (prenant en compte les enjeux des consommateurs aujourd'hui : Nutri-Score, l'ultra transformation, etc.).

### Communication de la politique

Les parties prenantes internes intéressées peuvent retrouver la politique sur un drive partagé au sein de Bonduelle.

## Politique Qualité et sécurité alimentaire

### Objectifs de la politique

À travers cette politique, le Groupe Bonduelle poursuit, pour l'ensemble des consommateurs et utilisateurs finaux, les objectifs suivants :

- Faire de la sécurité alimentaire et de la santé des consommateurs un prérequis non négociable, intégré systématiquement à toutes les étapes du cycle de vie des produits, de la conception à la commercialisation ;
- Déployer une gestion des risques préventive et anticipatrice, fondée sur l'identification, l'évaluation et le contrôle systématiques des dangers tout au long de la chaîne de valeur, afin de réduire la probabilité d'incidents et de rappels ;
- Assurer une gestion efficace, responsable et harmonisée des incidents de qualité et de sécurité alimentaire (retraits et rappels compris), en s'appuyant sur des mécanismes de remédiation appropriés et une capacité de réponse cohérente avec les principes de gouvernance du groupe ;
- Ancrer une culture d'amélioration continue et de « Safety & Quality first » à tous les niveaux de l'organisation, en soutenant des standards et pratiques communes ainsi que l'analyse structurée des performances, avec l'ambition d'atteindre et de maintenir le zéro rappel public.

### Périmètre de la politique

La politique Qualité couvre :

- toutes les entités juridiques ainsi que les fonctions impliquées dans la conception, la production, la transformation, le conditionnement, le stockage et la commercialisation des produits alimentaires.
- l'ensemble des sites de production et logistiques, ainsi que les sites de tiers opérant pour le compte du groupe, dès lors qu'ils sont impliqués dans des activités susceptibles d'affecter la qualité et la sécurité alimentaire des produits.
- l'ensemble des pays où le groupe opère et commercialise ses produits, dans le respect des exigences réglementaires locales.
- l'ensemble des parties prenantes : consommateurs et utilisateurs finaux, clients, fournisseurs et partenaires de la chaîne de valeur, en particulier pour les activités pouvant affecter la sécurité et la qualité des produits.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique Qualité est confiée à la fonction SHE-Q au niveau groupe, sous la responsabilité du *Group Chief Operations Officer*.

### Procédure de surveillance de la politique

Afin de suivre la mise en œuvre de la politique Qualité et l'atteinte des objectifs définis, le groupe a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance :

- des réunions périodiques du comité de pilotage SHE-Q, organisées toutes les six semaines ;
- des systèmes d'alerte pour la gestion des non-conformités, des incidents et des situations de crise ;
- des dispositifs de collecte, consolidation et analyse des tendances des indicateurs de performance (KPI), au moyen de tableaux de bord groupe ;
- des activités d'audit et de vérification ciblées, planifiées pour des thématiques de sécurité spécifiques et pour les processus de production les plus sensibles.

### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

La politique Qualité a été définie en cohérence avec les principaux référentiels internationaux en matière de qualité, de sécurité alimentaire et de protection des consommateurs. Elle s'inspire notamment des normes ISO 9001 et ISO 22000, cadres de référence pour une gestion structurée des risques et l'amélioration continue, ainsi que des principes de responsabilité des entreprises et de protection des consommateurs définis par l'OCDE. Elle tient également compte du cadre réglementaire applicable dans les pays où le groupe opère.

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Plusieurs parties prenantes internes ont contribué à la définition de la politique Qualité, en particulier les fonctions Qualité et Sécurité alimentaire, Opérations, Affaires réglementaires et RSE, dans le cadre de la gouvernance Qualité du groupe. Leurs contributions ont été recueillies *via* des réunions de travail, des ateliers thématiques et des consultations, sous le pilotage de la fonction SHE-Q au niveau groupe.

### Communication de la politique

Les parties prenantes peuvent consulter la politique Qualité sur un dossier partagé au sein de Bonduelle et sur l'intranet de l'entreprise.

La politique est également soutenue par des actions de communication interne et par des liens avec les activités de formation en matière de qualité et de sécurité alimentaire, afin d'en favoriser la compréhension et l'application par les fonctions concernées.

# S4-2 — Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

## Politique *Food*

Pour recueillir les points de vue des consommateurs et de leurs représentants et faire évoluer ses offres en adéquation avec ces points de vue, Bonduelle entretient plusieurs dispositifs de dialogue :

- des études consommateurs ponctuelles par géographie, permettant de mieux connaître les profils et attentes des consommateurs ;
- des études consommateurs lors du développement d'un nouveau produit ;

— une étude globale *Where To Play* permettant de catégoriser les différents moments de consommation des consommateurs ;

— une étude sur l'intérêt et la compréhension des consommateurs des différentes allégations sur les emballages au niveau global ;

— une étude longitudinale sur deux ans avec l'Observatoire du flexitarisme, étudiant l'évolution du comportement des consommateurs au cours de leur transition alimentaire, afin de mieux répondre à leurs besoins en termes d'offres produits ;

— un dialogue continu avec les consommateurs, *via* des services consommateurs permettant d'adapter les produits du portefeuille en cas de réclamations ou demandes récurrentes ;

— une collaboration avec les ONG, partenaires industriels et autorités pour adapter et renforcer les engagements en matière de recettes, nutrition/santé, etc. ;

— une collaboration avec des organisations européennes pour anticiper les réglementations ou approfondir la compréhension des lois propres à chaque pays. Parmi ces organisations, avec lesquelles Bonduelle s'entretient à minima une fois par an, PROFEL a été un contact privilégié sur les thématiques liées à la *Food Safety*. Il appartient au responsable qualité au niveau pays ou à la maille région d'entretenir les dialogues avec ce type d'organisation ;

— une veille active sur les sujets liés à ses consommateurs ainsi qu'aux tendances du marché tant bien scientifique que légale. Cette veille lui permet d'anticiper les futures exigences et de s'adapter rapidement et efficacement aux changements tels que par exemple l'adoption du Nutri-Score qui a pu être faite avec plus de facilité chez Bonduelle.

Ces interactions se tiennent de manière ad hoc, selon les priorités de Bonduelle et celles de ses parties prenantes, en fonction également de plusieurs éléments de contexte, qu'ils soient réglementaires ou conjoncturels.

Une nouvelle fonction de marketing global responsable de la stratégie marketing, incluant les dialogues avec les parties prenantes, a été créée. Celle-ci consiste à mieux connaître le consommateur, au moyen d'instances de dialogue dédiées, de sorte que les innovations proposées répondent à ses besoins. Elle assure aussi le pilotage des mesures d'efficacité du dialogue.

### Engagements et procédures qualité

Le processus de dialogue se traduit par la mise à disposition d'un canal de communication décrit ci-après en S4-3. Les Responsables Qualité de chaque région s'assurent du suivi de ces échanges par leurs équipes opérationnelles.

## S4-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Partout où le groupe est implanté, les consommateurs et utilisateurs finaux peuvent faire part de leurs commentaires à travers les canaux suivants :

— le site Internet de Bonduelle ;

— une ligne téléphonique dédiée (service consommateur) ;

— une adresse postale ;

— une adresse email ;

— les réseaux sociaux de Bonduelle.

Le consommateur peut nous contacter directement, par les moyens décrits ci-dessus ou par l'intermédiaire de son représentant commercial. L'ensemble des remontées fait l'objet d'un suivi continu par les services qualité ou commerciaux.

Pour suivre efficacement les interactions entre Bonduelle et les consommateurs, un outil CRM retrace leur historique et classe les plaintes selon leur gravité, le risque et les conséquences engendrées sur la santé du consommateur.

Chaque plainte fait ensuite l'objet d'une *Root Cause Analysis* (RCA), qui vise à identifier les causes de l'incident. Le responsable qualité adresse et suit un plan d'action correctif et préventif pour garantir que cet incident ne sera pas amené à se reproduire. Un suivi mensuel des plaintes est assuré au niveau du pays ou de la région intégrant une analyse des causes et des récurrences, de sorte à déployer des actions correctives à intégrer dans le planning et le budget annuel.

Dans le cas d'incidents critiques, Bonduelle peut également procéder à un retrait ou un rappel de produit, pour identifier les causes de l'accident et prémunir également les consommateurs. Avec l'accord du département financier, une compensation financière peut également être octroyée au consommateur lésé. Enfin, dans le cas où l'origine d'un incident sanitaire serait identifiée chez un fournisseur ou partenaire de Bonduelle, le groupe pourrait aller jusqu'à la rupture du contrat.

## S4-4 — Actions liées aux consommateurs

### Actions en lien avec la politique *Food*

#### Développer de nouvelles gammes végétales

Convaincu que l'avenir de l'alimentation passe par plus de végétal dans l'assiette, Bonduelle accélère le développement de produits adaptés à un mode de vie flexitarien. L'ambition est double : proposer davantage de recettes riches en légumes, légumineuses et céréales, et encourager une transition alimentaire plus durable, accessible à tous, partout et tout le temps. Une transition alimentaire rendue concrète par plusieurs innovations produits telles des protein bowls, des légumineuses cuisinées « façon », — autant de formats pensés pour conjuguer praticité, plaisir et bénéfices nutritionnels.

Les équipes marketing, nutrition, RSE food et innovation, ainsi que les régions, entendent accompagner en profondeur l'évolution des modes de consommation, en plaçant le végétal au cœur de l'assiette à travers la diversité des offres et l'accessibilité des produits Bonduelle.

#### Optimiser les recettes pour un meilleur Nutri-Score

Bonduelle poursuit activement son engagement en faveur d'une amélioration continue du profil nutritionnel de ses produits à marque. Cela se traduit notamment par le lancement de nouvelles recettes répondant aux critères d'un Nutri-Score A ou B principalement (ou C lorsque les recettes sont plus cuisinées, comme elles le seraient à la maison) mais également par une démarche systématique d'actualisation des produits existants. Il s'agit principalement de réduire les teneurs en sel, en sucre et en matières grasses, tout en maintenant les qualités gustatives attendues par les consommateurs.

Pour aller plus loin, et toujours dans une démarche d'améliorer continuellement ses recettes, le département nutrition du groupe, a élaboré VISA SANTÉ, un référentiel interne qui intègre les critères nutritionnels du Nutri-Score.

Ces initiatives qui concernent l'ensemble des produits à marque du groupe intègrent les parties prenantes des pôles nutrition, innovation, marketing et qualité. Elles reflètent l'implication de Bonduelle dans la promotion d'une meilleure santé publique grâce à une alimentation de meilleure qualité.

### Éliminer les additifs controversés

Cette initiative va bien au-delà du simple respect des réglementations en vigueur, et traduit une volonté profonde d'accompagner la transition alimentaire en phase avec les attentes croissantes des consommateurs en matière de naturalité et de transparence.

En 2023, le groupe a franchi une étape décisive en harmonisant sa définition des additifs controversés. Cette révision s'est appuyée sur une triple base de référence :

- le Règlement européen sur les additifs alimentaires ;
- les textes du CODEX Alimentarius, publiés par la FAO et l'OMS ;
- ainsi qu'une bibliographie scientifique complémentaire, intégrant à la fois les expertises indépendantes et les signaux issus des attentes consommateurs.

À partir de cette analyse, Bonduelle a établi une classification interne structurée en deux catégories :

- les additifs verts, qui sont couramment employés. Sans sujet de controverse, ils sont à limiter et leur usage pourrait être interdit par les régions si les réglementations locales ou les attentes des consommateurs locaux le requièrent ;
- les additifs rouges, identifiés comme controversés, sont quant à eux bannis de toutes nouvelles recettes depuis plusieurs années.

Cette grille de lecture est revue régulièrement pour rester à jour des évolutions scientifiques et réglementaires. Elle s'accompagne d'une feuille de route annuelle, qui guide le retravail progressif des recettes existantes, gamme par gamme jusqu'à 2030.

Ces étapes de classification et d'analyse ont nécessité un investissement en R&D ainsi qu'en I&D dans les régions où Bonduelle est présent et ont pris en compte l'implication d'acteurs tels que des experts du sujet ainsi que des fournisseurs.

À travers cette démarche exigeante et structurée, Bonduelle réaffirme sa volonté de proposer une alimentation plus équilibrée, plus transparente, et toujours plus proche des attentes sociétales.

### Faciliter l'adoption quotidienne du végétal

L'accessibilité de nos produits est au cœur de notre modèle d'affaires du fait de la nature même de nos produits, les légumes en conserve étant accessibles financièrement. Bonduelle s'engage à rendre l'alimentation végétale plus facile à adopter au quotidien, pour le plus grand nombre. Cela passe par le développement d'une offre accessible partout, tout le temps par tous, avec des recettes prêtes à consommer, qui s'adapte aux nouveaux modes de consommation, avec des formats pratiques, de produits prêts à l'emploi, faciles à préparer, et disponibles dans une large diversité de points de vente. Nous agissons également pour lever les freins à la consommation végétale, en accompagnant les consommateurs avec des solutions concrètes : inspiration culinaire adaptée aux modes de consommations actuels. En agissant sur ces leviers, Bonduelle contribue à rendre l'alimentation végétale plus accessible, quel que soit le niveau de moyens, de temps, de compétences ou de connaissances alimentaires des consommateurs.

### Faire preuve d'une transparence accrue sur l'origine et la qualité nutritionnelle des produits

Fidèle à ses engagements en faveur d'une alimentation plus équilibrée et plus transparente, Bonduelle place la transparence de l'information au cœur de sa stratégie, notamment *via* l'affichage volontaire sur les produits.

C'est la raison pour laquelle Bonduelle poursuit l'affichage volontaire du logo Nutri-Score sur ses emballages. Conçu par l'agence nationale Santé publique France, ce logo informe le consommateur sur la qualité nutritionnelle du produit selon une échelle de 5 couleurs allant du vert au rouge, et de 5 lettres allant de A à E. Depuis son lancement en France en 2017, plusieurs pays ont décidé de recommander son utilisation : la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg.

L'étiquetage Nutri-Score est aujourd'hui déployé sur les produits Cassegrain® et Bonduelle® dans une dizaine de pays européens. Dans les pays où le Nutri-Score n'est pas connu du consommateur, le Nutri-Score n'est pas affiché sur les produits mais Bonduelle utilise ce référentiel en interne et veille à ce que ses produits atteignent un score A ou B, ou C pour les produits les plus cuisinés, avec le nouvel algorithme de 2024.

En parallèle, Bonduelle s'engage à renforcer la transparence sur l'origine des produits, dans le cadre de l'initiative française Origin'Info. La charte et le logo Origin'Info ont vu le jour en mai 2024 et Bonduelle a fait partie des premières entreprises à annoncer leur engagement dans cette démarche volontaire. Origin'Info. Elle vise à informer les consommateurs sur l'origine des principales matières premières agricoles entrant dans la composition des produits alimentaires. Bonduelle a choisi de partager cette information au travers d'un QR code qui renvoie vers la fiche du produit en ligne sur bonduelle.fr. Cette modalité de partage de l'information permet des mises à jour régulières tout en réduisant les destructions d'emballages et le gaspillage associés.

À travers ces actions, Bonduelle affirme sa volonté de promouvoir un marketing responsable, fondé sur la confiance, l'éducation nutritionnelle et le respect des attentes des consommateurs.

### Former et sensibiliser les consommateurs et les collaborateurs à la transition alimentaire

Pour accompagner en profondeur l'évolution des comportements alimentaires, Bonduelle s'engage activement à promouvoir le flexitarisme et à faire du végétal une source de plaisir, de créativité et d'inspiration. Cette mission passe par une stratégie d'éducation et de sensibilisation à grande échelle, tant en externe qu'en interne.

Bonduelle développe des outils pédagogiques destinés à sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes. En interne, des présentations pour les nouveaux collaborateurs, quiz, ateliers culinaires ou encore des recettes emblématiques sont mis à disposition pour faire vivre cette « Food Culture » dans tous les sites du groupe.

La Fondation Louis Bonduelle joue également un rôle majeur dans la diffusion de cette culture alimentaire. Plusieurs contenus de vulgarisation scientifique, en lien avec le végétal et la santé, sont notamment proposés sur son site Internet et à travers ses newsletters internes et externes. Son application Popotoscore, développée en partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille, aide le grand public à composer des assiettes plus équilibrées et plus durables. La Fondation soutient également des initiatives éducatives d'envergure, comme la Coupe du Monde du Potager dans les écoles, en partenariat avec l'association Landestini, afin de reconnecter les plus jeunes à la nature et à l'alimentation. La Fondation Louis Bonduelle a aussi participé aux travaux du Shift Project « Manger en 2050 », pour s'engager sur la voie d'une alimentation durable et résiliente.

Enfin, Bonduelle s'adresse aussi aux professionnels de la restauration à travers le programme Greenology®, qui depuis 2019 accompagne les professionnels de la restauration, indépendants, chaînés, ou en restauration collective, à mettre du végétal au cœur de leurs cartes et menus. Clé en main, l'accompagnement en ligne présente les fondamentaux du végétal, des vidéos tutos, les tendances veggie, et des recettes gourmandes et faciles à mettre en place. Les professionnels intéressés peuvent également assister à des masterclass Greenology® en présentiel avec les conseillers culinaires de Bonduelle.

Déjà déployé dans plusieurs pays d'Europe aujourd'hui, ce programme sera amené à grandir et à se déployer progressivement dans l'ensemble des géographies où Bonduelle opère, d'ici 2030. Deux chefs ont même coécrit « la Cuisine Végétale de référence » qui recense, des techniques et des recettes autour du végétal.

Par l'ensemble de ces actions, Bonduelle contribue activement à construire une culture alimentaire plus végétale, plus éclairée et plus désirable, au service d'une transition durable et inclusive.

### Accompagner les enseignes à inspirer les changements alimentaires

Depuis 2019, Bonduelle et Carrefour ont également un engagement mutuel, Le Pacte Transition Alimentaire, pour transformer le système alimentaire, offrant des produits sains et respectueux de la planète à des prix accessibles. En se concentrant sur cinq enjeux prioritaires (emballages, biodiversité, choix plus sains, produits plus sains, climat), ce pacte vise à contribuer aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Il crée également une plateforme d'échanges et de collaborations pour partager les bonnes pratiques et les progrès avec les consommateurs.

Bonduelle participe aussi à la promotion de recettes végétariennes *via* des activations en magasin et en ligne, pour promouvoir la transition vers l'alimentation végétale.

Dans une démarche positive, le groupe communique ainsi largement pour construire de nouveaux récits et faire changer le regard du consommateur sur l'alimentation végétale.

## Actions en lien avec la qualité et la sécurité alimentaire

### Déployer des plans de prévention et de surveillance sur les sites

La sécurité alimentaire est une priorité pour l'ensemble des sites du groupe. C'est la raison pour laquelle Bonduelle a mis en place un système d'identification et de maîtrise des risques identifiés, du champ à la fourchette. Ce système repose sur la méthode *Hazard Analysis Critical Control Point* ou HACCP, dont les sept principes s'appliquent tout au long de la chaîne alimentaire :

- réalisation d'une analyse des risques ;
- détermination des points critiques pour la maîtrise de la sécurité des aliments ;
- fixation du / des seuil(s) critique(s) ;
- mise en place d'un système de suivi (ou surveillance) permettant de maîtriser les points critiques ;
- identification des mesures correctives à prendre lorsque le suivi révèle qu'un point critique n'est pas maîtrisé ;
- application des procédures de vérification afin de confirmer que le système HACCP défini est mis en œuvre efficacement ;
- regroupement et conservation de toutes les procédures définies pour la démarche HACCP et tous les relevés/ constats réalisés lors de son application.

Ce système est révisé au moins une fois par an ou dès lors qu'un changement significatif intervient (équipement, processus, gouvernance).

Bonduelle a également développé un plan d'actions préventives et correctives reposant sur la méthode *Root Cause Analysis* (RCA) : cette méthode consiste à identifier les causes d'un incident pour les traiter à la source et ainsi éviter que cet incident se reproduise, notamment en cas de plainte de la part d'un consommateur.

En complément, les sites déploient un plan de surveillance mis à jour selon les risques émergents identifiés. Chaque équipe qualité sur le site commence par conduire une analyse des risques annuelle de ses produits et processus. Il peut s'agir des risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance. Une fois ces risques évalués, l'équipe en charge de la sécurité alimentaire prend les mesures afférentes à leur maîtrise.

Enfin, si tous les sites du groupe ne disposent pas de certifications spécifiques à la sécurité alimentaire, l'intégralité est régulièrement auditée afin de s'assurer de leur conformité avec les standards en place. Lorsque cela est jugé nécessaire, des audits peuvent également être menés en amont, au niveau des sites agricoles.

### Des contrôles qualité et un suivi continu de la traçabilité des produits

La traçabilité de toutes les informations en lien avec le produit, son origine et les processus de transformations subis, est assurée grâce au code sur l'emballage. Il permet de retrouver la localisation du champ et les conditions de culture, la date de récolte et de transformation, les conditions de préparation en usine, les conditions de stockage.

Pour aiguiller le consommateur dans ses choix et le prévenir d'un éventuel risque, le groupe veille également à indiquer sur ses emballages la liste des ingrédients et des allergènes, conformément aux réglementations locales en vigueur.

### Cultiver une forte culture de la sécurité alimentaire au sein des équipes

Parce que la sécurité alimentaire est l'affaire de tous, le groupe veille aussi à ce que les collaborateurs puissent développer une culture de la sécurité alimentaire, par des formations dédiées.

Cette culture de la sécurité alimentaire se matérialise également du côté de l'innovation : en effet, pour améliorer ses performances en matière de sécurité alimentaire, Bonduelle veille constamment à faire preuve d'innovation, tant au niveau de ses produits qu'au niveau des processus utilisés sur sa chaîne de production, en définissant des standards exigeants.

Chacune de ces actions est déployée au sein de chaque filiale de Bonduelle et fait l'objet d'un suivi continu tout au long de l'année, sans échéance définie. La mise à jour de ces actions se fait de manière *ad hoc*, selon les besoins identifiés par l'équipe sur site en charge des sujets de sécurité alimentaire.

L'efficacité de ces actions est mesurée au travers des audits sur sites menés régulièrement. Les nouvelles pratiques, avant leur déploiement, sont également auditées avant leur diffusion, pour s'assurer qu'elles répondent bien aux réglementations en vigueur et aux standards définis par le groupe en matière de sécurité alimentaire.

### 2.3.4.3 Indicateurs et cibles

## S4-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

**Cibles et indicateurs en lien avec la politique *Food***

Pour suivre le déploiement de la politique *Food* et l'efficacité des actions associées, Bonduelle s'est fixé plusieurs cibles au niveau du groupe, qui touchent directement sa stratégie et ses opérations propres :

**Enjeu : Accès aux produits et services – impact positif & opportunité**

**50 %**

**des ventes générées par les offres cuisinées d'ici 2030**

- **Lien avec l'IRO :** Adapter notre offre aux nouveaux modes de consommation afin de favoriser partout et pour tous une alimentation équilibrée.
- **Méthodologie :**
  - Les offres cuisinées sont des produits plus cuisinés et prêts à être consommés ou réchauffés
  - *[Chiffre d'affaires à marque en offres cuisinées] / [Total chiffre d'affaires à marque]*
- **Périmètre :** Portefeuille de produits à marque à l'échelle mondiale.
- **Consultation parties prenantes :** Les équipes marketing groupe et régionales, en s'appuyant sur des études de marché menées auprès de nos consommateurs.

| | Référence | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|---|
| % des ventes générées par les offres cuisinées | 41,1 % | 41,1 % | 40,4 % | **50 %** |

Les offres cuisinées représentent 40,4 % des ventes, point de départ de la stratégie de transformation du portefeuille de marques vers des solutions plus cuisinées, afin de rendre l'alimentation végétale accessible au plus grand nombre et dans davantage de moments de consommation.

**Enjeu : Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à une alimentation équilibrée – impact positif & opportunité**

## 100 %

**des sites avec un programme *Food culture* actif tous les ans**

— **Lien avec l'IRO :**
La sensibilisation interne aux bénéfices d'une alimentation plus végétale permet aux collaborateurs de devenir des ambassadeurs du changement et de diffuser des pratiques alimentaires plus durables dans leur quotidien.

— **Méthodologie :**

→ *[Nombre de sites ayant déployé des actions du programme] / [Nombre total de sites]*

→ Le programme *Food Culture* est un programme interne de sensibilisation permettant de développer une culture commune autour de l'alimentation et du végétal au sein du groupe.

→ Pour être actif un site doit avoir déployé le e-learning food culture et doit avoir réalisé une initiative en lien avec l'alimentation plus végétale.

— **Périmètre :**
Ensemble des sites du groupe avec plus de 10 ETP.

— **Consultation parties prenantes :**
Consultations internes avec nos RH par site, la communication interne du groupe.

## 100 %

**des produits sans additifs controversés d'ici 2030**

— **Lien avec l'IRO :**
Développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens.

— **Méthodologie :**

→ *[Volume de vente à marque sans additifs controversés] / [Total volume de vente à marque]*

→ Définition additifs controversés : un additif est considéré comme controversé dans la grille interne du groupe parce qu'il fait l'objet de controverses scientifiques, réglementaires ou sociétales suffisantes pour justifier son exclusion progressive, même lorsqu'il reste légalement autorisé.

→ Évaluations régulières, roadmap de revue des recettes, revue des ingrédients, benchmark réglementaire.

— **Périmètre :**
Portefeuille de produits à marque à l'échelle mondiale.

— **Consultation parties prenantes :**
Veille réglementaire et autorités sanitaires.

## 85 %

**des produits évalués Nutri-Score[1] A ou B d'ici juin 2030**

— **Lien avec l'IRO :**
Développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens.

— **Méthodologie :**

→ *[Volume de ventes à marque évaluées Nutri-Score A ou B] /[Total volume de ventes à marque]*

→ Évaluation du Nutri-Score sur la base de l'algorithme 2024. L'historique (initialement sur l'algorithme 2017) a été recalculé pour assurer une comparabilité.

→ Suivi des reformulations et innovations produits.

— **Périmètre :**
Tous les produits à marque notés selon le Nutri-Score.

— **Valeur Cible :**
2030 : 85 % des produits notés A ou B (nouvel algorithme). Cette nouvelle cible tient compte de l'évolution de notre portefeuille vers plus d'offres cuisinées tout en poursuivant notre exigence nutritionnelle en termes de formulation de nos recettes, ainsi que de l'évolution de l'algorithme du Nutri-Score.

— **Consultation parties prenantes :**
Concertation avec agences de santé publique.

1 Algorithme 2024.

| | Référence | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|---|
| % des sites avec un programme *Food culture* actif | | 65,9 % | 79,0 % | **100 %** |
| % des produits sans additifs controversés | 82,2 % (2022/23) | 93,5 % | 97,3 % | **100 %** |
| % des produits évalués Nutri-Score A ou B (algorithme 2024) | 91,9 % (2024/25) | 91,9 % | 92,7 % | **85 %** |

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| % des produits évalués Nutri-Score D ou E (algorithme 2024) | 0,7 % | 0,8 % |

En 2025-2026, la démarche d'impact alimentaire du groupe poursuit sa progression :

— 97,3 % des produits sont sans additifs controversés (+ 3,8 points), grâce à la simplification de nombreuses recettes et à une forte progression en Amérique du Nord.

— 92,7 % des produits sont évalués Nutri-Score A ou B (+ 0,8 points), tandis que la part des produits classés D ou E demeure quasi nulle, à 0,8 %.

En parallèle, le déploiement du programme Food Culture se poursuit et s'enrichira de nouveaux moyens de sensibilisation au fur et à mesure des années.

Depuis 2004, la Fondation agit en faveur de comportements alimentaires plus durables : à travers son site internet avec 10 articles/an, 1 newsletter mensuelle (+ 12 000 contacts) et une contribution au projet *Manger en 2050* du Shift Project (système alimentaire bas-carbone à horizon 2050). Elle crée un programme d'entreprise pour augmenter la part de végétal dans les assiettes à travers des ateliers et défis. Avec Landestini, elle est le partenaire principal de la *Coupe du Monde du Potager* dans les écoles et reconnecte ainsi les enfants à la nature et à une alimentation plus équilibrée, touchant 535 établissements et 23 351 personnes dans 16 pays, étendant ainsi fortement sa portée.

### Enjeu : Accès à l'information de qualité – impact positif

## 100 %

**des produits à marque Bonduelle affichant l'origine de ses matières premières agricoles en France fin 2026**

— **Lien avec l'IRO :**
Garantir l'accès à une information transparente. Bonduelle s'engage à fournir des informations transparentes et fiables sur l'origine des principales matières premières agricoles entrant dans ses produits, afin d'accompagner les consommateurs vers des choix alimentaires plus responsables.

— **Méthodologie :**
  - → *[Nombre de références Bonduelle affichant l'origine] /[Total nombre de références Bonduelle]*
  - → Apposition d'un QR code on-pack permettant l'accès en ligne à une information détaillée sur les origines des principales matières premières agricoles.

— **Périmètre :**
Portefeuille de produits à marque Bonduelle, en France, toutes technologies et dans le circuit grande distribution.

— **Valeur Cible :**
100 % de nos produits à marque Bonduelle en France, fin 2026.

— **Consultation parties prenantes :**
Concertation de l'ensemble des parties prenantes (producteurs, consommateurs, distributeurs) organisée par les pouvoirs publics pour co-construire la démarche.

## 100 %

**des produits avec affichage du Nutri-Score sur pack ou sur le web tous les ans**

— **Lien avec l'IRO :**
Garantir l'accès à une information transparente sur les propriétés nutritionnelles de nos produits.

— **Méthodologie :**
*[Volume de vente à marque affichant le Nutri-Score] / [Total volume de vente à marque]*

— **Périmètre :**
Tous les produits à marque notés selon le Nutri-Score. Affichage volontaire sur le site web dans les 7 pays où le Nutri-Score est actif.

— **Valeur Cible :**
100 % des produits à marque avec l'affichage du Nutri-Score tous les ans

| | Référence | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|---|
| % des produits à marque Bonduelle affichant l'origine des principales matières premières agricoles en France | 42 % (2024/25) | 42 % | 84 % | **100 %** |
| % des produits à marque avec affichage du Nutri-Score sur pack ou sur le web (pays avec un Nutri-Score actif) | | ND | 82 % | **100 %** |

*ND : non disponible*

En France, 84 % des produits à marque Bonduelle affichent l'origine de leurs principales matières premières agricoles, illustrant le rôle précurseur du groupe en matière de transparence, et 82 % des produits concernés présentent leur Nutri-Score en ligne (dans les pays où celui-ci est actif).

### Cibles et indicateurs en lien avec la politique qualité

Afin de garantir la qualité et la sécurité alimentaire de ses produits et l'efficacité des actions associées, et de sorte à réduire les impacts négatifs cités ci-après, Bonduelle s'est fixé une cible au niveau du groupe, qui concerne directement sa stratégie et ses opérations propres :

**Enjeu : Santé et sécurité – impact négatif & risque**

**0**

**rappel de produit chaque année, sur l'ensemble des zones géographiques**

- **Lien avec l'IRO :**
  **1/** Bonduelle pourrait avoir un impact sur la santé de ses clients en cas de problèmes liés à la sécurité ou à la conformité des produits, tels que la contamination par des bactéries ou des ingrédients dangereux, qui sont peu fréquents mais continuent à se produire dans l'industrie alimentaire.
  **2/** Les produits dangereux peuvent entraîner des blessures, voire la mort de consommateurs, et donc des poursuites judiciaires, avec une atteinte importante à la réputation qui peut être durable. Les rappels de produits peuvent représenter une dépense importante, même si les consommateurs ne subissent pas de dommages significatifs.
- **Méthodologie :**
  [Nombre de rappels produits]
- **Périmètre :**
  Sur l'ensemble des produits Bonduelle, sur l'ensemble des zones géographiques.
- **Consultation parties prenantes :**
  Consultation du Département Qualité et des régions de Bonduelle.

| | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---|---|---|---|
| Nombre de rappels produit | 5 | 0 | **0** |

La diminution du nombre de rappels reflète la poursuite des actions de prévention déployées au sein du groupe, notamment le partage des meilleures pratiques.

Cette cible a été définie dans le cadre du plan stratégique, en concertation avec le groupe, le département qualité et l'équipe en charge de la sécurité alimentaire. Elle prend également en compte les régulations en place dans les pays où Bonduelle est présent et s'inspire des certifications relatives à la sécurité alimentaire pour déployer les plans d'actions *ad hoc*.

En complément de cette cible, Bonduelle suit également les indicateurs ci-dessous. À noter que pour renforcer la lisibilité de l'indicateur sur les sites certifiés, le groupe a fait évoluer en 2026 la présentation du nombre de certifications qualité en publiant un indicateur consolidé, en remplacement du détail par type de certification présenté précédemment.

Par ailleurs, le périmètre a été ajusté afin d'exclure les certifications liées à l'agriculture biologique. Ces dernières, bien qu'essentielles à la démarche globale de durabilité du groupe, ne relèvent pas directement des systèmes de management de la sécurité alimentaire des sites de production. Les certifications prises en compte sont : ISO 9001, ISO 22000, IFS, FSSC 22000, BRC et SQF.

| | 2024/25 | 2025/26 |
|---|---|---|
| **Analyses de sécurité** | | |
| Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé | 18 300 | 16 411 |
| Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégorie conserve | 41 725 | 38 923 |
| **Sites certifiés** | | |
| % sites certifiés en sécurité alimentaire | 88 % | 88 % |
| **1 service consommateurs** est mis en place dans chaque pays. | | |

Les analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé sont relatives aux analyses Listeria spp et Listeria monocytogenes sur produits. Les analyses effectuées sur la catégorie conserve portent sur la stabilité.

La baisse des analyses de sécurité est en lien avec les volumes de vente.

# 2.4 ANNEXES

## IRO-2 — EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR L'ÉTAT DE DURABILITÉ DE L'ENTREPRISE

| Exigence de publication | Autres réglementations européennes | Statut | Sections du rapport de durabilité |
|---|---|---|---|
| **ESRS 2** | | **Obligatoire** | **2.1.1** |
| BP-1 – Base générale pour la préparation des états de durabilité | | Obligatoire | 2.1.1 |
| BP-2 – Publications d'informations relatives à des circonstances particulières | | Obligatoire | 2.1.1 |
| GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance | Commission Delegated Regulation (EU) 2020/1816(*), Annex II | Obligatoire | 2.1.2 |
| GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes | | Obligatoire | 2.1.2 |
| GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation | | Obligatoire | 2.1.2 |
| GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable | | Obligatoire | 2.1.2 |
| GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité | | Obligatoire | 2.1.2 |
| SBM-1 –Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II<br>Delegated Regulation (EU) 2020/1818(*), Article 12(1) ; | Obligatoire | 2.1.3 |
| SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes | | Obligatoire | 2.1.3 |
| SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique | | Obligatoire | 2.1.3 |
| IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels | | Obligatoire | 2.1.4 |
| IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise | | Obligatoire | 2.1.4 |
| **E1 CHANGEMENT CLIMATIQUE** | | | **2.2.1** |
| ESRS 2 GOV – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation | | Matériel | 2.2.1.1 |
| E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique | Delegated Regulation (EU) 2020/1818, Article 12.1 (d) to (g), and Article 12.2<br>Regulation (EU) 2021/1119, Article 2(1) | Matériel | 2.2.1.2 |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique | | Matériel | 2.2.1.2 |
| ESRS 2 IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat | | Matériel | 2.2.1.3 |
| E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci | | Matériel | 2.2.1.3 |
| E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique | | Matériel | 2.2.1.3 |
| E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci | Delegated Regulation (EU) 2020/1818, Article 6 | Matériel | 2.2.1.4 |
| E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique | | Matériel | 2.2.1.4 |
| E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES | Delegated Regulation (EU) 2020/1818, Article 5(1), 6 and 8(1) | Matériel | 2.2.1.4 |
| E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone | Regulation (EU) 2021/1119, Article 2(1) | Matériel | 2.2.1.4 |
| E1-8 – Tarification interne du carbone | | Matériel | 2.2.1.4 |
| E1-9 – Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II | Matériel / Phase-in | Non publié |
| **E2 - POLLUTION** | | | **2.2.2** |
| E2-1 – Politiques en matière de pollution | | Matériel | 2.2.2.1 |
| E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution | | Matériel | 2.2.2.1 |
| E2-3 – Cibles en matière de pollution | | Matériel | 2.2.2.2 |
| E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols | | Partielle-ment matériel | 2.2.2.2 |
| E2-5 – Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes | | Matériel | 2.2.2.2 |
| E2-6 – Effets financiers attendus d'impacts, risques et opportunités liés à la pollution | | Matériel / Phase-in | Non publié |

| Exigence de publication | Autres réglementations européennes | Statut | Sections du rapport de durabilité |
|---|---|---|---|
| **E3 – RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES** | | | **2.2.3** |
| E3-1 – Politiques en matière de ressources hydriques et marines | | Matériel | 2.2.3.1 |
| E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines | | Matériel | 2.2.3.1 |
| E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines | | Matériel | 2.2.3.2 |
| E3-4 – Consommation d'eau | | Matériel | 2.2.3.2 |
| E3-5 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines | | Matériel / Phase-in | Non publié |
| **E4 – BIODIVERSITÉ** | | | **2.2.4** |
| E4-1 Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique | | Matériel | 2.2.4.1 |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique | | Matériel | 2.2.4.2 |
| E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes | | Matériel | 2.2.4.2 |
| E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes | | Matériel | 2.2.4.2 |
| E4-5 – Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes | | Matériel | 2.2.4.3 |
| E4-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et écosystèmes | | Matériel / Phase-in | Non publié |
| **E5 – ÉCONOMIE CIRCULAIRE** | | **Matériel** | **2.2.5** |
| E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire | | Matériel | 2.2.5.1 |
| E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire | | Matériel | 2.2.5.1 |
| E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire | | Matériel | 2.2.5.2 |
| E5-4 – Flux de ressources entrants | | Matériel | 2.2.5.2 |
| E5-5 – Flux de ressources sortants | | Partielle-ment matériel | 2.2.5.2 et 2.6 Autres éléments de durabilité |
| E5-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire - Phase-in | | Matériel / Phase-in | Non publié |
| **S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE** | | **Matériel** | **2.3.1** |
| ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes | | Matériel | 2.3.1.1 |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique | | Matériel | 2.3.1.1 |
| S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II | Matériel | 2.3.1.2 |
| S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts | | Matériel | 2.3.1.2 |
| S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations | | Matériel | 2.3.1.2 |
| S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions | | Matériel | 2.3.1.2 |
| S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels | | Matériel | 2.3.1.3 |
| S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise | | Matériel | 2.3.1.3 |
| S1-7 – Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise | | Matériel | 2.3.1.3 |
| S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social | | Non matériel | Non publié |
| S1-9 – Indicateurs de diversité | | Non matériel | 2.6 Autres éléments de durabilité |
| S1-10 – Salaires décents | | Non matériel | Non publié |
| S1-11 – Protection sociale | | Matériel | 2.3.1.3 |
| S1-12– Personnes handicapées | | Non matériel | Non publié |
| S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences | | Non matériel | 2.6 Autres éléments de durabilité |
| S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II | Matériel | 2.3.1.3 |
| S1-15 – Indicateur d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée | | Non matériel | Non publié |
| S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II | Non matériel | 2.3.1.3 |
| S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II | Matériel | 2.3.1.3 |
| | Delegated Regulation (EU) 2020/1818 Art 12 (1) | | |

| Exigence de publication | Autres réglementations européennes | Statut | Sections du rapport de durabilité |
|---|---|---|---|
| **S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR** | | **Matériel** | **2.3.2** |
| ESRS 2 SBM-2 –Intérêts et points de vue des parties prenantes | | Matériel | 2.3.2.1 |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique | | Matériel | 2.3.2.1 |
| S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II | Matériel | 2.3.2.2 |
| S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts | | Matériel | 2.3.2.2 |
| S2-3 – Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations | | Matériel | 2.3.2.2 |
| S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions | | Matériel | 2.3.2.2 |
| S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels | | Matériel | 2.3.2.3 |
| **S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES** | | **Matériel** | **2.3.3** |
| ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes | | Matériel | 2.3.3.1 |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique | | Matériel | 2.3.3.1 |
| S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II<br>Delegated Regulation (EU) 2020/1818, Art 12 (1) | Matériel | 2.3.3.2 |
| S3-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées | | Matériel | 2.3.3.2 |
| S3-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations | | Matériel | 2.3.3.2 |
| S3-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions | | Matériel | 2.3.3.2 |
| S3-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels | | Matériel | 2.3.3.3 |
| **S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX** | | **Matériel** | **2.3.4** |
| ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes | | Matériel | 2.3.4.1 |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique | | Matériel | 2.3.4.1 |
| S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II<br>Delegated Regulation (EU) 2020/1818, Art 12 (1) | Matériel | 2.3.4.2 |
| S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts | | Matériel | 2.3.4.2 |
| S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations | | Matériel | 2.3.4.2 |
| S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions | | Matériel | 2.3.4.2 |
| S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels | | Matériel | 2.3.4.3 |
| **G1 – CONDUITE DES AFFAIRES** | | **Non matériel** | **Non publié** |
| ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance | | Non matériel | Non publié |
| ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels | | Non matériel | Non publié |
| G1- 1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise | | Non matériel | Non publié |
| G1- 2 – Gestion des relations avec les fournisseurs | | Non matériel | Non publié |
| G1- 4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II | Non matériel | Non publié |
| G1- 5 – Influence politique et activités de lobbying | | Non matériel | Non publié |
| G1- 6 – Pratiques en matière de paiement | | Non matériel | Non publié |

## ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

| | BONDUELLE EUROPE (BE)<br>Conserve, surgelé et frais | BONDUELLE AMERICAS (BA)<br>Frais | BONDUELLE EURASIA AND EMERGING MARKETS (BEEM)<br>Conserve et surgelé |
|---|---|---|---|
| **SITES D'AUTO-PRODUCTION AGRICOLE** | **France**<br>· Dampierre<br>· La Tourte<br>· Longué-Jumelles (La Tourte)<br>· Loudun<br>· Montoire<br>**Espagne**<br>· Torre-Pacheco | | **Russie**<br>· Novotitarovskaya<br>· Timashevsk |
| **SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE** | **France**<br>· Bordères<br>· Doué-la-Fontaine<br>· Estrées-Mons conserve<br>· Estrées-Mons surgelé<br>· Labenne<br>· Renescure<br>· Vaulx-Vraucourt<br>· Rosporden<br>· Saint-Benoist-sur-Vanne<br>**Hongrie**<br>· Békéscsaba<br>· Nagykorös<br>· Nyiregyhaza<br>**Pologne**<br>· Gniewkowo<br>· Ruchocice<br>**Portugal**<br>· Santarém | **États-Unis**<br>· Jackson<br>· Irwindale<br>· Swedesboro | **Brésil**<br>· Cristalina[1]<br>**France**<br>· Herm<br>**Russie**<br>· Novotitarovskaya<br>· Kaluga<br>· Timashevsk |
| **PLATEFORMES LOGISTIQUES** | **Belgique**<br>· Kortemark<br>**France**<br>· Flaucourt<br>· Montreuil-Bellay<br>· Rosières<br>· Saint-Sever | **États-Unis**<br>· Dartmouth | |

1 L'usine de Cristalina a été cédée au cours de l'exercice 2025-2026.

# 2.5 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

**Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Bonduelle SCA**

Exercice clos le 30 juin 2026

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Bonduelle,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux comptes de Bonduelle. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 juin 2026 et incluses dans le rapport de gestion du groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.4 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel (ci–après l'« État de durabilité »).Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, Bonduelle est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Bonduelle pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Bonduelle dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observations.

## LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Bonduelle, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Bonduelle en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires relatives au plan de vigilance publié en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion

## CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DÉCOULANT DES NORMES ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR BONDUELLE POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Bonduelle lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Bonduelle avec les ESRS.

### Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont le groupe met à jour son analyse de DMA sont mentionnées à la section 2.1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité et précisent que la revue annuelle n'a conduit à aucun changement de la liste des IRO matériels.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par le groupe, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'absence de révision significative du processus de DMA. Ceux-ci incluent notamment les modifications dans les évolutions des intérêts et points de vue des parties prenantes et des engagements ESG de Bonduelle ;
- des évolutions du processus décisionnel et le cas échéant des procédures de contrôle interne mis en place par le groupe au cours de l'exercice et apprécié la présentation qui en est faite dans la section *2.1.3 « SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique »* de l'État de durabilité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par le groupe ainsi que sur la démarche mise en œuvre par ce dernier pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par le groupe ;
- revoir le caractère approprié de la description donnée à ce titre à la section 2.1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité.

## CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Bonduelle relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe 2.1.1 [ESRS2-BP-2] « Publication d'informations relatives à des circonstances particulières » de la « Base de préparation » de l'État de durabilité, qui indique :

- que Bonduelle étudie la pertinence d'un indicateur complémentaire permettant de rendre compte de l'efficacité de ses dispositifs de traitement des effluents et de l'évolution de son empreinte sur la qualité des milieux récepteurs (pollution de l'eau) et,
- l'indisponibilité des données quantitatives des consommations d'eau.

### Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations fournies en application de la norme environnementale Climat au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans le paragraphe 2.2.1 « ESRS E1. Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, les directions « Risques » et « RSE », apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par le groupe couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, énergie ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section *2.2.1 « Changement climatique »* de l'état de durabilité inclus dans le rapport de gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- Nous avons apprécié les modalités de préparation et de gouvernance des Informations sélectionnées, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et des exemptions de divulgation retenues le cas échéant ;
- Nous avons pris connaissance de l'environnement général de contrôle relatif aux informations faisant l'objet de ce rapport ainsi que les processus de contrôle interne y afférant ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Nous avons pris connaissance des méthodologies d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1, 2 et 3 ;
- Nous avons apprécié le fonctionnement des outils de remontée de l'information, notamment concernant certains postes du scope 3.
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées.
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques.
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles le groupe a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
  - Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations.
  - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés.
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

## RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Bonduelle pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Lille, le 6 octobre 2026

Le commissaire aux comptes

**Deloitte & Associés**

Edouard Lhomme

# 2.6 AUTRES ÉLÉMENTS DE DURABILITÉ

Afin de répondre aux attentes de certains analystes ESG et agences de notation extra-financière, le groupe publie dans cette section certaines informations complémentaires ne relevant pas d'enjeux jugés matériels au sens de l'analyse de double matérialité de la norme ESRS 2 de la CSRD validée en mars 2026.

Ces informations additionnelles sont fournies à des fins de transparence et de comparabilité sectorielle.

## BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le bien-être animal n'est pas identifié comme matériel dans l'analyse de double matérialité de Bonduelle, les ingrédients d'origine animale représentant une part limitée de la composition de ses produits. Acteur de la transition vers une alimentation davantage fondée sur le végétal, le groupe contribue à diversifier les sources de protéines grâce à son offre de légumes et de légumineuses.

Certaines parties prenantes expriment néanmoins des attentes spécifiques sur ce sujet. Bonduelle est sensible au bien-être des animaux et reconnaît leurs cinq libertés :

- ne pas souffrir de la faim ou de la soif ;
- ne pas souffrir d'inconfort ;
- ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies ;
- pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce ;
- ne pas éprouver de peur ou de détresse.

Aux États-Unis, Bonduelle a inséré une clause relative au bien-être animal dans ses accords avec ses fournisseurs. Elle stipule que Bonduelle attend de ses fournisseurs un traitement respectueux des animaux et des pratiques favorisant leur bien-être, en conformité, a minima, avec les lois et lignes directrices du secteur. À l'instar du reste de l'industrie de l'alimentation végétale, le groupe n'effectue aucun test sur les animaux.

### Suivi des fournisseurs de volailles de chair

En Europe, pour les volailles de chair, Bonduelle considère le référentiel de l'European Chicken Commitment (ECC) comme un cadre de référence reconnu en matière de bien-être animal. Les six critères de l'ECC constituent des leviers d'amélioration importants pour les filières avicoles européennes :

- mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30 kg/m$^2$ ;
- recourir à des races dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré ;
- respecter des normes plus élevées en ce qui concerne l'environnement des poulets, dont de la lumière naturelle, complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse ;
- installer au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1 000 oiseaux ;
- adopter l'étourdissement par atmosphère contrôlée ;
- garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un *reporting* annuel d'avancement.

Pour les ingrédients d'origine animale utilisés dans ses produits en France, Bonduelle privilégie une démarche d'amélioration continue fondée sur le dialogue avec ses fournisseurs et le recours à des filières françaises présentant des standards renforcés en matière de bien-être animal.

Cette approche vise à promouvoir, de manière pragmatique et progressive, les pratiques les plus favorables au bien-être animal dans ses filières d'approvisionnement. Bonduelle suit l'avancement de ses fournisseurs au regard des différents critères du référentiel ECC et s'appuie sur des filières françaises présentant des standards renforcés en matière de bien-être animal. Le groupe demeure attentif aux progrès réalisés par ces filières et à l'évolution des pratiques du secteur.

En 2025-2026, l'avancement observé sur les critères de l'ECC au niveau de la France est le suivant :

- densité d'élevage 30 kg/m$^2$ : 0 % ;
- souches : 0 % ;
- lumière naturelle : 50 % ;
- enrichissement : 50 % ;
- étourdissement par atmosphère contrôlée : 60 % ;
- audit externe : 50 %.

Au-delà de ces critères, les salades traiteur commercialisées en France sont élaborées à partir de poulets issus de filières françaises dont le régime alimentaire exclut les farines animales et les hormones de croissance, conformément à la réglementation. Les fournisseurs et éleveurs partenaires sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques d'élevage et des conditions de bien-être animal.

Aux États-Unis, Bonduelle promeut le respect des lignes directrices du National Chicken Council pour les poulets de chair, et poursuit ses efforts en matière de réduction de l'utilisation des terres, de la consommation d'eau, d'émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation des ressources fossiles et des émissions de particules.

### Suivi des fournisseurs de volailles de ponte (œufs et ovoproduits)

En Europe, Bonduelle s'engage également sur les œufs et les ovoproduits, qui représentent une part infime de ses ingrédients. En 2025-2026, le volume d'achats d'ovoproduits issus d'élevages alternatifs est de 100 %.

Bonduelle confirme ainsi que, suite aux démarches réalisées au cours de l'exercice 2025-2026, la totalité des œufs et ovoproduits utilisés en Europe est désormais garantie « sans élevage en cage ».

## DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

À la suite de l'analyse de double matérialité réalisée par Bonduelle, la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) n'est pas identifiée comme un sujet matériel au sens de la CSRD. Pour autant, ce sujet fait partie intégrante des engagements du groupe depuis plusieurs années et continue d'être suivi dans le cadre de nos politiques internes. Il est notamment regardé dans le cadre des référentiels de notation extra-financière (EcoVadis) et de notre démarche B Corp.

Bonduelle s'engage à promouvoir un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif, dans lequel chacun est respecté, valorisé et en mesure d'exprimer pleinement son potentiel. La diversité constitue un facteur clé de performance durable, d'innovation et d'impact en cohérence avec notre mission, nos engagements B Corp et les cadres réglementaires internationaux.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies n° 3, 5, 8 et 10, ainsi qu'avec l'ensemble des chartes des droits fondamentaux et des directives européennes applicables, dont la directive sur la transparence salariale.

### Politique

La politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur catégorie, au management et aux organes de direction, aux candidats à l'emploi, ainsi qu'aux partenaires, fournisseurs et prestataires dans la mesure du possible. Elle fixe le cadre général, que l'ensemble des sites et des pays déclinent localement en fonction de leurs contextes et réglementations spécifiques.

#### Principes fondamentaux

La politique DE&I repose sur trois principes :

**Diversité** — Bonduelle s'engage à promouvoir la représentation et l'inclusion de personnes issues de milieux variés.

**Équité** — Bonduelle reconnaît que la réduction des inégalités requiert des mesures appropriées pour garantir l'égalité des chances à chaque étape du parcours collaborateur (recrutement, formation, mobilité, etc.), incluant le cas échéant des actions positives autorisées par la loi.

**Inclusion** — Bonduelle promeut un environnement de travail respectueux, sûr et accessible, dans lequel chacun se sent reconnu dans son individualité, libre d'exprimer ses idées, respecté dans sa dignité. Nous rappelons qu'aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de comportement exclusionnaire n'est tolérée.

#### Les engagements

La politique s'articule autour de six axes :

- l'équité de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- le recrutement inclusif ;
- l'équité dans les parcours de carrière et plans de succession ;
- le lieu de travail inclusif ;
- la culture interne inclusive ;
- ainsi que la prévention et la tolérance zéro face aux discriminations et comportements inappropriés.

#### Gouvernance

Le management est responsable de la mise en œuvre et du respect de la politique. Les managers jouent un rôle clé dans son application au quotidien, appuyés par les équipes RH à tous les niveaux. Chaque collaborateur contribue activement à la diversité et à l'inclusion à travers ses comportements et ses interactions. Un comité de pilotage dédié, à l'échelle de l'Europe à l'heure actuelle, se réunit quatre fois par an pour accompagner cette dynamique, partager les bonnes pratiques et contribuer à faire progresser l'inclusion partout dans l'entreprise.

### Actions

Sur l'équité de rémunération, le premier axe de travail porte sur l'équilibre entre les femmes et les hommes, avec une attention particulière aux écarts de rémunération. Des analyses sont en cours afin d'identifier les éventuels écarts, d'en comprendre les causes et de construire les plans d'action nécessaires.

Sur le recrutement, les décisions d'accès à l'emploi sont fondées exclusivement sur les compétences, l'expérience et l'aptitude professionnelle. Des pratiques de recrutement objectives et transparentes sont mises en œuvre, avec la rédaction d'offres d'emploi inclusives et la sensibilisation des recruteurs aux biais inconscients.

Sur la prévention, une politique de tolérance zéro s'applique à l'égard de tout comportement harcelant ou discriminatoire. Des mécanismes de signalement accessibles, confidentiels et sans risque de représailles sont disponibles pour l'ensemble des collaborateurs. La poursuite des actions de prévention du sexisme se traduit également par notre engagement dans l'initiative #StOpE, dont Bonduelle est signataire depuis 2 ans.

### Indicateurs clés

- **Mixité au sein des instances de gouvernance :** cf. GOV-1 — Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
- **Mixité au sein du top management :** cf. 3.3.2 — Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance
- **Écart de rémunération médian :** cf. S1-16 — Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)
- **Pyramide des âges au sein de nos effectifs propres**
  - Sur un total de 8 800 ETP ;
  - Inférieur à 30 ans : 1 490 ETP ;
  - Entre 30 et 50 ans : 4 102 ETP ;
  - Au-delà de 50 ans : 3 208 ETP.

## GESTION DES DÉCHETS

À la suite de l'analyse de double matérialité réalisée par Bonduelle, la gestion des déchets industriels n'est pas identifiée comme un sujet matériel au sens de la CSRD.

Néanmoins, ce sujet étant attendu dans le cadre de nos certifications et évaluations externes, nous publions ci-dessous les informations principales sur la gestion de cet enjeu. Ce sujet est activement géré dans le cadre du Système de Management Environnemental (SME) du groupe, piloté sur l'ensemble des sites industriels.

### Politique

La politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a été présentée dans la section 2.2.1.3.

La politique couvre l'ensemble du Groupe Bonduelle sans exclusion, pour l'ensemble des sites industriels de chaque pays où Bonduelle est implanté.

Le SME s'appuie sur les référentiels ISO 14001 et ISO 50001, ainsi que sur les exigences B Corp.

La politique vise à réduire la production de déchets ou augmenter la récupération et le recyclage de ces derniers, à évaluer les impacts pour préserver la biodiversité dans ou autour des installations industrielles, et à éviter la pollution qui pourrait découler d'une mauvaise gestion.

Les cibles de valorisation des déchets industriels sont les suivantes :

- 100 % de valorisation des déchets organiques/végétaux d'ici 2035 (ensemble du périmètre industriel) ;
- 90 % de valorisation des déchets non dangereux d'ici 2035 (zones BE et BA) ;
- 85 % de valorisation des déchets non dangereux d'ici 2035 (zone BEEM).

### Procédure de surveillance

Des KPI majeurs ont été établis avec des définitions et des cibles déterminées pour l'ensemble du groupe. Leur suivi est mensuel et se produit dans chaque usine et site. Les résultats rapportés permettent de suivre la performance de l'entreprise et d'enclencher de nouveaux projets d'amélioration.

Pour les usines certifiées ISO 14001, celles-ci font l'objet d'audits externes réguliers, généralement une fois par an, par des organismes certificateurs indépendants.

### Actions

Le principal levier de valorisation des déchets organiques est la méthanisation, qui permet de convertir les résidus végétaux en énergie (biogaz, vapeur ou biométhane). Bonduelle dresse un inventaire de la quantité de ses gisements disponibles pour une valorisation en méthanisation et a déjà mis en place plusieurs unités.

Les actions sont décrites en détail en E1-3 — Actions liées aux politiques en matière de changement climatique.

### Indicateurs clés

- **Tonnage des déchets :** 444 117 tonnes
  - Végétaux : 393 000 tonnes
  - Non dangereux : 44 868 tonnes
  - Dangereux : 6 249 tonnes
- **Taux de valorisation des déchets végétaux : 99,1 %**
- **Taux de valorisation des déchets non dangereux : 70,3 %**

## PARTICIPATION AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

L'engagement dans des organisations professionnelles et des instances interprofessionnelles constitue, pour Bonduelle, un levier structurant de dialogue avec les parties prenantes institutionnelles et de contribution aux orientations des filières dans lesquelles le Groupe opère.

Bien que le thème « Influence politique et activités de lobbying » (ESRS G1- 5) n'ait pas été identifié comme matériel dans l'analyse de double matérialité de Bonduelle, le groupe fait le choix de publier, à titre volontaire, la liste des organisations auxquelles il adhère. Cette démarche de transparence est cohérente avec les engagements B Corp du groupe.

Bonduelle participe à ces organisations à différents niveaux d'implication : instances de gouvernance, groupes de travail thématiques ou simple suivi des travaux. Ces adhésions s'inscrivent dans le cadre de la politique d'engagement du groupe auprès des pouvoirs publics, des interprofessions et des acteurs de la transition alimentaire et agricole.

Le tableau ci-après recense les principales organisations dans lesquelles Bonduelle est actif, à l'échelle européenne et dans ses principaux marchés.

| Géographie | Organisations | | Implication |
|---|---|---|---|
| GLOBAL | **SAI** | Sustainable agriculture powered by people | Adhérent |
| GLOBAL | **ICC** | International Chamber of Commerce | Adhérent |
| EUROPE | **AETMD** | Association Européenne des Transformateurs de Maïs Doux | Gouvernance |
| EUROPE | **PROFEL** | Organisation Européenne des Industries Transformatrices de Fruits & Légumes | Suivi travaux |
| FRANCE | **ABEA** | Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires | Adhérent |
| FRANCE | **ANICC** | Association Nationale Interprofessionnelle du Champignon de Couche | Gouvernance |
| FRANCE | **ANIFELT** | Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés | Gouvernance |
| FRANCE | **ARIA NA Nouvelle-Aquitaine** | Association Régionale des Entreprises Alimentaires Nouvelle-Aquitaine | Gouvernance |
| FRANCE | **B4C** | Bioeconomy For Change | Suivi travaux |
| FRANCE | **B Lab** | Big Companies Can B | Suivi travaux |
| FRANCE | **CEC** | Convention des Entreprises pour le Climat | Suivi travaux |
| FRANCE | **CITEO** | Éco-organisme français des emballages et papiers | Gouvernance |
| FRANCE | **CS F&L FRANCE AGRI MER** | Conseil spécialisé Fruits & Légumes de FranceAgriMer | Suivi travaux |
| FRANCE | **CTCPA** | Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles | Gouvernance |
| FRANCE | **DEMETER** | Club Demeter | Adhérent |
| FRANCE | **ETF** | Entreprises du Traiteur Frais | Gouvernance |
| FRANCE | **FIAC** | Fédération des Industries d'Aliments Conservés, Déshydratés et Surgelés | Gouvernance |
| FRANCE | **FNLS** | Fédération Nationale du Légume Sec | Suivi travaux |
| FRANCE | **GECO FOOD SERVICE** | Association référente sur les marchés de la RHD | Gouvernance |
| FRANCE | **IDC** | Institut du Commerce | Gouvernance |
| FRANCE | **ILEC** | Institut de liaisons des entreprises de consommation | Gouvernance |
| FRANCE | **PACT'ALIM** | Pact'Alim, les PME & ETI françaises de l'alimentation | Gouvernance |
| FRANCE | **PADV** | Pour une agriculture du vivant | Adhérent |
| FRANCE | **RESEAU ALLIANCES** | Réseau des entrepreneurs responsables des Hauts-de-France | Adhérent |
| FRANCE | **TERRES UNIVIA** | Interprofession des huiles et protéines végétales | Suivi travaux |
| FRANCE | **TERRES INOVIA** | Institut technique des oléagineux, protéagineux et du chanvre | Suivi travaux |
| FRANCE | **UPPIA** | Union interprofessionnelle pour la Promotion des Industries de la conserve Appertisée | Adhérent |
| FRANCE | **UNILET** | Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés | Gouvernance |
| FRANCE | **VEGEPOLYS** | Pôle de compétitivité du végétal | Suivi travaux |
| FRANCE | **VITAGORA** | Pôle de compétitivité agroalimentaire | Suivi travaux |
| HUNGARY | **Agrárkamara** | Chambre nationale d'agriculture de Hongrie | Adhérent |
| HUNGARY | **FÉSZ** | Felelős Élelmiszergyártók Szövetsége (FR : Association des fabricants responsables d'aliments) | Adhérent |
| HUNGARY | **FRUITVEB** | Organisation interprofessionnelle hongroise fruits et légumes | Gouvernance |
| HUNGARY | **Magyar Hűtő- és Konzervipari Szövetség** | Fédération hongroise des industries de la conserve et du surgelé | Adhérent |
| POLAND | **KSPOIW** | Krajowe Stowarzyszenie Przetwórców Owoców i Warzyw (FR : Association nationale des transformateurs de fruits et légumes) | Adhérent |
| PORTUGAL | **ALIF** | Associação da Indústria pelo Frio e Comércio de Produtos Alimentares (FR : Association de l'industrie du froid et du commerce des produits alimentaires) | Gouvernance |
| ITALY | **Centromarca** | Association italienne des grands industriels de marque | Adhérent |
| ITALY | **Filiera Italia** | Organisation nationale agroalimentaire italienne | Adhérent |
| ITALY | **UIF** | Unione Italiana Food - Gruppo IV Gamma (FR : union de la 4e Gamme) | Gouvernance |
| USA | **California Leafy Green Marketing Association (LGMA)** | California Leafy Greens Marketing Association (FR : Accord de commercialisation des salades de Californie) | Adhérent |

# 2.7 PLAN DE VIGILANCE

## 2.7.1 Introduction

Se donner pour raison d'être de « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », c'est affirmer une volonté forte de s'inscrire dans une démarche responsable, respectueuse des droits humains, de l'éthique des affaires et de l'environnement.

Cette ambition se traduit par la mise en place de dispositifs structurants, tels que la Charte éthique du Groupe Bonduelle, pilier de cette démarche depuis 2012, et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, tous deux régulièrement mis à jour et diffusés à l'ensemble des collaborateurs.

Ces outils viennent compléter le cadre juridique et réglementaire applicable, tout en incarnant les valeurs du groupe. Ils constituent les fondations sur lesquelles s'appuie le plan de vigilance, présenté ci-après.

Bonduelle est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale. L'activité de première transformation agricole est étroitement liée à la capacité de protection des sols et de la biodiversité, à la qualité des productions végétales et des produits transformés.

Bonduelle entretient une culture de prise en compte des risques qui couvre notamment les risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, visés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (ci-après le « devoir de vigilance »).

Cette démarche de vigilance repose sur le socle de valeurs et de documents qui encadrent les activités du groupe : les objectifs de l'actionnaire, les valeurs, mais aussi la Charte éthique, la démarche RSE, la Charte d'approvisionnement agronomique et plus largement la démarche éthique des affaires du groupe.

Bonduelle applique un plan de vigilance dont la mise en œuvre implique tous les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue. Il formalise les méthodes mises en œuvre par le Groupe Bonduelle ainsi que les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. En application de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, un compte rendu annuel de la mise en œuvre du plan de vigilance fait suite à sa présentation.

## 2.7.2 Cartographie des risques Vigilance

Bonduelle est confronté à un ensemble de risques, dont certains entrent dans le périmètre du devoir de vigilance présentés dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Par ailleurs, certains risques propres au devoir de vigilance sont intégrés dans le rapport de durabilité, ayant été considérés comme matériels suite à l'analyse de double matérialité.

Aussi, le Groupe Bonduelle a réalisé une cartographie spécifique afin de répondre aux exigences du devoir de vigilance, visant à la fois les risques pour Bonduelle et pour ses parties prenantes.

### Méthodologie

Pour construire la cartographie vigilance, ont été étudiés : les risques intrinsèques aux pays dans lesquels Bonduelle est présent, les risques des activités du groupe dans ces pays et le risque fournisseurs, les risques identifiés par certains organismes sans but lucratif (OSBL) et spécifiques au secteur de l'agro-industrie.

### Analyse des risques intrinsèques des pays dans lesquels Bonduelle est présent

Pour chaque pays dans lequel Bonduelle est implanté, le volume d'activité a été recensé et croisé avec l'évaluation du pays selon les trois indices suivants :

— *Environmental Performance Index* (EPI), produit conjointement par l'Université de Yale et l'Université Columbia en collaboration avec le World Economic Forum, évalue la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques environnementales efficaces ;

— Indice de développement humain, produit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), évalue le taux de développement humain des pays ;

— *Kids Rights Index* établi par la *Kids Rights Foundation*, en coopération avec Erasmus University Rotterdam, évalue les pays au titre des mesures mises en œuvre en faveur de la protection de l'enfance.

### Évaluation des risques des activités de Bonduelle dans ces pays

Le Groupe Bonduelle a identifié les risques RSE liés aux trois principales activités du groupe (Agriculture, Agro-Industrie, Transport) à partir de sources de références telles que : EcoVadis, World Economic Forum, World Bank, UNICEF, CCFD – Terre solidaire, Sherpa. Ensuite, le groupe a sélectionné et hiérarchisé les risques selon les critères suivants : impact du risque sur les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, l'environnement et la probabilité qu'un tel événement se produise du fait de ses activités et de celles de ses fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation d'affaires établie. La criticité présentée résulte du produit de l'impact et de la probabilité.

Les risques présentés ci-dessous sont hiérarchisés et priorisés par ordre de criticité :

| Catégories de risques | Facteurs de risques | Criticité | Impact négatif | Probabilité | Description et gestion du risque |
|---|---|---|---|---|---|
| Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme | Accaparement des eaux | Moyenne | Fort | Moyenne | ESRS E2, E3, S3 |
| Atteinte à la santé et sécurité des personnes | Défaut de qualité sanitaire des produits | Moyenne | Moyen | Moyenne | ESRS S4 |
| Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme | Appauvrissement des terres et des sols | Moyenne | Moyen | Moyenne | ESRS E2,E4 |
| Atteinte à l'environnement | Pollution des eaux | Moyenne | Moyen | Moyenne | ESRS E2, E3 |
| Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes | Utilisation de pesticides | Moyenne | Moyen | Faible | ESRS E2, E3, E4, S4 |
| Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes | Utilisation de produits chimiques (autre que pesticides) | Moyenne | Moyen | Faible | ESRS E2, S4 |
| Atteinte à la santé et sécurité des personnes | Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes | Faible | Moyen | Faible | ESRS S1, S2, S4 |
| Atteintes à l'environnement | Influence sur le changement climatique | Faible | Faible | Faible | ESRS E1 |
| Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes | Traitement et gestion des déchets dangereux | Faible | Faible | Faible | ESRS E5. |

## Analyse des risques fournisseurs du Groupe Bonduelle

Établie en partenariat avec EcoVadis, cette cartographie fait intervenir six étapes :

- **établissement d'une liste de 82 familles d'achats** à partir d'une liste de 190 catégories fournie par Bonduelle et représentant l'ensemble de ses activités d'achats. Établissement d'une liste d'environ 13 000 fournisseurs correspondant à ces 82 familles d'achats. Le volume d'achats fait également partie des critères pour chaque catégorie d'achats ;
- **évaluation du risque RSE de chaque famille d'achats** *via* le questionnaire EcoVadis reposant sur 21 critères couvrant les quatre thèmes : environnement, social, éthique, achats ;
- **intégration du « risque observé »** : les risques constatés recensés dans les bases de données EcoVadis ;
- **intégration du risque pays.** Pour l'évaluation du risque pays, EcoVadis s'appuie sur les sources suivantes : UNICEF, PNUD, World Bank, WHO, FAO, IEA, Universités (ex : Yale), ONG (ex : *Transparency International*) ;
- **intégration d'un « risque approvisionnement »** lié aux enjeux spécifiques à Bonduelle, établi à partir des trois critères : volumes d'achats, criticité, exposition de la marque. Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux dont le score de risque RSE est important ;
- **intégration de risques propres au secteur de l'agro-industrie**, tels que présentés par le CCFD-Terre solidaire. Les régions Europe et Eurasie sont engagées dans cette démarche, Bonduelle Americas a adopté cette démarche en réalisant ses analyses des risques fournisseurs. C'est à partir de cette analyse des risques que les fournisseurs les plus à risque sont identifiés pour faire l'objet d'une évaluation de leur performance RSE (cf. ci-dessous le paragraphe 2.7.3 « Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs »).

La cartographie des risques liés au devoir de vigilance fait l'objet d'une révision annuelle, conjointement avec les Directions RSE, juridique et audit interne. Elles s'assurent ainsi de la pertinence des risques identifiés et de leur hiérarchisation. Si nécessaire, une adaptation est réalisée.

## 2.7.3 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales

### Traitement équitable des parties prenantes

Les relations avec les parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, clients, etc.) sont essentielles pour la pérennité du groupe, son développement et le respect de ses engagements en termes d'éthique des affaires.

Bonduelle souhaite que ses relations commerciales reposent sur les principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance.

Bonduelle a mis en place un *scoring* permettant d'évaluer chaque partie prenante, dès son entrée en relation avec le groupe, puis une fois par an, permettant de suivre le risque dans le temps. Ce *scoring* est basé sur différents critères, tels que le secteur d'activité, le pays d'enregistrement et de facturation, la devise utilisée et le volume d'affaires budgété des relations d'affaires et commerciales. Ces critères sont eux-mêmes pondérés par des indices, comme l'indice global de paix ou encore l'indice de perception de la corruption. En fonction des résultats du *scoring*, la relation d'affaires ou commerciale est considérée à risque faible, modéré ou élevé. En cas d'un score modéré ou élevé, une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec la partie prenante. À ce jour, ce *scoring* est utilisé pour l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services, ainsi que pour certains clients établis dans des pays considérés comme à risque. Il a vocation à être utilisé pour l'ensemble des clients à terme. La politique complète est décrite dans le rapport de durabilité (ESRS S2 - partie 2.3.2)

En complément, d'autres mesures sont prises pour prévenir le risque des parties prenantes et l'atténuer :

- des modèles de clauses contractuelles spécifiques sont proposés, en cas de non-respect des mesures peuvent être prises, et celles-ci peuvent conduire à la résiliation du contrat ;
- s'appuyant sur la Charte d'approvisionnement agronomique, un processus établi permet d'évaluer cette catégorie stratégique de fournisseurs et de déployer les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention d'atteintes graves ;
- depuis 2016-2017, Bonduelle a démarré le déploiement d'un plan d'évaluation de la démarche et performances RSE des fournisseurs par EcoVadis. Les filiales du Groupe Bonduelle sont intégrées dans le périmètre du plan de déploiement d'EcoVadis pour l'évaluation de leurs fournisseurs. Elles intègrent progressivement le déploiement des politiques d'achats responsables et de vigilance et sont évaluées sur la performance RSE dans le cadre du *reporting* du groupe.

### Mieux connaître pour agir, former les collaborateurs au devoir de vigilance

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Groupe Bonduelle n'a pas réalisé de formation dédiée spécifiquement au devoir de vigilance. Des mémos et rappels sont régulièrement diffusés, notamment sur l'intranet du groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs à ces sujets. Des rappels spécifiques au processus d'évaluation des parties prenantes, ont été faits avec les équipes concernées.

### Synthèse des procédures

Le tableau ci-dessous résume les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs et les actions à venir le cas échéant :

| Périmètre d'évaluation | Droits humains et libertés fondamentales | Environnement | Sécurité et santé des personnes |
|---|---|---|---|
| Filiales | Rapport de durabilité | | |
| | Audit interne des sites de production | | |
| Sous-traitants et fournisseurs | Évaluation des fournisseurs *via* la plateforme EcoVadis (Europe et *Sourcing* international) (cf. ESRS S2) | | |
| | Cartographie des risques des fournisseurs (Europe et *Sourcing* international) | | |
| | Analyses qualité des ingrédients (cf. ESRS S4) | | |
| | *Scoring* pour évaluer les parties prenantes | | |
| | Insertion de clauses contractuelles spécifiques | | |
| Agriculteurs | Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » (cf. ESRS S2) | | |
| | Contrôles qualité des légumes à l'entrée des usines | | |
| | *Scoring* pour évaluer les parties prenantes | | |

La Direction de l'audit interne participe à assurer que le programme de *compliance* est mis en œuvre.

## 2.7.4 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention

Le tableau ci-dessous résume les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention mises en œuvre par Bonduelle :

| Périmètre d'actions | Droits humains et libertés fondamentales | Environnement | Sécurité et santé des personnes |
|---|---|---|---|
| Filiales | Politique ressources humaines (ESRS S1)<br>Communication sur la démarche éthique des affaires, y compris la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence. | Politique d'atténuation et d'adaptation climatique (ESRS E1) - Gestion de l'eau et de la pollution (ESRS E2, E3, E4)<br>Politique biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)<br>Politique économie circulaire (ESRS E5) | Politique 0 accident du travail (ESRS S1)<br>Politique qualité et nutrition des produits (ESRS S4) |
| | Charte éthique précisant notamment des obligations de prévention des risques liés au devoir de vigilance<br>Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence<br>Amélioration continue de notre rapport de durabilité et des politiques associées<br>Engagements auprès des communautés locales | | |
| Sous-traitants et fournisseurs | Charte éthique<br>*Scoring* pour évaluer les parties prenantes<br>Clauses contractuelles spécifiques insérées dans les contrats, exigeant des parties prenantes de respecter plusieurs éléments, notamment identifier les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement | | |
| Agriculteurs | Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »(ESRS S2) | | |

## 2.7.5 Dispositif d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un dispositif d'alerte, répondant aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

Une plateforme internet, maintenue et hébergée par un prestataire externe permet à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Bonduelle, ainsi qu'à l'ensemble de ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.) d'émettre une alerte de manière confidentielle et anonyme si le lanceur d'alerte le souhaite. En complément de cette plateforme, les collaborateurs disposent des voies traditionnelles telles que la voie managériale ou la sollicitation de ressources humaines pour émettre des alertes. En outre, Bonduelle Americas, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

Les collaborateurs sont informés de l'existence de ce dispositif d'alerte de plusieurs manières : une vidéo de sensibilisation à l'éthique des affaires est communiquée et explique ce dispositif, une affiche est publiée dans les locaux permettant aux collaborateurs d'y accéder de manière simple, les procédures sont disponibles sur l'intranet du groupe et la plateforme. Le dispositif d'alerte est aussi mentionné dans la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, et est rappelé lors de formation sur l'éthique des affaires. Enfin des communications peuvent être faites au cours de l'année, notamment lors des journées internationales dédiées à l'éthique des affaires.

Les parties prenantes du Groupe Bonduelle sont informées de l'existence de ce système d'alerte dans le cadre de leurs relations contractuelles et par la page « Nous alerter » du site web www.bonduelle.com qui leur donne accès à la plateforme internet.

Pour que chacun puisse connaître la démarche à suivre et les conditions à respecter lors du dépôt d'une alerte, une procédure est attachée à ce mécanisme d'alerte et disponible à tous. Elle précise notamment la manière dont la protection des lanceurs d'alerte est garantie et comment le traitement des alertes est réalisé.

Pour le traitement des alertes, une gouvernance collégiale et impartiale, composée d'experts et décorrélée de la chaîne de gestion liée à l'incident, a été constituée. Une procédure dédiée aux enquêtes, pour les personnes amenées à traiter l'alerte, existe également.

### Synthèse des alertes reçues et traitées au cours de l'exercice 2025-2026 et jusqu'à la date d'établissement du document

Au cours de l'exercice 2025-2026, Bonduelle a recensé 6 alertes en lien avec des sujets d'éthique des affaires. Elles ont été traitées, ou sont en cours de traitement, suivant les procédures d'alerte et d'enquête.

4 alertes internes ont été clôturées, dont 1 non admissible. La durée moyenne de clôture est de 5 mois.

| Report ID | Report Tag | Report Submitted Date | Report Closed Date | Duration | Language | Country | Report Status |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 21 | Santé, intégrité, égalité et sécurité | 18/08/2025 | 15/10/2025 | 2 mois | EN | États-Unis | Clôturée - Non fondée |
| 22 | Corruption / Conflit d'intérêt | 22/08/2025 | 04/06/2026 | 9 mois | RU | Russie | Clôturée suite enquête interne |
| 24 | Droits de l'Homme / Libertés fondamentales, Santé, intégrité, égalité et sécurité | 03/06/2026 | | | EN | États-Unis | En cours de traitement |
| 25 | Corruption / Conflit d'intérêt | 06/06/2026 | 26/08/2026 | 3 mois | EN | Hongrie | Clôturée suite enquête interne |
| 26 | Principes éthiques internes | 25/06/2026 | | | EN | États-Unis | En cours de traitement |
| 27 | Santé, intégrité, égalité et sécurité | 04/02/2026 | 08/07/2026 | 5 mois | EN | Pologne | Clôturée suite enquête interne |

## 2.7.6 Dispositif de suivi

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de suivi des actions déjà mises en place :

| Périmètre du dispositif de suivi | Droits humains et libertés fondamentales | Environnement | Sécurité et santé des personnes |
|---|---|---|---|
| Filiales | Politique de dialogue social et de respect des droits de l'Homme (ESRS S1, S2, S3) | Politique d'atténuation et d'adaptation climatique (ESRS E1) | Taux de fréquence des accidents du travail (ESRS S1) |
| | | Gestion de l'eau et de la pollution (ESRS E2, E3) | |
| | | Politique biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) | |
| | | Politique économie circulaire (ESRS E5) | |
| | Gouvernance telle qu'exposée en partie 2.1.2 | | |
| | Suivi de la mise en place de procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques (ESRS S1) | | |
| | Vérification du fonctionnement technique de la plateforme web d'alerte | | |
| | Audit concernant le respect des procédures d'évaluation des tiers par les collaborateurs (ESRS S2) | | |
| Sous-traitants et fournisseurs | Nombre de fournisseurs évalués par la plateforme EcoVadis | | |
| | Nombre de parties prenantes évaluées sur base du *scoring* (ESRS S2) | | |
| | Nombre de fournisseurs ayant reçu le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence et/ou ayant signé une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires. | | |
| Agriculteurs | Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » (ESRS S2) | | |

## 2.7.7 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2025-2026

### Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales

Dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'audit interne et des travaux de la Direction juridique, les éléments suivants ont fait l'objet de contrôles ciblés :

- vérification de l'information donnée aux collaborateurs concernant le dispositif d'alerte, la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- vérification de la mise en place des clauses contractuelles et de l'application des politiques et procédures du groupe à travers des contrôles ciblés.

### Procédures d'évaluation des sous-traitants ou fournisseurs

Désormais, ce sont 481 fournisseurs qui ont fait l'objet d'une évaluation par l'intermédiaire d'Ecovadis.

Par ailleurs, 17 300 fournisseurs ont fait l'objet d'une évaluation sur base du *scoring* mis en place, soit 88 % des fournisseurs référencés, sur le périmètre européen.

### Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les clauses contractuelles sont insérées dans les modèles de contrats pour faire connaître les engagements de Bonduelle et exiger de la part de ses partenaires et fournisseurs des engagements en la matière.

Le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence et la Charte éthique sont transmis par les Directions des achats des régions du Groupe Bonduelle.

### Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Dans le cadre de sa démarche d'éthique des affaires, au cours de l'exercice 2023-2024, Bonduelle a défini un plan d'actions à 3 ans en matière de *compliance*, incluant le devoir de vigilance. Ce plan, validé par la Direction Générale, fait l'objet d'une revue annuelle afin de prendre en compte l'évolution des risques et des exigences réglementaires, constitue le socle de la stratégie du groupe en matière de conformité et de vigilance. L'avancement de ce plan fait l'objet d'un *reporting* annuel au Conseil de Surveillance, garantissant ainsi un suivi rigoureux au plus haut niveau de gouvernance.

Crédits photos :

Monsieur Human,
Barbara Grossmann,
Pascal Ribes,
Matthew Klein

© Bonduelle – 2025

Conception et Réalisation

POMELO PARADIGM

pomelo-paradigm.com

GROUPE BONDUELLE

*La nature, notre futur*

Pour en savoir plus :
www.bonduelle.com

Suivez-nous !